MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VINGT-SIXIÈME

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VINGT-SIXIÈME

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXVII

PREMIÈRE PARTIE

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME XXVI.

Pages.

Mémoire sur la nature et l'âge respectif des divers appareils de l'enceinte extérieure du Haram-ech-Chérif de Jérusalem, par M. de Saulcy 1

Explication des planches 79

Mémoire sur les monuments d'Aâraq-el-Emyr, par M. de Saulcy ... 83

Explication des planches 116

Mémoire sur une inscription découverte à Orléans, par M. Léon Renier 119

Mémoire : l'Église et l'État sous les premiers rois de Bourgogne, par M. B. Hauréau 137

Mémoire sur la date et le lieu de naissance de saint Louis, par M. N. de Wailly 173

Mémoire sur la Chronologie de la vie du rhéteur Ælius Aristide, par M. W. H. Waddington 203

Mémoire sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu

Pages.

par Titus, avant de livrer l'assaut du temple de Jérusalem, par M. Léon Renier 269

Observations sur les Coupes Sassanides, par M. de Longpérier. 323

Planches du Mémoire sur le Haram-ech-Chérif . . . . . I-XI

Planches du Mémoire sur Aâraq-el-Emyr. . . . . I-VIII

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE,

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

SUR

LA NATURE ET L'ÂGE RESPECTIF

DES DIVERS APPAREILS DE MAÇONNERIE

EMPLOYÉS DANS L'ENCEINTE EXTÉRIEURE

DU HARAM-ECH-CHÉRIF DE JÉRUSALEM,

PAR M. DE SAULCY.

PREMIÈRE PARTIE.

Première lecture, 25 avril, 2, 9 mai 1862; deuxième lecture, 7, 12, 21, 28 avril 1864.

Depuis plus de dix ans je regardais comme mise hors de doute pour tout le monde l'existence, à Jérusalem, de nombreux restes de construction remontant à la dynastie des rois de Juda. Ce fait que, le premier, je m'étais efforcé de démontrer rigoureusement, selon moi du moins, à l'aide de textes empruntés à la Bible et à l'historien Josèphe, ce fait était,

pour ainsi dire, unanimement admis par les voyageurs qui, depuis mon premier passage à Jérusalem, avaient visité ces vénérables débris. Aujourd'hui, s'il a été remis en question par mon savant confrère M. Renan, et par mon ami M. le comte de Vogüé, je n'en dois accuser que moi; évidemment la démonstration que j'avais prétendu donner à l'appui de mes idées était incomplète, insuffisante, entachée peut-être de quelque erreur palpable. L'opinion de deux jeunes et habiles architectes, compagnons de travaux et de voyages de MM. Renan et de Vogüé, a été invoquée à l'appui de la thèse qui, de constructions contemporaines, à mon sens, de David et de Salomon, faisait des constructions contemporaines d'Hérode le Grand tout au plus. Certes le témoignage de pareils appréciateurs était bien fait pour m'inspirer une grande incertitude. Je me suis donc vu forcé de me demander si je ne m'étais pas fait d'illusion, et si les preuves que j'avais alléguées à l'appui de ma thèse avaient bien la valeur que je leur attribuais. J'ai tout relu, tout revu, grâce aux merveilleuses photographies de mon ami M. Salzmann, et, à ce propos, on me pardonnera, j'espère, d'avoir une prédilection marquée pour les dessins d'un artiste qui n'a pas de parti pris, pas d'idée préconçue, pas de préférence pour telle ou telle opinion; qui copie ce qui est, sans discuter, sans juger, mais de façon à éviter, *pour tous*, les voyages où l'on va constater *de visu* des faits controversés. La lumière, voilà le dessinateur devant les œuvres duquel il n'y a pas moyen de ne point s'incliner, comme on s'incline devant la vérité même.

Mais cela ne me suffisait plus. Je savais qu'il me serait possible de pénétrer à mon tour dans l'intérieur du Haram-ech-Chérif. Je n'ai donc pas hésité à affronter les fatigues d'un long et coûteux voyage, et je suis retourné à Jérusalem pour y re-

cueillir les éléments de la conviction dont j'avais besoin, soit pour persévérer hautement dans mon opinion première, soit pour proclamer loyalement et sans arrière-pensée que je m'étais trompé dans les appréciations publiées par moi et que je voyais si franchement combattues. C'est donc la question tout entière que je vais reprendre de nouveau, au moyen des textes écrits ou photographiés, et à l'aide de mes récentes explorations. Je veux espérer, en commençant, que cette fois j'atteindrai le but que je prétends atteindre, et que je gagnerai à ma thèse mes contradicteurs eux-mêmes. Je serai sans doute forcé d'entrer dans des discussions techniques, dans des descriptions minutieuses, dans des citations longues et arides; j'en demande pardon à l'avance, en alléguant ma seule excuse valable, c'est à savoir l'importance de la question qui s'agite, au point de vue historique et archéologique.

Avant tout, je dois donner la description détaillée de l'enceinte actuelle du Haram-ech-Chérif, puisque c'est l'âge respectif de ses différentes parties qui doit être discuté dans ce mémoire. Je m'abstiendrai provisoirement d'employer l'épithète de *salomonien*, que, pour abréger, j'avais, jusqu'ici, appliquée aux restes de constructions que je considère comme de l'époque judaïque pure, et je me servirai de l'humble expression de *grand appareil*, sauf bien entendu à reprendre la dénomination de *salomonien*, si je parviens à prouver qu'elle est juste et légitime. Ceci dit, j'entre en matière.

En suivant la rue moderne de Jérusalem, nommée la *Voie douloureuse* (Tharik-el-Aâlam), on gagne la porte Saint-Étienne (Bab-Setty-Maryam) en longeant toute la face nord de l'enceinte du temple. Deux portes, placées au fond de deux ruelles sombres et voûtées, donnent accès sur le plateau du mont Moriah, c'est-à-dire sur le vaste préau au milieu duquel était

bâti le temple, remplacé par la Qoubbet-es-Sakhrah, le *dôme de la Roche*.

Il serait à peu près impossible, grâce à la présence de nombreuses constructions modernes, telles que le séraï et la caserne, qui recouvrent cette longue face septentrionale, de savoir si des fragments de l'enceinte primitive sont englobés dans ces constructions. Mais nous verrons, par un texte positif, que cette portion a dû être coupée à une époque très-reculée. Un tiers de la longueur de cette face nord (c'est celui qui est attenant à l'angle nord-est) est recouvert par une vaste piscine à ciel ouvert, le Birket-Israïl, qui n'est que la piscine probatique.

En approchant du bord de cette piscine, on reconnaît un angle de grand appareil. Quatre belles assises de blocs énormes à bossage font retour sur la face nord de l'enceinte actuelle, et il n'y a pas de doutes à élever sur la présence en ce point d'une construction primitive. Au-dessus de ces quatre assises paraît un pan de mur avec baie à plein cintre. Le rempart moderne de Jérusalem est appuyé contre cette construction gigantesque, et il forme la continuation de la face est du Haram-ech-Chérif, face qui se trouve ainsi intimement reliée à l'enceinte actuelle de la ville.

Sortant alors de la porte Saint-Étienne, et tournant immédiatement à droite, on longe une muraille de la même époque que la porte, dont l'âge est fixé par la présence des lions passants qui caractérisent les monnaies du soulthan mamlouk Beïbars. A $31^{m},50$ de la porte Saint-Étienne, la face du mur d'enceinte est recoupée par une longue ligne verticale de grand appareil. C'est l'arête angulaire de la construction primitive dont nous avons vu ce qui reste du côté nord, en visitant la piscine probatique. Sur ce point, onze assises de blocs de grand

appareil sont restées intactes, et elles s'étendent, vers le sud, sur la face de la muraille. Quelques-uns de ces blocs ont une saillie très-considérable en bossage, en dehors du plan dans lequel est compris le cadre de jointoiement. J'ai mesuré deux de ces blocs, qui n'ont pas moins de $5^m,28$ et $7^m,25$ de longueur sur 1 mètre de hauteur. On peut juger par là de l'énormité de l'appareil que j'appelle *grand appareil.*

Les onze assises cessent bientôt de se montrer, les inférieures seules étant restées en place. Le pan de grand appareil, qui se présente ainsi le premier, est en retraite de $0^m,34$ sur la face du mur moderne, dans lequel s'ouvre la porte de Saint-Étienne. Il a un développement total de $25^m,60$. A l'extrémité de ce pan de muraille commence, en retraite de $2^m,25$, une face de 55 mètres de développement, avec soubassement de deux assises de blocs de grand appareil en retraite l'une sur l'autre de $0^m,35$. La même retraite de $0^m,35$ existe entre le mur supérieur et la face de la seconde assise. C'est naturellement à partir de la face de ce mur supérieur que doivent se compter les $2^m,25$ de distance qu'il y a entre les plans des deux faces adjacentes de la muraille. A l'extrémité sud des 55 mètres reparaît le grand appareil, avec une saillie telle que la face commençant en ce point soit à peu près exactement le prolongement de la face du grand appareil de l'angle nord-est. Tout le long de cette face, et au-dessus des gros blocs supérieurs, règne une rigole-aqueduc qui a dû évidemment servir à évacuer des eaux provenant de l'intérieur du Haram.

A 25 mètres en deçà de ce nouvel angle, se trouvent deux assises sans retraite, formées de deux blocs énormes ayant $5^m,75$ de longueur sur $1^m,65$ de hauteur. Entre ces blocs immenses et la nouvelle face de mur de grand appareil, les pierres employées sont petites; le mur d'enceinte est, par

conséquent, plus moderne en ce point, et l'on a voulu vraisemblablement fermer une brèche. La face de grand appareil suivante, qui commence juste à 80^{m},60 de l'angle nord-est, a un développement de 21^{m},50. Les assises inférieures sont seules de grand appareil.

Vient alors une nouvelle face, ayant 2 mètres de saillie sur la face précédente, et un développement de 16^{m}, 90. C'est là qu'est placée la porte Dorée (les portes Oires des croisés).

Sauf les pieds-droits des deux arcs de la porte et les archivoltes de celle-ci, tout y est moderne et de construction turque. Ces pieds-droits ont 2^{m}, 10 de largeur, et ils sont construits assez négligemment en grosses pierres de taille, bien supérieures sans doute aux blocs de la maçonnerie moderne dans laquelle ils sont encastrés, mais de beaucoup inférieures, pour les dimensions, aux blocs des portions de l'enceinte que je désigne sous le nom de *grand appareil*. Je reviendrai plus loin sur les caractères étranges que présentent les pierres qui constituent ces pieds-droits et les archivoltes qu'ils supportent; ce n'est pas le moment d'en parler, puisqu'il ne s'agit pas encore de l'âge de ces vénérables débris. Il serait trop difficile de décrire par le menu les moulures chargées d'ornements, d'acanthes, ou de rinceaux de feuillages, qui couvrent les archivoltes des deux arcs de la porte Dorée. J'aime mieux renvoyer aux photographies qui les reproduisent, et qui sont suffisamment nettes, malgré l'état avancé de dégradation de tous ces ornements, que le temps et les éléments ont fortement rongés. La largeur de chacune des arcades de la porte est de 3^{m} 85. Dans la maçonnerie moderne, au sommet de la muraille et au-dessus du centre même de la double porte, est encastré un chapiteau antique d'apparence romaine, mais placé trop haut pour qu'on en puisse préciser l'âge.

Au delà de la porte Dorée, en suivant la direction que nous avons suivie jusqu'ici, c'est-à-dire en marchant du nord au sud, on voit, à 15^{m},55 du flanc droit de la porte Dorée une petite poterne de 2 mètres de hauteur sur 1^{m},50 de largeur au plus. Depuis le ressaut de la face dans laquelle est percée la porte Dorée, jusqu'au côté droit de la poterne, toute la base du mur d'enceinte est de grand appareil, et la hauteur de la poterne est exactement formée des deux hauteurs des assises de ces blocs imposants. A partir du pied-droit de gauche de cette poterne, la construction en grand appareil cesse de se montrer sur un certain espace, mais l'appareil est toujours très-beau. Ou bien nous avons ici, ainsi que je le crois, un pan de mur de l'époque d'Hérode, ou bien nous sommes en face d'une reconstruction datant de l'époque d'Hadrien, c'est-à-dire du Haut-Empire.

Le linteau de la poterne murée est formé d'une seule pierre, qui offre une particularité fort curieuse. On y distingue encore, avec tant soit peu d'attention, une croix grecque patée; elle est peinte en rouge et entourée d'un double cercle vert, bordé de rouge, et d'un troisième cercle extérieur, dentelé et peint en rouge. Enfin, à un pied à gauche de la poterne, on voit une sorte de pilier carré, en saillie sur le mur, et offrant une cavité sphérique, percée dans le fond contre le mur, d'un trou rond dont il ne m'a pas été possible de deviner l'usage. Était-ce une sorte de conduit par lequel on devait la nuit se faire reconnaître pour obtenir l'ouverture de la poterne? C'est possible, mais je me garderai bien de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, il est indubitable que cette petite porte est bien celle qui est désignée sous le nom de *porte de Josaphat* dans la curieuse description de la Jérusalem des croisades, publiée par feu M. le comte Beugnot, comme annexe de sa belle édition des *Assises de Jérusalem*.

A partir de la poterne que je viens de décrire, commence, ainsi que je l'ai dit, une face de muraille de construction hérodienne, ou tout au moins romaine, qui a un développement de 18^{m},30. Un petit édifice carré, qui a 4^{m},20 de côté, y est adossé. C'est une sorte d'édicule recouvrant des tombes musulmanes. A partir de ce point, la muraille fait saillie de 66 centimètres sur la face précédente et sur une étendue de 194 mètres. La construction montre par-ci par-là des fragments de l'appareil d'Hérode ou des Romains, mais partout du rhabillage turc. C'est dans cette partie que se voient, encastrés dans la maçonnerie, des bouts de colonnes, parfois de matière magnifique, faisant saillie à l'extérieur. Ces colonnes, encastrées là par les Arabes ou les Turcs, proviennent très-probablement des édifices somptueux qui, depuis le temple de Salomon, se sont succédé sur le plateau du mont Moriah.

Au bout des 194 mètres de mur moderne, reparaissent, sur une longueur de 9 mètres seulement, les blocs de *grand appareil;* puis de nouveau un pan de rhabillage moderne de 11 mètres d'étendue. A partir de là jusqu'à l'angle sud-est, les blocs de grand appareil se voient en place, et plusieurs d'entre eux atteignent des dimensions énormes. Ainsi l'un d'eux, que j'ai mesuré, porte 7^{m},85 de longueur sur 1 mètre de hauteur. Du point où le grand appareil reparaît, jusqu'à l'angle sud-est, il y a 68^{m},80.

A 25 mètres en arrière de l'angle sud-est de l'enceinte, le mur rentre de 12 à 15 centimètres sur une longueur de 3^{m},50. Il fait ensuite saillie de la même quantité sur une longueur de 6 mètres, pour rentrer encore, sur une largeur de 1^{m},80, au delà de laquelle il se retrouve dans le plan extérieur général de cette portion de la face orientale. Il y a donc, en d'autres termes, une saillie du mur en grand appareil, de 6 mètres de

longueur, encadrée entre deux faces en retraite et de largeur différente. L'assise inférieure est aux trois quarts enterrée dans des détritus de toute nature, amoncelés autour de l'enceinte du Haram, et formant un sol couvert d'herbes, qui, à partir de ce point, est en pente très-sensible jusqu'à l'angle sud-est. L'assise placée au-dessus de celle dont je viens de parler est composée de deux grands blocs et d'un petit bloc carré qui a été rajusté à droite. Les deux blocs principaux sont en saillie de 40 centimètres sur la face du mur, et ils forment un énorme boudin ou tore. Au-dessus est une assise de $1^{m},50$ de hauteur, formée de deux blocs égaux de 3 mètres de longueur chacun, et taillés en véritables voussoirs, c'est-à-dire évidés en arc de cercle à la partie inférieure, de façon à donner une longueur de 75 centimètres au pan coupé supérieur qui représente un joint. Une seule pierre, moitié moins haute que les précédentes, recouvre les deux voussoirs et formait vraisemblablement le sol d'une fenêtre avec balcon, donnant sur cette portion de la vallée de Josaphat qui regarde la fontaine de Siloë, le village de Siloam et les beaux jardins potagers dont est rempli le fond de la vallée. Effectivement, un seul bloc de $1^{m},80$ de hauteur sur 1 mètre de largeur est établi perpendiculairement au milieu du plateau de 6 mètres, faisant sol de fenêtre, et, à droite et à gauche de ce bloc vertical, sont deux ouvertures de $1^{m},80$ de hauteur, sur $2^{m},50$ de largeur, bouchées en pierres de petit appareil, et par conséquent sans accord avec toutes les portions de muraille placées autour de ce point. Enfin, au ras du sol de la fenêtre et à gauche, existe encore dans le mur un bloc assez gros qui porte deux encastrements carrés fort distincts, dont l'un est immédiatement en contact avec le montant gauche de la fenêtre de gauche, et avec le sol de cette fenêtre, et l'autre, un peu plus haut de quelques pouces, est rejeté un peu à l'in-

térieur. Sauf meilleur avis, ces encastrements n'ont pas été taillés sans raison, et je crois qu'ils ont été destinés à assujettir une balustrade qui garnissait la double baie à balcon que je viens de décrire.

Tel était, en 1851, l'état dans lequel se trouvait cette portion intéressante de l'enceinte. Aujourd'hui des remblais ont été accumulés en si grande quantité au pied de la muraille en ce point, que l'assise formant le tore mentionné plus haut est au ras du sol.

A l'arête même de l'angle sud-est, se manifeste d'une manière évidente la retraite de chacune des assises du grand appareil sur celle qu'elle recouvre. Le sommet de cette muraille antique montre, partout où elle est entièrement conservée, un cordon en saillie tout à fait semblable à celui qui se voit au haram d'Hébron.

A partir de l'angle sud-est et se dirigeant de l'est à l'ouest, la muraille a un développement en ligne droite de $146^{m},50$, jusqu'au mur latéral de l'enclos attenant à la mosquée d'El-Aksa. Le grand appareil se présente immédiatement à l'angle et continue sur une étendue de $31^{m},22$, jusqu'à une porte ogivale murée de $2^{m},50$ de largeur. Cette porte est de l'époque des croisades probablement, mais elle n'a pas de caractères assez significatifs pour qu'il soit possible de lui assigner une origine chrétienne plutôt que musulmane. A 30 mètres à gauche de cette porte ogivale, se voient trois grands arceaux d'apparence romaine en plein cintre, murés comme la porte précédente.

Les baies de cette triple porte ont chacune $4^{m},32$ d'ouverture, et leurs pieds-droits ont $1^{m},75$ de largeur. A partir du flanc gauche de la dernière des trois portes recommencent immédiatement les assises de grand appareil, qui se montrent, sans interruption, jusqu'auprès du mur moderne de l'en-

clos d'El-Aksa, mur qui vient recouper perpendiculairement la grande muraille d'enceinte à $70^{m},22$ de la triple porte murée.

A la baie de gauche de cette triple porte se trouve en place un magnifique bloc, orné de moulures qui ne sont ni grecques ni romaines. Évidemment nous avons dans ce bloc un morceau du pied-droit primitif de gauche, resté en place. Or ce fragment, qui se relie à des assises de grand appareil, a certainement le même âge qu'elles, et il en offre tous les caractères. La triple porte en question est donc contemporaine du grand appareil, mais elle a été réparée beaucoup plus tard, en changeant tout naturellement de physionomie.

Le mur de clôture du jardin d'El-Aksa coupe à peu près par le milieu une porte antique à demi enterrée, d'un style architectural assez étrange, et chargée d'une ornementation végétale identique à celle de la porte Dorée. Évidemment encore nous avons là sous les yeux les restes d'une belle porte antique enclavée dans de la maçonnerie contemporaine, qu'entoure une autre maçonnerie beaucoup plus récente.

De cette porte on voit un arc surbaissé formé d'un large cordon couvert de rinceaux de feuillage, auquel est tangent un encadrement rectiligne composé de deux larges bandes à rinceaux semblables, et séparées par un cordon d'oves.

La portion supérieure du cadre est tangente, non pas à la partie supérieure de l'arc, mais bien à la courbe inférieure de cet arc, ce qui est au moins fort étrange, et bien loin de ce qu'aurait exigé l'art grec ou romain. Au-dessus du cadre paraît d'abord un énorme linteau monolithe, que surmonte une assise de voussoirs ménageant un jour formé d'un segment de cercle vide. Au-dessus de ceux-ci règne une corniche assez élégante composée d'un beau rinceau qui court au-dessus d'une

ligne de modillons, et que surmonte un simple cordon d'olives. Toute la portion de droite de cette corniche manque aujourd'hui, de sorte qu'il serait impossible de deviner où elle se terminait. L'arc inférieur ne repose d'aplomb sur aucun système de pied-droit; il en existe bien un formé de gros blocs superposés, mais il est dévié et rejeté au dedans de la porte, de façon à ne pouvoir servir de support à la portion inférieure du cadre, portion que l'on serait tenté, mais à tort, de prendre pour l'amorce d'un chapiteau de pilastre. En résumé, le style de cette porte, certainement contemporaine de la porte Dorée, est des plus singuliers, et il appartient à un système architectonique tout à fait en dehors des principes classiques.

Continuons notre inspection de l'enceinte antique du temple. Le mur de clôture du jardin d'El-Aksa s'élève perpendiculairement, ainsi que je l'ai dit, sur le grand mur d'enceinte; il se dirige droit au sud sur une longueur de $19^{m},40$. Là, il fait un coude à angle droit à l'ouest, sur une longueur de $7^{m},20$, puis un nouveau crochet au sud de $9^{m},30$, et un retour d'équerre vers l'ouest, de 10 mètres de longueur. Les quatre branches de muraille que je viens de décrire sont en maçonnerie récente et probablement turque. Au point où nous sommes arrivés, le grand appareil se présente de nouveau et descend directement au sud sur une longueur de $61^{m},60$. A l'extrémité de cette branche en commence une autre beaucoup plus longue, dirigée à l'ouest et construite intégralement en grand appareil. Celle-ci a $150^{m},70$. Là est appliquée contre la muraille une tour carrée moderne, ayant 6 mètres de face, et en saillie de 5 mètres sur l'enceinte. Au delà il n'y a plus que des parties turques de l'enceinte militaire de Jérusalem, conduisant au Bab-Sahioun, porte de Sion ou de David.

L'enceinte sacrée, que nous avons perdue de vue à partir de

la porte antique située au-dessous d'El-Aksa, ne doit pas être confondue avec les deux branches de muraille de grand appareil, que nous venons de reconnaître au sud du plateau qui servit d'assiette au temple; celles-ci, en effet, sont une partie intégrante de la plus ancienne enceinte militaire dont fut munie Jérusalem. Pour retrouver l'enceinte du temple, il faut rentrer dans Jérusalem par le Bab-el-Morharbeh, s'il est ouvert d'aventure, ou, par le Bab-Sahioun, gagner la place où sont établies les huttes des Lépreux, et descendre, par l'escarpement oriental de Sion, au fond d'un petit vallon planté de cactus, et sur le bord opposé duquel on voit l'angle sud-ouest de l'enceinte cherchée. Cet angle est de grand appareil à sa partie inférieure, et il est facile de voir, par-dessus le mur de clôture du jardin d'El-Aksa, mur qui est fort bas en ce point, que la face sud de l'enceinte du temple est, aussi loin qu'on peut l'apercevoir, construite en grand appareil, mais moins gigantesque que celui de l'angle même.

L'encoignure est formée, à sa base, d'assises de grand appareil, en bon état et en retraite de 5 centimètres les unes sur les autres. Là encore les blocs sont à bossage, c'est-à-dire encadrés par un cordon piqué d'une dizaine de centimètres de largeur. Quelques-uns de ces blocs atteignent des dimensions incroyables : ainsi l'un d'eux a $9^{m},35$ de longueur sur plus de 1 mètre de hauteur. Qui sait de combien il pénètre dans le massif?

A 12 mètres en arrière de l'angle sud-ouest, on reconnaît au premier coup d'œil trois rangs de voussoirs magnifiques qui ont indubitablement appartenu à une arche d'un pont qui traversait le petit vallon au fond duquel on se trouve alors, et qui n'est, de l'avis de tout le monde, que le *Tyropœon* de Josèphe, c'est-à-dire la vallée des fromagers. La largeur du pont

est de $15^{m},50$. Un voussoir manque à l'assise supérieure, et il est remplacé par de la maçonnerie en petit appareil se reliant à celle du mur contre lequel est appliqué le pont, et qui a tout à fait les mêmes caractères.

Toute la partie de la muraille bâtie au-dessus de ce qui reste du pont est donc certainement moderne, relativement du moins. Nous reviendrons plus loin sur les dimensions, faciles à calculer d'ailleurs, de cette belle arche antique.

A gauche du pont, c'est-à-dire en se dirigeant au nord, le grand appareil se montre sur une étendue de $19^{m},80$. Là est appliqué un petit escalier en bois, à palier, qui monte à l'intérieur du Haram-ech-Chérif. Au delà sont des maisons particulières, appuyées sur le mur de l'enceinte primitive du temple, et qui commencent le pâté de constructions modernes masquant cette enceinte, jusqu'au Heit-el-Morharby, qu'il me reste à décrire.

Longtemps avant de visiter Jérusalem, je savais qu'il y existait, sur un point de l'enceinte de la mosquée qui a pris la place du temple de Salomon, un pan de muraille que les Juifs ont de tout temps vénéré comme un débris du temple primitif. Je savais, de plus, que le pied de ce mur, dont l'approche n'est pas interdite aux Juifs, était pour eux une sorte de sanctuaire où ils venaient prier le vendredi soir. Ne comptant rencontrer que cet unique débris des constructions primitives de Jérusalem, on conçoit que ma première visite à l'enceinte du Haram-ech-Chérif dut être pour le Heit-el-Morharby. Toutefois, je dois le dire, j'avais entendu émettre tant de doutes sur l'antiquité de ce mur, que j'avais fini par croire qu'il ne pouvait être tout au plus qu'un fragment d'une enceinte hérodienne du temple. Ceci montrera dans quelles dispositions d'esprit j'ai entrepris l'étude de ce qui reste debout de la Jérusalem

antique. A force d'argent, les malheureux enfants d'Israël ont obtenu des Turcs que l'approche de cette muraille sacrée leur fût permise. La base en a été dégagée pour former une espèce de petite place étroite, ou mieux de ruelle dallée. Là, je les ai vus plus d'une fois se prosterner, enfoncer la tête dans les interstices des pierres bénies pour eux, et pleurer à chaudes larmes sur les malheurs de leur nation et sur la destruction du temple, dont il ne leur est plus possible de franchir l'enceinte sans s'exposer à une mort certaine, qui resterait impunie. Je le déclare, je n'ai jamais assisté à cette scène de désolation, si merveilleusement rendue par le noble crayon de Bida, sans me sentir ému moi-même jusqu'au fond de l'âme, à la vue de tant de foi, de tant de misère.

Sur une hauteur de plus de 12 mètres, la construction primitive est restée intacte. Jusqu'à 2 ou 3 mètres au plus du faîte de la muraille, les assises de blocs à bossage sont superposées. Il suffit d'un coup d'œil, je le dis sans hésitation, pour reconnaître que jamais un mur semblable n'a été construit ni par des Grecs, ni par des Romains; nous avons infailliblement là un superbe échantillon d'un appareil purement hébraïque, dont nous verrons à déterminer l'âge.

Dans les assises inférieures, les blocs sont assez régulièrement d'une largeur double de leur hauteur; parfois cependant, des blocs carrés se trouvent juxtaposés entre les blocs à grande largeur. Les quatre dernières assises, vers le sommet du mur, sont formées de blocs carrés, sauf l'avant-dernière, qui est composée de blocs trois fois plus larges que les autres. A mesure que les assises s'élèvent au-dessus du sol, les dimensions des blocs diminuent. Enfin, chaque assise est en retraite de 5 centimètres sur celle qui la précède, et ces retraites successives, déjà constatées partout où le grand appareil se montre, cons-

tituent un *fruit* considérable, et fort difficile, je crois, à retrouver ailleurs distribué de la même façon.

La portion de muraille dont l'approche est permise aux juifs est comprise entre le mur d'enceinte du *mekhemeh* (tribunal) et le mur de clôture d'une maison particulière. La longueur mesurée entre les deux limites est de $29^{m},70$. Au delà des barrières infranchissables que forment les édifices modernes que je viens de citer, la muraille antique se voit sur une longueur de 12 mètres environ à droite et de 11 à gauche, c'est-à-dire vers le mekhemeh. Plus loin la muraille sacrée est masquée; mais, à mon dernier voyage, j'ai pu, à l'aise, étudier les substructions du mekhemeh, et reconnaître la muraille primitive sur une cinquantaine de mètres de plus que ce qui est apparent.

Enfin, le mur antique est couronné à son sommet par quelques assises régulières, il est vrai, mais formées de petites pierres de taille. Ces assises sont évidemment de construction très-récente, et il ne me paraît guère possible d'en faire remonter l'âge plus haut que l'époque musulmane.

Sur la face du mur primitif se montrent des entailles considérables, qui ont servi peut-être, à une époque indéterminée, à appliquer un pignon triangulaire en ce point de l'enceinte sacrée. Ces entailles, creusées en niche, c'est-à-dire arrondies par le haut et à encastrement rectangulaire par le bas, ont des dimensions différentes : l'une d'elles a jusqu'à $1^{m},20$ de hauteur. A proximité même de ces entailles, une porte antique, aujourd'hui condamnée et connue sous le nom de *Mâalet* ou *Bab-el-Borak*, donnait accès dans l'enceinte sacrée; elle était percée dans la muraille primitive. C'est ce qu'il m'a été permis de constater l'an dernier.

Il ne m'a pas été possible de reconnaître le point où cesse

de se montrer le grand appareil dans l'enceinte actuelle du Haram-ech-Chérif, et au delà du mekhemeh. Les constructions particulières, et celles du bazar spécialement, encombrent les approches de cette enceinte; on ne pourrait donc que très-difficilement avoir une idée précise de la nature de celle-ci, à partir de l'extrémité nord du mekhemeh, jusqu'à l'angle nord-ouest où se trouvait placée la tour Antonia. Je terminerai cette description de ce qu'on appelle l'*enceinte du Haram-ech-Chérif*, par un mot qui mérite la plus grande attention. Josèphe[1], parlant du temple à propos du siége de Pompée, s'exprime ainsi : Ἱερὸν λιθίνῳ περιβόλῳ καρτερῶς πάνυ τετειχισμένον : « le hiéron était fortifié d'un péribole en pierre de la plus « grande puissance. »

Je vais maintenant aborder la question de l'âge, je ne dirai plus probable, mais CERTAIN, de l'appareil de construction que j'ai, jusqu'ici, désigné sous le nom de *grand appareil*. J'espère démontrer, avec toute la rigueur de raisonnement exigée pour les démonstrations mathématiques, que cet appareil doit être en grande partie contemporain de Salomon, qu'il est l'œuvre des ouvriers de Salomon, et que j'avais le droit de l'appeler *appareil salomonien* lorsque j'ai publié la relation de mon premier voyage en Terre sainte.

Mais, avant de procéder à cette démonstration rigoureuse, que la possession des belles photographies de M. Salzmann et l'étude nouvelle que j'ai faite sur les lieux me permettent de substituer à des affirmations, loyales sans doute, mais suspectes d'imagination, aux yeux de ceux dont elles dérangeaient les idées préconçues, je dois poser un axiome, et

[1] *Ant. Jud.* XIV, IV, 1.

signaler un fait qui, au cas présent, a toute la valeur d'un axiome.

Je dis donc que, lorsque l'on est en face d'une muraille dans la construction de laquelle il est facile, pour le premier venu, de reconnaître divers appareils superposés, cette muraille offre exactement les mêmes ressources, pour l'appréciation de l'âge relatif des différents appareils de maçonnerie, qu'une coupe géologique pour la détermination de l'âge relatif des roches qui se superposent. En d'autres termes, s'il est évident que la couche inférieure est plus ancienne que celles qui sont placées au-dessus d'elle, il n'est pas moins évident que les appareils différents employés dans la construction d'une muraille sont classés par ordre chronologique, en remontant de bas en haut, de telle sorte que la construction la plus ancienne est toujours en bas et la construction la plus récente au sommet de la muraille. Je sais bien que, de même que, dans une coupe géologique, on peut parfois constater des infiltrations accidentelles qui semblent déranger l'ordre chronologique, de même, dans des constructions exécutées de main d'homme, il peut se présenter des reprises en sous-œuvre capables de tromper l'observateur qui se presse trop de juger. Mais ce cas est assez rare, et, d'ailleurs, il ne saurait tromper un instant un œil tant soit peu exercé.

Le fait que je veux ensuite établir, c'est que le nom d'*enceinte du Haram-ech-Chérif,* appliqué aux curieuses murailles que je viens de décrire, est absolument impropre, et ne rend pas le moins du monde compte de la nature de cette construction. En effet, le sol de la plate-forme du Haram-ech-Chérif, plate-forme qui n'a pas varié depuis l'existence du temple de Salomon, puisque le sommet arasé du mont Moriah en fait partie aujourd'hui comme alors, le sol de la plate-forme, dis-je, est

bien entouré de murailles, mais dont la hauteur ne dépasse guère 5 ou 6 mètres, si bien que, de la prétendue enceinte du temple, une hauteur de 15 ou 16 mètres ne peut recouvrir qu'un massif. Or, que, dans les diverses catastrophes qui ont frappé cette plate-forme sacrée, les véritables murs d'enceinte, c'est-à-dire ceux en saillie sur la plate-forme même, et en couronnant partout le faîte, aient été renversés jusqu'à la dernière assise, je le veux bien. Mais que des vainqueurs quelconques aient eu la bizarre idée de démolir pierre à pierre une montagne factice, composée de blocs énormes solidement reliés entre eux et qu'il avait fallu des années pour assembler, je ne le comprendrai jamais; d'abord parce que c'était une peine fort inutile, et qu'ensuite, pour achever ce travail de dislocation des assises, il aurait fallu dépenser juste autant de temps et d'argent que pour les assembler. Détruire un édifice d'un culte exécré, cela s'est vu de tout temps, lorsque les sectateurs de ce culte étaient vaincus; mais personne, que je sache, ne s'est jamais avisé de raser une montagne supportant un édifice religieux condamné et rasé. Or qu'était la plate-forme du temple de Salomon? Rien de plus, rien de moins qu'une montagne en partie naturelle, artificielle en partie. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'historien Josèphe, auquel on peut bien reprocher çà et là quelques exagérations volontaires, quelques erreurs même, mais qui n'en reste pas moins la source unique des renseignements les plus curieux et les plus vraisemblables sur l'histoire de la nation juive.

Avant de poursuivre notre étude, disons un mot touchant l'enceinte militaire de Jérusalem. Nous lisons dans Josèphe[1] : « La ville était munie d'une triple muraille, sauf sur les côtés où

[1] *Bell. Jud.* lib. V, cap. IV, § 1 et 2.

« elle était couverte par des vallées inaccessibles »(là en effet elle n'avait qu'une seule muraille d'enceinte).

Et plus loin : « Des trois murailles, la plus ancienne était « inexpugnable, tant à cause des vallées et de la hauteur de la « colline sur laquelle elle était construite, que parce que des « ouvrages de défense y avaient été accumulés avec grand soin « et avec des dépenses énormes par David, Salomon et leurs « successeurs. Commençant du côté du nord à la tour Hippicus, « et s'étendant vers le Xystus, puis rejoignant le sanhédrin, elle « venait finir au portique occidental du temple. L'autre branche, « commençant à la même tour et faisant face à l'occident, s'éten- « dait par le lieu dit *Bethsô* jusqu'à la porte des Esséniens, « puis, faisant face au midi, se dirigeait du côté de la fontaine « de Siloam, et de là, s'inclinant de nouveau en faisant face à « l'orient vers l'étang de Salomon et continuant jusqu'au lieu dit « *Ophlas*, se reliait au portique oriental du temple. »

Il est inutile de reproduire ici la description que nous fournit Josèphe des deux autres murailles de Jérusalem. Ce qui ressort pleinement et irréfragablement du passage que je viens de rapporter, c'est que Josèphe parle d'une muraille existant à l'époque même du siége de Titus, et que, pour lui, comme pour toute la nation juive, comme pour les Romains eux-mêmes, auxquels était destiné son livre sur la guerre judaïque, c'est-à-dire à une époque postérieure de près d'un siècle au règne d'Hérode le Grand, il y avait à Jérusalem une enceinte militaire qui était l'œuvre de David et de sa descendance.

Le fait est qu'Hérode le Grand trouva les enceintes militaires de Jérusalem en bon état et n'eut rien à y faire. Au siége de Pompée, la ville s'était rendue, et le vainqueur s'était bien gardé de la démanteler. Le temple seul résista, et c'est par le côté nord, seul point d'attaque possible, qu'il fut pris.

Lorsque Hérode assiégea Antigone, son point d'attaque fut le même[1]; les enceintes militaires hors de ce point n'eurent rien à souffrir.

Reste le siége de Nabuchodonosor, siége à la suite duquel le temple et le palais furent pillés et brûlés, et la ville rasée[2]. Cela implique-t-il que les murailles d'enceinte furent abattues? Pas le moins du monde. Elles furent simplement démantelées, et je n'en veux d'autre preuve que le peu de temps qu'il fallut aux Hébreux pour les remettre en état de défense, c'est-à-dire pour fermer les brèches que les Babyloniens, par les ordres de Nabuchodonosor, y avaient ouvertes. En effet, nous lisons dans Néhémie, VI, 15: « La muraille fut achevée le 25 du mois d'éloul, « en cinquante-deux jours. » On conviendra, j'espère, que, pour que la muraille d'enceinte de Jérusalem pût être réparée en cinquante-deux jours, il fallait qu'elle ne présentât que des brèches assez facilement réparables. Au reste nous trouvons la preuve explicite de ce fait dans le verset 1 du chapitre VI de Néhémie, lequel est ainsi conçu : « Il arriva que, lorsque San- « balath et Tobie, et Djesm l'Arabe, et le reste de nos ennemis, « apprirent que j'avais bâti la muraille, et qu'il n'y était pas « resté de brèche (quoique, jusqu'à ce temps, je n'eusse pas « placé de battants aux portes), etc. » De là découle un corollaire certain; c'est que, si des portions des murailles antiques de Jérusalem subsistent encore, on y peut retrouver des brèches fermées avec de la maçonnerie construite par l'ordre de Néhémie. Ce corollaire trouvera son application plus loin.

Ce premier corollaire n'est pas le seul; en voici un second : si, dans les murailles actuelles de Jérusalem, il se présente des parties incontestablement antérieures au siége de Titus, il est

[1] *Ant. Jud.* lib. XIV, cap. XV, § 14; cap. XVI, § 1 et seq. — [2] *Ibid.* lib. X, cap. VIII, § 5.

a priori très-permis de chercher à reconnaître s'il y existe des portions de construction remontant jusqu'à l'époque de David et des rois ses successeurs. C'est ce que je vais faire, en étudiant avec une analyse patiente chacun des points de la soi-disant enceinte du Haram-ech-Chérif.

Avant tout, essayons de planter quelques jalons sur le chemin difficile que nous avons à parcourir. Il est évident que, si nous parvenons à déterminer d'une manière précise des portions romaines et hérodiennes dans la bâtisse du monument que nous allons étudier en détail, nous aurons fait un grand pas. En effet, tout appareil qui se montrera au-dessus et au-dessous de ces portions d'âges reconnus, prendra immédiatement un âge relatif incontestable, et nous n'aurons plus, pour compléter notre appréciation chronologique, qu'à nous laisser guider par la logique de l'humble bon sens.

Commençons donc par l'appareil romain, que nous devrons considérer comme postérieur au siége de Titus. A l'angle nord-est paraît, ainsi que je l'ai dit en décrivant l'enceinte, un pan de muraille superposé à des assises du grand appareil fortement endommagées, et sur lesquelles peut-être le temps seul n'a pas pesé. Il semble effectivement que d'instinct on puisse reconnaître, sur la face rongée des blocs immenses qui constituent ces assises, les traces de la rage humaine; le bélier et l'incendie peuvent avoir passé par là. Le pan de mur antique qui paraît au-dessus est nettement caractérisé par la régularité de ses assises. Neuf de ces assises sont en place, et elles sont formées de petits blocs un peu moins hauts que larges, mais assez régulièrement taillés. Vers le milieu de la partie faisant face au nord s'ouvre, au-dessus de la seconde assise, une fenêtre en plein cintre, d'apparence toute romaine, et dont la présence exclut immédiatement toute envie

d'attribuer cette muraille à la période du moyen âge. A l'angle même; cette muraille forme une légère saillie dont l'arête est parfaitement tracée. Il y a là une idée d'ornementation extérieure en avant-corps, qui n'est guère romaine, mais qui, au contraire, est toute orientale, car les exemples de ces saillies faisant avant-corps, de dimensions trop restreintes pour fournir des flanquements utiles à la défense, abondent dans les monuments les plus antiques de la Syrie. Si, de plus, on compare l'appareil de ce pan de muraille à celui des murailles d'Hérodium, on trouve, pour ainsi dire, une identité palpable. Le pan de muraille dont je viens de m'occuper ne peut, avec sa baie en plein cintre, être que romain ou hérodien. Il surmonte le grand appareil; celui-ci est donc plus antique.

Passons à la face méridionale de l'enceinte et au point où se présentent les trois portes en plein cintre aujourd'hui murées. L'archivolte de gauche est à peu près intacte, elle offre tous les caractères de la construction romaine et se relie très-nettement à l'appareil romain qui l'entoure. Les deux autres archivoltes (celle du centre et celle de droite) ont souffert à plus d'une époque, et elles présentent des traces de dislocation fort médiocrement réparée à une époque qui ne peut être qu'arabe ou turque. Les pieds-droits offrent par-ci par-là des blocs en place appartenant au grand appareil qui, à droite et à gauche de cette triple porte, se rencontre dans les assises inférieures. Il est évident, au premier coup d'œil, que ces portes ont été remaniées nombre de fois, et que l'appareil essentiellement romain qui s'y reconnaît en plus d'un point a été employé pour rajuster des constructions antérieures en mauvais état. J'ai parlé de reprises en sous-œuvre contre lesquelles on doit se tenir en garde, si l'on ne veut pas se laisser induire en erreur; le pied-droit intermédiaire de droite nous en montre un

exemple frappant. Ainsi deux blocs à encadrement du grand appareil sont séparés par deux assises de petits blocs dont l'ensemble a certainement remplacé un bloc unique, hors de service ou arraché par une cause quelconque. Nous nous garderons bien d'en conclure que la masse la plus élevée a été placée ainsi après que les deux petites assises qu'elle surmonte avaient été maçonnées.

Au-dessus des archivoltes de la triple porte, se montre un cordon de pierres de taille fort endommagé, mais dont la partie supérieure forme un petit plan incliné rachetant le haut de la muraille, laquelle, à partir de ce point, se trouve ainsi un peu en retraite sur la surface inférieure.

A partir du cordon que je viens d'indiquer, l'appareil est fort régulier, quant aux assises. Les blocs sont à bossage irrégulier, c'est-à-dire en tout semblables à l'appareil du XI^e^ et du XII^e^ siècle si fréquemment employé en France. Mais, comme cet appareil est identique aussi avec celui de l'Odeum d'Amman, je ne me reconnais plus le droit de déclarer ce pan de la muraille de Jérusalem postérieur à l'époque romaine. Pour la partie inférieure de la muraille, le doute n'est pas permis, et nous nous trouvons en face d'une construction évidemment romaine.

Ce qu'il est indispensable de noter, c'est que cette face de muraille, très-régulière et de très-bonne construction, est manifestement greffée sur une portion beaucoup plus ancienne, avec laquelle elle se rajuste très-mal, et qui comporte elle-même deux échantillons d'appareil n'ayant entre eux aucune espèce d'analogie.

Encore un mot sur l'appareil romain que je viens de décrire. Deux jours fort étroits, et ayant absolument l'air de meurtrières, sont coupés dans la maçonnerie romaine que je viens

de décrire. Leur apparence moderne pourrait jeter un doute sérieux sur l'âge de cette maçonnerie, si l'on ne trouvait immédiatement l'explication de cette anomalie. Ces meurtrières ont pris la place de deux jours en plein cintre qui ont été murés, mais dont le profil est resté visible, même sur la photographie de la face sud de l'angle sud-est. Leur présence, bien loin de donner tort à ceux qui, comme moi, voudront voir de la maçonnerie romaine dans ce grand pan de muraille, ne fait donc que confirmer cette opinion.

Il est bien entendu que je ne parlerai pas de l'enceinte proprement dite, c'est-à-dire de la muraille moderne qui couronne le terre-plein du Haram; elle ne mérite pas qu'on s'en occupe, tant sa construction est médiocre et dénote à première vue son origine.

Je viens de parler longuement des parties de maçonnerie qui peuvent s'attribuer aux Romains. Toutefois, j'ai dû le faire en exprimant un peu d'incertitude; car il ne m'était pas démontré d'une manière positive qu'il n'y eût pas moyen de faire remonter l'âge de cet appareil un peu plus haut, c'est-à-dire au règne d'Hérode. Maintenant je me trouve en mesure d'être plus net et plus précis, et je vais décrire des portions de bâtisse qu'il n'est pas possible de refuser à Hérode. Si je parviens, comme je l'espère, à démontrer cette attribution rigoureusement, la solution de la question s'en trouvera fort avancée, puisque j'aurai, par la règle de superposition des différents appareils, établi l'existence de portions de muraille antérieures à l'époque d'Hérode. Cela nous reportera forcément, ou à la remise en état des murailles de Jérusalem par Nehémie, ou à leur construction primitive par David et sa dynastie. Et si, comme je crois pouvoir le prouver, nous avons précisément deux systèmes de construction tout à fait distincts à con-

sidérer comme antérieurs au système d'Hérode, il en résultera que les deux époques que je viens d'indiquer sont représentées, dans la soi-disant enceinte du Haram-ech-Chérif, par ces deux systèmes différents.

Voyons donc quelles sont les parties qui appartiennent forcément à Hérode. Nous commencerons par la porte Dorée. On se rappelle que cette porte, actuellement murée, est la seule entrée antique donnant accès, du côté de l'orient, dans le Haram-ech-Chérif. Elle se compose de deux larges piliers carrés, complétement engagés aujourd'hui dans la maçonnerie turque, et surmontés de chapiteaux formés de deux rangs superposés de feuilles d'acanthe ou, au moins, d'un végétal assez semblable à l'acanthe, et dont les folioles aigües et profondément découpées appartiennent à un style *sui generis,* qui a évidemment la prétention de ressembler au corinthien, tout en conservant son caractère propre.

Le sommet du chapiteau est un peu évidé au centre, et là il porte une saillie circulaire, copiée également des chapiteaux des pilastres corinthiens de construction gréco-romaine de cette époque.

Sur les chapiteaux repose une double archivolte, surchargée d'ornements, et présentant plusieurs cordons concentriques, de feuillages, d'entre-lacs et de petits modillons courant au-dessus de tous les autres. A mon retour de Jérusalem, j'avais énoncé la conviction que cette porte était d'Hérode le Grand, et je dois avouer que je n'eus pas le bonheur de faire partager cette conviction à tout le monde. On se méfiait de mes dessins et par conséquent de mon opinion. Depuis lors, les belles photographies de mon ami A. Salzmann sont venues trancher la difficulté et prouver que j'avais un peu moins d'imagination que ne m'en attribuaient ceux qui, n'ayant jamais mis le pied

hors de leur logis, ne pardonnent pas aux autres d'aller chercher, au péril de leur vie, des faits capables de déranger les théories *a priori* écloses au fond du cabinet. Ces photographies, aussi bien que celles que je viens de rapporter moi-même, démontrent amplement que la porte Dorée ne peut être byzantine; elle est donc plus ancienne.

Voyons maintenant ce que nous révèle l'étude, même superficielle, des parties antiques de cette illustre porte.

A première vue, ainsi que je l'ai déjà dit, la pierre paraît rongée, effritée, et il semble évident que le feu a passé par là. Les pieds-droits sont mal appareillés, et, à côté de blocs de fort belle taille, se présentent des rajustages faits avec de petites pierres, mais certainement contemporains de la construction primitive. A aucune époque un architecte n'aurait consenti à laisser en lumière des parties aussi défectueuses; à aucune époque, sauf bien entendu l'époque turque, qui n'y regarde pas de si près. Si donc ces pieds-droits sont antiques, et ceci personne n'oserait le nier, ils ont dû être revêtus de façon que leurs défauts fussent masqués. Or la photographie nous montre que des plaques de revêtement se rajustaient à la base des chapiteaux, qui ont, sur la surface actuelle du pied-droit, une saillie inexplicable, si l'on n'admet pas l'existence de ces plaques de revêtement. Ceci posé, on me permettra, j'espère, de croire et d'affirmer que ces plaques indispensables n'étaient autres que des plaques d'argent doré, mises en fusion durant le siége de Titus et lors de l'incendie des portiques. C'est leur fusion qui a mis la pierre dans l'état de détérioration incroyable où elle se voit aujourd'hui, état que le temps seul n'aurait jamais pu produire. Je conclus donc une fois de plus que cette porte, évidemment brûlée pendant le siége de Titus, fut l'œuvre des architectes d'Hérode le Grand. Rappelons-nous main-

tenant qu'en donnant la description des parties de muraille entre lesquelles la porte Dorée se trouve enclavée, j'ai fait remarquer qu'elles présentaient un appareil relativement moderne (eu égard au grand appareil), et sur l'origine hérodienne ou romaine duquel je ne me suis pas prononcé. Je puis être plus explicite maintenant, et je déclare que ces parties de muraille ont fermé les brèches ouvertes par les hélépoles et les béliers de Titus dans la paroi de revêtement du massif du Temple. Ces portions de murs datent donc très-probablement de l'époque où, sous le règne d'Hadrien, Jérusalem devint la colonie Ælia Capitolina.

Passons actuellement à la porte ornée comme la porte Dorée et placée au-dessous de la mosquée d'El-Aksa. Si la porte Dorée est l'œuvre d'Hérode, il en est certainement de même de la porte d'El-Aksa; mais, ici, la photographie va nous permettre de trouver un bon argument de plus en faveur de la véritable origine de ces deux portes de même style.

C'est Justinien, ainsi que nous le savons par Procope, qui a fait bâtir l'église de Sainte-Marie, remplacée plus tard par la mosquée d'El-Aksa. Notre porte est énormément en contre-bas de cette église. Elle n'a donc pas la moindre relation avec elle. Mais les architectes de Justinien, trouvant debout ce débris vénérable du temple d'Hérode, l'auront respecté et fait entrer dans leur plan de reconstruction, en l'enclavant dans la maçonnerie qui devait soutenir la plate-forme sur laquelle ils voulaient bâtir leur église. Ce qui ne contribue pas peu à me le faire croire, c'est la présence, dans la maçonnerie qui encadre la porte antique, d'une inscription encastrée, sens dessus dessous, dans le mur, et qui très-certainement a été renversée à dessein, et mise là, peut-être, pour constater le renversement des idées qui en avaient dicté la teneur.

Voici cette inscription :

TITO AEL · HADRIANO
ANTONINO AVG·PIO
P·P·PONTIF·AVGVR.
D·D·

Nul doute que cette inscription n'ait été encastrée dans la base d'une statue élevée à l'empereur Antonin le Pieux. Krafft a conclu de sa présence que la porte antique dont je m'occupe était du temps d'Hadrien. Mais Williams a fait bonne justice de cette conclusion tirée de la présence d'une inscription évidemment déplacée, puisqu'elle est sens dessus dessous, et il a cru devoir conclure que la porte en question était du temps de Justinien. J'ai dit tout à l'heure pourquoi je ne puis admettre cette opinion. Pour moi comme pour le savant Williams, l'inscription a été mise là à l'époque où Justinien a fait construire l'église de la Vierge; mais voilà tout. Il n'y a aucune analogie entre la nature des appareils employés à la construction de la porte et celle de l'appareil dans la dernière assise duquel est placée l'inscription. Évidemment celle-ci a été encastrée dans le mur postérieurement à l'existence de la porte antique. Par suite, il est logique, en admettant que cette inscription ait été placée là à l'époque de Justinien, de conclure que la porte inférieure est bien antérieure à cette époque.

Étudions maintenant l'appareil même de la porte et celui que manifestent toutes les parties de maçonnerie dans lesquelles cette porte est enclavée. Nous allons voir que cette étude a son importance, et méritait bien qu'on la fît.

L'examen le plus superficiel est suffisant pour démontrer que les parties sculptées de cette porte, aujourd'hui visibles pour tout le monde, se relient à un appareil très-régulier, très-

beau, comportant de magnifiques blocs sans bossage et parfaitement jointoyés. C'est là de la maçonnerie grecque dans toute la force du terme, et d'une bonne époque. Au-dessus paraît un pan de muraille fort soigné aussi, mais d'assez petit appareil, faisant partie intégrante des murs extérieurs de l'église de la Vierge, ou mosquée d'El-Aksa. Là se montre incontestablement le système des architectes de Justinien, et la position relative démontre, au premier coup d'œil, l'antériorité de l'appareil contemporain de la porte elle-même, lequel, par conséquent, ne peut être que romain ou hérodien; or, comme il n'a pas le moindre rapport avec l'appareil romain des trois portes cintrées étudiées plus haut, il faut bien qu'il soit d'Hérode, ainsi que l'indiquait déjà l'ornementation végétale de la porte elle-même.

Cette porte est murée, et ne présente qu'une baie carrée munie d'un grillage, et ouvrant sur les galeries souterraines ou substructions de la mosquée d'El-Aksa. La maçonnerie qui a bouché cette porte est d'apparence relativement moderne et offre une certaine analogie avec celle du mur d'El-Aksa. Elle est moins bonne néanmoins et doit être un peu plus récente.

Quant au mur du jardin d'El-Aksa, lequel recoupe la porte en deux, il est fort délabré, de construction plus que médiocre et probablement contemporaine de la transformation de l'église de Justinien en mosquée. Immédiatement à l'angle de jonction de ce mur arabe avec la muraille antique, s'ouvrait jadis une porte ogivale à double archivolte, murée plus tard, et probablement par les croisés. J'admettrais assez volontiers que la porte antique a été condamnée et bouchée sous Justinien, ou tout au moins par les musulmans, lorsque ceux-ci bâtirent une enceinte au jardin d'El-Aksa et ouvrirent la baie

ogivale que les croisés s'empressèrent de boucher à leur tour, lorsqu'ils devinrent maîtres de Jérusalem.

Quoi qu'il en soit, nous avons autour de la porte essentiellement hérodienne d'El-Aksa un bon échantillon de l'appareil hérodien, appareil qu'il est impossible de confondre avec tous ceux que nous avons passés en revue jusqu'ici.

Voyons maintenant ce que nous offre l'angle sud-ouest de l'enceinte sacrée.

Toute la partie du mur méridional que l'on peut voir du fond du Tyropœon, à partir de l'angle sud-ouest de l'enceinte jusqu'aux bâtiments d'El-Aksa, comporte, sur une hauteur de dix assises parfaitement conservées, le grand appareil à assises en retraite et à encadrement en bossage que nous avons déjà décrit tant de fois. Au-dessus s'élève un pan de mur de petit appareil très-régulier, mais à bossages grossiers et non retaillés. Ou cet appareil est des premiers temps de la période musulmane, ou il est de l'époque des croisades. Neuf baies sont percées dans ce pan de muraille. Sept d'entre elles sont également espacées à partir des dépendances de la mosquée d'El-Aksa. Les cinq premières sont rectangulaires, d'une hauteur double de leur largeur, et surmontées d'un petit jour en segment de cercle ou lunule vide fort étroite. La sixième baie est une petite fenêtre formée de deux baies accouplées et cintrées, séparées par un meneau ou une colonnette. Celle-ci est une fenêtre chrétienne ouverte probablement à l'époque des croisades. La septième baie est identique de forme avec les cinq premières, aussi bien que la huitième. L'intervalle entre la septième et la huitième fenêtre est double de celui qui sépare les fenêtres précédentes. Enfin la dernière baie, qui est aussi rectangulaire, est percée dans la maçonnerie qui a fermé une large baie ogivale percée postérieurement à la construction de la mu-

raille. L'ogive, dont le profil se reconnaît à merveille, porte une petite meurtrière à son sommet. Toute la portion de mur dans laquelle sont percées les fenêtres irrégulières que je viens de décrire paraît avoir été remaniée. Je dois ajouter qu'un cordon, formé d'un tore fort délabré, sépare la portion de grand appareil de la muraille musulmane ou des croisades.

En passant à l'inspection de la face ouest, on reconnaît à merveille la superposition d'appareils très-distincts, et qu'il est bon d'examiner en détail. Toute la base proprement dite de la muraille présente le gros appareil avec tous les caractères que nous avons signalés à l'angle sud-est. Trois assises sont en place et n'ont jamais été dérangées, sur une longueur de 12 mètres, à partir de laquelle commence l'amorce de pont dont j'ai déjà parlé, et sur le compte de laquelle je vais revenir avec détail. A l'aisselle même de cette arche est resté en place un bloc d'une quatrième assise. Immédiatement en contact avec ce pont et du côté du nord, on voit en place deux assises de plus du grand appareil, mais sur une largeur de 6 à 7 mètres seulement. Quatre assises sont apparentes, les inférieures étant enterrées sous les amas de débris de toute nature qui, en ce point, encombrent les approches de l'enceinte sacrée. Ce qu'il importe de noter en passant, c'est que les voussoirs antiques dont se compose ce magnifique débris d'arche se relient parfaitement et se sont toujours reliés au grand appareil, avec lequel ils font corps. Les rangs de voussoirs en place sont au nombre de trois, dont les deux inférieurs seuls sont complets, le rang supérieur ayant perdu un voussoir intermédiaire de 5 mètres de longueur, lequel a été remplacé par de la maçonnerie d'assez médiocre appareil, se reliant à la face générale du mur d'enceinte.

Avant d'aller plus loin, occupons-nous du pont antique qui

traversait le Tyropœon, et dont nous trouvons un magnifique fragment. La largeur du pont est de 15^{m},50. La voûte, en arc de cercle, commence au-dessus d'une assise de blocs de gros appareil, placée en saillie de 45 centimètres sur la face du mur. Ce qui reste de l'intrados de la voûte a une hauteur verticale de 4 mètres, jusqu'à la naissance du joint normal à la surface de l'intrados. Cette même naissance du joint est en saillie de 1^{m},50 sur la surface extérieure du mur d'enceinte, à laquelle la partie inférieure de la courbe génératrice de la voûte est à peu près tangente. Ayant déterminé la corde du voussoir inférieur, qui est admirablement conservé, et la corde de l'ensemble des deux voussoirs supérieurs, rien n'est plus aisé que de trouver le centre, le rayon, et par suite le diamètre de la voûte. Le rayon du cercle générateur est de 8^{m},35, et le centre est placé à 85 centimètres au-dessous du plan dans lequel se trouve la saillie qui recoupe l'arête inférieure de la voûte. L'arc générateur n'est donc pas une demi-circonférence entière, et le pont avait à peine 16^{m},70 d'ouverture. Par suite, la flèche de la voûte avait 7^{m},50 au-dessus du plan de naissance. Il n'y a rien là d'exorbitant, et, avec un tablier d'un mètre seulement d'épaisseur, la voie desservie par ce pont devait aboutir, sans rampe aucune, sur le plateau opposé, plateau qui, même avec les remblais qui l'encombrent, n'est guère aujourd'hui que d'une vingtaine de pieds au-dessus du fond du Tyropœon.

Je n'hésite pas à dire que, si les dimensions d'un pareil pont sont imposantes et dénotent des connaissances fort développées chez l'architecte qui l'a conçu, elles n'ont absolument rien qui puisse faire révoquer en doute l'existence d'un pont qui devait avoir deux arches, et reliait en ce point le plateau de Moriah ou du temple au plateau de Sion ou du palais. Ce

fait a été mis hors de contestation par un savant et habile explorateur de l'antique Jérusalem, M. Ermete Pierotti, à l'amitié duquel je dois de très-intéressants détails sur les résultats des fouilles qu'il a pratiquées, pendant huit années consécutives, dans la ville sainte. Il a recherché, de l'autre côté du Tyropœon, les traces de l'autre culée du pont dont nous nous occupons, et il en a retrouvé l'encastrement nettement déterminé et taillé dans le roc même qui forme le flanc opposé du ravin.

Voyons maintenant ce qu'était ce pont et comment il en est question dans les écrits de Flavius Josèphe. Celui-ci ne nous ayant donné avec des détails suffisants que la description du temple d'Hérode, en négligeant de décrire tous les autres monuments de la cité sainte, monuments qu'il se contente de citer en passant, quand son récit l'exige, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il ne se soit pas appesanti sur les détails de construction d'un édifice que connaissait parfaitement toute la population de Jérusalem. Josèphe parle à plusieurs reprises du pont qui reliait le plateau du temple au Xystus. Le Xystus était une sorte de place publique où se tenaient les assemblées de la nation; à l'ouest du Xystus était établi le palais des Asmonéens. Voici maintenant les différents passages dans lesquels il est question du pont.

Pendant le siége de Pompée, les partisans d'Aristobule se réfugièrent dans le temple, décidés à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité; « ils coupèrent, avant de s'enfermer, le pont « qui réunissait le temple à la ville : » *καὶ τὴν συνάπτουσαν ἀπ' αὐτοῦ τῇ πόλει γέφυραν ἀποκόψαντες κ. τ. λ.* [1].

Le même fait est raconté ainsi dans un autre passage : *καὶ τὴν τείνουσαν ἀπ' αὐτοῦ γέφυραν εἰς τὴν πόλιν ἔκοψαν* [2],

[1] *Bell. Jud.* I, VII, 2. — [2] *Ant. Jud.* XIV, IV, 2.

« et ils coupèrent le pont qui conduisait du temple à la ville. » Le même paragraphe contient encore le passage suivant : « Car « la partie du temple qui regardait la ville était inaccessible, « maintenant qu'on avait coupé le pont qui communiquait « avec la partie occupée par Pompée. »

Ἀπερῥώγει γὰρ καὶ τὰ πρὸς τὴν πόλιν, τῆς γεφύρας ἀνατετραμμένης ἐφ' οὗ διῆγε Πομπήιος.

Sous le règne de Néron, Gessius Florus ayant été nommé procurateur de la Judée, des plaintes s'élevèrent contre son administration, qui était devenue odieuse à la nation juive. A cette occasion, Agrippa fit un discours devant le peuple réuni au Xystus, afin de le détourner de déclarer la guerre aux Romains. Voici comment la chose est racontée par Josèphe :

« Le peuple ayant été convoqué au Xystus, Agrippa, après « avoir fait placer sa sœur Bérénice dans un lieu en vue de « l'assemblée, sur le palais des Asmonéens (ce palais, qui do- « minait le Xystus, était situé à l'extrémité même de la ville « haute, et un pont reliait le temple au Xystus), s'exprima en « ces termes, etc. [1] »

Plus loin, nous lisons encore, à propos du siége de Titus :

« Il (Titus) s'arrêta à l'occident de l'enceinte extérieure du « temple; là étaient des portes donnant sur le Xystus et un « pont qui reliait la ville haute au temple; ce pont était alors « placé entre les tyrans et César : *Καὶ γέφυρα συνάπτουσα « τῷ ἱερῷ τὴν ἄνω πόλιν· αὕτη τότε μέση τῶν τυράννων ἦν καὶ « τοῦ Καίσαρος* [2]. »

Plus loin encore [3] nous trouvons ceci : « La troupe des auxi- « liaires et tout le reste étaient placés vers le Xystus, et, à partir « de là, vers le pont et la tour de Simon, tour que ce chef avait

[1] *Bell. Jud.* II, XVI, 3. — [2] *Ibid.* VI, VI, 2. — [3] *Ibid.* VI, VIII, 1.

« fait construire, pendant qu'il faisait la guerre à Jean, pour « lui servir de place d'armes. » Il ne sera pas inutile de rappeler à quel moment cette tour fut construite; Josèphe nous l'apprend [1] en racontant que Simon était posté à l'extérieur du temple, et Jean avec ses partisans à l'intérieur. Celui-ci fit construire quatre hautes tours pour résister mieux à son ennemi : l'une à l'angle nord-est de l'enceinte du temple, l'autre dominant le Xystus, la troisième à l'autre angle dominant la ville basse (c'est-à-dire vers l'angle nord-ouest de l'enceinte), et enfin la quatrième sur le sommet des Pastophories. Ce fut alors que Simon, pour éviter d'être dominé de trop haut par la tour que Jean fit placer probablement à l'entrée du pont, construisit, de son côté, et vers l'autre extrémité, la tour que Josèphe appelle *tour de Simon.*

J'ai cité tous les passages où il est question du pont qui reliait le temple au Xystus, et il n'en est pas un seul qui ne s'accorde parfaitement avec la position de l'arche ruinée dans laquelle le révérend Robinson a eu, le premier, le mérite de reconnaître le pont mentionné par Josèphe.

Pour moi, ce pont est de la plus haute antiquité, et, quoi qu'on en puisse dire, je me crois en droit d'affirmer qu'il est de beaucoup antérieur au règne d'Hérode.

Mais il vaut mieux le prouver que l'affirmer, et c'est ce que je vais m'efforcer de faire.

A l'angle sud-ouest de l'enceinte, et sur la face occidentale, j'ai déjà dit que la base du mur était construite en très-gros appareil se reliant parfaitement à l'amorce du pont antique. Immédiatement au-dessus des assises de gros appareil se montre un magnifique pan de mur très-bien conservé, et qui empiète,

[1] *Bell. Jud.* IV, IX, 12.

sur la rangée supérieure des voussoirs en place, d'un bon quart de la largeur primitive du pont. L'appareil de ce pan de mur est identique avec le bel appareil dans lequel la porte hérodienne d'El-Aksa est enclavée, et qui est l'œuvre des mêmes ouvriers. Notre pan de mur, qui recouvre une partie de l'ancien pont, est donc aussi de l'époque d'Hérode, ainsi qu'une partie de la muraille superposée aux assises de gros appareil, et qui se voit à 6 ou 7 mètres à gauche du pont. Celui-ci a donc été coupé, modifié, si l'on veut, avant le règne d'Hérode, puisque, à cette époque, un quart de sa largeur était déjà condamné. Or nous venons de voir que le pont qui reliait le temple au Xystus fut coupé lors du siége de Pompée; rien donc de plus naturel que la présence de l'appareil hérodien au-dessus d'une extrémité du pont détruit. N'oublions pas que ce pont avait plus de 15 mètres de largeur, et qu'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'après sa destruction on ait réduit cette largeur, en le reconstruisant probablement en bois.

C'est en l'année 63 avant J. C. que les partisans d'Aristobule coupèrent le pont du Xystus, et c'est en l'an 37 seulement qu'Hérode devint maître de Jérusalem. Ce ne fut même qu'en l'an 17 avant J. C. que les travaux de reconstruction du temple furent commencés. Il a donc pu s'écouler quarante-six ans entre la destruction du pont et la bâtisse du pan de mur hérodien que je viens de décrire. Celui-ci est surmonté, exactement comme la face méridionale adjacente de gros appareil, d'une muraille de petit appareil avec bossage grossier, que je crois du temps des croisades ou de peu antérieure. Une seule fenêtre rectangulaire, surmontée d'une étroite lunule vide, comme les fenêtres analogues de la face méridionale, était percée dans cette muraille supérieure : elle est aujourd'hui bouchée. En résumé, la face occidentale de l'angle sud-ouest de l'enceinte

nous montre quatre assises de voussoirs d'un pont appartenant à l'époque du grand appareil, reliées parfaitement, à droite et à gauche, à des assises en place de ce grand appareil, lesquelles sont, ainsi qu'une partie du pont lui-même, surmontées d'un mur d'Hérode, surmonté à son tour d'un mur arabe ou des croisades.

Puisque Néhémie n'a employé que cinquante-deux jours à fermer et à remettre en état toute l'enceinte de Jérusalem, il serait insensé, on en conviendra, de lui attribuer les constructions colossales que surmonte l'appareil hérodien.

Nous venons de voir que la largeur du pont qui reliait le temple au Xystus fut notablement réduite après le siége de Pompée. A ce sujet, il est véritablement curieux d'étudier les différents appareils de maçonnerie qui se présentent, au-dessus de la largeur primitive du pont, dans le mur d'enceinte du Haram-ech-Chérif tel qu'il existe aujourd'hui. Au-dessus des quatre premiers mètres comptés à partir de l'extrémité sud, nous trouvons l'appareil hérodien surmonté de l'appareil des croisades sur toute la hauteur de la muraille. Vers le centre du pont primitif, on reconnaît une brèche de 4 mètres, à très-peu près, fermée jusqu'au sommet du mur par une maçonnerie de très-petit et très-médiocre appareil, qui forme une grande tache verticale sur la muraille d'enceinte. Cette tache empiète un peu sur la surface laissée libre par le voussoir arraché dont j'ai parlé. Celui-ci a dû évidemment donner passage à une voie de 5 mètres environ de largeur, fermée à son tour en appareil un peu meilleur et un peu plus ancien que celui qui a été employé pour boucher la longue brèche verticale que je viens de décrire. Enfin, au sommet du mur qui surmonte toute la portion de gauche du pont primitif, se montre une construction arabe de très-petit appareil, et qui fait partie de la mosquée dite *des Moghrabins*.

C'est maintenant le moment de revenir sur nos pas et d'étudier un fragment de muraille qui est digne, je le crois, de toute notre attention. A la face méridionale de l'angle sud-est de l'enceinte, je l'ai déjà dit, toutes les assises de grand appareil sont en place, et elles sont fort mal rajustées avec la magnifique muraille romaine dans laquelle s'ouvraient les trois portes cintrées maintenant condamnées. Ce défaut de raccord tient certainement à ce que, de ce côté aussi, il y eut primitivement, comme à la face orientale du même angle, une saillie formant un avant-corps de l'angle entier. Cette arête avait déjà disparu dès l'époque romaine, puisque la construction qui appartient à cette période est en retraite sur les parties voisines de l'angle même, tandis qu'elle se raccorde parfaitement avec la face générale du mur méridional. Mais nous devons remarquer que cet avant-corps, si peu saillant du reste, avait été réparé déjà bien avant les Romains, puisqu'un fragment de mur d'un appareil tout particulier, et se rajustant aux assises de grand appareil, fait lui-même saillie sur la face romaine. Les assises de cet antique fragment se composent de boutisses et de panneresses régulièrement alternées, mais dans un état de détérioration qui contraste fortement avec la belle conservation des blocs de la construction romaine voisine, et des blocs des fragments hérodiens que nous avons reconnus plus haut. Nous avons donc ici un appareil plus ancien que l'appareil romain et que l'appareil hérodien, mais plus récent que le grand appareil. Cela est indubitable.

Tout ceci posé, j'arrive aux conclusions qui découlent nécessairement des observations minutieuses que j'ai, trop longuement peut-être, consignées dans ce travail. Je ne saurais toutefois le regretter, puisque ces observations seules pouvaient me permettre de formuler nettement une opi-

nion qu'il serait, je crois, difficile de contredire aujourd'hui.

Les constructions arabes et turques se montrent exclusivement au couronnement de la grande enceinte formant l'enceinte proprement dite du Haram-ech-Chérif. Au-dessous de ces constructions médiocres et relativement modernes, l'appareil des croisades se rencontre nettement au-dessus du mur romain dans lequel était percée la triple porte du sud : à l'angle sud-ouest, au-dessus de la face sud du grand appareil, et au-dessus de la face ouest d'appareil hérodien. L'appareil byzantin de Justinien se montre au-dessus de la porte d'El-Aksa dans le mur de l'église de Sainte-Marie, devenue la mosquée d'El-Aksa. L'appareil romain se reconnaît à l'angle nord-est d'abord, puis aux grandes brèches avoisinant la porte Dorée et autour de la triple porte en plein cintre de la face méridionale. A l'appareil romain se montre subordonné l'appareil hérodien que l'on reconnaît autour de la porte d'El-Aksa, et au-dessus du pont qui reliait le temple au Xystus.

Enfin, au-dessous de tous ces systèmes successifs de construction, on trouve un fragment d'appareil tout à fait distinct, plus ancien que l'appareil hérodien, intermédiaire entre l'appareil romain et le grand appareil, à la face sud de l'avant-corps du sud-est. C'est un échantillon de la reconstruction de Néhémie.

Reste le grand appareil sur lequel repose le tout, et qui, ne pouvant être rapporté à Néhémie, dont l'œuvre de réparation n'employa qu'un temps fort court (52 jours en tout), doit être forcément attribué à Salomon, et, en quelques parties, à ses successeurs immédiats. Je résumerai ainsi les caractères essentiels de ce système de construction, auquel je me crois en droit de restituer maintenant, d'une manière générale, le nom d'appareil *salomonien :* Assises de blocs considérables, en retraite les

unes sur les autres de plusieurs centimètres, de manière à répartir le fruit des murailles sur ces retraites successives; blocs ornés d'un encadrement élégamment repiqué, jointoyés avec un soin extrême, et portant fréquemment, à leur surface extérieure, des saillies destinées à faciliter la manœuvre de masses aussi considérables; assises horizontales ajustées avec un soin qui ne laisse rien à désirer. Quant aux joints verticaux, négligence absolue de la règle, relativement moderne, qui veut que l'on dispose les blocs superposés, joint sur plein. Cette remarque seule suffirait pour faire reporter à la plus haute antiquité l'appareil dans lequel une semblable incorrection se manifeste.

DEUXIÈME PARTIE.

Il est temps de passer à la discussion des textes qui concernent le Haram-ech-Chérif, et, je crois pouvoir l'affirmer d'avance, nous allons voir ces textes, dont aucun, dans aucune de ses parties, ne sera volontairement passé sous silence, concourir, sans exception, à corroborer la thèse qui vient d'être développée si laborieusement par les arguments positifs et techniques.

Maintenant que j'ai revu et étudié à loisir ce vénérable monument; maintenant que j'ai pu le visiter, l'examiner à l'intérieur comme à l'extérieur, je me sens fort à l'aise pour dire à mes contradicteurs : non, je ne m'étais pas trompé. C'est vous qui vous trompez, de très-bonne foi, j'en suis convaincu; mais la bonne foi et la loyauté des appréciations ne sont pas des caractères suffisants pour rendre ces appréciations irréfutables. Je vais donc aborder sur de nouveaux frais l'étude de l'enceinte du Haram-ech-Chérif de Jérusalem, et cette fois

en discutant tous les textes qui le concernent. Je dis tous, parce que je ne me permettrai pas d'élaguer d'un passage que j'invoquerai les lambeaux qui me gêneront, afin de n'en présenter que ceux qui me donneraient raison.

Pris en masse, les textes, sans en rien distraire, doivent me donner gain de cause, ou ils doivent m'infliger un démenti absolu. Or, moi aussi, j'ai la prétention d'être assez loyal pour ne rien passer volontairement sous silence, dans cette discussion historique et philologique qui, considérée en elle-même, est une des plus intéressantes que présente l'étude de l'archéologie.

J'ai donné plus haut la description détaillée des parties distinctes, quant à l'appareil, qui constituent ce vénérable monument, et je constate que nous sommes tous d'accord sur l'âge relatif de ces différentes parties, car ce n'est que sur les dates plus ou moins précises de chacune d'elles que le débat est engagé.

Je vais donc commencer par reprendre un à un tous les textes de l'historien Josèphe, textes qui, je ne saurais trop le dire, doivent être, ainsi qu'il est très-facile de le démontrer, tenus en suspicion, dès qu'ils impliquent des chiffres de dimensions, tandis que nous n'avons guère le droit de les traiter avec le même dédain, aussitôt que nous ne leur demandons plus que des faits historiques. Chacun de ces textes sera suivi d'un commentaire analytique, à l'aide duquel je prétends établir une série de faits positifs, et assez positifs pour que tout le monde soit condamné à s'incliner devant leur autorité.

Ceci entendu, procédons par ordre.

Le premier passage que nous devons emprunter à Josèphe est celui où il rapporte la description donnée par Hécatée

d'Abdère (*Contra Apionem*, l. I, c. XXII); il y est dit: « Qu'au mi-« lieu de la ville se voit un péribole de pierre, ayant cinq plè-« thres de longueur, sur cent coudées de largeur, et présen-« tant des doubles portes. » Le plèthre est la sixième partie du stade. Prenons le stade olympique de 185 mètres; cinq sixièmes de stade nous donnent 153 mètres de longueur pour l'enceinte décrite par Hécatée. Cette enceinte a cent coudées de largeur, soit $52^{m},50$. Évidemment nous ne pouvons dire que ces mesures s'appliquent à l'enceinte du Haram-ech-Chérif que nous connaissons. Que représentent-elles donc? Hécatée a pris soin de nous en instruire. « Dans cette enceinte, « ajoute-t-il, est un autel carré, construit en pierres blanches « non taillées, dont les côtés ont vingt coudées de longueur, « et qui est élevé de dix coudées. Près de cet autel est un « grand édifice qui contient un autel et un chandelier, d'or « tous les deux, et du poids de deux talents. » Hécatée était contemporain d'Alexandre; il parle donc forcément du temple de Zorobabel. Contentons-nous, quant à présent, de cette indication; mais constatons que ces dimensions sont beaucoup plus petites que celles de la plate-forme de rocher sur laquelle était le temple, et qui aujourd'hui supporte la Qoubbet-es-Sakhrah. Or, comme cette plate-forme n'a pu changer ni de dimensions, ni de place, puisqu'elle est en grande partie taillée dans le roc (lequel est à nu, dans toute la partie nord), nous sommes, dès ce moment, conduits à présumer qu'Hécatée n'a voulu parler là que de l'enceinte proprement dite du temple, c'est-à-dire de celle dans laquelle il n'était pas permis aux Gentils de pénétrer.

Maintenant, venons aux témoignages directs et personnels que nous fournissent les œuvres de Josèphe; et, pour mettre de l'ordre dans nos recherches, commençons par tous les

passages qui concernent l'œuvre de Salomon, et qui se trouvent disséminés dans les deux écrits sur les Antiquités judaïques et sur la Guerre des Juifs. Le premier de tous est le suivant : « Alors il (David) remit devant tout le monde à Salomon « le tracé et l'ordonnance du temple à construire, ceux aussi « des fondements des maisons et des constructions supé- « rieures, etc. etc.[1] » (*θεμελίων καὶ οἴκων καὶ ὑπερῴων*).

Tout avait donc été préparé par David pour son fils, et l'Écriture est ainsi confirmée par le récit de Josèphe, confirmation dont, au reste, elle n'avait pas besoin.

Voici maintenant le passage relatif à la préparation des matériaux : « Il leur ordonna de tailler de grands blocs des- « tinés à entrer dans les fondations du temple (*ναοῦ*); après « les avoir d'abord ajustés et reliés dans la montagne (la car- « rière), ils devaient ainsi les amener dans la ville. » Il est évident qu'il n'est pas possible de prendre à la lettre les expressions dont se sert ici Josèphe, *συνδήσαντας* et *ἁρμόσαντας*, « les ayant reliés et ajustés[2]. » Autant vaudrait dire qu'on avait eu l'idée de construire les murailles dans la carrière et de les transplanter ensuite tout d'une pièce sur le terrain. C'est tout simplement une assertion ridicule, que Josèphe a peut-être transmise aux autres telle qu'il l'avait reçue lui-même. En tout cas, on ne la fera accepter, j'imagine, ni par un architecte, ni par un ingénieur quelconque. Mais peut-être Josèphe a-t-il voulu dire seulement qu'avant de sortir de la carrière les blocs étaient appareillés. Pour ma part, je le crois.

Tout le chapitre III du livre VIII des *Antiquités judaïques* est consacré à la description du temple proprement dit et de ses accessoires, tels que la mer d'airain, les dix bassins, l'au-

[1] *Ant. Jud.* VII, XIV, 10. — [2] *Ant. Jud.* VIII, XI, 9.

tel, les colonnes Iakin et Beaz, etc. etc. Tout cela est fort curieux, fort intéressant, mais doit trouver sa place dans un autre travail, puisque, cette fois, je ne veux analyser que les passages relatifs à l'extérieur du temple. A ce titre, le paragraphe 9 de ce même chapitre mérite pourtant que nous nous y arrêtions. J'y lis ceci : « Il (le roi Salomon) construisit « autour du naos une enceinte, que nous appelons *gision* dans « notre langue maternelle et qui se nomme en grec θριγκὸς « (mur de clôture); elle était haute de trois coudées (1m,575) « et destinée à défendre au peuple l'entrée dans le hiéron, « cette entrée étant réservée aux prêtres seuls. A l'extérieur « de cette enceinte, il construisit un hiéron de forme carrée, « orné de portiques grands et larges, munis de portes élevées, « faisant face aux quatre vents, et fermées par des battants « dorés. Tout individu du peuple, observateur des lois et à « l'état de pureté, était libre d'entrer dans ce hiéron. » Josèphe malheureusement n'avait aucune idée des dimensions réelles de ce hiéron extérieur, puisqu'il ne s'est pas hasardé à nous les transmettre. En revanche, il ajoute immédiatement ceci : « On ne peut dire, et à peine pourrait-on croire, en le voyant, « combien il rendit admirable ce hiéron extérieur. En effet, « ayant comblé de terres accumulées de grandes vallées, dont « il était difficile de mesurer de l'œil la profondeur immense, « et ayant élevé ce massif à la hauteur de 400 coudées, il par- « vint à lui donner la même hauteur qu'avait le sommet de la « montagne sur lequel le temple (ὁ ναὸς) était construit. C'est « pour cette raison que la plate-forme hypèthre du hiéron « extérieur (τὸ ἔξωθεν ἱερὸν) était au niveau du sol même « du naos. Il l'entoura (περιλαμβάνει δ'αὐτὸ) de portiques « doubles, soutenus par des colonnes de pierre du pays s'é- « levant jusqu'au faîte; elles supportaient un toit lambrissé

« de cèdre. Toutes les portes de cet autre hiéron étaient d'ar-« gent [1]. »

De cette description il ressort plusieurs faits qu'il est bon de préciser; mais, avant tout, prenons note de celui-ci : Josèphe se sert constamment du mot *ναὸς* pour désigner le temple proprement dit, *la maison,* comme l'appelle l'Écriture sainte. Il donne le nom de *hiéron hypèthre* et de *hiéron extérieur* à l'esplanade garnie d'édifices sacrés, y compris le *thrinkos;* enfin il donne encore ce nom de *hiéron extérieur* à l'ensemble des portiques.

Je demande, de mon côté, la permission d'adopter une fois pour toutes des noms pour ces différentes parties du temple. Comme Josèphe, j'appellerai toujours le temple *naos;* la première enceinte d'édifices sacrés comprenant le *gision* ou *thrinkos,* je l'appellerai le *hiéron,* et c'est à l'ensemble des portiques entourant le tout que je réserverai spécialement le nom de *hiéron extérieur.* Ceci posé, examinons le passage que je viens de reproduire.

Et d'abord, si Josèphe n'est pas un imposteur, nous avons le droit de conclure de ce récit :

1° Que Salomon n'a pas accumulé les terres formant le noyau du massif supportant le naos et le hiéron, sur le flanc d'une seule vallée, mais bien sur celui de toutes les vallées au-dessus desquelles devait s'élever ce massif, afin de former la plate-forme quadrangulaire amenée au niveau du sommet même du mont Moriah.

2° Que les portiques doubles renfermant le hiéron furent construits par Salomon sur les quatre faces de ce hiéron.

[1] *Ant. Jud.* VIII, III, 9.

3° Que le hiéron était hypèthre et au même niveau que le naos.

Quant aux quatre cents coudées que Josèphe donne à la hauteur du massif de la plate-forme supportant tous les édifices sacrés, je n'ai qu'un mot à en dire : chiffre de Josèphe! et, comme tel, bon à oublier le plus vite possible. Veut-on, en effet, savoir la différence de niveau qu'il y a entre le fond de roc du Cédron et la plate-forme du temple? C'est moins de 100 mètres, tandis que les quatre cents coudées de Josèphe nous donneraient 210 mètres, c'est-à-dire beaucoup plus du double. Cet historien aurait-il par hasard adopté constamment l'*amah* ou coudée de $0^{m},525$ pour les mesures en plan, et le *djamed* pour les mesures de hauteur? Il n'y aurait rien d'impossible à cela, et, dans le cas présent, les quatre cents coudées indiquées par lui nous donneraient 105 mètres seulement, ce qui se rapprocherait mieux de la réalité.

« Tous ces travaux furent achevés en sept ans [1]. »

Poursuivons. Au livre XV, chap. XI, § 3, nous lisons ceci, à propos des constructions d'Hérode :

« Ayant arraché les anciens fondements, et en ayant jeté « d'autres, il construisit sur ceux-ci le naos (*τὸν ναὸν*), qui « avait cent coudées de longueur et vingt coudées de hauteur de « plus (que primitivement?) etc. »

Josèphe ne parle que des fondations du naos, celles-ci ont donc été les seules fondations remaniées par Hérode.

« En outre, il (Hérode) entoura le naos de vastes portiques « (*περιελάμβανε δὲ καὶ στοαῖς μεγίσταις τὸν ναὸν*), en ayant « en tout égard aux règles de la juste proportion, et en dépas- « sant les dépenses primitives, de sorte qu'il semblait qu'aucun

[1] *Ant. Jud.* VIII, IV, 1.

« autre n'eût avant lui décoré le naos. Deux de ces portiques « s'appuyaient sur la grande muraille (ἄμφω δ'ἦσαν μεγάλου « τείχους), et cette muraille constituait l'œuvre la plus gigan- « tesque dont les hommes aient jamais entendu parler. Une « colline rocheuse et difficile allait en s'élevant peu à peu et « doucement jusqu'à son sommet, à l'orient de la ville. Salomon, « qui régna le premier sur nous, obéissant à l'inspiration de « Dieu, couvrit tout ce qui entourait le sommet de cette colline « de constructions énormes, et, de plus, il l'entoura par le bas, « en commençant par le pied de la colline (ἀπὸ τῆς ῥίζης), « que contournait au vent d'Afrique une vallée très-profonde « (ἣν βαθεῖα περιθεῖ φάραγξ κατὰ λίβα), d'une muraille faite « de grands blocs reliés entre eux par du plomb, enfermant « toujours quelque partie de la région intérieure, et s'élevant « successivement, de telle façon que la grandeur de la cons- « truction et la hauteur du massif quadrangulaire ainsi formé « étaient immenses; de manière aussi qu'on pouvait juger de « la taille des pierres employées, par ce qui en paraissait à la « surface, et qu'à l'intérieur ces pierres, reliées par des liga- « tures de fer, formaient un massif à tout jamais inébranlable « (ἀκινήτους τῷ παντὶ χρόνῳ). L'ouvrage ayant été continué « ainsi jusqu'à ce qu'il rejoignît le sommet de la colline, lors- « qu'on eut un peu aplani ce sommet et rempli les cavités ren- « fermées à l'intérieur de la muraille, il (c'est toujours de Sa- « lomon qu'il est question) amena le tout au niveau des parties « de la surface qui étaient en saillie, et fit une esplanade. Tout « cela formait le péribole ayant un circuit de quatre stades, « chaque angle embrassant une longueur d'un stade. (Τοῦτο δὲ « ἦν τὸ πᾶν περίβολος, τετράρων σταδίων τὸν κύκλον ἔχων, « ἑκάστης γωνίας σταδίου μῆκος ἀπολαμβανούσης.) A l'inté- « rieur de cet espace, le sommet même fut entouré d'une autre

« muraille de pierre, soutenant, du côté de l'orient, un double « portique ayant la même longueur que cette muraille, faisant « face aux portes du naos, qui s'élevait au milieu de cette en- « ceinte. (Ἐνδοτέρω δὲ τούτου καὶ παρ' αὐτὴν τὴν ἄκραν ἄλλο « τεῖχος ἄνω λίθινον περιθεῖ, κατὰ μὲν ἑῴαν ῥάχιν ἰσομήκη τῷ « τείχει, σταδίων ἔχων διπλῆν, ἐν μέσῳ τοῦ νεὼ τετυχηκότος, « ἀφορῶσαν εἰς τὰς θύρας αὐτοῦ.) Plusieurs des anciens rois « ornèrent ce portique. Autour du hiéron étaient attachées « partout les dépouilles des barbares, et le roi Hérode consacra « tous ces trophées, en y ajoutant tous ceux qu'il avait rem- « portés sur les Arabes. »

Ou Josèphe ne savait pas exprimer ses pensées (ce dont, soit dit en passant, on n'a pas encore songé à l'accuser), ou du passage qui précède résultent les faits suivants, qui étaient des vérités pour lui :

1° Autour du naos, Salomon construisit des portiques. Qui dit *autour* ne dit pas *devant;* il y avait donc dans l'œuvre de Salomon un portique de l'est, un portique du sud, un portique de l'ouest et un portique du nord.

2° Salomon enveloppa le mont Moriah d'une construction commencée au pied de ce mont, et s'élevant jusqu'au niveau du sommet. Cette construction est spécialement indiquée comme ayant garni la face sud du mont (ἀπὸ τῆς ῥίζης. . . κατὰ λίβα) où courait une profonde vallée. A quoi bon parler de celle-ci exclusivement, si Salomon n'y avait pas construit son mur de soutenement? A quoi bon parler de cette vallée, si le mur du sud construit par Salomon était en arrière de celui qui existe aujourd'hui, et qui est posé sur le roc, ainsi que mes dernières fouilles l'ont prouvé, puisque c'est celui-là qui couronne l'escarpement sud du Moriah, et qu'en le reportant en arrière il n'y avait plus d'ombre de raison de s'occuper de la vallée placée au-dessous?

3° La construction de Salomon formait un massif quadrangulaire (*καὶ τὸ ὕψος τετραγώνου γεγενημένης*); je dis *quadrangulaire* parce que *τετράγωνος* signifie *tétragone*, et que si un tétragone peut être un carré, il ne s'ensuit pas le moins du monde qu'un tétragone soit forcément un carré.

4° Pour Josèphe, le soutenement construit par Salomon constituait un massif à jamais inébranlable (*ἀκινήτους τῷ πάντι χρόνῳ*). Il ne se serait pas servi de cette expression, s'il était vrai que ce massif, sans l'ombre de raison, eût été dérangé et reconstruit par Hérode, et cela par simple amour de la dépense, puisqu'il était à tout jamais inébranlable: en d'autres termes, il est certain que, pour Josèphe, le massif de Salomon n'avait pas été ébranlé par la main de l'homme, plus que par l'action du temps. Ce fait, en le supposant réel, se serait passé environ quatre-vingts ans avant l'époque où Josèphe écrivait : comment l'aurait-il ignoré, et s'il ne l'ignorait pas, comment l'aurait-il passé sous silence, lui qui décrivait si complaisamment les travaux ordonnés par Hérode?

5° Des ligatures de fer reliaient à l'intérieur les blocs du massif de Salomon; ces ligatures de fer, j'en ai retrouvé et rapporté un échantillon qui est oxydé jusqu'au cœur, malgré l'épaisseur du métal.

6° Salomon nivela la plate-forme de son massif relié au sommet du mont Moriah.

7° Tout ce *péribole*, cette enceinte avait un circuit de quatre stades, chacun des angles embrassant une longueur d'un stade. Nous voici en face de chiffres, et nous savons ce qu'ils valent dans les écrits de Josèphe. Celui-ci se rendait-il bien compte de ce qu'il écrivait là? Vraiment on pourrait croire le contraire, en trouvant cette expression incompréhensible, géométriquement parlant: *ἑκάστης γωνίας σταδίου μῆκος ἀπολαμβανούσης.*

Je ne sais pas en effet ce que c'est qu'un angle qui a un stade de longueur. Il faut donc deviner que l'historien a voulu dire que chaque côté de chaque angle avait un stade de longueur.

8° Un *autre* mur de pierre, rejeté à l'intérieur de la plate-forme et bâti au sommet du Moriah, formait une *autre* enceinte au milieu de laquelle était le naos. C'était contre cet *autre* mur intérieur que s'appuyait à l'est un double portique qui avait la même longueur que le mur auquel il était adossé, et faisait face aux portes du naos.

9° Ce portique fut successivement orné par plusieurs des rois de l'ancien empire.

10° Autour du hiéron, c'est-à-dire de l'ensemble des quatre portiques construits par Salomon, étaient suspendus les trophées remportés sur les nations barbares. Le roi Hérode les consacra de nouveau, en y ajoutant ceux qu'il avait enlevés aux Arabes.

11° Les deux portiques qui s'appuyaient directement sur la grande muraille de Salomon étaient des portiques construits par Hérode. Ceci est très-clairement exprimé par Josèphe, qui profite de l'occasion que lui fournit la mention qu'il en fait pour décrire la grande muraille de Salomon.

Jusqu'ici je ne vois pas trop comment on me prouvera que je ne suis pas dans le vrai, en attribuant à Salomon ce que l'on tient à mettre au compte d'Hérode. Mais il y a bien d'autres textes encore dans Josèphe; ce sont peut-être ceux-là qui me donneront tort. Interrogeons-les donc à leur tour, et d'abord finissons-en avec le livre des Antiquités judaïques. Nous y lisons encore ceci [1] :

« A cette époque la construction du hiéron était terminée.

[1] XX, IX, 7.

« Le peuple voyait les ouvriers qui y avaient été employés re-
« tomber dans l'oisiveté, au nombre de plus de dix-huit mille
« hommes, et il pensait que ces hommes devaient avoir besoin
« d'un salaire, eux qui précédemment gagnaient leur vie dans
« les travaux qu'ils exécutaient au hiéron; on ne voulait pas
« avoir d'argent en réserve de crainte des Romains, et, d'un
« autre côté, on se préoccupait du sort des ouvriers et l'on dé-
« sirait dépenser les sommes du trésor à leur profit, car celui
« qui faisait une heure de travail seulement dans la journée en
« touchait aussitôt le salaire; on supplia donc le roi et on s'ef-
« força de lui persuader d'entreprendre la restauration du por-
« tique oriental. En effet, ce portique du *hiéron extérieur* do-
« minait une vallée profonde, et, s'appuyant sur les murs de
« quatre cents coudées (*τετρακοσίων πηχῶν τοὺς τοίχους*
« *ἔχουσα*), était construit en pierres tétragonales (*ἐκ λίθων*
« *τετραγώνων*) et d'une entière blancheur (la longueur de cha-
« cune de ces pierres était de vingt coudées, et la hauteur de
« six); et c'était l'œuvre du roi Salomon, le premier qui cons-
« truisit tout l'ensemble du hiéron. Le roi (à qui Claudius
« César avait confié le soin du hiéron) ayant réfléchi que la
« démolition d'un édifice quelconque était chose aisée, tandis
« que sa construction était difficile, surtout lorsqu'il s'agissait
« d'une œuvre comme ce portique; réfléchissant aussi qu'il
« faudrait et beaucoup de temps et beaucoup d'argent, refusa
« d'accéder à cette demande; mais il consentit à faire paver la
« ville avec de la pierre blanche. »

1° Quel est le roi dont il s'agit ici? C'est Agrippa II, qui n'avait qu'une autorité religieuse à Jérusalem. C'est donc bien postérieurement au règne d'Hérode qu'il faut placer le fait indubitable que nous raconte Josèphe. Hérode n'avait donc pas touché au mur de soutenement, ni au portique salomonien

placé à l'est du temple. Nous en avons deux preuves de plus dans l'Évangile de saint Jean (x, 22), où nous lisons : *καὶ περιεπάτει ὁ Ἰησοῦς ἐν τῇ στοᾷ τοῦ Σολομῶνος*, et dans les Actes des Apôtres (III, 11), où il est encore dit : *ἐπὶ τῇ στοᾷ τῇ καλουμένῃ Σολομῶνος*. Si Jésus se promenait dans le portique de Salomon, c'est apparemment que ce portique était encore debout à cette époque. On m'objectera probablement que ce portique n'avait conservé du temps de Salomon que son nom. Mais le texte de Josèphe condamnerait irrésistiblement cette objection malheureuse.

2° L'expression *τετράγωνος*, appliquée ici à des pierres qui avaient vingt coudées de longueur et six de hauteur, nous montre quel sens Josèphe attachait à ce mot, et prouve que j'ai eu raison de ne pas admettre que le massif tétragonal de Salomon, décrit par Josèphe, fût nécessairement un carré; je sais bien qu'on me dira que chaque côté de ce massif avait un stade de longueur, mais c'est là un chiffre de Josèphe. J'en fais peu de cas, et j'ai donné de bonnes raisons pour justifier mes soupçons constants sur les chiffres de cet écrivain.

3° Il est encore question ici du mur de quatre cents coudées construit par Salomon sur le côté oriental du temple. Josèphe s'en tenait, on le voit, aux mesures les plus impossibles, une fois qu'il les avait mises dans sa tête et dans ses écrits; cela nous prouve que Josèphe n'avait pas le moindre sentiment des nombres. On me permettra, j'imagine, de conclure du texte qui précède que, vers 64 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire six ans avant le siége de Titus, le mur salomonien oriental, auquel Hérode n'avait pas touché soixante ans auparavant, était encore en assez bon état pour qu'on ne songeât pas à demander à Agrippa II de le rebâtir, mais bien de relever le portique qu'il soutenait (*ἔπειθον τὸν βασιλέα τὴν ἀνατολικὴν*

σῖοὰν ἀνεγεῖραι). Je le demande, si ce portique et la muraille qui le supportait eussent été d'Hérode, quelle nécessité y eût-il eu, après soixante ans d'existence, de les reconstruire?

4° Le portique oriental, dit *portique de Salomon,* faisait partie du *hiéron extérieur,* et dominait la profonde vallée du Cédron. Ce ne fut donc qu'en 70, quand Titus vint assiéger et ruiner Jérusalem, que le grand mur oriental de Salomon fut réellement remanié, mais à coups de bélier et d'hélépole.

Voudrait-on maintenant m'expliquer comment ce mur de l'est, qui n'avait pas bougé sous Hérode, se trouve si bien relié avec le mur du sud qu'Hérode a refait, dit-on, et de telle sorte que les mêmes blocs parementent à la fois la face est et la face sud, à l'angle sud-est du Haram-ech-Chérif? Il est vrai qu'on pourra essayer de se tirer de là en affirmant que toute la muraille sud actuelle est l'œuvre d'Hérode, et qu'enfin la muraille sud de Salomon, dont il n'existe pas de trace, était bien en deçà et notablement rapprochée du sommet du mont Moriah; qu'enfin l'angle sud-est est également d'Hérode. Mais cet angle, qui cube plusieurs centaines de mètres en une masse compacte formée de blocs immenses, valait bien la peine que Josèphe nous apprît qu'Hérode l'avait construit, beaucoup moins d'un siècle avant l'époque où il écrivait.

Du reste, nous discuterons cela en continuant notre analyse des textes; mais, en attendant, je répéterai : prenez garde! Salomon a construit son massif à partir du pied du Moriah, dit Josèphe; moi je dis qu'il n'a pas été aussi maladroit et qu'il a profité du terrain le mieux qu'il a pu, en englobant dans son massif toutes les parties du Moriah qui s'y prêtaient. Le roc que j'ai retrouvé sous l'assise que j'appelle *salomonienne,* et que vous appelez *hérodienne,* ce roc que vous vous attendiez à me voir chercher si profondément au pied du Haram-ech-

Chérif, ce roc enfin, traversé par les canaux souterrains que vous vous condamnez aussi à attribuer à Hérode, ce bienheureux roc est là pour me donner brutalement raison. Si le portique sud de Salomon était bien en deçà du mur actuel, ce portique dominait, à l'extérieur du hiéron, le plateau naturel du mont Moriah. Voilà une conclusion que je défie d'éluder.

Maintenant continuons; nous en avons fini avec le livre des Antiquités judaïques, passons à celui qui raconte la guerre des juifs.

Au livre V, ch. v, par. 1, nous lisons ceci : « Le hiéron, comme « je l'ai dit, était bâti sur le dos d'une colline dominante (*ἐπὶ « λόφου καρτεροῦ*); lorsque l'on commença à l'élever, à peine « y avait-il assez de terrain plat au sommet pour recevoir le « naos et l'autel. De tous les côtés, en effet, la colline était « abrupte et déclive. Mais le roi Salomon, le même qui cons- « truisit le naos, ayant construit aussi un mur du côté de l'o- « rient, un seul portique fut élevé sur le massif (*εἶτ' ἐτέθη « μία στοὰ τῷ χώματι*). Des autres côtés le temple n'était pas « couvert (*καὶ κατά γε τὰ λοιπὰ μέρη γυμνὸς ὁ ναὸς ἦν*); mais, « à mesure que le temps s'avançait, comme le peuple ajoutait « toujours quelque chose au massif, la surface de la colline, « ayant été aplanie, fut agrandie. Abattant aussi le mur septen- « trional, on prit tout le terrain qu'occupa dans la suite le pé- « ribole du hiéron entier. (*Διακόψαντες δὲ καὶ τὸ προσάρκτιον « τεῖχος τοσοῦτον προσέλαβον ὅσον ὕστερον ἐπεῖχεν ὁ τοῦ « παντὸς ἱεροῦ περίβολος.*) Mais ayant entouré la colline à « partir du pied (*ἐκ ῥίζης*) d'une muraille en trois parties « (*τριχῇ*), et ayant travaillé à cette œuvre plus qu'on ne pou- « vait l'espérer (à cette œuvre furent dépensés et un temps « considérable [de longs âges, *μακροὶ αἰῶνες*], et tous les tré- « sors des caisses sacrées qu'avaient remplies les tributs en-

« voyés à Dieu de tous les pays du monde), les périboles su-
« périeurs et le hiéron inférieur furent achevés (*τούς τε ἄνω*
« *περιβόλους καὶ τὸ κάτω ἱερὸν ἀμφεδείμαντο*). Les parties les
« plus basses de ce hiéron inférieur furent élevées jusqu'à trois
« cents coudées, et en certains points à une hauteur plus
« grande encore. Cependant toute la hauteur des fondements
« n'était pas visible; car, *en beaucoup de points* (*ἐπὶ πολὺ* me
« paraît signifier cela plutôt que *en grande partie*), on avait rem-
« blayé les vallées pour aplanir les abords de la ville (*ἔχωσαν*
« *τὰς φάραγγας, ἀνισοῦν βουλόμενοι τοὺς σίενωποὺς τοῦ*
« *ἄστεως*). Les pierres de la construction avaient une grandeur
« de quarante coudées (*τεσσαρακονταπήχεις τὸ μέγεθος*).
« L'abondance de l'argent (dépensé) et la libéralité du peuple
« faisaient avancer les constructions plus qu'on ne pourrait le
« dire, et ce qu'il n'était pas possible d'espérer achever, la per-
« sévérance et la longueur du temps l'achevèrent. »

Énumérons les faits qui découlent de ce passage :

1° Salomon a construit le naos, et le seul mur de soutenement faisant face à l'orient, mur sur lequel il a établi *un seul portique,* bâti sur le massif qu'il avait créé.

2° Salomon ne bâtit que ce seul portique de l'est, puisque, vers les trois autres points cardinaux, le temple était nu ou découvert (*γυμνὸς ἦν*).

3° A partir de Salomon, les travaux du temple et de ses dépendances continuèrent toujours; toujours on ajoutait à l'étendue de la plate-forme moitié naturelle, moitié factice, qui supportait le tout; elle fut aplanie et agrandie (*ἀνισούμενος ὁ λόφος ηὐρύνετο*). De quel côté? Est-ce du côté du sud, ainsi qu'on le prétend pour les besoins de la cause? Pas précisément, car Josèphe, à cette hypothèse, répond ceci : *Διακόψαντες δὲ καὶ τὸ προσάρκτιον τεῖχος τοσοῦτον προσέλαβον*

ὅσον ὕστερον ἐπεῖχεν ὁ τοῦ παντὸς ἱεροῦ περίβολος. A qui fera-t-on croire que c'est du côté du sud que le péribole du hiéron a été agrandi à une époque quelconque, quand Josèphe dit aussi explicitement que c'est du côté du nord?

4° Dans ce passage, il semble que ce ne soit plus à Salomon que Josèphe attribue la construction du mur de soutenement, sur trois des faces du massif artificiel destiné à soutenir le temple; c'est le peuple juif qui, en une longue suite d'années (μακροὶ αἰῶνες) et à force d'argent, aurait construit et les périboles d'en haut, et le hiéron inférieur.

5° Le mur de soutenement fut élevé jusqu'à trois cents coudées, et quelquefois plus. On ne le voyait pas tout entier, parce que les vallées avaient été comblées en certains points, afin d'aplanir les abords de la ville.

6° Les pierres employées avaient quarante coudées de *grandeur*. Voilà une étrange expression. Josèphe est plus précis que cela ordinairement.

Ce passage, rapproché du passage parallèle tiré des *Antiquités judaïques*, VIII, III, et que j'ai rapporté plus haut, présente une série de contradictions apparentes telles, que je suis tenté de croire que si l'un des deux est sûrement de Josèphe, l'autre pourrait bien n'être qu'une interpolation provenant d'une main étrangère. Ainsi, ce que Salomon a fait, d'après le premier passage, c'est le peuple qui l'accomplit dans le second; Salomon entoure le naos d'un hiéron de portiques splendides faisant face aux quatre vents du ciel; ici, Salomon n'a construit qu'un portique à l'est. A coup sûr Salomon, s'il a voulu faire un massif artificiel capable de supporter le temple et tous les édifices sacrés, a dû donner des murailles de soutenement suffisantes à ce massif. Le premier passage le dit formellement; celui-ci prétend que ce mur de soutenement, élevé sur trois

côtés (τριχῇ), n'a été fait qu'à la longue et par le peuple juif. Salomon n'aurait construit que la face de l'est; il l'aurait donc construite en l'air, comme une quille, sans empatements au sud ni au nord, afin de le relier au terrain et de lui donner la force nécessaire pour résister à la poussée des terres accumulées derrière lui. Cela ne supporte pas l'examen. Dans le premier passage, les murs de soutenement ont quatre cents coudées de hauteur; dans le second ils n'en ont plus que trois cents. Dans le premier passage, quand Josèphe parle des dimensions magnifiques des blocs employés, il désigne les dimensions de vingt coudées de longueur sur six de hauteur; dans le second passage, il s'agit de pierres de quarante coudées de *grandeur,* et cette expression inintelligible est presque indigne de Josèphe.

Comment maintenant faire coïncider tous ces faits discordants, s'ils ont été écrits par la même plume? En vérité, je ne le sais pas; il faut donc faire son choix, accepter pour vrais ceux qui sont répétés dans les deux passages, et, ceux-là une fois déterminés, rejeter sans regret tous ceux qui sont en opposition avec eux. La logique, d'ailleurs, cette fois comme toujours, doit être le fil conducteur, et il faut obéir à ses injonctions, sous peine de faire fausse route et d'arriver à des résultats qui ne peuvent se défendre qu'à l'aide d'hypothèses hasardées qu'il faut entasser les unes sur les autres.

Au livre I de *la Guerre judaïque,* XXI, 1, Josèphe nous dit encore : « L'année XV de son règne, il (Hérode) restaura le naos, « et il entoura d'un mur le terrain qui s'étendait autour de ce « naos, terrain qui devint double de ce qu'il était auparavant, « et cela à l'aide de dépenses énormes et d'une munificence sans « égale (*αὐτόν τε τὸν ναὸν ἐπεσκεύασε καὶ τὴν περὶ αὐτὸν « ἀνετείχισατο χώραν, τῆς οὔσης διπλασίαν*). La preuve de ce

« fait étaient les grands portiques édifiés autour du hiéron, et « la forteresse établie au nord de ce hiéron. Il construisit les « portiques à partir des fondations; quant à la forteresse, à « l'aide de larges dépenses, il la restaura de façon qu'elle ne « fût en rien inférieure aux demeures royales (*ὡς μὲν γὰρ « ἀνῳκοδόμησεν ἐκ θεμελίων, τὸ δὲ ἐπεσκεύασε πλούτῳ δαψι- « λεῖ, κατ' οὐδὲν τῶν* Βασιλείων *ἔλαττον*). »

Analysons encore ce passage :

1° Hérode restaura (*ἐπεσκεύασε*) le naos.

2° Il entoura d'une muraille l'esplanade qui entourait le naos; ce terrain fut doublé.

3° Il construisit les grands portiques formant l'enceinte du hiéron, à partir des fondations.

4° Il restaura la forteresse, qu'il nomma Antonia, et qu'il fit digne d'être prise pour un palais.

Déjà dans *les Antiquités judaïques*, XV, XI, 1, Josèphe, racontant comment l'idée était venue à Hérode de rebâtir le temple, nous dit que le plan de ce monarque était de restaurer le naos, et de faire le péribole plus grand et de lui donner la plus magnifique hauteur (*τὸν νεὼν τοῦ Θεοῦ δι' αὐτοῦ κατασκευάσασθαι, μείζω τε τὸν περίβολον καὶ πρὸς ὕψος ἀξιοπρεπέστατον ἐγείρειν*).

Dans ce passage il est bien clair qu'il ne s'agit encore que du naos proprement dit et des portiques du hiéron. Il est donc en parfaite concordance avec le précédent. Il faut être singulièrement préoccupé pour voir dans le péribole du naos, placé au-dessus de la plate-forme artificielle qui soutenait le naos et les portiques constituant le péribole, pour voir, dis-je, l'ensemble des murs de soutenement de cette plate-forme, que l'on essaie de désigner sous le nom d'enceinte extérieure du temple. *Ἀνετειχίσατο* veut dire : il a relevé les murailles; les

murailles de quoi? de l'espace qui entourait le naos (*τὴν περὶ αὐτὸν χώραν*). Inutile d'insister sur ce point; le comprendre autrement que je ne le fais, c'est commettre une confusion inadmissible.

On suppose que le nouveau plan adopté par Hérode pour la reconstruction de son hiéron relégua le temple à une extrémité de ce hiéron. Jamais je ne consentirai à admettre qu'Hérode ait accepté et fait exécuter une conception architecturale aussi boiteuse, aussi maladroite, aussi disgracieuse. C'est là encore une hypothèse toute gratuite que rien ne justifie, pas même le passage de la Mischna qui est invoqué en faveur de cette thèse. Examinons donc ce passage :

הר הבית היה חמש מאות אמה על חמש מאות אמה· רובו מין הדרום שני לו מין המזרח שלישי לו מין הצפון מיעוטו מין המערב·

« La montagne de la maison (du temple) avait cinq cents « coudées sur cinq cents coudées; sa plus grande dimension « était au sud, sa seconde à l'orient, sa troisième au nord, et « sa plus petite à l'occident. »

Pour celui qui a écrit ce passage, l'esplanade du temple était un carré de cinq cents coudées de côté. Cela suffit pour nous amener à n'en pas faire grand cas. Quant au reste, prenez le plan du Haram-ech-Chérif, tel qu'il est à l'heure présente, et la vérité de la quadruple assertion Talmudique vous sautera aux yeux. Oui, maintenant, comme quand ce passage a été écrit, la partie méridionale est plus grande que l'espace analogue du côté de l'orient; celui-ci est plus grand que l'espace du nord; et le plus petit des quatre est bien celui de l'occident. C'est toujours l'exacte vérité.

Maintenant, de ce que ce passage de la Mischna constate que l'espace compris entre la plate-forme proprement dite du temple

et le mur du sud était plus grand que l'espace compris entre cette même plate-forme et la limite septentrionale du Haram-ech-Chérif, comme il l'est encore aujourd'hui, on prétendrait conclure que l'agrandissement a eu lieu vers le sud; on déclare même que cela le montre clairement. Étrange illusion! Mais si l'on rapproche cette indication du passage de Josèphe où il est dit que ce fut en abattant le mur septentrional (*διακόψαντες τὸ προσάρκτιον τεῖχος*) que l'on gagna du terrain, que devient cette prétendue démonstration? Elle s'évanouit.

On ajoute que « la limite septentrionale marquée par la « tour Baris ou Antonia ne fut pas déplacée. » Cela est certes bien évident, puisque c'est le dernier agrandissement de l'esplanade du temple qui a donné Antonia pour limite septentrionale à cette esplanade; c'est pour arriver jusque-là, c'est-à-dire jusqu'au pied du roc que surmontait Antonia, que l'on a gagné du terrain vers le nord, en abattant le mur d'enceinte du nord. Est-ce assez clair? A qui fera-t-on croire que c'est précisément le contraire qui a eu lieu? A d'autres, c'est possible, mais je déclare que ce ne sera pas à moi.

On ajoute encore que « pour exécuter ses projets d'agran- « dissements, Hérode fit démolir jusqu'au sol et refaire les an- « ciennes terrasses et les portiques qui les couronnaient. »

Les portiques et leurs fondations, oui, mais les terrasses, où trouve-t-on dans le membre de phrase *ἃς μὲν γὰρ ἀνῳκοδόμησεν ἐκ θεμελίων* un mot qui autorise à les ajouter? Je ne le devine pas, et je rejette hardiment cette addition des terrasses.

« Seulement, dit-on encore, il fit respecter et enclaver dans « ses constructions le portique oriental, dit de Salomon, et « son beau mur de soutenement. C'est là le seul morceau du

« temple antérieur qu'il semble avoir conservé. Tout le reste « fut détruit pour renaître rajeuni et agrandi. » A cela je n'ai que peu de mots à répondre, c'est toujours *quod est demonstrandum*. On a perpétuellement confondu, dans cette appréciation des œuvres d'Hérode, ce qui était en haut avec ce qui était en bas de la plate-forme du mont Moriah.

Qu'on me permette quelques mots encore. La figure géométrique donnée à l'appui de la théorie que je combats, mathématiquement parlant, est fausse de tout point, non pas quant au jeu de la superficie des deux parallélogrammes que l'on fait se succéder, mais quant à la situation de la plate-forme proprement dite du temple; celle-ci n'a pas changé de place, le roc est resté sur sa base, la sakhrah aussi, et tout près de celle-ci étaient les statues équestres d'Hadrien et d'Antonin, dressées sur l'emplacement même du Saint des Saints (ce sont saint Jérôme et le pèlerin de Bordeaux qui nous l'apprennent). Dès lors il faut renoncer à la pensée de faire concorder cette figure géométrique avec ce que présente le terrain lui-même. Il n'y a donc point à s'y arrêter plus longtemps, puisque du centre de la sakhrah au mur méridional, il y a 260 mètres, et du même point à la limite septentrionale actuelle, 232 mètres. La différence n'est pas si grande, qu'on ne puisse dire que la sakhrah est à peu près au milieu de l'enceinte actuelle du Haram-ech-Chérif, dans le sens nord-sud, bien entendu, puisque dans le sens est-ouest ce même centre de la sakhrah est à 200 mètres juste du mur oriental et à 110 mètres seulement du mur occidental. Ce sont précisément ces mesures qui justifient pleinement les assertions contenues dans la phrase empruntée à la Mischna, phrase que j'ai reproduite plus haut, et dont on a tiré des conclusions qui reposent sur une base imaginaire.

Maintenant, résumons; j'ai fait voir, je le crois, que le mur de soutenement méridional n'avait pas plus été dérangé par Hérode que le mur oriental.

S'il en est ainsi, que devient l'impossibilité de retrouver, dans les faces du mur actuel, des assises mises en place par les ouvriers de Salomon? Elle aussi s'évanouit. Et si, dans ces constructions vénérables, les plus anciennes, à en juger par leur position respective, les plus anciennes, de l'avis de tout le monde, même de mes contradicteurs, ont des caractères qui ne ressemblent en rien aux caractères des constructions qu'il faut indubitablement attribuer à Hérode ou à son époque, telles que celles qu'on retrouve à Hérodium, comme à Massada, comme à Césarée et comme à Machæronte, ainsi que le prouvent les belles photographies de M. le duc de Luynes, qu'en conclure? Que ces premières assises du Haram-ech-Chérif sont les restes des murs de soutenement qui faisaient l'admiration de Josèphe, et que Josèphe considérait comme l'œuvre de Salomon, lui qui écrivait quatre-vingts ans à peine après les restaurations d'Hérode. Ce n'est certes pas moi qui me montrerai plus sceptique que Josèphe; et comme, en définitive, il n'y a pas une seule raison plausible pour attribuer ces gigantesques assises à un autre qu'à Salomon, je persisterai à croire qu'elles sont bien de lui, et qu'on ne parviendra jamais à démontrer le contraire.

Il est un dernier passage de Josèphe que je ne puis passer sous silence, c'est celui où il est question de la prophétie prédisant la prise de Jérusalem et du temple, après que le hiéron serait devenu tétragonal. Le voici :

« Celui qui réfléchira à ces choses comprendra certaine-
« ment que Dieu s'occupe des hommes, et qu'il prend tous
« les moyens pour leur montrer ce qui peut être salutaire au

« genre humain; que quand ils succombent, c'est par suite de « leur démence et du mal qu'ils font volontairement. Ainsi les « juifs, après avoir détruit Antonia, rendirent le hiéron tétra- « gonal, lorsque dans les prophéties il était écrit que la ville et « le naos seraient pris après que le hiéron serait devenu tétrago- « nal (*ἀναγεγραμμένον ἐν τοῖς λογίοις ἔχοντες ἁλώσεσθαι τὴν « πόλιν καὶ τὸν ναὸν, ἐπειδὰν τὸ ἱερὸν γένηται τετράγωνον*[1].) »

Il ne me reste plus, pour justifier en quelque sorte *a priori* la possibilité de retrouver debout encore des restes du temple primitif de Jérusalem, qu'à mentionner deux témoignages auxquels je laisse mes lecteurs parfaitement libres de ne pas accorder l'importance que je leur accorde moi-même.

La traduction syriaque d'un livre perdu d'Eusèbe, écrit vers l'an 320 et intitulé *Theophania*, a été retrouvée, retraduite en anglais et publiée, il y a quelques années, par Samuel Lee. Le chapitre XVIII du livre IV, pages 245, 248, traite de la destruction du temple de Jérusalem, et j'y lis ceci :

« Jésus-Christ a dit que non-seulement la ville serait dé- « truite, mais encore la maison qui est dans ses murs, c'est-à- « dire le temple qu'il ne voulait plus appeler le sien, ni celui « de Dieu, mais le leur seulement. Il prophétisa qu'il ne serait « désolé dans aucun autre sens que dans celui de perdre cette « protection providentielle qui s'exerçait autrefois sur lui. Ainsi « il dit : Votre maison sera désolée. Et c'est avec raison que « nous nous étonnons de l'accomplissement de cette prophé- « tie, puisque dans aucun temps ce lieu ne subit une désola- « tion pareille, pas même au temps où ses fondations furent « rasées par les Babyloniens. »

[1] *Bell. Jud.* VI, v, 4.

Puis, un peu plus bas :

« La vue des lieux donne seule la mesure si complète dans « laquelle cette prédiction s'est accomplie. La durée de cet « abandon n'a pas été seulement du double de soixante et dix « ans, comme au temps des Babyloniens, mais plus de quatre « fois ce temps, confirmant ainsi le jugement prononcé par « Notre-Seigneur. »

Plus bas encore :

« De plus, l'Écriture nous apprend que toute la construc- « tion et l'extrême ornementation du temple méritaient d'être « considérées comme prodigieuses, et en témoignage de cette « vérité, *quelques vestiges de ces anciennes décorations ont été res-* « *pectés par le temps.* Mais le plus grand de tous les miracles « est la prophétie du Sauveur, qui déclara à ceux qui s'émer- « veillaient de cette construction du temple, qu'il ne resterait « pas pierre sur pierre de cet objet de leur admiration. »

« Il était juste que ce lieu encourût une destruction et une « désolation extrêmes, à cause de l'audace de ses habitants, « et parce qu'il était habité par des hommes impies. Et selon « cette prédiction, le temple tout entier et ses murailles, aussi « bien que ces constructions ornées et magnifiques qui étaient « dedans et dont la beauté surpasse toute description, ont « souffert la désolation depuis ce temps jusqu'au nôtre; avec « le temps aussi cette désolation augmente, et une si grande « puissance de destruction est sortie de cette parole, que dans « bien des endroits on ne découvre même plus aucun vestige « des fondations. Cette vérité, chacun peut s'en assurer de ses « propres yeux, et si quelqu'un dit que *plusieurs de ces cons-* « *tructions existent encore,* nous pouvons nous attendre à les voir « disparaître, car leur ruine augmente chaque jour. La parole « prophétique s'accomplit par un pouvoir invisible. »

Il est bien clair que de la teneur de cet important passage il est permis de conclure qu'à l'époque où Eusèbe l'écrivait, il restait encore debout certaines parties du temple détruit par les Romains, et témoignant, par leur ornementation, de la splendeur de l'édifice sacré.

Parmi les œuvres d'Aurelius Prudentius Clemens (publiées à Parme en 1788), je trouve le *diptychon* écrit vers l'an 394, où le quatrain XXXI, intitulé *Pinna templi,* est ainsi conçu :

> Excidio templi veteris stat pinna superstes :
> Structus enim lapide ex illo manet angulus, usque
> In sæclum sæcli, quem sprerunt ædificantes.
> Nunc caput est templi, et laterum compago duorum.

Dans d'autres manuscrits on lit, mais à tort, *lapidum* au lieu de *laterum*.

Ce quatrain nous montre ce que l'on pensait, vers 394, de l'angle sud-est de l'enceinte ancienne du temple.

Déjà en 333, le pèlerin de Bordeaux avait à ce propos écrit les paroles suivantes : « Ibi est angulus turris excelsissimæ ubi « Dominus ascendit et dixit ei is qui tentabat eum . . . . . Ibi « est et lapis angularis magnus de quo dictum est : Lapidem « quem reprobaverunt ædificantes. Item ad caput anguli, et « sub pinna turris ipsius, sunt cubicula plurima ubi Salomon « palatium habebat. Ibi etiam constat cubiculus in quo sedit « et sapientiam descripsit. Ipse vero cubiculus uno lapide est « tectus. »

Vers l'an 400, saint Jérôme, écrivant son commentaire *In Sophoniæ Proph. cap. 1* [1], s'exprime ainsi :

« Ululant super cineres sanctuarii et super altare destruc-

[1] Éd. de Martianay, t. III, col. 1655.

« tum, et super civitates quondam munitas, et super excelsos « angulos templi, de quibus quondam Jacobum fratrem Do- « mini præcipitaverunt. »

Le même saint Jérôme, au chapitre XXIV du *Commentaire de saint Matthieu*[1], dit encore :

« Simpliciores fratres, inter ruinas templi et altaris, sive in « portarum exitibus quæ Siloë ducunt, rubra saxa mons- « trantes, Zachariæ sanguine putant esse polluta. Non condem- « namus errorem qui de odio Judæorum et fidei pietate des- « cendit. »

Il y avait donc déjà, vers l'an 400, des *frères* qui servaient de guides aux pèlerins et qui leur transmettaient des traditions apocryphes. Mais ce qui est précieux dans le passage que je viens de transcrire, c'est qu'il y est manifestement question de la triple porte murée, au pied de laquelle j'ai fait des fouilles si intéressantes.

J'ai dit plus haut que saint Jérôme parlait de l'emplacement du Saint des Saints; voici les deux passages que j'ai invoqués :

« Ubi quondam erat templum et religio Dei, ibi Hadriani « statua et Jovis idolum collocatum est[2]. »

« Aut de Hadriani equestri statua quæ in ipso Sancto Sanc- « torum loco usque in præsentem diem stetit[3]. »

Quant au pèlerin de Bordeaux, voici ce qu'il dit :

« Sunt ibi et excepturia magna aquæ subterraneæ, et piscinæ « magno opere ædificatæ, et in æde ipsa ubi templum fuit, quod « Salomon ædificavit, in marmore ante aram, sanguinem Za- « chariæ ibi dicas hodie fusum. Etiam parent vestigia clavorum « militum qui eum occiderunt, in totam aream, ut putes in « cera fixum esse. Sunt ibi et statuæ duæ Adriani. Est et non

[1] Éd. de Martianay, t. IV, col. 113. — [2] Tome III, col. 25. — [3] Tome IV, col. 115.

« longe de statuis lapis pertusus, ad quem veniunt Judæi sin-
« gulis annis, et unguent eum, et lamentant se cum gemitu
« et vestimenta sua scindunt, et sic recedunt. »

Concluons encore une fois. Toutes les constructions que j'ai, à la suite de mon premier voyage, attribuées à Salomon et à ses successeurs immédiats de la dynastie de Juda, j'en maintiens plus que jamais l'attribution.

Pour compléter ce travail, je ne puis me dispenser de dire quelques mots de plus sur la porte Dorée et sur la porte sous El-Aksa; car ces deux monuments se relient entièrement à l'enceinte extérieure du Haram-ech-Chérif.

Voilà deux constructions sur le compte desquelles les avis sont encore partagés. Les uns, et je me hâte de dire que je suis du nombre, se refusent obstinément à y voir une œuvre byzantine, les autres y reconnaissent l'art de Justinien. La question vaut bien la peine qu'on s'y arrête un instant. Je ne le ferai pas en détail, cet examen devant naturellement trouver sa place ailleurs; je n'en parlerai qu'en gros, et n'en dirai que ce que je croirai suffisant pour justifier l'opinion que je partage et que je veux défendre.

La décoration extérieure de la porte Dorée et celle de la porte sous El-Aksa sont toutes deux de la même époque. Cela ne fait plus question pour personne. Mais quelle est cette époque? Là seulement est le nœud. Tâchons donc d'apprécier sans parti pris le style de ces deux monuments.

Ce sont de vrais placages décoratifs; voilà encore un point que l'on ne contestera pas, je pense. Le fait saute aux yeux. Cela est si vrai, qu'à la porte sous El-Aksa, entre le fragment de corniche et la face de la muraille, on voit le jour.

A la porte Dorée, le fait ne peut se reconnaître à l'extérieur; à l'intérieur, c'est différent; il n'est pas moins évident qu'à la

porte sous El-Aksa, mais il se manifeste d'une autre façon. Si, en effet, vous considérez de face les deux arcs surbaissés formant archivolte de la double baie, vous n'êtes frappé que d'une chose, c'est de ce surbaissement excessif, qui fait qu'au premier coup d'œil on serait tenté de croire que les archivoltes demi-circulaires de l'extérieur ne rentrent pas dans la même conception qui a engendré les archivoltes de l'intérieur; mais cette illusion cesse aussitôt qu'on étudie le détail de l'ornementation des unes et des autres. Elle est une; elle est sortie du même cerveau, de la main des mêmes artistes.

Cela fait, tournez à droite et regardez la façade latérale du monument : toute incertitude s'évanouit à l'instant. Ces arcs sont un placage et rien de plus, et encore un placage fort maladroitement ajusté. La preuve de ce fait est facile à donner, la voici : La face de retour de la corniche vient se loger dans l'aisselle d'un pilastre carré à surface unie, formant un second ordre au-dessus d'une corniche d'une simplicité extrême, qui ne se relie pas le moins du monde avec la première, et qui comporte des moulures dont l'ensemble n'a rien de commun avec ce que nous montre l'architecture classique. L'aisselle qui reçoit la corniche d'applique est indiquée par une amorce projetée par la corniche primitive bien au-dessous de la moulure inférieure de l'autre. Entre les parties des deux systèmes il n'y a pas, je le répète, l'ombre de liaison, même intentionnelle, et nous sommes là en présence de deux époques bien distinctes, et qui n'ont absolument rien de commun. La corniche antique est supportée par des pilastres engagés dont le corps présente des encadrements sculptés, du même style que l'entablement, et dont le chapiteau n'a jamais été qu'épannelé. A l'intérieur de l'édifice, nous retrouvons exactement tous les motifs de la partie antique extérieure; mais là les moulures

simples ont été complétement transformées par l'application d'une ornementation outrée, semblable à celle des archivoltes extérieures. Évidemment, à une certaine époque, on a surchargé à l'intérieur ce que l'on trouvait trop simple, en y appliquant, à l'aide d'une ornementation outrée, je le répète, le cachet d'un autre art et d'un autre âge. J'ai déjà trouvé ailleurs l'occasion de dire que cet intérieur de la porte Dorée a été profondément remanié, et que le système de décoration excessive qui frappe dans toutes les parties rajustées à l'extérieur lui a été appliqué sans merci. Les fûts monolithes des deux colonnes soutenant les coupoles surbaissées du plafond n'ont été faits ni pour les chapiteaux qu'ils supportent aujourd'hui, ni pour les bases sur lesquelles ils reposent. Quant à ces chapiteaux sur lesquels on a supposé que des croix auraient pu être sculptées, ils n'en ont jamais porté, les moulages qui sont déposés au Louvre le prouvent incontestablement.

Dans la décoration des archivoltes d'applique on a vu je ne sais quel cordon d'oves dégénérées, à la place d'un cordon d'oves assez pures qui y sont et qui y ont toujours été; la photographie en fait foi. Aux dessins j'oppose mes photographies, et le soleil dessine franchement ce qui existe, il n'a pas de parti pris :

..... solem quis dicere falsum
Audeat?

Cette ornementation comporte d'élégants cordons de petits modillons; et les mêmes cordons existaient dans l'ornementation en stuc du palais d'Hérode à Massada. Mon ami, M. Guillaume Rey, m'en a rapporté un très-précieux fragment qui le prouve. Quant à la ciselure sèche et vive des rinceaux de feuillage, un autre fragment de Massada, et de marbre cette fois, présente exactement la même.

Mon ami, M. de Vogüé, a pensé que la présence des colonnes engagées, là et en d'autres parties souterraines du Haram-ech-Chérif, était un indice palpable d'un âge relativement moderne, l'emploi des colonnes engagées pouvant au plus remonter à l'époque d'Hérode.

A la théorie architecturale qui s'appuyerait sur un principe pareil, je n'ai qu'un mot à répondre : il souffre tant d'exceptions, qu'il est inadmissible. En voici la preuve. En Égypte, on voit des colonnes engagées dans une chapelle du temps de Ramsès II, taillée dans les rochers du Djebel Selseleh, et consacrée à Hapi-Moou, le dieu Nil. Voilà qui est de 1500 ans peut-être antérieur à Hérode; à Athènes, il y a des colonnes engagées au délicieux temple de Minerve Poliade; à Bassæ, au temple d'Apollon Epicourios, il y a des colonnes engagées; au Medrecen, que l'on regarde, sans raison probante, comme le tombeau de Massinissa, toutes les colonnes sont engagées; en Assyrie, il y a des colonnes engagées à Khorsabad, dans les dépendances du harem fouillé par M. V. Place [1]. Or le palais de Khorsabad a été bâti par Sargon en 710 avant Jésus-Christ, pour remplacer le palais de Ninive, détruit depuis la prise de cette ville, en 788. Nous voilà donc encore bien loin d'Hérode. Mais il y a plus : s'il n'était pas possible de faire remonter l'usage des colonnes engagées qui se trouvent dans les substructions du Haram-ech-Chérif, plus loin que l'époque d'Hérode, comment expliquer la présence de colonnes absolument identiques à Aaraq-el-Emyr, puisqu'il n'y a pas moyen, même en faisant ce monument le plus récent pos-

[1] Voici ce qu'en dit mon ami M. J. Oppert (*Expédition de Mésopotamie*, tome I, p. 352) : « Les systèmes de ces ornements « ne se distinguaient pas de ceux de la « basse Chaldée (Warka et Mugheïr), sauf « l'introduction de la demi-colonne, ou « plutôt d'un demi-pilier rond. »

sible, de le faire descendre au delà de 176 ans avant le règne d'Hérode?

A la porte sous El-Aksa, j'ai pu constater encore quelques faits matériels que je ne puis passer sous silence. Au-dessus de l'archivolte encadrée, plaquée contre le mur antique, règne une petite corniche rectiligne, exactement semblable aux moulures supérieures des archivoltes surbaissées de la porte Dorée. Elle surmonte un arc en décharge d'un très-bel appareil, établi au-dessus d'un linteau monolithe, ces deux dernières parties formant partie intégrante de la muraille primitive. A droite du dernier claveau de l'arc en décharge, commence immédiatement un rhabillage de maçonnerie dont l'appareil est des plus médiocres, et la première pierre de ce rhabillage n'est autre chose que l'inscription retournée, qui était vraisemblablement encastrée dans la base de la statue équestre d'Antonin, dressée sur l'emplacement du Saint des Saints. Peut-on affirmer que la pierre de cette inscription ait été entaillée pour livrer passage au cordon ornementé que j'ai décrit il n'y a qu'un instant? Peut-on admettre que ce cordon ait été mis en place quand l'inscription y était déjà? Rien ne prouve que l'inscription ait été retaillée pour laisser passer un cordon orné postérieur, plutôt que pour s'ajuster à ce cordon préexistant depuis longtemps déjà. Il y a mieux : la présence de l'entaille en question n'est point constatée, et mon autorité, c'est encore la photographie.

Enfin, on a donné à l'archivolte qui encadrait la porte sous El-Aksa la même ornementation qu'au cordon supérieur. Nouvelle erreur du dessinateur. Le cordon extérieur de palmettes qu'il a représenté n'a jamais existé; je suis fâché d'être obligé de le dire, mais ces dessins ont été faits avec trop de légèreté. Ils sont charmants, mais ils ne sont pas

la représentation fidèle du monument. Dès lors, quelle valeur attacher aux conclusions déduites de leur exactitude supposée?

Une observation encore, et qui, à mon avis, est essentielle. Tout à l'heure j'ai parlé du linteau monolithe de la porte primitive, à laquelle on a substitué plus tard la porte ornementée dans le goût de la porte Dorée. Ce linteau a été brisé, soit par un tremblement de terre, soit par toute autre cause (ce n'est certainement pas la charge qu'il supportait, puisqu'il est cassé obliquement, en sens inverse de la poussée). Or l'archivolte d'applique n'est pas rompue; elle a donc été mise en place postérieurement à l'époque où la porte à linteau monolithe était de service depuis longtemps, et menaçait déjà ruine.

Maintenant, quel est l'âge de ces appliques qui se voient aujourd'hui à la porte Dorée et à la porte sous El-Aksa? Plus que jamais, je suis convaincu que ces monuments sont du temps d'Hérode. A quelle autre époque, en effet, auraient-ils pu être ciselés? Interrogeons l'histoire, et établissons une série de dates.

AVANT JÉSUS-CHRIST.

1020 à 980. Salomon construit le temple.
588. Nabuchodonosor incendie et pille le temple.
515. Le temple est reconstruit après la captivité.
332. Alexandre vient à Jérusalem.
176. Avénement d'Antiochus IV, le profanateur du temple.
63. Pompée prend Jérusalem.
39. Hérode s'empare de Jérusalem.
22. Hérode bâtit le nouveau temple.
4. Hérode meurt.

APRÈS JÉSUS-CHRIST.

70. Titus prend et détruit Jérusalem.
131. Révolte des Juifs contre Hadrien.
306 à 337. Règne de Constantin.
326. Hélène bâtit la basilique du Saint-Sépulcre.
362. Tentative de Julien l'Apostat pour relever le temple.
532. Justinien bâtit un hôpital et l'église de la Présentation.
614. Chosroës met Jérusalem à sac.
629. Victoire d'Héraclius et exaltation de la Croix.
634. Omar prend Jérusalem par capitulation.
688. Abd-el-Malek fait construire la Coubbet-es-Sakhrah.

Hadrien fonda sur le Saint des Saints le temple de Jupiter Capitolin, et on y plaça sa propre statue. Jérusalem perdit alors son nom, pour s'appeler *Colonia Ælia Capitolina*. En 400, les statues équestres d'Hadrien et d'Antonin étaient encore debout à leur place sur le Saint des Saints, au point où le pèlerin de Bordeaux les avait vues en 333, lorsque déjà la basilique constantinienne du Saint-Sépulcre était achevée. On n'avait donc rien construit en fait de monument chrétien sur l'emplacement du temple des Juifs. Cet abandon tint certainement à ce qu'Hélène voulut respecter la prophétie touchant le temple. Ce qui est sûr, c'est qu'Eutychius, dans ses Annales (Oxford, 1656, tome II, p. 186 et suivantes), le dit expressément; et Eutychius écrivait vers 940. Lorsque Julien l'Apostat essaya de procéder à la reconstruction du temple, apparemment l'édicule de Jupiter Capitolin avait déjà été renversé par l'ordre d'Hélène. Celle-ci, toutefois, avait respecté les statues des prédécesseurs de son fils; Julien les respecta aussi, puisque saint Jérôme en parle, vers 400, comme étant à leur place.

En 532, Justinien bâtit l'église de la Présentation et un hô-

pital. L'église était là où se voit aujourd'hui la mosquée d'El-Aksa, et elle était certainement orientée. Il en reste quelques fragments, et ceux-ci n'ont absolument aucun rapport d'ornementation avec la porte Dorée et la porte sous El-Aksa. En 614, Chosroës dévasta Jérusalem. Croit-on que l'église de Justinien fut respectée? Quinze ans après, Héraclius fit son entrée à Jérusalem, portant sur ses épaules la croix qu'il avait reprise au roi des Perses. Il ne s'écoula que cinq ans entre cet événement et la capitulation qui mit Jérusalem entre les mains d'Omar. A son entrée dans la ville sainte, l'enclos sacré du temple de Salomon était un dépôt d'immondices [1], et le khalife, pour faire sa prière sur la sakhrah, dut nettoyer celle-ci de ses mains, et se faire aider par ses officiers, qui emportèrent au loin, dans leurs manteaux, les ordures qui couvraient la sainte roche. Je le demande, au milieu de tous ces événements, quand la porte Dorée et la porte sous El-Aksa ont-elles pu recevoir l'ornementation qui les distingue? C'est sous Hadrien ou sous Justinien. Sous Justinien, cela me semble impossible; jamais, je le crois, sous Justinien on n'a employé l'art que nous retrouvons ici. Reste donc Hadrien. Seulement, si l'on peut à la rigueur voir dans ces monuments des échantillons de l'art romain du temps d'Hadrien, il faut dire que cet art est interprété par des artistes de Jérusalem. Toutefois, je ne crois guère à cette origine. Partout où les Romains ont bâti, ils ont constamment,

[1] Saint Jérôme est fort explicite sur ce fait, car voici ce que nous lisons dans ses écrits (*Comm. in Isaiam*, cap. LXV, t. III, col. 476) : « Et superfluum est ea sermone « disserere quæ oculis pateant, quum om- « nia desiderabilia eorum versa sint in « mundo : et templum in toto orbe cele- « bratum in sterquilinium urbis novæ, « quæ a conditore appellatur Elia, et in « habitaculum transierit noctuarum, etc. » Il est difficile de s'exprimer plus nettement. Remarquons, en passant, que ce n'est pas Hadrien qui a pu couvrir d'ornements des portes conduisant à un dépôt d'immondices.

sauf en Égypte, résisté à la tentation de faire de l'art qui ne fût pas exclusivement romain.

Je reviens donc, malgré moi si l'on veut, à ma première opinion, et je me vois forcé de la maintenir; ces monuments, à mes yeux, sont d'Hérode, et je ne consentirai à leur attribuer une autre origine que lorsqu'on m'aura donné quelque raison décisive pour changer d'opinion.

J'ai cité, à propos de l'angle sud-est de l'enceinte du Haram ech-Chérif, un quatrain de Prudentius. En voici un autre du même écrivain, et qui peut concerner la porte Dorée:

XLVI. — PORTA SPECIOSA.

Porta manet templi, speciosam quam vocitarunt,
Egregium Salomonis opus; sed majus in illa
Christi opus emicuit, nam claudus surgere jussus
Ore Petri, stupuit luxatos currere gressus.

Ne l'oublions pas, ces vers ont été écrits dans le voisinage de l'année 394. Mais est-ce bien de la porte Dorée qu'il s'agit? Dans les actes des Apôtres, où la guérison miraculeuse du boiteux de naissance est racontée (III, versets 2 et 10), nous trouvons les expressions *πρὸς τὴν θύραν τοῦ Ἱεροῦ τὴν λεγομένην Ὡραίαν*, et, *ἐπὶ τῇ ὡραίᾳ πύλῃ τοῦ Ἱεροῦ*. Il s'agit incontestablement d'une porte du hiéron, et d'une porte extérieure, parce qu'il n'était pas permis à un homme infirme ou difforme d'entrer dans l'enceinte sacrée du temple. Que le boiteux fût porté tous les jours à la porte Dorée, pour demander l'aumône aux passants, cela est fort possible, probable même, parce que rien n'a changé dans ce pays et que c'est toujours aux portes extérieures de la ville que les mendiants et les lépreux exercent leur triste métier. Jamais je n'en ai vu un seul aux différentes portes du Haram-ech-Chérif. En tout

cas, à l'époque où écrivait Prudentius, cet auteur savait, sinon par lui-même, au moins par le rapport des pèlerins, qu'une *porta speciosa,* porte du temple, existait à Jérusalem, et que la tradition chrétienne la regardait, à cette époque, comme étant à la fois l'œuvre de Salomon et le théâtre du miracle opéré sur le boiteux de naissance, par saint Pierre et par saint Jean. La tradition pouvait être à moitié vraie, à moitié fausse.

Heureusement nous avons mieux que cela, et les évangiles apocryphes, tout apocryphes qu'ils sont, ont une date bien constatée qui rend très-précieux les renseignements topographiques qui s'y trouvent insérés. Or ces évangiles parlent plusieurs fois de la porte Dorée.

Dans le *Pseudo-Matthæi evangelium,* intitulé, *De Ortu Beatæ Mariæ et infantia Salvatoris*[1], je lis ceci : « Qui cum spatio tri-« ginta dierum morando revertentes jam prope essent, ecce « Angelus Domini stanti Annæ et oranti apparuit, dicens ei : « vade ad portam quæ dicitur porta Auræa, et occurre viro tuo « in via, quia hodie ad te veniet. Illa ergo festinanter perrexit « ad eum cum puellis suis, et deprecando Dominum, stans in « porta, diu exspectabat eum. Quæ cum nimia expectatione « deficeret, elevans oculos vidit procul Joachim venientem « cum pecoribus, etc. etc. »

Dans l'évangile *de Nativitate Mariæ*[2], je lis encore : « Et hoc « tibi eorum quæ annuntio signum erit, cum perveneris ad « Auream in Hierosolymis portam, habebis ibi obviam Annam « uxorem tuam, quæ de tuæ repressionis tardatione modo « sollicita, tunc in adspectu tuo gaudebit. » — Et au chapitre suivant (page 109) : « Itaque surge, ascende Hierusalem et cum

[1] Éd. Tischendorf, Leipsig, 1853, ch. v, p. 59. — [2] Chap. III, p. 108.

« perveneris ad portam quæ Aurea, pro eo quod deaurata est, « vocatur, ibi pro signo virum tuum, pro cujus incolumitatis « statu sollicita es, obvium habebis. »

Ces passages prouvent à tout le moins qu'au moment où les évangiles apocryphes ont été écrits, la porte Dorée existait, qu'elle était une porte extérieure de la ville, et que son nom lui venait de ce que ses battants probablement étaient dorés.

Ce n'est pas tout encore. Si le pèlerin de Bordeaux ne nous parle pas de la porte Dorée, en revanche, Antonin de Plaisance mentionne la *porta speciosa,* de telle façon qu'il est évident qu'à l'époque où son itinéraire fut écrit, c'est-à-dire vers 570, la porte Dorée existait, et passait pour avoir fait partie du temple. C'est en 532 que Justinien bâtit son église de la Présentation, c'est-à-dire trente-huit ans avant le voyage d'Antonin martyr. A qui fera-t-on jamais croire que celui-ci ait admis qu'une porte bâtie depuis trente-huit ans tout au plus avait fait partie du temple détruit par Titus? A personne, j'imagine. Au reste, voici le passage d'Antonin (XVII) : « De « Gethsemani ascendimus ad portam Hierosolymæ per gradus « multos. In dextera parte portæ est olivetum et ficulnea, in « qua Judas laqueo se suspendit, cujus talea stat munita pe- « tris; porta civitatis, quæ cohæret portæ speciosæ[1], quæ fuit « templi, cujus liminare et tabulatio stat. » Donc, en 570, les archivoltes de la porte Dorée *stabant,* subsistaient, comme aujourd'hui qu'on les a empâtées dans une construction moderne, puisque le toit qu'elles supportaient était en place (*tabulatio*), ainsi que le seuil de la porte (*liminare*). Il n'en faut pas plus, on me l'accordera, j'espère, pour démontrer que j'ai eu raison de ne pas vouloir admettre que cette porte fût de travail byzantin, et probablement l'œuvre de Justinien.

[1] *Porta speciosa,* c'est évidemment l'Ὡραία πύλη des Actes des apôtres.

Cette fois encore je conclus :

La porte Dorée et la porte sous El-Aksa sont des portes bien plus anciennes que les parties surchargées d'ornements qui leur ont été appliquées après coup. Celles-ci sont de l'époque d'Hérode, très-probablement; mais, en tout cas, il ne serait pas possible, si l'on se refusait obstinément à y voir du style hérodien, de les faire descendre plus bas que l'époque à laquelle Hadrien érigea Jérusalem en colonie sous le nom d'*Ælia Capitolina,* et fit élever le temple de Jupiter Capitolin sur l'emplacement du Saint des Saints. Comme nous avons une perspective de ce temple sur les monnaies coloniales de Jérusalem, et comme il est d'un style très-simple, comparativement à la porte Dorée, je maintiens celle-ci et sa congénère parmi les reconstructions d'Hérode.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

Double baie à balcon en encorbellement, située sur la face est du Haram-ech-Chérif, et faisant face au mont des Oliviers. C'est en ce point que les récits talmudiques placent le pont par lequel le bouc émissaire était chassé vers le désert. A l'intérieur, dans les substructions, on trouve, correspondant à cette double baie, les traces d'une double porte analogue à la porte sous El-Aksa. (Voir pages 8 et suivantes.)

PLANCHE II.

Face sud de l'angle sud-est du Haram-ech-Chérif. On y reconnaît facile-

ment l'appareil salomonien, celui de Néhémie et celui des Romains. (Voir page 10.)

PLANCHE III.

Moulure antique faisant partie du chambranle de gauche de la baie occidentale de la triple porte aujourd'hui murée, et qui donnait accès dans l'intérieur de l'enceinte sacrée, entre l'angle sud-est et la double porte sous El-Aksa. (Voir page 11.)

PLANCHE IV.

Pied de la triple porte du sud, et restes du perron primitif, mis au jour par mes fouilles. (Voir page 11.) Sous ce perron passait l'aqueduc destiné à évacuer les eaux de lavage du pavé sacré, et découvert dans les mêmes fouilles.

PLANCHE V.

Portion de la muraille de Manassès, construite pour couvrir le quartier nommé *Ophel*. (Voir page 12.)

PLANCHE VI.

Vue générale de la face occidentale du Haram-ech-Chérif, avec le Heit-el-Morharby (sanctuaire des Juifs), et le Mekemeh (ΒΟΥΛΗ), s'appuyant perpendiculairement sur la muraille sainte. (Voir pages 14 et suivantes.)

PLANCHE VII.

Restes du pont qui reliait, par-dessus le Xystus, l'enceinte du temple à l'escarpement oriental de Sion. (Voir pages 38 et suivantes.)

PLANCHE VIII.

Escarpe sud du roc sur lequel était établie la tour Antonia; vue prise à l'intérieur du Haram-ech-Chérif, angle nord-ouest. (Voir page 61.) L'emplacement d'Antonia est occupé aujourd'hui par le Seraï, demeure du pacha gouverneur de Jérusalem.

PLANCHE IX.

Porte Dorée; vue prise de l'intérieur du Haram-ech-Chérif, pour montrer

l'existence de deux systèmes d'architecture, caractérisant deux époques tout à fait distinctes, pour la construction de cet édifice. (Voir page 69.)

PLANCHE X.

Ornementation de la porte Dorée : archivolte surbaissée de droite (angle sud-ouest de l'édifice). (Voir page 70.)

PLANCHE XI.

Vue extérieure de la porte sous El-Aksa avec appareils salomonien, hérodien et moderne. (Voir page 72.) La pierre portant l'inscription d'Antonin est celle qui s'appuie immédiatement contre la partie supérieure du dernier claveau de la voûte en décharge.

MÉMOIRE

SUR

LES MONUMENTS D'AÂRAQ-EL-EMYR,

PAR M. DE SAULCY.

L'éditeur John Murray a publié à Londres, en 1844, le Journal des voyages de MM. Charles-Léonard Irby et James Mangles, commandants de la marine royale britannique. Les résultats de ces voyages, exécutés dans le courant des années 1817 et 1818, en Égypte, en Arabie, en Syrie et dans la Terre Sainte, ne furent d'abord connus du public que par les lettres des deux courageux officiers, dont un choix fut imprimé, à un très-petit nombre d'exemplaires, en 1820. Mais ce recueil intéressant fut accueilli avec tant d'estime, et recherché avec tant d'empressement, que les auteurs se décidèrent enfin à publier le récit de leurs explorations, sous la forme de journal et sous un titre plus explicite[1]. C'est dans ce livre, d'ailleurs assez rare et qui pourtant devrait faire partie du bagage de tous les voyageurs en Terre Sainte, que nous trouvons la

[1] Ce livre est intitulé : *Travels in Egypt and Nubia, Syria, and the Holy Land, including a journey round the Dead Sea, and through the country east of the Jordan.* London, John Murray, Albemarle-Street, 1844.

première mention des merveilleux monuments d'Aâraq-el-Emyr [1]. Voici le passage qui les concerne :

« 13 juin 1818. — Nous quittâmes Hesbon en passant « un ruisseau qui, s'il était suivi, irait probablement aboutir « aux étangs. Nous prîmes alors la route de Szalt (Salth), « et, après quatre heures de marche, nous arrivâmes à une « localité nommée par les habitants du pays Arrag-el-Emyr « (Aâraq-el-Emyr). Là sont les ruines d'un édifice cons- « truit en pierres très-grandes, dont quelques-unes ont jusqu'à « vingt pieds de long, et si larges qu'une seule pierre « constitue l'épaisseur de la muraille. Cette ruine est située « sur une plate-forme carrée ou terrasse, d'une certaine éten- « due, avec un ruisseau au-dessous. A cause de la situation de « cet édifice et à cause de la présence de grands animaux « sculptés en bas-reliefs sur les murailles, M. Banks pensa que « c'était le palais d'Hyrcan, lequel, suivant Josèphe, ayant été « rejeté de l'autre côté du Jourdain par son frère Alexandre, « roi de Jérusalem [2], bâtit dans le voisinage un palais entouré « de jardins suspendus, dont les traces sont encore visibles. Il « y a là plusieurs grottes artificielles creusées dans un grand « escarpement perpendiculaire situé près de la ruine. Quelques- « unes de ces grottes sont disposées en véritables écuries dans « lesquelles existent encore des mangeoires suffisantes pour « trente ou quarante chevaux, avec des trous taillés dans le roc « afin de fixer les licous. Quelques autres sont des salles et de « petites chambres à coucher, destinées probablement à des « serviteurs et à des gens de la maison. Il y a deux rangées de « ces chambres; la supérieure est munie d'une sorte de balcon « en saillie devant la face des appartements. Il y a une grande

[1] Chap. VIII, p. 146.

[2] Je ne m'explique pas l'étrange confusion de personnages qui a été commise dans ce passage.

« salle, de très-belles proportions, avec quelques caractères hé-
« breux inscrits sur la porte; une sorte de levée donne accès
« au tout.

« Nous consacrâmes à ce lieu tout le reste de la journée, et
« nous allâmes passer la nuit dans un campement voisin. Sur
« la hauteur, immédiatement au-dessus du palais, sont les restes
« d'un petit temple très-ruiné. »

Depuis le passage à Aâraq-el-Emyr de MM. Irby et Mangles, ces curieux monuments n'avaient plus été visités par aucun Européen. Dans l'été de 1862, mes amis MM. Waddington et de Vogüé, stimulés par le récit que je viens de rapporter, se décidèrent à faire une pointe de l'autre côté du Jourdain, afin de rechercher les ruines indiquées par les deux intrépides voyageurs anglais; ils les retrouvèrent en effet assez facilement, grâce à la protection des cheïkhs Adouân, qu'ils prirent pour guides et pour escorte.

Une communication des plus intéressantes, faite à ce sujet par M. de Vogüé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, m'inspira le plus vif désir de visiter à mon tour ces restes importants, et ce désir n'entra pas pour peu de chose dans ma résolution de parcourir de nouveau la Terre Sainte. Depuis mon retour en France, les observations de M. de Vogüé sur les monuments d'Aâraq-el-Emyr ont été publiées dans son magnifique ouvrage sur le Temple de Jérusalem, et par extrait dans la *Revue archéologique* (n° de juillet 1864, pages 52 et suivantes). Me trouvant en désaccord complet avec le savant voyageur, sur la destination et l'origine de ces monuments, j'ai cru de mon devoir de rassembler dans le présent mémoire les résultats de mes investigations personnelles, avec l'espérance que je ferais passer ma conviction dans l'esprit de mes lecteurs. Comme je n'ai pas d'autre désir que celui de con-

tribuer de tout mon pouvoir à faire ressortir de l'examen des faits matériels la vérité, seul but que doit s'efforcer d'atteindre un voyageur loyal et sans parti pris, je m'abstiendrai de toute discussion des opinions émises par mon savant ami, et je me contenterai de grouper les faits reconnus par moi, à côté de ceux qu'il a constatés lui-même. De la sorte, les archéologues, en comparant les uns et les autres, et en les coordonnant, seront eux-mêmes juges de la question et libres d'adopter, en parfaite connaissance de cause, soit les conclusions de M. de Vogüé, soit les miennes, dont j'accepte et entends conserver tout seul la responsabilité absolue.

J'entre donc en matière sans plus ample préambule.

Le 6 novembre 1863, je quittais Jérusalem en compagnie de MM. Auguste Salzmann, Mauss, architecte de Sainte-Anne, Gélis, capitaine d'état-major, bien connu par ses beaux travaux topographiques, et de quelques autres amis désireux de partager les chances de mon voyage d'exploration en Ammonitide. Nous campâmes ce jour-là à proximité d'Er-Riha, triste hameau qui a remplacé l'illustre Jéricho.

Le lendemain, au point du jour, nous levions le camp, et nous nous acheminions vers Aâraq-el-Emyr où nous n'arrivâmes qu'assez tard. Nos bagages, escortés par une troupe d'Adouân, dont les cheïkhs Qablan et Abd-el-Aziz nous accompagnaient, nous avaient devancés, et en mettant pied à terre nous trouvâmes nos tentes parfaitement installées.

D'Er-Riha au gué du Jourdain, nommé Makhâdet-el-Rhoranieh, il y a 8,400 mètres. Du gué aux ruines nommées En-Naslah, et tout proche le hameau de Kefreïn, il y a 11,600 m. De Kefreïn, au point où l'on quitte l'Ouad-el-Bahal pour gravir les hauteurs dominant à l'ouest l'Ouad-Syr et le site d'Aâraq-el-Emyr, il y a 8,900 mètres. Enfin, de ce point à

Aâraq-el-Emyr, il y a encore 8,600 mètres. La course d'Er-Riha à Aâraq-el-Emyr est donc de 37,500 mètres, c'est-à-dire d'un peu plus de 9 lieues kilométriques.

DISPOSITION GÉNÉRALE DES RUINES.

Lorsque l'on a atteint la crête de la montagne qui forme le flanc gauche de l'Ouad-Syr, on peut embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de l'intéressante localité qui a reçu le nom d'Aâraq-el-Emyr « les Roches de l'Émyr. » Nous pouvons la décrire minutieusement aujourd'hui, grâce au levé et aux nivellements opérés avec le plus grand soin par M. le capitaine Gélis dans les journées du 7 au 10 novembre 1863.

La totalité des ruines occupe un véritable fond d'entonnoir dominé de trois côtés.

La route du Rhôr, ou bassin du Jourdain et de la mer Morte, vient aboutir à la naissance d'un barrage horizontal de 10 mètres de largeur, revêtu de murs en gros blocs sur les deux flancs, et qui, après avoir couru de l'ouest à l'est 6° nord, sur une longueur de 190 mètres, se relève vers le nord-est 6° sud, sur une longueur de 80 mètres, et rebrousse brusquement ensuite au nord-ouest 18° nord, sur une longueur de 100 mètres, pour atteindre une porte monumentale faisant face à peu près au sud-est, et offrant un développement de 16 mètres.

Le flanc gauche de ce barrage sert, ainsi que je le disais il n'y a qu'un instant, de revêtement à une dépression de 15 mètres de profondeur, qui contourne, sur trois de ses côtés seulement, une plate-forme servant d'assiette à un vaste monument ruiné. Sur son côté ouest, cette dépression qui jadis a dû être remplie d'eau, et qui se nomme aujourd'hui Meydan-

el-Aâbed, est revêtue d'une contrescarpe de blocs énormes sur une longueur de 140 mètres, avec retour à angle droit de 20 mètres à l'extrémité nord de cette branche de contrescarpe. Le monument ruiné qui couronne la plate-forme constituant une véritable presqu'île se nomme Qasr-el-Aâbed. L'isthme qui relie cette plate-forme au barrage servant d'avenue a plus de 10 mètres de largeur horizontale.

La cote de nivellement de l'assiette du Qasr-el-Aâbed est 455 mètres. En d'autres termes, ce point est à 455 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée. Directement, au sud de la première branche du barrage, est une dépression dont la cote n'est plus que de 402 mètres, et dont le point le plus bas est à 69 mètres de distance horizontale de l'axe du barrage. De ce même axe au centre du Qasr-el-Aâbed, il y a juste 100 mètres. La largeur totale de l'isthme, talus compris, est de 42 mètres. A l'ouest du Qasr-el-Aâbed, et à 35 mètres de la face orientale de celui-ci, commence une levée de pierrailles, large de 3 à 4 mètres, se dirigeant d'abord vers le nord-est sur une longueur de 60 mètres et s'étendant ensuite directement du sud au nord sur une longueur de 420 mètres. Arrivée en ce point, la jetée s'infléchit au nord-nord-ouest sur une longueur de 50 mètres. Là elle est recoupée à angle droit par la route de Salth. Je dis la *route,* mais c'est un sentier en fort mauvais état qu'il faut entendre. A partir de ce point de croisement, la jetée continue, sur une longueur de 150 mètres, en s'élevant graduellement jusqu'au niveau d'une grande galerie horizontale creusée dans le flanc des rochers qui dominent au nord tout le fond du site d'Aâraq-el-Emyr.

Ce qui est fort digne de remarque, c'est l'existence, sur toute la longueur de cette jetée, de blocs de pierre, très-

grossièrement taillés, accouplés et percés d'un trou rond. Ces couples de blocs sont assez régulièrement plantés à 15 ou 18 mètres de distance les uns des autres. Dix-neuf de ces groupes de pierres trouées sont encore en place, et c'est surtout avant d'atteindre le chemin de Salth, vers le nord, qu'ils sont le mieux conservés; car là on en compte onze couples formant une série non interrompue.

A 185 mètres, à partir du point où la levée se dirige vers le nord, on voit, à 2 mètres et à droite de celle-ci, un bloc immense enterré, parfaitement taillé et équarri, de 5 mètres de longueur sur 2 mètres 50 cent. de largeur. Est-ce une plate-forme disposée exprès? Est-ce un bloc destiné à un autre usage et resté en route? Je l'ignore.

Vis-à-vis ce bloc, et à 50 mètres à l'ouest, courent parallèlement deux revêtements maçonnés, espacés de 22 mètres, et dirigés au nord 15° ouest. Le plus rapproché de la jetée a 81 mètres de développement, et le plus éloigné 110 mètres. A l'extrémité inférieure de cette plus grande branche de muraille commence un canal-aqueduc, construit en gros blocs et courant à l'ouest 20° sud, sur une longueur de 52 mètres. C'est très-certainement cet aqueduc qui allait sous terre emprunter à la partie supérieure du Nahr-Syr l'eau qui devait alimenter l'étang enveloppant sur trois de ses faces le plateau servant d'assiette au Qasr-el-Aâbed. A l'extrémité ouest de ce tronçon d'aqueduc commence un nouveau mur de revêtement, dont la direction forme un angle de 2° à très-peu près avec les deux murailles précédemment décrites. Sa longueur est de 60 mètres, et sur son extrémité nord s'appuie un édifice ruiné de 16 mètres de longueur sur 4 de largeur. Tout à proximité de celui-ci se montrent à l'ouest les ruines d'un petit édicule rectangulaire de 4 mètres sur 3 mètres de côté. Une plate-forme

horizontale se trouve comprise entre l'aqueduc et les deux murs de revêtement les plus éloignés à l'ouest. Sa longueur moyenne est de 100 mètres et sa largeur moyenne de 52. Sa cote de nivellement est 472. Il y a donc 17 mètres de différence de niveau entre l'extrémité ouest de l'aqueduc et le terre-plein du Qasr-el-Aâbed, qui se trouve ainsi dominé considérablement au nord et à l'ouest, et cela à beaucoup moins de 200 mètres de distance, tandis qu'il domine à son tour le terrain placé au sud.

A 340 mètres au nord du Qasr-el-Aâbed, commence une grande terrasse horizontale triangulaire qui a été artificiellement nivelée et qui est entourée d'une muraille continue de revêtement. Les trois faces de ce triangle ont les dimensions très-approximatives suivantes : la face sud, 300 mètres; la face nord, 375 mètres, et la face est, 330 mètres. Celle-ci s'appuie à sa pointe sud sur un escarpement de roches, parallèles au Nahr-Syr qui occupe le fond d'une vallée profondément encaissée. Les bords de cette petite rivière sont couverts d'un épais fourré de roseaux, de lauriers-roses, de sycomores et de chênes, au milieu duquel l'eau la plus abondante et la plus limpide coule de cascatelle en cascatelle, avec un délicieux murmure. Le chemin qui, d'Aâraq-el-Emyr, conduit à Amman, l'ancienne Rabbat-Ammon, traverse le Nahr-Syr à peu près vis-à-vis le sommet méridional du triangle que j'ai décrit il n'y a qu'un instant; au point où le chemin coupe la rivière, la cote de nivellement de celle-ci est 336. Comme la cote générale de la grande terrasse est 496, il y a 160 mètres de différence entre les niveaux de ces deux points.

Sur la face est de la grande esplanade triangulaire, s'appuie une sorte d'acropole entourée de murailles et élevée de 10 mètres au-dessus du niveau général de l'esplanade. Au

sud et à l'est, l'enceinte couronne un escarpement de roches, et, à l'angle sud-est, dans ces roches se voient entaillés un escalier et une sorte de guérite. Tout l'intérieur de l'enceinte est couvert de décombres provenant d'habitations ruinées. Cette acropole est formée de trois grandes bandes trapézoïdales séparées par des murailles, et s'étendant du sud au nord. L'enceinte générale forme un polygone ayant les dimensions suivantes : face sud, 68 mètres; face est, 121 mètres; face nord, 124 mètres; face ouest, formée d'une ligne brisée en crémaillère à un seul saillant, 110 mètres.

Dans le trapèze intermédiaire, à 85 mètres de la face sud de l'enceinte, se trouve un bassin ou piscine circulaire de 5 mètres de diamètre.

Sur la face est, et à 75 mètres en arrière de l'angle sud-est de l'enceinte, s'appuie un petit édifice rectangulaire construit en très-gros blocs, comme le Qasr-el-Aâbed. Il n'a que 5 mètres de longueur sur 3 de largeur.

A partir de l'angle nord-est de l'enceinte de l'acropole, la muraille se continue sur une longueur de 130 mètres; et en dehors de cette muraille, c'est-à-dire sur le flanc même de l'Ouad-Syr, se montre une large bande d'habitations antiques en ruines; c'était un véritable suburbium. A l'extrémité sud de cette bande, c'est-à-dire contre l'angle nord-est de l'acropole, on voit encore les restes d'un monument circulaire construit en très-gros blocs et de 5 mètres de diamètre.

A l'ouest de la muraille prolongée règne une esplanade trapézoïdale, élevée de 5 mètres seulement au-dessus du niveau général de la grande terrasse, et dépourvue de ruines. C'est probablement l'assiette d'un jardin. Elle est revêtue d'une muraille, dont la branche nord forme une sorte d'avenue de 10 mètres de largeur avec le mur de revêtement de la grande

terrasse. Cette avenue se termine à l'est à un grand escalier appuyé au double étage de rochers garnissant tout le fond de la vallée d'Aâraq-el-Emyr. Mais comme cet escalier aboutit à une coupure verticale de 20 mètres de largeur, pratiquée dans la grande corniche formant le sol de l'étage supérieur, et n'a plus par conséquent de raison d'être, il en résulte forcément que cette coupure a été faite postérieurement à la construction de l'escalier en question. Plus loin il nous sera facile, l'histoire à la main, de nous rendre compte de ce fait curieux.

Il ne nous reste plus qu'à décrire à grands traits le double étage des cavernes percées dans la muraille verticale de rochers qui forme comme une sorte d'amphithéâtre au fond de la vallée d'Aâraq-el-Emyr. L'étage inférieur, dont le pied est à une hauteur moyenne de 30 mètres au-dessus du niveau général de la grande terrasse, rachète celle-ci par un talus assez roide couvert sur toute sa partie occidentale de roches éboulées, arrachées par quelque tremblement de terre aux flancs de la montagne. Deux grandes excavations s'ouvrent à 50 mètres l'une de l'autre par des baies taillées de main d'homme, dont la largeur est plus considérable à la partie inférieure qu'à la partie supérieure de la porte; celle-ci est munie d'une sorte d'encadrement ciselé dans la masse.

Pour arriver à l'étage supérieur, on suit le sentier qui continue la levée dont j'ai donné plus haut la description, et qui relie ainsi le Qasr-el-Aâbed aux souterrains percés dans cet étage supérieur. Ce sentier passe à travers les roches éboulées, dont l'une n'est évidemment qu'un fragment de vestibule garni sur toute sa hauteur de trous destinés à recevoir des lampes, et non à servir de pigeonnier comme on serait tenté de le croire en n'y regardant qu'en passant, et sans avoir vu le dispositif d'illuminations absolument identique qui se re-

trouve à Tibneh dans le vestibule du tombeau de Josué [1]. Ce fragment du reste est fortement incliné, de sorte que les rangées de lampadaires le sont également, et ce fait seul prouve que ce débris curieux est loin d'être à sa place primitive.

La levée ou voie sacrée, car je n'hésite pas à lui donner ce nom, aboutit en droite ligne à une immense galerie ou balcon qui court devant tout cet étage de souterrains. Cette galerie a 396 mètres de développement depuis son extrémité occidentale jusqu'à la grande coupure. Sa largeur moyenne est de 3 mètres. Une seule grotte est ouverte à gauche du point d'arrivée du sentier, toutes les autres l'étant sur la droite. Ces dernières sont au nombre de huit. Six d'entre elles ont des portes de plus de $2^{m},50$ de largeur, et trois de ces portes, dont l'une surtout est parfaitement conservée, ont au moins 5 mètres de largeur et autant de hauteur. L'une de ces grandes excavations est une véritable écurie que je décrirai plus loin en détail. A droite de deux des entrées se lit une inscription sémitique de cinq lettres ainsi figurées :

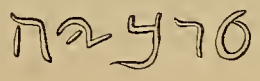

et se lisant :

ערכיה
Araqiah.

Une autre caverne paraît avoir été une grande salle de réunion; une autre enfin se compose de petites salles taillées à des niveaux différents, et ayant pu servir d'habitation.

Au-dessus de la crête des rochers à pic, la montagne s'élève

[1] Les trous sont loin d'avoir la profondeur voulue pour recevoir des nids de pigeon.

en talus rapide, mais continu, couvert de broussailles et de chênes, jusqu'à son point culminant, dont la cote de nivellement est 635. Il y a donc 139 mètres de différence entre le niveau de ce sommet et celui de la grande terrasse.

Voilà quel est l'aspect général d'Aâraq-el-Emyr, contemplé du point où la route du Rhôr atteint la crête des montagnes dominant le site à l'ouest. Tout ce fond de vallée est verdoyant. De magnifiques herbages le tapissent, et partout s'élèvent des buissons de doum, arbrisseau très-épineux, dont les petites baies sont assez agréables à manger. Le fond de l'Ouad-Syr est planté de beaux arbres formant un épais massif de verdure sous lequel roule le Nahr-Syr. Tous les flancs sont garnis d'assez beaux chênes, malheureusement clair-semés, grâce à l'incurie des Arabes, qui abattent ou brûlent sur pied un arbre entier, rien que pour se chauffer.

La masse imposante du Qasr-el-Aâbed, dont les blocs gigantesques ont contracté une belle patine noire, tranche fortement sur ce beau tapis de verdure.

En résumé, le site d'Aâraq-el-Emyr occupe un véritable fond d'entonnoir, propre sans doute à l'assiette d'un sanctuaire, mais absolument impropre à l'établissement d'une forteresse tant soit peu tenable. Cela est si vrai, que, lorsque le capitaine Gélis et moi nous arrivâmes en vue de ces ruines, nous ne pûmes nous empêcher de sourire en pensant à l'intention malencontreuse prêtée par Josèphe à un homme de sens, de se créer là une citadelle, *βᾶριν ἰσχυράν*. Voilà une idée qu'il sera toujours impossible de faire accepter à des gens du métier, dès qu'ils auront vu une fois, même de loin, cette localité intéressante.

Nous pouvons maintenant procéder à l'étude détaillée des ruines, et de cette étude ressortira, avec une évidence impos-

sible à nier, tout ce qu'a de ridicule et d'inadmissible la description de Josèphe.

Nous commencerons naturellement par le Qasr-el-Aâbed ou Palais de l'Esclave noir.

C'est un grand parallélogramme, orienté nord et sud, offrant les dimensions suivantes : les grands côtés est et ouest ont 38 mètres de développement; les faces nord et sud n'en ont que 19. En d'autres termes, la longueur de l'édifice est double de sa largeur.

La grande face orientale est de toutes la mieux conservée, et l'on peut sans faire de fouilles la reconnaître et en reproduire parfaitement le tracé. A partir de l'angle nord-est, la muraille était pleine sur une longueur de $13^{m},40$; puis, sur une longueur de $18^{m},40$, elle comportait sept baies d'un mètre de largeur et six trumeaux de $1^{m},90$ chacun. Ces baies, n'étant pas munies de feuillures, ont dû rester constamment ouvertes. Enfin la muraille pleine reprenait sur une longueur de $6^{m},20$.

L'épaisseur de la muraille est de $0^{m},90$, les blocs qui la constituent ayant justement cette épaisseur.

Les deux extrémités nord et sud sont seules restées en place sur presque toute leur hauteur, tout le reste ayant été renversé probablement par un ou plusieurs tremblements de terre.

Voici les dimensions des assises de ces deux portions intactes de la muraille. A l'angle nord-est, l'assise inférieure est formée de deux blocs juxtaposés, de $5^{m},25$ et $4^{m},25$ de longueur. La hauteur du premier est de $2^{m},41$ et celle du second de $2^{m},28$ seulement, ce qui fait que le joint inférieur au niveau du sol étant rectiligne, le joint supérieur présente un ressaut de 13 centimètres. L'assise suivante est de niveau

à la partie supérieure, et elle se compose de trois blocs, dont le plus élevé a $1^m,65$ de hauteur, les deux autres étant diminués de 13 centimètres pour s'assembler avec le premier bloc inférieur.

La troisième assise est formée de trois blocs de 50 centimètres de hauteur, et elle est ornée d'un cordon de denticules de 70 millimètres de face, avec 40 à 45 millimètres de creux. Enfin, au-dessus de cette troisième assise, paraissent deux grands blocs de 3 mètres et $2^m,30$ de longueur sur $2^m,08$ de hauteur, présentant en bas-relief l'image de deux grands lions marchant au nord. Ou bien ces sculptures n'ont été qu'ébauchées, ce qui me paraît plus probable, ou bien elles ont été mutilées.

On comprendra que des blocs de cette énorme dimension, et placés de champ les uns sur les autres, avec une faible épaisseur relative de $0^m,90$, aient été dans un équilibre assez instable pour qu'une secousse de tremblement de terre, même assez faible, ait à peu près tout renversé. Il est bon de remarquer cependant que les constructeurs de cet édifice avaient pensé en assurer la stabilité en garnissant les joints de tenons et de mortaises propres à relier les blocs entre eux. Mais le fait a prouvé que cette garantie était insuffisante.

Des petites baies en meurtrières sont entaillées, l'une dans le premier bloc de l'assise inférieure vers l'extrémité sud de son arête supérieure; une deuxième contre l'arête supérieure du premier bloc de la seconde assise; une troisième enfin entre les pattes de derrière du second lion. Plus loin nous verrons la destination de ces petites baies.

Les blocs de la seconde assise sont ornés d'un encadrement destiné évidemment à l'ornementation de la paroi générale de la muraille, et non des joints des blocs, puisque la ligne

formée par cet encadrement est continue, tandis que les blocs juxtaposés sont de hauteurs différentes. Enfin, à l'assise inférieure, les deux blocs présentent également des lignes d'encadrement accompagnant les joints verticaux.

A l'angle sud-est nous retrouvons exactement la même ornementation qu'à l'extrémité opposée, c'est-à-dire que la muraille comporte le même cordon de denticules et la même frise sculptée en bas-relief sur laquelle paraissent encore deux lions ébauchés ou mutilés, mais faisant face au sud, c'est-à-dire tournant le dos à ceux du nord.

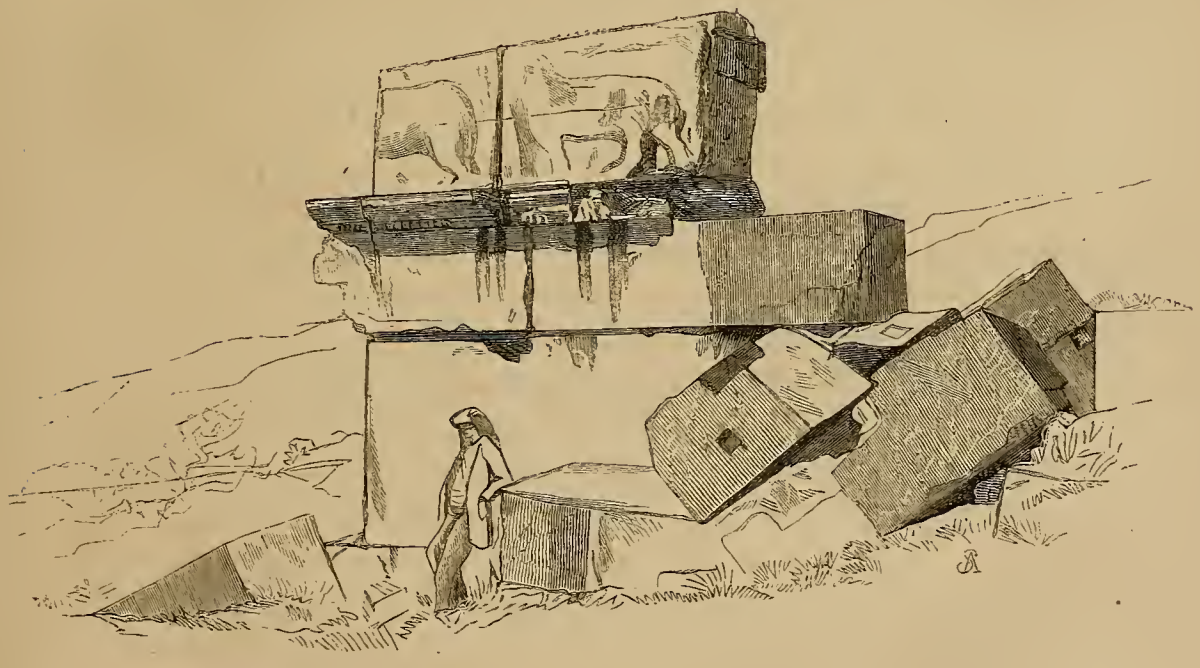

Voici quelles sont les dimensions des blocs composant cette partie de la muraille orientale. L'assise inférieure est presque enterrée. La suivante, qui correspond à l'assise inférieure de l'extrémité opposée, a $2^{m},49$ de hauteur. Le seul bloc en place

a $5^{m},33$ de longueur. L'encadrement qui l'orne n'est pas régulier; le long des joints verticaux il a 14 centimètres de largeur et 6 seulement le long des joints horizontaux. Ce bloc forme le côté gauche de la dernière baie ou fenêtre d'un mètre de large. L'autre chambranle de cette fenêtre est formé par un bloc à encadrement et qui n'a que $1^{m},01$ de largeur. Un bloc de l'assise suivante sert de linteau à cette baie rectangulaire. Ce linteau, comme tout le reste de l'assise, a $1^{m},45$ de hauteur; deux blocs seulement composent cette assise, et celui de gauche a été recoupé à son extrémité supérieure, sur une longueur de $0^{m},75$, pour s'ajuster à un bloc de l'assise inférieure, lequel était plus haut que les blocs juxtaposés. Il en résulte que là encore le joint horizontal n'était pas rectiligne, mais offrait un ressaut. Ce fait, à mon humble avis, est un indice d'assez grande antiquité.

Au-dessus de l'assise formant linteau de la baie que je viens de décrire, court le bandeau orné du cordon de denticules (ici il a $0^{m},43$ seulement de hauteur). Au-dessus encore sont en place deux blocs offrant chacun l'image d'un lion et de dimensions semblables à ceux de l'extrémité opposée. Les abords de cet angle du monument sont encombrés partout de blocs énormes, éboulés à l'extérieur comme à l'intérieur.

Toute la face sud, formée d'un petit nombre de blocs immenses qui la fermaient complétement, semble s'être renversée d'un seul coup. Ces blocs, en effet, sont couchés à côté les uns des autres, et leur situation ne permet pas d'admettre que cette extrémité de l'édifice ait jamais été ouverte.

Il nous a été possible de reconnaître dans ce chaos de blocs deux petits pavillons rectangulaires de 4 mètres de longueur parallèles à l'axe, et de $3^{m},60$ seulement de largeur. Des portes de $1^{m},10$, avec ébrasement portant leur largeur à $1^{m},20$, y

donnaient accès. Ces portes ne sont pas percées à des distances égales de la muraille des longues faces. Ainsi, au pavillon sud-est, la porte s'ouvre à $0^m,40$ de la face du mur oriental, tandis qu'au pavillon sud-ouest elle s'ouvre à $0^m,70$ du grand mur occidental. Entre ces deux pavillons existait une grande salle de 8 mètres de largeur sur 4 mètres de profondeur.

Toute la longue face occidentale, sauf les deux extrémités, est aujourd'hui complétement rasée, et l'on n'y reconnaît plus les trumeaux séparant les baies percées symétriquement devant celles qui existent sur la face orientale. Il est clair que de ce côté le monument a beaucoup plus souffert que de l'autre.

Passons maintenant à la description de la face nord. Là était un magnifique vestibule, dont les énormes débris sont accumulés les uns sur les autres, mais de façon heureusement à permettre de se glisser à travers les blocs éboulés, et de reconnaître avec certitude la disposition générale de cette partie de l'édifice.

La face extérieure se composait de deux murs de $6^m,40$ de développement, ornés aux angles de cordons d'un mètre de face, et en saillie de $0^m,05$; des colonnes engagées garnissaient les extrémités intérieures de ces deux murs, et avec deux colonnes isolées intermédiaires formaient l'entrée d'un véritable vestibule ouvert; l'entr'axe des colonnes était à très-peu près de 2 mètres, et ces colonnes avaient $0^m,8$ de diamètre.

Le vestibule avait $5^m,40$ de profondeur et $6^m,60$ de largeur dans œuvre. En face des deux colonnes libres se trouvaient au fond deux massifs carrés de 1 mètre de côté, formant avec le prolongement du mur de fond trois portes de 1 mètre de largeur, ouvrant sur une grande nef de même largeur que le vestibule. A droite et à gauche de celui-ci, s'ouvraient deux chambres de $4^m,50$ de largeur, servant de cage à un escalier à

paliers qui s'appuyait sur un noyau central de $1^m,60$ de côté. Les marches de cet escalier, dont les encastrements existent parfaitement conservés sur la face intérieure de la grande muraille orientale, avaient $1^m,40$ de largeur. Très-certainement ces escaliers conduisaient à deux galeries supérieures, et les petites baies en meurtrière percées à travers les grands blocs de l'angle nord-est étaient destinées à éclairer cet escalier. Pour conduire à celui-ci, deux portes d'un mètre de largeur s'ouvraient dans les murs latéraux du vestibule et à $0^m,70$ du fond.

Maintenant que j'ai décrit minutieusement tout ce qui reste visible et bien reconnaissable dans l'état actuel du Qasr-el-Aâbed, occupons-nous des débris sculptés que nous avons trouvés au milieu des ruines. Les trois faces nord, est et sud sont encombrées de blocs relativement très-petits, d'un ton gris, qui tranche au premier coup d'œil sur la couleur noire foncée des grands blocs du monument primitif. Ces petits blocs se reconnaissent immédiatement pour être des débris des blocs primitifs, que l'on a débités et retaillés fort grossièrement, afin d'élever dans l'intérieur du monument ruiné une construction fort médiocre, dont on reconnaît encore quelques murs de refend arrasés, et qui a dû être élevée sans soin et pour ainsi dire en hâte. Nous dirons plus loin ce que fut cette construction secondaire, et véritablement méprisable en comparaison de l'autre.

J'arrive enfin aux débris sculptés dans l'étude desquels nous allons puiser les éléments de notre conviction sur la destination première du Qasr-el-Aâbed.

Dans les décombres du vestibule nous avons trouvé des tambours et des chapiteaux des colonnes libres, puis des blocs taillés carrément et très-considérables garnis sur l'une de leurs faces de demi-fûts de colonnes engagées.

Au delà du vestibule, et à l'intérieur du monument, se sont présentés à nous deux chapiteaux très-étranges, offrant aux angles des bustes épannelés d'animaux, et entre deux de ces bustes un épannelage montrant une sorte de tête allongée et deux ailes, dont l'ensemble a beaucoup d'analogie avec les chérubins conventionnels de l'ornementation toute moderne des églises catholiques.

Les colonnes engagées du vestibule étaient surmontées de beaux chapiteaux à feuilles d'eau, le long desquels s'élevait un pilastre plat avec chapiteau formé de simples moulures superposées.

Un fragment de frise à triglyphes s'est aussi retrouvé dans les ruines du vestibule.

Parmi les blocs de la construction secondaire, nous avons retrouvé, toujours à l'intérieur du monument, un fragment de frise épannelé avec bucranes, guirlandes et disques. Puis des bases de colonnes de dimensions moitié moindres que celles des colonnes isolées du vestibule. Mais ce qui nous a surtout intéressés, en achevant de nous révéler l'existence des galeries

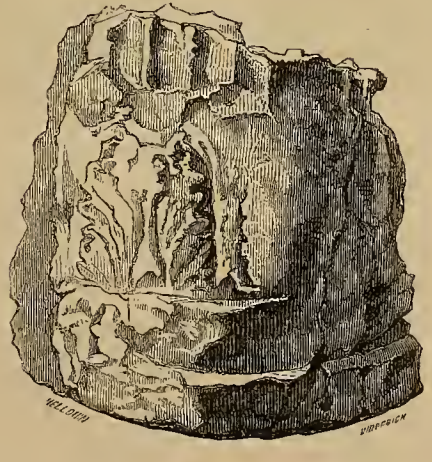

supérieures latérales, c'est la présence d'un certain nombre de gros blocs équarris, terminés à leurs deux extrémités par des demi-fûts de colonnes engagées tout à fait dissemblables, car l'une de ces colonnes était munie de cannelures partant de l'aisselle de feuilles d'acanthe, tandis que l'autre était lisse. D'autres blocs analogues comportaient deux demi-chapiteaux tout aussi différents entre eux que les fûts que je viens de décrire. Les chapiteaux correspondants au fût cannelé étaient véritablement d'un goût exquis, et je n'ai pas résisté au plaisir d'en rapporter un en France. Il est aujourd'hui au Louvre.

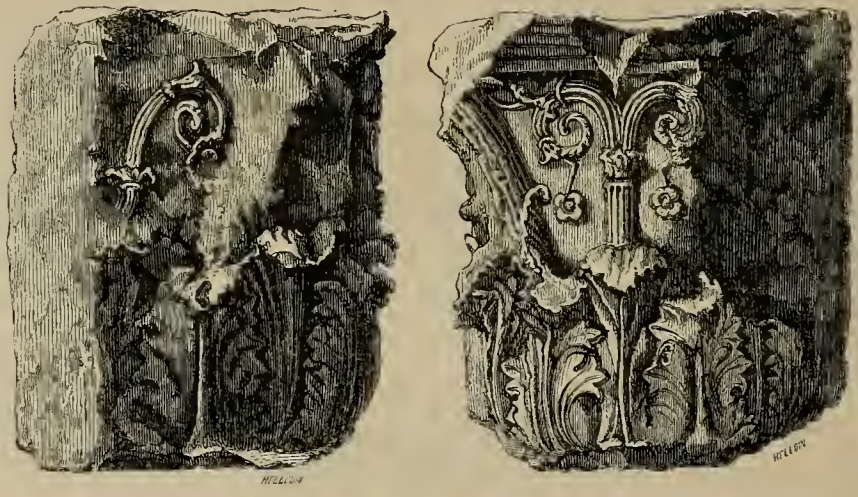

Ces colonnes accouplées gisent un peu partout, autour du Qasr-el-Aâbed, parmi l'immense quantité de blocs qui en jonchent tous les abords.

Enfin, à droite de l'angle sud-ouest, nous avons reconnu la tête, malheureusement fort usée, d'un lion colossal de ronde bosse, coiffé en sphinx. A côté se trouvait un fragment de sa crinière, puis un fragment d'aile que j'ai rapporté.

Enfin, de l'autre côté du monument, j'ai eu le bonheur de

retrouver la patte de ce lion colossal, que j'ai également rapportée.

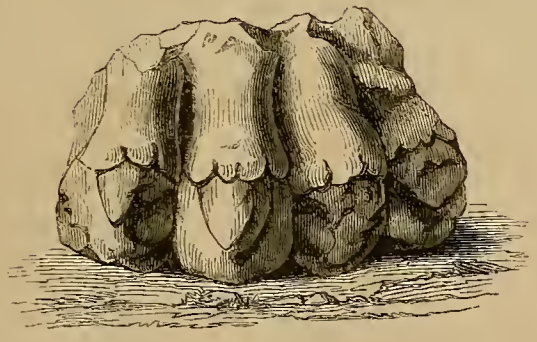

La description détaillée de tous ces fragments me mènerait beaucoup trop loin, et deviendrait d'ailleurs fastidieuse. Je me contente donc d'en reproduire les figures, prises avec le soin le plus minutieux.

Ai-je besoin maintenant de disserter longuement pour prouver que le Qasr-el-Aâbed ne fut pas une citadelle, mais bien un édifice religieux, un véritable temple? Je le crois si peu que je m'en dispense sans le moindre scrupule.

Passons à la description de la porte monumentale qui était placée sur la grande avenue et à l'orient du temple.

Cette porte, qui avait $3^{m},68$ de largeur, s'ouvrait dans la face d'un petit monument bâti en blocs magnifiques, mais

aujourd'hui presque entièrement ruiné. Elle était encadrée par un filet carré de 15 centimètres et de 4 centimètres de saillie sur la face extérieure de la muraille; de la joue de la porte à la naissance de ce filet, il y a 52 centimètres de distance sur la face extérieure. Cette joue à l'intérieur de la porte a d'un côté 50 et de l'autre 52 centimètres de développement. Puis se présente une retraite de 24 centimètres à gauche et de 21 seulement à droite. Nouvelles irrégularités qui témoignent de l'antiquité de cette construction. La face intérieure de la porte, à partir de la retraite, est de $2^{m},77$, lesquels, ajoutés aux 50 centimètres de développement de la joue, nous donnent $3^{m},27$ pour l'épaisseur du monument.

Les assises correspondantes de chaque côté de la baie ne sont pas régulières. Ainsi, à partir du haut, la même assise a d'un côté $1^{m},14$ et de l'autre $1^{m},05$ seulement; la suivante $0^{m},50$ et $0^{m},53$; puis $0^{m},90$ et $0^{m},84$; et enfin $0^{m}50$ et $0^{m},47$. Je ne puis rien dire de l'assise inférieure parce qu'elle est à demi enterrée, et que des fouilles seules pourraient en faire reconnaître la hauteur exacte. Je n'hésite pas à voir encore autant d'indices d'antiquité dans les irrégularités que je viens de signaler, et qu'un architecte grec n'aurait pas commises.

Quant aux blocs employés, ils ont des dimensions horizontales très-considérables. Ainsi, le côté gauche de la porte, tel qu'il se présente aujourd'hui, a pour l'assise supérieure un seul bloc de $2^{m},35$ de longueur. Le filet encadrant la baie a été enlevé sur la masse, et à gauche de ce filet le même bloc porte deux bossages, tandis qu'il ne s'en montre pas au delà du cadre, c'est-à-dire autour de la porte proprement dite. A l'assise immédiatement inférieure, deux blocs pris à gauche du filet sont également recouverts chacun de deux bossages accouplés. Me permettra-t-on de conclure de la présence de ce

double bossage, sur la face d'un seul et même bloc, que c'était à titre d'ornement qu'il était employé? Si ce n'eût été qu'une simple trace de négligence ou d'épannelage, on n'en eût certainement laissé qu'un seul, ne fût-ce que par économie de temps et de travail.

La troisième assise à partir du haut est, à droite comme à gauche, formée d'un seul bloc sans bossage, ayant d'un côté $3^{m},27$, et de l'autre $3^{m},20$ de longueur.

A l'assise qui suit, les bossages reparaissent, mais sans plus de symétrie qu'à la partie supérieure du monument.

Celui-ci était couronné par une belle corniche, dont nous avons eu le bonheur de pouvoir déblayer un fragment, afin d'en étudier à fond les détails. Elle se compose d'un tore ou boudin surmonté d'une ligne d'oves séparée, par un étroit listel, d'un cavet égyptien orné de belles palmettes. La hauteur totale de cette corniche est de $0^{m},81$. Du reste, la figure de ce fragment suppléera à ce que cette description succincte a d'insuffisant.

Parmi les blocs éboulés, nous en avons remarqué un qui semble avoir porté une figure humaine en bas-relief; mais elle est tellement mutilée qu'il serait impossible de rien avancer de précis sur son compte. Le dessin, cette fois encore, suppléera à l'insuffisance de la description.

Quoi qu'il en soit, il est certain que cette belle porte est contemporaine du temple lui-même, et qu'elle a fait partie intégrante du sanctuaire d'Aâraq-el-Emyr.

Ainsi que je l'ai noté déjà, sous cette porte passait une voie se dirigeant vers le vestibule de l'édifice principal. Cette voie venait recouper à peu près perpendiculairement la levée de pierraille conduisant de la plate-forme du temple à l'étage supérieur des cavernes. Comme les talus coupés ainsi dans la masse compacte de pierraille constituant la levée en question

sont parfaitement apparents, il en résulte forcément que la voie d'accès passant sous la porte monumentale, et naturellement cette porte elle-même, sont postérieures, et peut-être de beaucoup, à la construction de la levée.

Passons maintenant à la description des souterrains principaux, et commençons par celui qui a servi d'écurie. L'entrée a $2^{m},75$ de largeur. La grotte entière a 6 mètres de largeur moyenne et 28 mètres de profondeur totale; c'est la plus profonde de toutes.

Sur toute la façade gauche, le rocher a été taillé en mangeoires destinées à alimenter des animaux. Chaque place est munie d'un anneau propre à attacher un licou, et ménagé dans la masse. Devant elle, la bête avait deux trous carrés de 40 centimètres de côté; l'un servait évidemment à y placer l'orge, et l'autre faisait fonction d'auge à eau. La largeur de chacune de ces sortes de stalles est d'un peu plus d'un mètre, ce qui semble bien médiocre pour des chevaux. Il y en a vingt-trois sur ce côté gauche, et les trois dernières n'ont qu'une seule mangeoire.

La même disposition se retrouve sur le côté droit; mais là on ne compte que seize stalles, dont la dernière n'a qu'une seule mangeoire. Il y a donc en tout trente-neuf stalles dans cette écurie.

Une autre grotte, dont l'entrée n'a que $0^{m},80$ de largeur, est à trois étages. Au-dessus de la porte d'entrée est percée une petite fenêtre. La première pièce a $10^{m},20$ de profondeur sur $4^{m},50$ de largeur. Elle donne accès, à 7 mètres de l'entrée, dans deux chambres placées l'une à droite, l'autre à gauche. Celles-ci ont, la première, $4^{m},80$ de côté; la seconde, 8 mètres de longueur sur $4^{m},80$ de largeur. Tout au fond, et à l'angle de droite de la première chambre, s'ouvre un corridor d'un mètre de

largeur et de $2^{m},20$ de longueur, conduisant à une petite chambre carrée, de 2 mètres de côté.

De la première grande salle on descend à une chambre inférieure très-irrégulièrement taillée, et qui n'a peut-être été qu'une citerne. A $7^{m},30$ à gauche de l'entrée de cette excavation, s'en ouvre une autre de même largeur, conduisant à une chambre isolée de taille irrégulière, et n'ayant que $3^{m},30$ de largeur.

Enfin, une troisième grotte est beaucoup plus intéressante par le soin avec lequel elle a été ciselée. On y accède par une porte carrée de $2^{m},30$ de largeur, avec ébrasement portant la largeur à $2^{m},60$. L'épaisseur de la roche traversée par cette baie est de $3^{m},60$. La hauteur de la porte est de $3^{m},60$ également. A 1 mètre au-dessus est percée une fenêtre de 2 mètres de hauteur sur $1^{m},20$ de largeur. Cette fenêtre est munie d'un double encadrement rachetant par un petit plan incliné la surface extérieure du rocher. C'est à droite de cette porte que se lit une des deux inscriptions dont j'ai parlé plus haut.

La salle dans laquelle on pénètre a ses faces parfaitement dressées. Elle a 18 mètres de profondeur sur $10^{m},10$ de largeur. Les parois en sont verticales jusqu'à la hauteur de 7 mètres. Là règne sur tout le pourtour un évidement en quart de rond de 40 centimètres de hauteur, surmonté d'un évidement semblable, mais de $1^{m},30$ de hauteur. Les arêtes en sont vives et en très-bon état.

A l'extérieur, trois grands anneaux ont été taillés dans la masse pour servir de points d'attache à quelque tenture faisant apparemment fonction de véranda.

Je n'ajouterai plus rien à la description détaillée de ces étranges excavations, pour ne pas abuser de la patience de mes lecteurs. Ainsi que je l'ai déjà dit, les figures que je donne

suppléeront amplement à des descriptions que la multiplicité des chiffres cités rendrait infailliblement fastidieuses.

Il est temps maintenant d'examiner le passage de Josèphe relatif à cet ensemble de monuments antiques. Je traduis :

« A cette époque régnait en Asie Séleucus, surnommé *Phi-*
« *lopator,* fils d'Antiochus le Grand. Ce fut alors que mourut
« le père d'Hyrcan, Josèphe, homme bon et magnanime, qui
« avait tiré le peuple juif de la misère et de la faiblesse, et lui
« avait donné une existence plus relevée. Il avait été pendant
« vingt-deux ans le collecteur des impôts de la Syrie, de la Phé-
« nicie et de la Samarie. Dans le même temps mourut l'oncle
« d'Hyrcan, Onias, qui laissa le souverain pontificat à son
« fils Simon [1].

« Après la mort de Josèphe, des discussions surgirent parmi
« le peuple, à cause de ses fils. Les aînés ayant déclaré la
« guerre à Hyrcan, qui était le plus jeune, la multitude se di-
« visa et le plus grand nombre prit le parti des aînés, ainsi
« que le grand prêtre Simon, à cause de la parenté. Hyrcan
« se décida alors à ne pas rentrer à Jérusalem; mais, s'étant
« établi de l'autre côté du Jourdain, il fit une guerre conti-
« nuelle aux Arabes, de telle sorte qu'il en tua un grand
« nombre, et en réduisit beaucoup d'autres en captivité. Il
« construisit aussi une forte tour (Βᾶριν ἰσχυρὰν) qu'il bâtit
« en pierre blanche, jusqu'au faîte, sculptant dessus des ani-
« maux de très-grande taille. Il l'entoura d'un étang large et
« profond. Sur le flanc de la montagne opposée, il creusa dans
« les rochers proéminents des souterrains de plusieurs stades
« de profondeur. Il y établit des appartements pour les festins,
« pour l'habitation et pour tous les usages de la vie. Il y intro-

[1] *Ant. Jud.* XII, IV, 10.

« duisit aussi des eaux courantes en abondance, pour l'agré-
« ment et la décoration de ce palais. Les portes d'entrée ne
« reçurent que la largeur suffisante pour permettre à une seule
« personne d'y passer à la fois, et cela dans un but de sécurité,
« et pour que, dans le cas où il serait assiégé par ses frères, il
« ne courût pas le risque de tomber entre leurs mains. Il cons-
« truisit aussi des palais extérieurs immenses, qu'il orna de
« somptueux jardins; puis, lorsque tout fut achevé, il donna
« à cet endroit le nom de Tyr (Τύρον). Il est situé entre la
« Judée et l'Arabie, au delà du Jourdain, non loin de l'Essebo-
« nitide. Il fut le maître de toute cette contrée pendant sept
« années, temps total du règne de Séleucus en Syrie. A la mort
« de ce roi, son frère Antiochus, surnommé *Épiphane*, lui
« succéda. A cette même époque, mourut le roi d'Égypte Pto-
« lémée, surnommé aussi *Épiphane,* laissant deux fils encore
« jeunes, dont l'aîné était surnommé *Philométor,* et le second
« *Physcon.* Hyrcan, considérant la grande puissance échue à
« Antiochus, et craignant, s'il était pris par ce monarque,
« d'être livré au supplice, en punition de tout le mal qu'il
« avait fait aux Arabes, se donna la mort. Antiochus alors s'em-
« para de tout ce qui lui avait appartenu [1]. »

Nous allons maintenant discuter ce récit curieux et démontrer que, sur un fond évident de vérité, Josèphe a tellement brodé, qu'il devient certain qu'il n'a connu que sur des ouï-dire d'Arabes les lieux qu'il a la prétention de décrire minutieusement. N'oublions pas d'ailleurs que c'est deux cent cinquante ans environ après les événements qu'il a raconté l'histoire d'Hyrcan.

Commençons par fixer quelques dates indispensables.

[1] *Ant. Jud.* XII, IV, 11.

Séleucus IV, Philopator, fils et successeur d'Antiochus III le Grand, est monté sur le trône en l'an 126 des Séleucides (187 ans avant J. C.). Il fut assassiné par Héliodore, préfet du trésor, en 137 de l'ère des Séleucides. (176 ans avant J. C.).

En Égypte, Ptolémée Philométor succéda à son père Ptolémée Épiphane en 132 de l'ère des Séleucides (181 avant J. C.).

La mort de Séleucus ayant eu lieu en 176 avant J. C. il faut faire remonter jusqu'en 183 l'installation d'Hyrcan à Aâraq-el-Emyr.

Ce n'est qu'en 146 de l'ère des Séleucides (167 ans avant J. C.) que Mathatias, avec ses cinq fils Jean Gaddis, Simon Thasi, Judas Machabée, Eléazar Abbaron et Jonathan Apphus, leva l'étendard de la révolte. Il y a donc eu un intervalle de neuf ans entre la mort d'Hyrcan et le commencement de l'insurrection des Machabées.

Quel rang occupait Hyrcan dans la nation juive? Le plus élevé, puisqu'il était allié au grand prêtre Onias Ier.

Si je ne me suis pas trompé en expliquant l'inscription funéraire du tombeau de Saint-Jacques, nous avons la généalogie suivante :

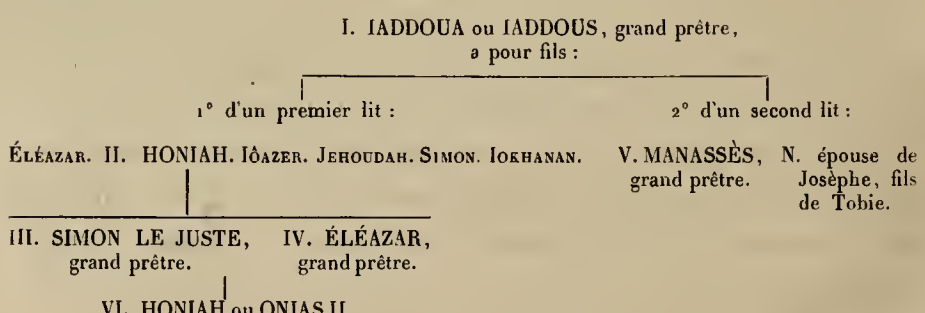

Hyrcan n'était donc pas le neveu d'Onias Ier, ni le cousin de Simon le Juste, qui prit parti pour ses frères contre lui.

Nous avons, en effet, pour la famille de Hyrcan, la filiation suivante :

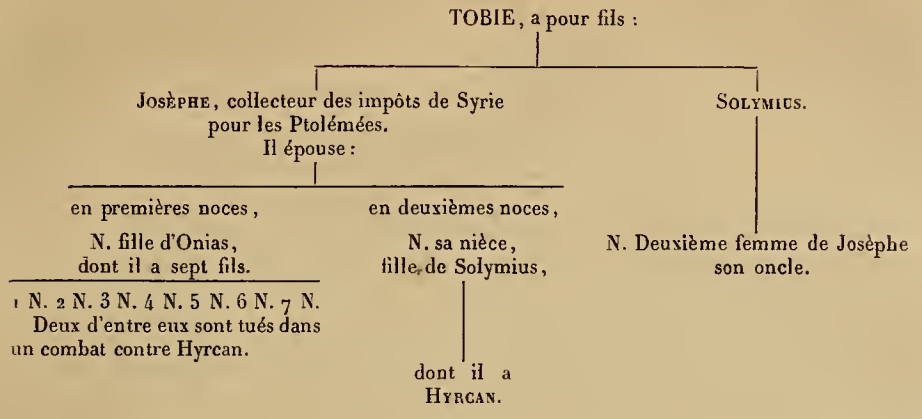

Hyrcan n'était donc pas parent d'Onias le grand prêtre, tandis que celui-ci était réellement l'oncle des sept frères aînés de Hyrcan. De la sorte s'explique tout naturellement sa préférence pour eux.

Ce fut après un combat dans lequel périrent deux de ses frères aînés, propres neveux du grand prêtre Onias, que Hyrcan se vit forcé de fuir de Jérusalem et de se réfugier à Aâraq-el-Emyr avec ses partisans. La réception que les Arabes lui firent fut évidemment peu cordiale, puisqu'il fut obligé de guerroyer immédiatement et incessamment contre eux, ainsi que le constate Josèphe. Ne nous y trompons pas, le seul rôle que Hyrcan put et dut jouer, pendant les sept années de séjour qu'il fit au delà du Jourdain, fut celui d'un chef de bandits, rançonnant les tribus voisines, pillant leurs troupeaux, et vivant comme un véritable cheïkh de Bédouins, c'est-à-dire au jour le jour, et de rapines. Cela est si vrai que, lorsqu'il apprit l'avénement d'Antiochus IV, il ne douta pas que sa vie ne fût menacée, et aima mieux se donner la mort de sa propre main

que d'attendre le supplice qu'il sentait avoir mérité et qu'il ne se croyait pas en mesure d'éviter.

Mais revenons à sept ans en arrière. Voilà Hyrcan s'installant de vive force au milieu des Arabes, sans cesse les menaçant, sans cesse menacé par eux. Il ne peut faire un pas sans craindre pour sa vie, ses ennemis étant partout autour de lui. Aussi que fait-il? Il se construit, au plus vite nécessairement, une forteresse (Βᾶριν ἰσχυρὰν), dit Josèphe; et voilà qu'à cette forteresse il applique des sculptures que la loi judaïque déclare abominables. A-t-il donc abjuré avec tous ses adhérents le judaïsme? Certes, je ne crains pas de répondre non, car, s'il eût abjuré, il n'eût rien eu à craindre d'Antiochus, et, en désertant la foi de ses pères, il se fût fait probablement un ami de ce monarque.

Voyons donc ce qu'est cette prétendue forteresse, cette βᾶρις ἰσχυρά. Comme un fugitif et un envahisseur qu'il est, et qui a besoin de se mettre immédiatement en défense, Hyrcan va sans doute se hâter de créer un asile capable de soutenir un siége; tous les matériaux qu'il aura sous la main lui seront bons, s'ils peuvent couvrir vite et bien son lieu de refuge. Comment s'y prend-il?

Il s'installe dans un bas-fond, dominé de trois côtés sur quatre. Il crée un grand parallélogramme sans flanquements, mais percé de baies énormes, multiples, et toujours ouvertes. Il n'emploie que des blocs immenses dont la manœuvre est pour chacun d'eux un véritable tour de force. Il les empile les uns sur les autres, en les plaçant de champ, de sorte que le premier coup de bélier les jettera bas. Tout cela fait une détestable forteresse sans doute; et quel remède le constructeur trouve-t-il à ces inconvénients? Il taille des colonnes, des bas-reliefs représentant des lions gigantesques, des corniches à

moulures multipliées, des cordons de denticules, etc. à l'intérieur et à l'extérieur. Il couvre sa forteresse de sculptures. Il y installe un énorme lion ailé, de ronde bosse, puis il y établit des galeries supérieures ornées de colonnes charmantes. On en conviendra, voilà une étrange citadelle! voilà d'étranges éléments de défense!

Mais il l'a entourée d'un étang vaste et profond, nous dit Josèphe, et l'a rendue ainsi inaccessible. Eh bien! Josèphe se trompe. L'étang n'a existé que sur trois côtés de la forteresse; sur le quatrième on y accédait de plain-pied, fort à l'aise, et par une belle porte monumentale, construite aussi en blocs énormes, couverte aussi de sculptures et n'ayant absolument rien de commun avec un ouvrage de fortification quelconque.

Est-ce tout? Non, pas encore! Hyrcan le fugitif construit en blocs énormes un aqueduc souterrain qui va chercher fort loin l'eau du Nahr-Syr pour alimenter l'étang qu'il creuse autour de la forteresse. Il construit d'immenses terrasses qu'il nivelle avec soin. Il y établit une acropole. Il taille les rochers qui servent d'escarpe à cette acropole. Il remue la terre par millions de mètres cubes. Puis, non content de cela, il creuse les flancs des montagnes; il y ouvre des souterrains de plusieurs stades, dit Josèphe, et dont le plus grand a tout juste 28 mètres de profondeur. C'est là qu'il met à refuge la cavalerie de son armée, et il y a place pour 39 chevaux! Les portes de ces souterrains sont à peine assez larges, dit toujours Josèphe, pour qu'un seul homme y puisse passer. Quelques-unes de ces portes ont 5 mètres, les autres $2^{m},75$ et $2^{m},30$ de largeur. Puis, pour embellir son séjour, Hyrcan se ménage dans les rochers des appareils d'illumination. Et tous ces travaux, qui ont dû demander des siècles peut-être, et des milliers de bras, tout cela s'est fait en sept années, et par une poignée de fugitifs

condamnés à combattre leurs voisins, tout le long de l'année, sans paix ni trêve!

J'en ai dit assez, je pense, pour qu'il me soit permis maintenant d'exposer, sans plus tarder, mes idées sur les monuments d'Aâraq-el-Emyr.

Là fut un sanctuaire des Ammonites; le Qasr-el-Aâbed est évidemment un édifice religieux, un temple de Qamos ou de Moloch.

L'idole qui y était adorée, c'était le lion de ronde bosse dont j'ai trouvé les débris.

Avant que ce temple fût élevé, un autre existait, auquel on venait des grottes, dont l'une servait peut-être d'étable aux animaux destinés aux sacrifices, par la voie ou levée sur laquelle étaient plantés, de 15 mètres en 15 mètres, des blocs bruts, accouplés et percés d'un trou rond. Quelle était la destination de ces blocs? Je l'ignore. Parmi les grottes il y en avait une dont le vestibule, aujourd'hui détruit, avait reçu un dispositif d'illuminations.

Plus tard, lorsque le grand temple fut construit, d'autres monuments, dus à la même conception, furent érigés, tels que la porte monumentale et les deux édicules dont j'ai parlé dans la description générale des lieux.

Que Hyrcan le fugitif se soit établi en ce point, cela ne saurait être douteux. Quelles sont donc les traces réelles de son passage? Les débris d'une pitoyable construction, qui jonchent l'intérieur du Qasr-el-Aâbed, et la large coupure qu'il a dû pratiquer dans le chemin en corniche longeant l'étage supérieur des cavernes, pour qu'on ne pût venir l'y surprendre, s'il était réduit à s'y réfugier, sa fameuse βᾶρις ἰσχυρά ne lui offrant pas une sécurité suffisante. Enfin peut-être les habitations de l'acropole, dont les décombres sont entièrement

semblables à ceux de toutes les localités ruinées de l'Ammonitide, comme du reste de la Syrie.

Maintenant, que dire de l'âge probable du Qasr-el-Aâbed et de la porte monumentale? A ce sujet, je n'ai que des conjectures à proposer. Cinq années après la destruction de Jérusalem (588 avant J. C.), Nabuchodonosor dévasta l'Ammonitide. Peut-être fut-ce alors que le temple d'Aâraq-el-Emyr, lequel était encore en voie de construction, fut détruit et abandonné, avant d'avoir été achevé. Les tremblements de terre auront fait le reste. Veut-on rapprocher davantage cette destruction de l'époque où Hyrcan se réfugia à Aâraq-el-Emyr? Je le veux bien, mais à la condition qu'on trouvera une date probable, antérieure, et de beaucoup, à l'apparition d'Hyrcan.

Ainsi, par exemple, j'admettrais assez volontiers que le temple d'Aâraq-el-Emyr ait été bâti par un satrape des rois Achéménides, et détruit aussitôt après la chute de cette dynastie de conquérants. Cette hypothèse en effet rendrait compte de la manière la plus satisfaisante du style de la grande frise de lions, et des chapiteaux à bustes d'animaux, si voisins de ceux du palais de Persépolis.

J'ai dit que la charmante rivière qui roule ses eaux limpides à l'est d'Aâraq-el-Emyr se nommait *Nahr-Syr*. Ce nom a certainement donné lieu à la partie du récit de Josèphe qui veut que Hyrcan, une fois son palais achevé, l'ait appelé *Tyros*. Très-certainement, cette localité, bien avant la venue d'Hyrcan, se nommait *Syr*, de même que la Tyr des Grecs s'appelait avant eux *Sour*, comme elle s'appelle toujours *Sour* pour les habitants du pays.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

Plan général d'Aâraq-el-Emyr.

PLANCHE II.

Vue du grand rideau de rochers dans lequel plusieurs grottes ont été creusées de main d'homme.

PLANCHE III.

Vue de l'angle nord-est du temple.

PLANCHE IV.

Plan du temple.
Détails et fragments d'architecture.

PLANCHE V.

État actuel de la porte monumentale qui donnait accès dans l'enceinte du temple.
Fragment de la corniche de cette porte.

PLANCHE VI.

Temple. Fragments et détails.
L'une des pierres accouplées, percées d'un trou, et réparties deux par

deux, de 15 mètres en 15 mètres, sur la jetée antique qui conduisait des grottes au temple.

PLANCHE VII.

Temple. Détails.

Grottes, plans et coupes.

PLANCHE VIII.

Grotte. Plan, coupe, élévation et détails.

Fragment du vestibule d'une grotte sépulcrale, avec appareil d'illumination.

MÉMOIRE

SUR

UNE INSCRIPTION

DÉCOUVERTE A ORLÉANS,

PAR M. LÉON RENIER.

Première lecture, 17 mars; 2e lecture, 31 mars 1865.

Trois ouvriers terrassiers, employés aux travaux du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, avaient trouvé, en 1846, au point où ce chemin de fer traverse le faubourg Saint-Vincent, sur le bord de la voie romaine qui conduisait d'Orléans à Paris, une plaque de marbre blanc couverte sur une de ses faces de grandes et belles lettres latines. Ils la transportèrent dans la cour d'une maison voisine et l'y laissèrent[1]. Pendant près de dix-neuf ans elle resta dans cette cour exposée aux injures du temps et à d'autres causes de destruction[2], et, quoiqu'elle eût

[1] Un de ces ouvriers existe encore, et il a pu fournir les renseignements les plus précis sur l'époque et sur le lieu de cette découverte.

[2] Il y a quelques années, le propriétaire de la maison voulut en faire faire un caniveau pour recevoir les eaux d'une gouttière; un tailleur de pierre fut appelé; il se mit à l'œuvre, et les mutilations qu'on remarque à la lettre L de la première ligne sont l'effet de ses premiers coups de ciseau. Mais, heureusement, il reconnut bientôt que la dureté du marbre rendrait son travail très-difficile, et il y renonça. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Mantellier, président de chambre à la cour impériale d'Orléans.

été aperçue par quelques personnes instruites, elle y serait encore si, dans ces derniers temps, un antiquaire savant et zélé, M. le comte de Pibrac, n'eût été informé de son existence. M. de Pibrac n'eut besoin que de la voir pour en reconnaître l'importance. Il s'empressa d'en faire l'acquisition, pour la donner au musée d'Orléans, et il en a envoyé à l'Académie un excellent estampage[1], d'après lequel a été exécutée la gravure suivante :

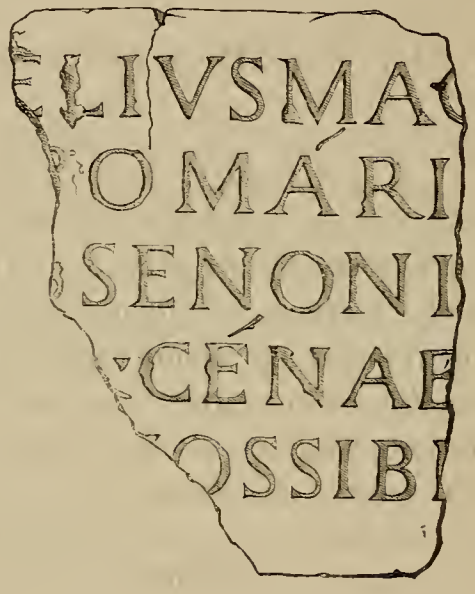

En nous adressant cet estampage, M. de Pibrac y a joint quelques renseignements que je dois d'abord rappeler à l'Académie.

La plaque de marbre qui porte cette inscription a 7 centimètres d'épaisseur. Elle est brisée à droite et à gauche, de sorte

[1] Il m'en a envoyé depuis une photographie.

que l'inscription a perdu le commencement et la fin de ses lignes. Mais elle n'a rien perdu dans le sens de sa hauteur, qui est de 75 centimètres. Les lettres des trois premières lignes ont 85 millimètres de hauteur; celles des deux dernières, 70 millimètres seulement.

La première lettre de la première ligne, quoique brisée, se reconnaît facilement pour un E; la dernière pourrait être un C ou un G : M. de Pibrac croit que c'est plutôt un G.

La petite boucle que l'on aperçoit avant la lettre O de la deuxième ligne ne peut être que la panse d'un P; si c'était celle d'un R ou d'un B, on verrait au-dessous la queue du R ou la panse inférieure du B.

La petite courbe qui se voit au commencement de la troisième ligne, avant la lettre S, est la partie inférieure d'un autre S.

On aperçoit distinctement au commencement de la quatrième ligne, au-dessous du point triangulaire, l'extrémité de la queue d'un R. La dernière lettre de cette ligne ne peut être qu'un B ou un E. Ce n'est pas un E, car les deux traits qui se dirigent vers la droite, en haut et en bas du jambage vertical, ne sont pas horizontaux, mais s'infléchissent légèrement, le premier vers le bas, le second vers le haut, et celui du milieu se bifurque distinctement pour former les deux panses d'un B; c'est donc un B.

Enfin on distingue avant la lettre O de la dernière ligne la partie supérieure d'un V.

Ces renseignements sont parfaitement exacts, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en examinant attentivement l'estampage, ou la gravure qui le reproduit. J'ajouterai que l'on remarque dans cette inscription deux accents bien caractérisés, un sur la lettre A de la deuxième ligne, l'autre sur la lettre E de la qua-

trième [1], circonstance qui, jointe à la forme des lettres, notamment de la lettre O, qui est presque ronde, permet d'en faire remonter la date au milieu du premier siècle de notre ère.

La première ligne se compose de la fin d'un nom de famille ELIVS, et du commencement d'un surnom MAC ou MAG.

Le nom de famille pourrait être *Aelius, Aurelius* ou *Cornelius* [2]. Je ne pense pas que ce soit un des deux premiers. Ils se rencontrent en effet très-rarement, surtout dans les provinces, avant l'époque des Antonins. Le troisième, au contraire, devint très-commun dès le temps de Sylla. Des provinces entières furent alors peuplées de *Cornelius*. On en rencontre beaucoup dans la Narbonnaise, et je puis en citer un dans une ville voisine d'Orléans, à Auxerre [3], qui, au milieu du premier siècle de notre ère, faisait encore partie de la cité des Sénonais, à laquelle, ainsi qu'on le verra, appartenait le personnage dont il est question dans cette inscription [4]. C'est donc ainsi qu'il faut restituer le premier mot de ce document.

Ce nom de famille devait être précédé d'un prénom, qu'il est impossible de rétablir avec la même probabilité. Je ferai seulement remarquer que la plupart des *Cornelius* des provinces, qui devaient leur nom à Sylla, portaient comme lui le prénom *Lucius*.

[1] Depuis que ce mémoire a été lu à l'Académie, j'ai pu voir le monument lui-même, que M. de Pibrac avait fait apporter à Paris, pour le montrer à la Société impériale des Antiquaires de France, et je me suis assuré qu'on y remarque un troisième accent sur la lettre E du premier mot de l'inscription.

[2] Trois autres noms de famille sont terminés en *elius*, savoir : *Poetelius, Laelius* et *Coelius* ou *Caelius;* mais les deux premiers ne se rencontrent plus sous l'empire, et le troisième fut toujours très-rare.

[3] Il est nommé dans une inscription qui a été publiée par l'abbé Lebeuf, *Mém. pour servir à l'hist. ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. II, p. 9.

[4] On peut ajouter encore que le nom du consul *Ser. Cornelius Orfitus* est accentué comme celui de notre inscription, sur un monument daté de son consulat (51 de notre ère), et que l'on conserve au musée Borgia à Velletri. (Voy. Cardinali, *Iscriz. Velit.* p. 9.)

Quant au surnom, si la dernière lettre de cette ligne était un C, ce pourrait être MAC*er* ou MAC*rinus;* mais M. de Pibrac nous dit que cette lettre lui paraît être plutôt un G; ce serait alors MAG*nus,* surnom qui convient mieux en effet à un *Cornelius,* étant un de ceux qu'avait adoptés une des branches les plus illustres de cette famille, celle des *Cinna.* On sait que celui qui fut l'objet de la clémence d'Auguste, et qui fut consul en 758 de Rome, s'appelait

Cn. Cornelius L. f. L. n. Cinna Magnus [1].

Il était, par sa mère, petit-fils de Pompée[2], et c'est pour cela qu'il avait pris le surnom *Magnus,* surnom qu'il transmit du reste à sa famille, ainsi que le prouve l'inscription suivante[3] :

CN · CORNELIVS · MAGNI · L
ÓCEANVS · ACCENSVS
PATRONO · IN · COS ·
ANTIPHO · MAGNAE
SYNETVS · MAGNAE · L
Á · MÁNV

Cnaeus Cornelius, Magni libertus, Oceanus, accensus patrono in consulatu.
Antipho Magnae.
Synetus Magnae libertus, a manu.

La première ligne de notre inscription doit donc être ainsi restituée :

L · CORNÉLIVSMAGNVS

[1] Dion. Cass. lib. LV, c. XIV et XXII. — Grut. p. 883, 5. — Fabretti, *Inscr. dom.* p. 703, n. 240.

[2] Dion. Cass. lib. LV, c. XIV.

[3] Cette inscription faisait partie des collections Campana, avec lesquelles elle a été apportée à Paris; elle doit se trouver aujourd'hui au musée du Louvre. On remarquera qu'elle est accentuée, comme la nôtre, et que sa date ne peut être postérieure ni de beaucoup antérieure au milieu du premier siècle de notre ère, puisque les personnes qui l'ont fait graver sont un affranchi de *Cn. Cornelius Cinna Magnus,*

On pourrait être tenté de voir dans les lettres POMÁRI, qui sont tout ce qui reste de la deuxième ligne, la fin d'un nom au datif PO, et le commencement soit d'un mot comme MARI*to*, soit d'un surnom comme MARI*no* ou MARI*ano*. Mais on est bien vite forcé de renoncer à cette conjecture.

On sait maintenant quelle est la valeur des accents dans les inscriptions latines. Dans un mémoire qui a été couronné par l'Académie [1], le P. Garrucci a démontré que ces signes, qu'on désigne à tort sous le nom d'*accents*, servaient à indiquer les syllabes longues par nature, et cette explication est aujourd'hui généralement admise.

Or, dans notre inscription, la lettre A est marquée d'un accent; elle est donc longue, et par conséquent ne peut avoir fait partie ni du mot *marito* ni des surnoms *Marino* ou *Mariano*, dont la première syllabe est brève.

Remarquons, d'ailleurs, que la première ligne ne contient pas, à la place ordinaire, entre le nom de famille et le surnom, la mention du père de *Cornelius*. Cela prouve que ce personnage n'était pas fils de citoyen romain. S'il l'eût été, son père se serait nommé, comme lui, *Cornelius*, et l'on aurait rappelé sa filiation, en mettant après son nom de famille et avant son surnom le sigle du prénom de son père et l'abréviation du mot *filius*. Il était donc fils d'un Gaulois, dont le nom devait se lire au génitif à la suite des siens. Les lettres POMÁRI sont ce qui reste de ce nom et en forment probablement la fin.

qui avait été un de ses *accensi* pendant son consulat, en 758 de Rome (5 de notre ère); un esclave de sa fille *Magna*, et un affranchi de cette même *Magna*, qui était en outre son secrétaire (*a manu*), ce qui prouve que cette fille de Cinna était déjà assez âgée pour avoir une maison montée. Cette inscription a été publiée par M. Mommsen, dans le *Rheinisches Museum*, nouvelle série, t. VI, p. 4, d'après une copie de Borghesi, qui n'en avait pas remarqué les accents.

[1] *I segni delle lapidi latine volgarmente detti accenti;* Rome, 1857, in-4°.

On connaît un assez grand nombre de Gaulois qui ont porté des noms terminés en *marus :* j'en citerai seulement quelques-uns :

Virdomarus ou *Viridomarus,* chef des Insubres, qui fut battu et tué, en 532 de Rome, par le consul M. Claudius Marcellus [1];

Un autre *Viridomarus,* chef éduen qui joua un rôle considérable dans la campagne qui se termina par la prise d'Alesia [2];

Indutiomarus, qui commandait les *Treveri* quand cette peuplade fut attaquée par César [3];

Iantumarus et *Excincomarus,* qui sont mentionnés dans des inscriptions publiées par Gruter [4];

Segomarus et *Nertomarus,* dans des inscriptions publiées par Orelli [5];

Illiomarus enfin, dans une inscription trouvée près de la fontaine de l'Étuvée, et que l'on conserve au musée d'Orléans. Cette inscription a été publiée en fac-simile par M. Jollois [6], à qui j'en emprunte le texte :

AVG·ACIONNAE
SACRVM
CAPILLVS·ILLIO
MARI·F·PORTCVM
CVM·SVIS·ORNA
MENTIS·V·S·L·M

Augustae Acionnae [7] sacrum, Capillus Illiomari filius porticum cum suis ornamentis, votum solvens libenter merito.

[1] Tit. Liv. *Epitom.* lib. XX.

[2] Caes. *Bell. Gall.* l. VII, c. XXXVIII, seq.

[3] Caes. *Bell. Gall.* lib. V, c. III, seq.

[4] Pag. 807, 5, et 911, 12.

[5] N. 2123 et 2394.

[6] *Notice sur les nouvelles fouilles entreprises à la fontaine de l'Étuvée;* Orléans, 1825, in-4°. Les lettres NN, ligne 1re, et VM, ligne 4e, forment des monogrammes. — Deux personnages portant ce même nom d'*Illiomarus* sont mentionnés dans une inscription du musée de Lyon. (Voy. de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon,* p. 409.)

[7] *Acionna* est probablement le nom de la nymphe qui présidait à la fontaine de l'Étuvée, et par conséquent celui que cette

Or dans ces noms terminés en *marus*, la syllabe *ma* est longue ; c'est ce que prouve l'inscription suivante du musée de Vérone [1], dans laquelle cette syllabe est marquée d'un accent, comme elle l'est dans la nôtre :

VIRDOMÁRVS
THARTONTIS·F
DOMOBITVRIX
MISSICIVS·ÁLAE
CLAVDIAE·NOVAE
T·F·I·ET
PÁMAE·SORÓRI

Virdomarus Thartontis filius, domo Biturix, missicius alae Claudiae novae testamento fieri jussit, et Pamae sorori.

Nous avons donc la fin du nom du père de notre *Cornelius*. Il s'agit maintenant d'en découvrir le commencement. Nous le trouverons, ou plutôt nous trouverons ce nom tout entier dans les *Histoires parallèles* attribuées à Plutarque, § 30, où il est parlé d'un chef gaulois nommé *Atepomarus* (Ἀτεπόμαρος Γάλλων βασιλεύς). Il est vrai que l'historiette dans laquelle figure cet *Atepomarus* est une fable, et même une fable peu vraisemblable. Mais si le personnage est fabuleux, le nom est réel, car il est formé d'éléments réellement gaulois.

Il en est ainsi de sa terminaison *μαρος* ou *marus;* je viens de le démontrer. Quant à sa première moitié *Atepo*, nous la retrouvons dans le nom *Ateporix* (Ἀτεπόριξ), dont nous avons des exemples certains. Ce nom est en effet celui d'un chef galate nommé par Strabon [2], et il se lit deux fois dans la longue

fontaine elle-même portait dans l'antiquité.

[1] Maffei, *Mus. Ver.* p. 121, 3

[2] Lib. XII, c. III, § 37, p. 560, Casaub

inscription qui est gravée sur l'ante gauche du temple de Rome et d'Auguste à Ancyre [1] :

Lignes 23-26 :

ΑΛΒΙΟΡΙΞΑΤΕΠΟΡΕΙΓΟΣΔΗΜΟΘΟΙ
ΝΙΑΝΕΔΩΚΕΝΑΝΔΡΙΑΝΤΑΣΑΝΕ
ΘΗΚΕΚΑΙΣΑΡΟΣΚΑΙΙΟΥΛΙΑΣ
ΣΕΒΑΣΤΗΣ

Ἀλβιόριξ Ἀτεπόρειγος δημοθοινίαν ἔδωκεν, ἀνδριάντας ἀνέθηκε Καίσαρος καὶ Ἰουλίας Σεβαστῆς.

Albiorix, fils d'Atéporix, a donné un repas public et élevé les statues de César et de Julia Augusta.

Lignes 32-33 :

ΑΛΒΙΟΡΙΞΑΤΕΠΟΡΕΙΓΟΣΤΟΔΕΥΤΕΡΟΝ
ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝΕΔΩΚΕΝ

Ἀλβιόριξ Ἀτεπόρειγος τὸ δεύτερον δημοθοινίαν ἔδωκεν.

Albiorix, fils d'Atéporix, a donné une seconde fois un repas public.

La deuxième ligne de notre inscription doit donc être ainsi restituée [2] :

ATEPOMÁRIFIL

La troisième ligne se compose du mot SENONI, avant lequel on aperçoit la trace d'un S; elle ne peut se restituer que de cette manière :

CIVISSENONIVS

[1] *Corp. inscr. Graec.* n. 4939. — A la vingt-cinquième ligne de cette inscription, M. Franz suppose une lacune après le mot ΚΑΙΣΑΡΟΣ, et il la remplit par le mot ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Cette restitution est inutile : les copies de Tournefort et de Paul Lucas n'indiquent pas de lacune en cet endroit; et elle est impossible, parce que l'addition du mot ΣΕΒΑΣΤΟΥ rendrait cette ligne trop longue pour être contenue dans la largeur de l'ante.

[2] Depuis que j'ai lu ce mémoire à l'Académie, j'ai retrouvé le nom *Atepomarus* dans une inscription de Narbonne, qui a été publiée par Gruter, p. 1046, 6, et dont je donne ici un texte plus exact, d'après le ms. Bousquet de la Bibliothèque de Narbonne, t. III, p. 243 :

VENVSTA · ATEPO
MARI · LIBERTA
SIBI·ET·MELISSO·LIB
SVO · VIVA · FECIT

Civis était le titre par lequel on désignait les citoyens d'une *civitas*. C'était une acception particulière aux trois provinces de la Gaule celtique, aux deux Germanies et à la Bretagne, les seules provinces de l'empire où il y eût un grand nombre de *civitates* qui n'étaient ni colonies ni municipes. Les monuments en fournissent de nombreux exemples : il suffira d'en citer quelques-uns :

Civis Remus, civis Tribocus, civis Sequanus, civis Batavus, dans des inscriptions de Lyon [1];

Civis Bellovacus, dans une inscription de Vienne [2];

Civis Treverus, dans des inscriptions de Lyon [3], de Châlon-sur-Saône [4], d'Autun [5], de Woringen [6], etc.

Civis Lingonus, dans une inscription de Bourbonne-les-Bains, à laquelle se rattache le souvenir de deux confrères que nous avons récemment perdus [7]. Je crois devoir en mettre le texte sous les yeux de l'Académie :

DEO · APOL
LINI · BORVON
ET · DAMONÆ
C · DAMINIVS
FEROX · CIVIS
LINGONVS · EX
VOTO

Deo Apollini Borvoni et Damonae, Caius Daminius
Ferox civis Lingonus ex voto.

[1] De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 219, 305, 334, 417, 429, 508.

[2] Chorier, *Ant. de Vienne*, 2e éd. p. 495, 1.

[3] De Boissieu, *Inscriptions ant. de Lyon*, p. 516 et 519.

[4] Marcel Canat, *Inscriptions antiques de Châlon-sur-Saône*, p. 32, n. 13.

[5] Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, t. 1, p. 336.

[6] Orelli, n. 192.

[7] Berger de Xivrey, *Lettre à M. Hase sur une inscription trouvée à Bourbonne-les-Bains*, 1833, in-8°.

La manière dont le titre de citoyen de la cité des Lingons est rendu dans cette inscription (*civis Lingonus* [1] au lieu de *civis Lingo*) suffirait pour justifier ma restitution du mot SENONIVS. Mais la légitimité de cette restitution peut se démontrer par une preuve plus directe.

L'antiquaire florentin Simeoni avait copié à Lyon les deux inscriptions suivantes [2] :

1°

SEX·IVLIO
THERMIANO
SENONIO

Sexto Iulio Thermiano Senonio.

2°

SEX·IVLIO A
MERMIANO II
SENONIO D
SEXTO·IVLIO
SEXTILIANO

Dans la dernière, MERMIANO est une faute évidente pour THERMIANO; le commencement de cette ligne était sans doute à moitié effacé, et Simeoni aura pris pour un M ce qui restait des deux lettres TH; c'est une confusion qui s'explique facilement. Cette inscription doit donc se lire ainsi :

Sexto Iulio Thermiano Senonio.
Sexto Iulio Sextiliano.....

[1] Ce titre est écrit de la même manière par Martial, lib. VIII, *Epigr.* 75 :

Dum repetit sera conductos nocte Penates
Lingonus a Tecta Flaminiaque recens.

[2] J'en ai tiré le texte de la copie du ms. de Simeoni, qui est aujourd'hui conservée à la bibliothèque de la ville de Lyon, f°s 55 et 87.

Je montrerai tout à l'heure comment il faut expliquer les lettres

A
II
D

que l'on remarque à la fin des trois premières lignes.

Le *Thermianus* dont il est question dans ces deux inscriptions était prêtre à l'autel de Rome et d'Auguste, et le bloc sur lequel la seconde était gravée faisait partie d'un monument élevé par les trois provinces en l'honneur de ce prêtre et de sa famille. On conserve au musée de Lyon un autre fragment de ce monument, sur lequel se lisent trois inscriptions relatives à trois membres de cette famille [1].

Or on a retrouvé à Sens, dans ces dernières années, six autres inscriptions ayant également fait partie d'un monument élevé en l'honneur de la même famille, et celle de ces inscriptions qui est relative à *Thermianus* est ainsi conçue :

SEXT · IVL · THERMIANO
SACERDOTI · ARAE · IN
TER · CONFLVENT · ARAR
ET · RHODANI · OMNIBHo
NORIBVS · APVD · SVOS
FVNCTO · SOCERO

Sexto Iulio Therniano, sacerdoti arae inter confluentes Araris et Rhodani, omnibus honoribus apud suos functo, socero.

On remarquera que cette inscription ne contient pas l'indi-

[1] Ces inscriptions sont ainsi conçues :

*iuliae regi*NAE	IVLIAE	M · TVLLIO
*magili hon*ORA	THERMIOLAE	THERMIANO
*ti fil. nep*TI	FILIAE	NEPOTI

Voy. de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 101. *Magilius Honoratus*, père de *Iulia Regina*, était le mari de *Iulia Thermiola*, fille de *Sex. Iulius Thermianus* (voy. Jul-

cation de la cité à laquelle appartenait ce personnage, et l'on peut en conclure que cette cité était celle-là même au chef-lieu de laquelle était situé ce monument. Cette indication se trouve, au contraire, dans les deux inscriptions copiées à Lyon par Simeoni, et cela se conçoit facilement; elle y était nécessaire, les dépendances du temple de Rome et d'Auguste contenant un grand nombre de monuments élevés en l'honneur de prêtres appartenant aux différentes cités de la Gaule. On a pu, en revanche, se dispenser d'y indiquer la qualité de prêtre à l'autel de Rome et d'Auguste, qualité qui, dans le lieu où se lisaient ces inscriptions, se déduisait facilement de l'absence même de toute espèce de titre.

Si nous ne possédions que la première de ces inscriptions, on pourrait, en la comparant à l'inscription de Sens, supposer qu'elle était incomplète, que le mot SENONI y était écrit suivant l'usage des auteurs, et que l'O qui vient après n'était autre chose que la première lettre de la formule *omnibus honoribus apud suos functo*. Mais la deuxième inscription copiée par Simeoni ne permet pas cette supposition, puisque le mot SENONIO y est immédiatement suivi d'une autre inscription, relative probablement à un fils de *Thermianus* :

Sexto Iulio Sextiliano [filio.

Quant aux lettres

A
II
D

que l'on remarque à la droite de cette inscription, elles formaient le commencement des trois premières lignes d'une autre inscription consacrée à la femme de ce personnage. En

liot, *Inscr. du musée de Sens*, p. 5). *M. Tullius Thermianus* était fils d'une autre fille de ce personnage, qui avait épousé un *Tullius*.

effet, l'inscription de Sens qui est relative à cette femme est ainsi conçue :

AQVILIAE·FLAC
CILLAE·CIVI
AEDVAE·IVLI

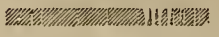

Aquiliae Flaccillae, civi Aeduae, Iulii [Thermiani coniugi, socrui.

Ce qui nous donne pour l'inscription de Lyon la restitution suivante :

SEX·IVLIO	A*quiliae · flacc*
THERMIANO	IL*lae · civi · ae*
SENONIO	D*uae · coniugi*
SEX·IVLIO	
SEXTILIANO	
filio	

De toute cette digression il résulte que l'on ne peut douter de l'authenticité des deux inscriptions de Lyon dont nous devons la connaissance à Simeoni; que dans ces deux inscriptions le mot SENONIO n'est pas un deuxième surnom de *Thermianus,* mais bien un adjectif ethnique destiné à nous faire savoir à quelle cité ce personnage appartenait; enfin que le nom des Sénonais s'écrivait indifféremment SENO ou SENONIVS, comme celui des Lingons LINGO ou LINGONVS, et que, par conséquent, la restitution que j'ai proposée pour la troisième ligne de notre inscription est suffisamment justifiée.

Nous voici arrivés à la quatrième ligne de cette inscription; c'est celle qui en fait le principal intérêt, car le mot CÉNAB, qu'on y lit, ne peut être autre chose que le nom de la ville CÉNABVM, ou son ethnique CÉNABENSIS.

Six auteurs seulement font mention de cette ville : César, qui en parle souvent[1], et qui la nomme constamment *Gena-*

[1] *Bell. Gall.* lib. VII, c. III, XI, XXVIII; lib. VIII, c. V.

bum; Paul Orose[1], l'Itinéraire d'Antonin[2] et la carte de Peutinger, où elle est nommée *Cenabum,* comme dans notre inscription; enfin Ptolémée[3] et Strabon[4], qui l'appellent Κήναβον, ce qui est encore plus exactement l'orthographe de notre inscription, dans laquelle on a exprimé par un E marqué d'un accent la voyelle longue représentée en grec par la lettre η.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que César ait écrit par un G une syllabe qui se prononçait CE ou KE. Nous trouvons dans des mots latins d'un usage beaucoup plus fréquent une permutation analogue; je veux parler des prénoms que l'on représentait par les sigles C et CN, prénoms qui, suivant Quintilien[5], se prononçaient *Gaius* et *Gnaeus;* et, d'ailleurs, la nomenclature géographique de la Gaule nous fournit un second exemple du même fait dans le nom des Cévennes, que certains auteurs écrivent aussi par un G[6], tandis que chez d'autres, en plus grand nombre, il a pour initiale un C ou un K[7].

Le mot CÉNAB était précédé d'un R, qui ne pouvait être que la dernière lettre d'un titre de magistrature. Quel était ce titre? Ce n'était certainement pas celui de *quaestor,* ni celui de *duumvir;* les cités seules avaient des questeurs et des duumvirs, et *Cenabum,* à cette époque du moins, n'était qu'un simple *vicus* de la cité des Carnutes[8].

Les magistrats ordinaires des *vici* ou des *pagi* portaient le

[1] Lib VII, c. II.

[2] Pag. 267, Wessel.

[3] Lib. II, c. VII.

[4] Lib. IV, c. II, § 3, p. 191, Casaub.

[5] *Institut. orat.* lib. I, c. VII.

[6] *Gebennici montes,* Mela, lib. II, c. V; *Gebennae,* Lucain, *Pharsal.* lib. I, vs. 434; Γεβέννα ὄρος, traduction grecque des Commentaires de César, livre VII, c. VIII et LVI.

[7] *Cebenna mons,* Caes. lib. VII, c. VIII et LVI; Plin. *Hist. nat.* lib. III, c. IV; Κέμμενον ὄρος, Strab. lib. II, c. V, § 28, p. 178, Casaub.

[8] Ptolem. lib. II, c. VII; Strab. lib. IV, c. II, § 3, p. 191, Casaub.

titre de *magister* ou celui de *praefectus*[1]. Il ne peut être ici question de ce dernier titre, qui, soit qu'on l'écrive en toutes lettres, soit qu'on l'abrége suivant les règles de l'épigraphie (PRAEF), n'est jamais terminé par un R. Quant au titre de *magister,* il est toujours sur les monuments suivi du mot *vici* ou du mot *pagi*, et jamais il ne se trouve, comme il le serait dans notre inscription, placé immédiatement avant le nom du *vicus* ou du *pagus,* ou avant son ethnique.

Je pense qu'il s'agit ici d'un *curator,* magistrat extraordinaire que l'on rencontre dans les *vici* et les *pagi*[2] aussi bien que dans les colonies, les municipes ou les cités; dont souvent le titre précède immédiatement l'ethnique du lieu où il exerçait ses fonctions[3]; qui était quelquefois, comme notre *Cornelius*, choisi parmi les citoyens d'une cité voisine[4], et dont le titre enfin, soit qu'on l'écrive en toutes lettres, soit qu'on l'abrége suivant les règles de l'épigraphie (CVR), est toujours terminé par un R.

Notre quatrième ligne doit donc être restituée ainsi :

CVRATOR · CÉNABENSIVM

ou plutôt ainsi :

CVR · CÉNAB

[1] On trouve aussi des édiles dans quelques *vici* et dans quelques *pagi* (Voy. mon *Rapport sur les inscriptions de Troesmis,* dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie,* année 1865, p. 284; cf. Mommsen, *Inscr. Helvet. latin.* n. 87, et *Revue de philologie*, t. II, p 356); mais il est évident qu'il ne peut être ici question de ce titre.

[2] *Curator vikanorum Lousonnensium*, Mommsen, *Inscr. Helv. lat.* n. 133; *curator pagi Veiani*, Henzen, n. 5188.

[3] *Curator Vicetinorum*, Orelli, n. 3219; *curator Bleranorum*, Henzen, n. 5135; *curator Ferentinorum* et *curator Volsiniensium*, Orelli, n. 96, etc.

[4] Voy. mes *Mélanges d'épigraphie*, p. 43, où j'ai publié une inscription dans laquelle est mentionné un Sénonais qui avait été curateur de la cité des Vénètes.

à cause du point que l'on remarque après ce qui reste de la lettre R, et qui est le seul qui se voie dans notre inscription [1].

Quant à la cinquième ligne, elle est presque complète : il n'y manque que deux lettres. Elle doit se lire ainsi :

VIVOSSIBI

VIVOS pour VIVVS, orthographe archaïque, qui est un nouvel argument à l'appui de l'opinion que j'ai émise sur l'âge de ce monument [2].

Notre inscription entière doit donc se lire ainsi :

L·CORNÉLIVSMAGNVS
ATEPOMÁRIFIL
CIVISSENONIVS
CVR·CÉNAB
VIVOSSIBI

Lucius Cornelius Magnus Atepomari filius, civis Senonius, curator Cenabensium, vivos sibi.

Lucius Cornelius Magnus, fils d'Atepomarus, citoyen Sénonais, curateur de Cenabum, a fait élever pour lui de son vivant ce monument.

Et je ferai encore remarquer que l'ensemble de cette inscription ne convient pas moins bien que les détails, sur lesquels j'ai appelé l'attention de l'Académie, à la date que je lui ai assignée, c'est-à-dire au milieu du premier siècle de notre ère, époque où la Gaule commence à devenir romaine, et où les monuments nous montrent en effet un grand nombre de personnages portant déjà des noms entièrement romains, tandis que leurs pères sont encore désignés par des noms purement gaulois.

[1] Voy. Morcelli, *De stilo inscr. Lat.* p. 465, éd. Rom.

[2] Voy. Quintil. *Institut. orator.* lib. I, c. VII.

Maintenant quelles lumières peut-on tirer de cette inscription pour résoudre la question, depuis si longtemps controversée, de savoir si *Cenabum* ou *Genabum* doit être placé à Orléans, suivant l'opinion de d'Anville, ou à Gien, suivant celle de l'abbé Lebeuf? Il me semble que, si elle ne la résout pas, elle est du moins un argument considérable en faveur de l'opinion de d'Anville. En effet, il est évident que le monument que décorait cette inscription était situé hors du territoire de la cité des Sénonais; sans cela le titre de *civis Senonius* que prend le personnage auquel elle est consacrée ne se comprendrait pas. Or cela convient bien mieux à Orléans qu'à Gien, qui, s'il faisait, comme on l'a prétendu, partie du territoire des Carnutes au temps de César, ne tarda pas, dans tous les cas, à être incorporé dans celui des Sénonais, où nous le trouvons à sa première apparition dans l'histoire. En second lieu, la charge de curateur d'un *vicus* était une très-petite charge, et l'on ne pouvait guère en tirer vanité que dans le lieu où on l'exerçait[1]. Enfin il y a quelque raison de croire que, si *Cornelius* avait, quoique Sénonais, été choisi pour exercer à *Cenabum* cette charge de curateur, c'est qu'il y avait des propriétés, c'est qu'il y demeurait. Il est donc fort probable que la ville où a été trouvée cette inscription, et où était nécessairement situé le monument qu'elle décorait, occupe l'emplacement de l'antique *Cenabum*.

[1] Il en était de même des *magistri* et des *praefecti*. Les inscriptions qui rappellent ces magistrats inférieurs ne se rencontrent que dans les lieux où ils exerçaient leurs fonctions.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

SOUS LES PREMIERS ROIS DE BOURGOGNE,

PAR M. B. HAURÉAU.

Première lecture, 15 et 22 sept. 1865;
2e lecture, 29 septembre et 6 octobre 1865.

Les Bourguignons, originaires de la Germanie, étaient venus d'abord, en des temps obscurs[1], s'établir aux frontières de la Gaule et aux sources du Rhin, sur les terres des Helvétiens et des Séquanais. Plus tard, vers l'année 450, cette date même n'est pas précise, ils levaient de nouveau leurs tentes souvent inquiétées, franchissaient les Alpes Pennines, et descendaient vers le pays des Salasses, sur la rive droite de l'Isère. On les voit ensuite définitivement fixés sur ce territoire, qui sera leur dernière patrie, s'avancer de là vers le nord jusqu'à Langres, vers l'ouest jusqu'à Nevers, vers le sud jusqu'à Marseille, et dominer quelque temps sur une vaste étendue de la Gaule, où étaient de grandes et opulentes cités : Dijon, Besançon, Autun, Mâcon, Genève, Lyon, Vienne, Embrun, Arles et Montpellier.

Les historiens qui nous font assister à ce rapide développement de la puissance bourguignonne ne parlent guère

[1] En l'année 373, suivant la Chronique de saint Jérôme; *Rer. Gallic. script.* t. I, p. 611.

de dévastations, de massacres. Nos Gaulois, en particulier ceux de la noblesse, amollis et même corrompus par le goût et la recherche de toutes les élégances, s'accoutumèrent difficilement, cela n'étonne guère, au contact de ces rustiques étrangers. Sidoine Apollinaire nous les représente comme des géants, *gigantes*, ou du moins des hommes de sept pieds, *septipedes*, inondant de beurre rance leur luxuriante chevelure, *infundens acido comam butyro*, et offensant les narines gauloises par une forte odeur d'ail et d'oignon [1]. Ainsi notre évêque délicat et bel esprit ne pardonne pas à une nation de forestiers, de bûcherons, d'avoir conservé sa vigueur et ses mœurs natives en quittant ses tanières des montagnes noires; mais il n'a rien de plus dur à dire contre elle, même en vers, même dans une épître confidentielle à un ami. Il est Gaulois, il a l'orgueil de sa race : il déteste et fuit tous les barbares, sans discerner, comme il le confesse à Philagrius, les bons des méchants. Quoi qu'il en soit, il n'accuse pas, lui non plus, les Bourguignons d'avoir eu, comme d'autres barbares, le goût du meurtre, et d'avoir marqué leur passage dans les Gaules par une longue trace de sang.

Alors même qu'ils habitaient leurs forêts et leurs cavernes, ces géants, qui n'étaient pas des guerriers nomades, mais des artisans sédentaires, ne s'étaient fait connaître dans le monde latin que par leur humeur paisible. L'historien Socrate dit simplement sur les Bourguignons : « Ils mènent une vie toujours « tranquille [2]. » Paul Orose, instruit, vers l'année 416, de leurs bons rapports avec les Gaulois rhénans, nous atteste qu'ils les traitaient, après avoir conquis leur pays, non comme des vaincus, mais comme des frères chrétiens, avec la plus grande

[1] *Carmen ad Catullinum.* — [2] *Hist. eccles.* lib. VII, c. xxx.

douceur, *blande, mansuete,* sans jamais leur faire aucune offense, *innocenter*[1]. Il est d'ailleurs connu qu'un décret impérial leur attribua, dès qu'ils pénétrèrent dans la plus florissante région de la Gaule, une part considérable des esclaves et des terres[2]. Ce qui a permis de supposer que les Romains, résignés, depuis qu'ils sentaient le déclin de leurs forces, à pactiser même avec les barbares, avaient eux-mêmes appelé sur la frontière des Alpes les robustes, vaillants, mais pacifiques Bourguignons, pour opposer cet obstacle aux bandes féroces des Francs et des Huns.

Si les rois bourguignons rencontrèrent d'abord dans les Gaules une résistance dont les anciens auteurs ne parlent pas, ils eurent, on le reconnaît, la sagesse de se concilier assez vite, et du moins pour quelque temps, la plèbe gauloise et son clergé. Cependant ils étaient ariens.

Orose dit que, de son temps, ils étaient catholiques. Ce qui semble douteux à dom Bouquet. Aussi fait-il observer qu'ils ne tardèrent pas trop, après la mort d'Orose, à changer de religion. « Catholiques, dit M. Fauriel, dans leurs premières « stations entre le Rhin et les Vosges, ils étaient arrivés ou « brusquement devenus ariens dans leurs stations définitives « entre le Rhône et les Alpes[3]. » On ne s'explique pas la brusquerie en une telle affaire. Un peuple vaincu se soumet, et se convertit ensuite, avec plus ou moins de facilité, à la religion de ses vainqueurs; mais un peuple qui marche de conquêtes en conquêtes, conduit par des chefs entreprenants et habiles, ne rejette pas brusquement sa religion, lorsqu'elle est celle du pays où il s'implante, où il veut vivre en paix, pour

[1] P. Orosii *Hist.* lib. VII, c. XXXII.

[2] Les deux tiers des terres et le tiers des esclaves. (Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France,* lettre 6.)

[3] *Hist. de la Gaule mérid.* t. I, p. 572.

adopter précisément celle que ce pays déteste le plus. Cela est au moins invraisemblable. Ne suppose-t-on pas plus volontiers que Paul Orose, prêtre espagnol, qui passa toute sa vie hors d'Espagne, en Afrique, en Asie, qui n'a raconté, comme il l'avoue, que sur des rapports, des rapports très-peu fidèles, les principaux événements dont l'Espagne elle-même fut alors le théâtre, s'est trompé sur la religion d'une peuplade barbare nouvellement établie aux frontières de la Gaule, et dont la mansuétude arienne ne pouvait être comprise par un catholique de son temps?

L'opinion de dom Plancher est que la conversion des Bourguignons à l'arianisme fut moins brusque, c'est-à-dire beaucoup plus tardive. Non-seulement, en effet, il prétend que ce peuple, gagné très-anciennement par des apôtres latins, on ne sait lesquels, à la religion catholique, ignorait la thèse même d'Arius lorsqu'il pénétra dans le cœur de la Gaule, et vint se mêler sur les champs de bataille aux trop subtils Wisigoths; mais il ajoute que les premiers rois de notre Bourgogne, Gundiokh et Chilpéric, vécurent fermement attachés à la croyance de leurs ancêtres, et que l'arianisme infecta leur nation après eux; ce qui est une autre hypothèse, encore moins admissible, à notre avis, que la première [1].

Il est vrai que Gundiokh et Chilpéric se présentent à nous, dans les légendes, avec un tout autre visage que celui de ces farouches sectaires, l'un arien, l'autre catholique, Euric et Clovis. Ils accueillent avec faveur les moines gaulois, se plaisent à les entretenir, leur donnent de riches domaines, et contribuent avec une bienveillance persévérante à la fondation

[1] Dans sa thèse remarquable qui a pour titre *De l'arianisme des peuples germaniques*, M. Charles Revillout paraît adopter cette opinion de dom Plancher; mais il la propose plutôt qu'il n'essaye de la justifier.

de leurs cloîtres, de leurs églises. Ainsi Gundiokh, qu'on nous dit, mais sans preuves, fils ou petit-fils d'Athanaric, roi des Goths[1], n'avait pas contre les chrétiens la haine farouche que certains chroniqueurs attribuent à ce païen[2] : il n'était resté fidèle ni à sa religion, ni à sa politique, cette politique ayant eu pour Athanaric les conséquences les plus funestes. Gundiokh était chrétien, ou croyait l'être. Mais il est vraisemblable que les chroniqueurs catholiques l'auraient expressément compté parmi les rois de leur communion, s'il en avait été. Le premier des rois barbares dont ils célèbrent l'orthodoxie, c'est Clovis.

Pour ce qui regarde les sentiments religieux de Chilpéric, nous cherchons un témoin plus authentique que dom Plancher. M. Fauriel croit pouvoir affirmer, d'après Sidoine Apollinaire, qu'il était arien[3]. Mais le langage de Sidoine Apollinaire, qui est rarement clair, est ici très-obscur. Cependant aurait-il qualifié ce prince avec tant d'âpreté, l'aurait-il dénoncé comme un farouche usurpateur, un Tarquin, un Lucumon, ainsi qu'il l'appelle, s'il avait été catholique? On ne le croit pas. En outre, le frère, le successeur immédiat de Chilpéric, Gondebaud, était incontestablement arien, et nous le voyons, non pas seulement dans les narrations toujours ornées, toujours suspectes, des légendaires, mais dans les récits des chroniqueurs, dans les lettres écrites de son vivant par des clercs romains de son royaume, enfin dans les procès-verbaux des conciles, plus bienveillant encore envers les catho-

[1] *Vita S. Chrotildis*, dans le *Recueil des hist. de France*, t. II, p. 397.

[2] Si toutefois Athanaric était païen, comme le prétend M. Revillout, p. 29, avec l'auteur des *Actes de S. Sabas*. Mais Jornandès, *Histor. Gothor.* c. XXVIII, le donne pour successeur à Witigern. Or Witigern était arien. Athanaric n'a peut-être persécuté que les catholiques.

[3] *Hist. de la Gaule mérid.* t. I, p. 318.

liques et que son père et que son frère. Ce que reconnaissent tous les historiens modernes, même M. l'abbé Parizel, auteur d'une thèse sur Avitus où la plupart de ces historiens modernes sont aussi maltraités que les ariens. Ce qu'Avitus exprime nettement, dans une phrase courte, mais énergique, quand pour témoigner à Gondebaud sa vive reconnaissance, il lui dit: « Tout ce que possède mon église, ainsi que les « autres églises de Bourgogne, vient de vous; tout notre avoir « est ce que vous nous avez conservé, ou nous avez donné [1]. »

La preuve alléguée par dom Plancher a donc peu de valeur. Pour notre part, en l'absence de documents certains qui nous fassent connaître en quel temps, en quelle occasion, Gondebaud prit le parti de renoncer à la foi de sa race, et par quel acte d'autorité ce roi, si tolérant en matière de religion, entraîna tout son peuple dans son éclatante apostasie, nous croirons, avec M. Augustin Thierry [2], que les Bourguignons arrivèrent dans les Gaules ariens comme les Goths, les Gépides, les Vandales, les Érules, les Suèves, leurs voisins et déjà leurs alliés, comme eux chrétiens ingénus, initiés à la religion nouvelle par les missionnaires ariens de Valens [3] ou quelques disciples d'Ulphilas, cet illustre évêque que les Goths appelèrent leur Moïse, ignorant donc non pas la thèse d'Arius, mais le mystère de la trinité, et n'ayant pas encore appris à en soupçonner l'importance.

Ce qu'ils apprendront plus tard, pour leur malheur, puisqu'ils doivent avoir pour maîtres en théologie les plus farouches des Barbares, les Francs. Que de combats seront livrés pour convertir ces hérétiques! Que de villes pillées, brûlées

[1] Sirmondi *Opera varia*, t. II, col. 55.
[2] *Hist. de la conq. de l'Anglet.* t. I, p. 41.
[3] Jornandes, *Hist. Goth.* c. xxv.

et rasées! Que de provinces envahies, et de populations exterminées, ariennes et catholiques, barbares et romaines!

Quelques historiens, en qui survivent les mauvaises passions d'un autre âge, et qu'elles aveuglent, prétendent que les Francs, les Huns, les Vandales, ont été des fléaux aux mains de Dieu; que Dieu s'est servi de ces abominables auxiliaires pour saccager, ruiner, anéantir le vieux monde, et préparer ainsi l'établissement du monde nouveau. C'est faire Dieu bien cruel. Ce n'est pas le faire bien habile. Nous accordons, sans aucune difficulté, que l'honneur d'avoir relevé tant de ruines, en d'autres termes d'avoir restauré la civilisation après tant de désastres, appartient surtout à l'Église catholique; et, puisqu'on a trop longtemps méconnu ce service, nous nous plaisons à proclamer qu'elle l'a rendu. Mais comment l'Église a-t-elle mené si loin cette belle entreprise? Il n'y a rien là de surnaturel ou de ténébreux; tout se passe au grand jour, et l'impartiale histoire enregistre les faits comme elle les voit s'accomplir. Un peu moins maltraitée par les barbares que la société laïque, plongée moins bas dans l'abîme de l'ignorance, l'Église reparaît aussitôt après la tourmente, recueille avec zèle, au milieu des décombres, tout ce qui reste des monuments de l'antiquité, et étudie d'abord ceux qu'elle peut d'abord comprendre, pour s'instruire ensuite, lentement, graduellement, à l'école de saint Augustin, de Sénèque, d'Aristote et de Platon. En même temps et au jour le jour elle communique avec empressement la science qu'elle a reçue, répare et renoue les anneaux rompus de la tradition, et, au prix des plus laborieux efforts, ramène enfin la société moderne presque au degré d'instruction et de liberté morale où se trouvait l'antique société chrétienne, au moment où l'invasion des Francs a commencé. Or, puisque ce labeur a duré près de dix siè-

cles, ne doit-on pas juger au moins inopportune l'intervention des fléaux de Dieu?

Mais l'erreur que nous combattons ne fut pas toujours, hélas! un simple sophisme. Il est trop vrai qu'au temps où les Francs, livrant pour la première fois à l'incendie la ville de Trèves, après en avoir égorgé presque tous les habitants, signalaient ainsi leur entrée victorieuse dans les Gaules, on entendait un prêtre chrétien, échappé comme par miracle à cet horrible massacre, et réfugié dans les murs de Marseille, appeler lui-même sur cette rive lointaine les dévastateurs de son pays natal. Il est trop vrai que cette voix du prêtre Salvien, apologiste également passionné des Bagaudes et des Barbares, de tout élément destructeur de la société romaine, n'était pas, au cinquième siècle, une voix isolée. Il est trop vrai qu'au siècle suivant l'église des Gaules fut presque tout entière possédée de cette fureur, et que ses trahisons furent complices de tous les incendies, de tous les meurtres barbares.

Nulle part, à notre avis, cette complicité ne fut plus coupable et plus funeste que dans les provinces comprises sous le gouvernement des rois bourguignons. On verra, dans les pages qui vont suivre, comment l'humeur facile et la tolérance éclairée de l'arien Gondebaud forcèrent quelque temps les chefs du clergé gaulois à respecter une puissance qui les protégeait sans les humilier. Mais après Gondebaud viendra Sigismond, son fils, catholique fervent, qui néanmoins refusera d'être, aux mains de son église, le glaive toujours tourné contre l'église hétérodoxe; et c'est alors qu'on verra non-seulement de simples clercs, mais encore les premiers des évêques, s'éloigner de ce roi, le trahir, le perdre, et se perdre eux-mêmes, entraînés par le dangereux appât de la domination à méconnaître les avantages plus sûrs de la liberté. Le

châtiment fut, en effet, aussi prompt que terrible; mais on n'hésitera pas à dire qu'il fut mérité.

Gondebaud commençait à régner vers l'année 491. Il habitait Lyon. Godegisile, son frère, résidait à Genève. On a coutume de rapporter, non pas en traduisant, mais en commentant Grégoire de Tours, que Gondebaud et Godegisile avaient accru leurs domaines en massacrant et en dépouillant deux autres de leurs frères, Chilpéric et Gondomar. Grégoire de Tours dit plus simplement[1], sans faire aucune allusion aux circonstances, que Gondebaud avait fait périr par le glaive son frère Chilpéric.

Nous le savons trop, une ambition toujours plus respectée que respectable, l'ambition de la puissance, a souvent poussé les meilleurs des rois barbares à commettre les forfaits qui nous causent aujourd'hui le plus d'horreur. Et cependant on ne lit pas qu'ils leur aient été souvent reprochés par leurs peuples. La loi qui réglait le partage égal des héritages entre les frères ne pouvait être, en effet, toujours scrupuleusement observée par les fils des rois: elle eût affaibli les nations par des mutilations trop fréquentes. De là tant de guerres fraternelles, et, à la fin de ces guerres, des meurtres si nombreux qu'ils semblent autorisés par l'usage, ce qui toutefois ne suffit pas pour mettre le meurtre de Chilpéric au compte de l'ambition de Gondebaud. D'après d'autres historiens, que cite et suit M. Fauriel, Gondebaud et Godegisile, dépossédés par Gondomar et par Chilpéric de leur part d'héritage après la mort de Gundiokh, c'est-à-dire en l'année 463, auraient vécu vingt-huit ans en Italie, fugitifs ou proscrits, et en seraient revenus, avec des troupes latines, pour faire valoir leurs droits

[1] *Hist. Francor.* lib. II, c. XXVIII.

longtemps méconnus. Alors auraient été livrés de grands combats, et Chilpéric, vaincu par Gondebaud, aurait expié son usurpation par un supplice légal [1].

Cela sans doute nous éloigne beaucoup de la narration souvent reproduite, et peut-être fabriquée, comme plusieurs autres, par les historiens francs, pour justifier, pour ennoblir les impitoyables fureurs de la fille de Chilpéric [2]. Cependant, cela même ne paraît pas exact. Voici un document contemporain, qu'il faut lire et méditer. Gondebaud venant de perdre une de ses filles, Avitus, au nom de tous les évêques du royaume de Bourgogne, s'efforce de le consoler, et, dans cette intention, il lui remet en mémoire la mort de Chilpéric et de Gondomar: « Vous gémissiez autrefois, lui dit-il, avec « une tendresse indicible, sur le trépas de vos frères; tout « votre peuple affligé accompagnait leurs funérailles avec des « larmes et des sanglots: et pourtant, par un secret dessein « de la divinité, ce qui faisait notre tristesse devait faire notre « joie. Pour le bonheur du royaume, le nombre des personnes « royales était diminué, et il n'en restait en ce monde que ce « qui était nécessaire à l'État [3]. » Comment, de bonne foi, supposer [4] qu'un évêque, écrivant une lettre publique au nom de

[1] *Hist. de la Gaule mérid.* t. I, p. 317.

[2] Voir la dissertation de M. Fauriel sur les récits fabuleux du mariage de Clovis et de Clotilde. (*Hist. de la Gaule mérid.* t. II, p. 493.)

[3] « Flebatis quondam pietate ineffabili fu- « nera germanorum; sequebatur fletum pu- « blicum universitatis afflictio, et, occulto « divinitatis intuitu, instrumenta mœstitiæ « parabantur ad gaudium : minuebat regni « felicitas numerum regalium personarum, « et hoc solum servabatur mundo quod « sufficiebat imperio. » (Aviti *epist.* 5.)

[4] Cette supposition a été admise par M. Mermet. (*Hist. de la ville de Vienne*, t. II, p. 202), et par M. Cucheval, *De S. Aviti Operibus*, p. 29. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la conjecture frivole de M. l'abbé Gorini. (*Défense de l'Église*, t. I, p. 397), qui, pour justifier le langage d'un évêque catholique, sans disculper la conduite d'un roi arien; donne à Gondebaud deux autres frères, inconnus à tous les historiens, morts en pleine paix, et sans doute le même jour.

tout l'épiscopat bourguignon, ait eu l'inconvenance, la sottise, disons mieux la scélératesse de rappeler en ces termes au roi Gondebaud le meurtre de ses deux frères, sans aucun à-propos, uniquement pour orner de quelques antithèses, dans un compliment de condoléance, un argument de rhéteur? Cela est incroyable, ainsi que le fait observer à bon droit M. Ampère. Et cependant, après quelque hésitation, M. Ampère lui-même se décide à le croire, admettant alors, il est vrai par simple conjecture, que le fier Avitus s'est rendu coupable de cette infâme bassesse pour rendre les oreilles de Gondebaud plus attentives et plus faciles aux discours touchant sa conversion. On se persuadera plus volontiers, il nous semble, que si Chilpéric et Gondomar ont fini, comme le rapportent les historiens francs, par une mort violente, ils sont morts en combattant, en combattant pour maintenir leur usurpation coupable, et qu'ils n'ont pas eu leur propre frère pour assassin ou pour bourreau.

On ne saurait, avons-nous dit, apprécier le caractère personnel d'un roi barbare d'après les actes qui précédèrent ou accompagnèrent son avénement; et sur ces actes mêmes il ne faut pas légèrement admettre tout ce qu'on a raconté, les anciennes relations n'étant pas beaucoup plus véridiques que les dernières. Pour ce qui regarde Gondebaud, dans ce frère certainement calomnié nous allons faire voir, d'après des témoignages irrécusables, un roi doux, bienveillant, moins jaloux d'accroître sa domination que de respecter tous les droits, barbare d'origine et conservateur studieux des choses romaines, protecteur des personnes et des intérêts catholiques, quoique arien, quoique entouré de prêtres ariens, particulièrement habile à discerner les limites des deux puissances, et très-attentif à ne jamais franchir, pour sa part, celles de la

puissance civile. Ce ne sera pas seulement un curieux spectacle : ce sera certes un argument considérable pour prouver la supériorité morale des rois bourguignons sur les rois francs. Que de siècles s'écouleront avant que le principe de la tolérance religieuse soit devenu, chez les Francs, une maxime d'État! Que de siècles pendant lesquels les plus simples notions de la justice seront méconnues, les consciences énervées ayant perdu même le sentiment de l'oppression!

Gondebaud, à peine affermi sur son trône, choisit pour secrétaire et pour conseiller le docte Alcimus Ecditius Avitus, archevêque de Vienne, qui, par sa naissance, par sa clientèle et par son mérite personnel, était assurément le plus illustre des prélats de l'Église catholique dans les provinces réunies sous l'autorité des rois bourguignons. Peu de temps après, l'archevêque et le roi, bien que séparés par leurs opinions sur quelques matières religieuses, étaient devenus familiers l'un à l'autre, délibéraient ensemble sur les affaires de l'État et de l'Église, rédigeaient ensemble des manifestes politiques à l'adresse des rois étrangers et des populations diversement soumises à leur tutelle, enfin se montraient ensemble en public, sinon avec le même appareil, la même escorte de satellites, du moins avec le même air d'autorité, qui commandait le même respect.

Il existe des lettres écrites par Gondebaud, sous la dictée d'Avitus, à l'héritier de Constantin. Elles contiennent d'humbles protestations d'obéissance. L'empire d'Occident n'est plus, et Gondebaud n'a certes rien à redouter de cet Anastase indolent et sombre, qui se dérobe aux affaires mêmes de son gouvernement oriental, afin de se livrer tout entier aux pratiques d'une minutieuse piété. Pour ce qui regarde Avitus, ce catholique scrupuleux, très-versé dans la pratique des lettres

grecques, très-ardent adversaire de toutes les sectes orientales, ne peut avoir beaucoup de penchant pour un ascète d'une foi suspecte, favori des manichéens et des ariens. Mais ce n'est pas lui qui signe les lettres à l'empereur Anastase; et il ne les dicte pas comme évêque, mais comme secrétaire d'un roi. Lisons donc dans ces épîtres ce qui s'y trouve : non des flatteries vaines ou intéressées, mais la déclaration expresse d'une doctrine, certainement enseignée par Avitus, et publiquement admise, professée par Gondebaud. Or voici le premier et principal article de cette doctrine : Constantinople étant désormais l'unique métropole de la société politique, l'empereur d'Orient, quel qu'il soit, s'appelle César, et, à ce titre, il domine tous les rois, il attend de tous les rois l'hommage d'une soumission prosternée.

Anastase, il nous semble, n'en attendait pas autant du Bourguignon Gondebaud. Mais plus cet hommage est libre, plus il est sincère. Après la mort de Gondebaud, Sigismond son fils, sous la dictée du même Avitus, écrira dans les mêmes termes à Anastase : « Mon peuple est votre peuple, et « je suis moi-même plus heureux de vous servir que de lui « commander..... Lorsque nous paraissons gouverner notre « nation, nous nous estimons simplement vos soldats..... Par « nous, vous administrez les vastes territoires des plus loin- « taines nations; notre patrie est contenue dans votre univers. « L'Orient envoie sa lumière à la Gaule, et le rayon qui vient « de là-bas nous éclaire ici[1]. » Cette dernière lettre est de l'année 517; elle est à l'adresse d'Anastase, presque réduit en servitude par le maître de sa milice, accablé d'ans et de honte, n'ayant plus rien d'un empereur que les insignes, que le

[1] *Epistol.* Aviti, epist. 83.

nom. Le secrétaire de Gondebaud et de Sigismond professe donc, sans égard aux circonstances, cette opinion, que toute royauté est une lieutenance de l'Empire, et que tous les rois relèvent de l'empereur qui réside à Constantinople.

De même, et l'on comprend l'importance qu'Avitus ne manque pas d'attribuer à cette thèse parallèle, tous les évêques relèvent du pape, dont Rome est le siége. On enseigne déjà que l'évêque de Rome doit exercer sur les autres évêques une autorité souveraine, comme héritier du prince des apôtres, de saint Pierre. Avitus le sait, et quelquefois le répète. Mais, en outre, Avitus est un Gaulois; c'est donc un Romain. Avant de succéder à son père sur le siége métropolitain de Vienne, Avitus était un des sénateurs de la Ville éternelle, et en prenant possession de la mitre épiscopale, il s'est réservé cette dignité civile : ce qu'il a soin de rappeler, non sans orgueil, dans une de ses lettres à Faustus et à Symmaque, patriciens de Rome : *Senator ipse Romanus*[1]. Depuis que l'expulsion d'Augustule a dissipé le fantôme d'un empire d'Occident, Rome, qui est toujours la première des cités latines, d'où l'esprit latin rayonne encore sur le monde, que n'a pas souillée, que ne peut souiller la contagion des hérésies grecques, Rome est pour Avitus, quoi qu'il pense, d'ailleurs, de la primauté de saint Pierre, la métropole de l'Église chrétienne. A propos d'une accusation portée contre le pape Symmaque, il écrit : « Si le pape de la Ville, *Urbis,* est soupçonné, ce n'est pas un « évêque qui chancelle, c'est l'épiscopat tout entier[2]. » Dans une autre de ses lettres, il dit à Senarius, sénateur, et peut-être chrétien comme lui : « C'est, tu le sais, une des prescrip- « tions de notre loi, que, s'il s'élève un doute à l'égard des

[1] Sirmondi *Opera varia*, t. II, col. 48. — [2] *Ibid.* col. 52.

« choses qui concernent l'état de l'Église, nous devons recourir « au souverain pontife de Rome, à qui nous sommes soumis « comme le sont au cerveau les membres subalternes. C'est « pourquoi j'ai fait parvenir au saint pape Hormisdas le té- « moignage empressé de ma vénération [1]. » Écrivant ensuite au pape Symmaque, successeur d'Hormisdas, il l'appelle en toutes lettres « pontife de l'Église universelle, *universalis Ec-* « *clesiæ præsulem* [2]. »

Ce langage est assurément, pour l'homme et pour le temps, d'une simplicité, d'une fermeté remarquables. Ici, quoi qu'on ait pu lire en d'autres lettres d'Avitus, à notre avis mal interprétées, ici point d'équivoques, point de réserves; point de ces distinctions faussement hautaines, qui semblent faites au profit de l'indépendance épiscopale, et qui sont, en réalité, des formules de sujétion à la puissance civile. Spectateur affligé des dissensions qui tourmentent l'Église, à peu près également partagée entre les catholiques et les ariens, Avitus ne conçoit la paix des âmes que sous la tutelle permanente d'un dictateur sacerdotal. Il n'est pas encore né dans la conscience de la société chrétienne, cet instinct de vraie liberté qui doit inspirer tant de beaux et vains décrets à l'illustre assemblée de Constance! Ce n'est pas le besoin d'un gouvernement libre qui travaille l'Église mal unie. Mais Avitus ne sent, en réalité, le joug d'aucune servitude, puisque son roi Gondebaud, arien déclaré, lui permet d'être publiquement le plus zélé des catholiques, le plus ardent à consolider l'établissement encore nouveau de la

[1] Epist. 27.

[2] M. l'abbé Parizel réfute convenablement, après M. l'abbé Gorini, quelques assertions de M. Ampère relatives à la doctrine d'Avitus sur le gouvernement de l'Église. Ces assertions ont été cependant reproduites par M. Victor Cucheval, *De S. Aviti Operib.* p. 39.

monarchie papale contre les assauts redoutés et redoutables de la ligue arienne.

Nous avons un recueil de lois qui portent le nom de Gondebaud. « Gondebaud, dit Grégoire de Tours, donna des lois « plus douces aux Bourguignons, pour protéger les Romains [1]. » Paolo Canciani suppose, non sans fondement, que le Tribonien de ce code barbare fut un jurisconsulte romain, nommé Papianus [2]. Il est, du moins, certain qu'il y eut, en présence de Gondebaud, avant ou après la rédaction de ce Papianus, une délibération publique sur les divers articles qui composent l'ensemble des lois Gombettes, et que les comtes romains des cités et des bourgs firent partie de cette assemblée législative. C'est le roi lui-même qui nous l'atteste [3]. Qui donc n'aurait pas été rechercher, ainsi que nous l'avons fait, dans ce *Corpus juris* bourguignon, rédigé dans l'intérêt des Romains, et avec leur concours, la définition des droits, des devoirs réciproques de l'Église et de l'État? Eh bien! notre recherche a été vaine, comme, en effet, elle devait l'être.

Un seul article de la loi Gombette, un article de quelques mots, rejeté dans un supplément, concerne la religion et ses ministres; et cet article est ainsi conçu : « *Ecclesiæ, aut sacer-* « *dotes, in nullo penitus contemnantur :* que les églises, que les « prêtres ne soient jamais traités avec mépris [4]. »

Quand il existe une Église patronnée par l'État, qui est l'Église du prince et de ses sujets, l'État, en lui conférant autant de priviléges qu'il lui demande de services, permet qu'elle exerce une partie de la puissance publique. Mais comme il craint en même temps qu'elle n'en abuse et ne s'arme contre lui de l'autorité qu'il lui prête, il prend le soin minutieux de

[1] *Hist. Franc.* lib. II.
[2] *Barbar. Leg. antiq.* t. II, p. 4.
[3] Préambule de la loi Gombette.
[4] Suppl. II, art. 12.

tout définir. C'est alors que, pour l'empêcher de faire un usage dangereux de ses droits exceptionnels, il va jusqu'à la priver de quelques droits communs. De là tant de lois spéciales, qu'on appelle et qui peuvent sembler tyranniques, touchant la condition civile des religions d'État. Mais à l'égard d'une religion vraiment libre, qui ne tient à l'État par aucun lien de dépendance, on a tout décrété quand on a prescrit de respecter ses ministres et ses biens.

Il faut donc, où la loi se tait, et où, en effet, elle doit se taire, interroger d'autres monuments de l'histoire.

Dès les premières années de son règne, Gondebaud avait fait une expédition heureuse au delà des Alpes, et avait ramené dans les Gaules un grand nombre de prisonniers. En l'année 494, le roi Théodoric envoie le docte et pieux Épiphane, évêque de Pavie, et Victor, évêque de Turin, à la cour de Gondebaud, avec la commission de racheter cette multitude captive. Les ambassadeurs arrivés à Lyon, où résidait alors le roi de Bourgogne, sont d'abord reçus par Rusticus évêque de cette ville, à qui le pape Gélase les avait lui-même recommandés[1]; et cet évêque leur conseille d'agir avec prudence, leur faisant de Gondebaud, qu'il appelle un homme plein de ruse, un portrait peu flatteur. Ce Rusticus est un Gallo-Romain, un prélat catholique, qui s'exprime avec aigreur et sans justice sur le compte d'un prince hérétique. Voici les ruses de Gondebaud. Ayant appris l'arrivée d'Épiphane, il dit aux gens de sa cour : « Allez, et visitez cet « homme, dont la vertu, dont le visage m'ont toujours fait « penser au glorieux martyr saint Laurent. Demandez-lui « quand il voudra bien venir nous voir, et, ayant pris ses « ordres, *quum jusserit,* invitez-le. » Tout le monde s'empresse

[1] Labat, *Concil. Gall.* col. 653.

donc de courir au-devant d'Épiphane. Au jour qu'il désigne lui-même, il paraît devant le roi, et l'exhorte à rendre les captifs, sans exiger d'eux aucune rançon. Le discours d'Épiphane, tel, du moins, que nous l'a transmis Ennodius, est d'une éloquence plus solennelle que véhémente. Cet évêque n'oublie pas qu'il est ambassadeur. Gondebaud, orateur non moins abondant, *fando locuples et ex eloquentiæ dives opibus,* lui répond sur le même ton d'élégante courtoisie, sans toutefois lui dissimuler que les lois de la guerre ne sont pas absolument conformes aux préceptes de l'Évangile, et qu'un roi lui-même ne peut pas ordonner à ses guerriers de restituer sans rançon les captifs tombés en leur pouvoir. Puis, après le départ d'Épiphane, ce roi rusé mande Laconius, un de ses ministres, Latin de famille sénatoriale, et lui donne l'ordre de mettre immédiatement et gratuitement en liberté tous ceux des Italiens qui, frappés de terreur, ou réduits à la misère après l'incendie de leurs villes, s'étaient jetés d'eux-mêmes entre les mains des Bourguignons. Ils étaient au nombre de six mille. Pour les autres, pris les armes à la main, on payera, puisqu'il faut payer, mais si peu que ce soit, *quantulumcumque.* Le roi veut satisfaire Épiphane. Il manque encore un trait à cet édifiant tableau. Théodoric, qui avait d'abord proposé de racheter les captifs, ne fournit pas la somme tout entière. Les conditions acceptées, l'argent fit défaut : ce qui n'affligea pas moins peut-être Gondebaud qu'Épiphane. On vit alors une illustre matrone, nommée *Syagria,* l'archevêque de Vienne, Avitus, et, à leur exemple, beaucoup d'autres laïques ou de clercs des deux sexes, offrir la somme réclamée. Ainsi les sujets gaulois ou romains de Gondebaud rachetèrent eux-mêmes au plus bas prix, suivant son ordre, la plupart des captifs italiens. Tel fut, au rapport d'Ennodius, successeur d'Épi-

phane sur le siége de Pavie, le succès de sa mission[1]. Théodoric l'avait donc habilement choisi pour son ambassadeur, sachant l'affection que Gondebaud avait pour lui. Quel prince catholique l'eût mieux traité que cet arien?

Il nous faut revenir au propos de Rusticus. Ce propos est une véritable calomnie. Gondebaud était, en effet, le plus sincère des hommes. Mais Rusticus était, il paraît, inhabile à comprendre la conduite de ce barbare, dont la manière de voir était qu'un roi doit la même bienveillance à tous ses sujets, le même respect à tous les envoyés d'une puissance étrangère, païens ou chrétiens, chrétiens de telle secte ou de telle autre.

Ce n'est pas que Gondebaud fût, dans son particulier, indifférent en matière de religion. Tout nous enseigne, au contraire, que les questions religieuses l'occupaient beaucoup. Il interroge tour à tour Avitus sur la doctrine d'Arius, sur les distinctions subtiles d'Eutychès, sur la thèse fameuse de Sabellius, et même sur certaines assertions litigieuses de quelques manichéens sans renom[2]. Il n'est pas manichéen, il n'est pas sabellien, il n'est pas eutychéen, et il le déclare, et il engage lui-même Avitus à combattre ces hérétiques. C'est à ce propos que celui-ci lui écrit, avec son emphase habituelle: « Notre siècle a reçu de la grâce divine ce bienfait, à la fois « unique et multiple, que, parmi les occupations royales de « votre gouvernement très-glorieux, vous ayez placé au pre- « mier rang la défense des vérités catholiques[3]. » Nous voyons,

[1] Ennodius, *Vita S. Epiph.* dans les *Opera varia* de Sirmond, t. I, col. 1916 et suiv.

[2] Sirmondi *Opera varia*, t. II, col. 1, 5, 20.

[3] « Unicum simul et multiplex donum « sæculo nostro, nutu divinitatis, indul- « tum est, ut, inter regias ordinationes « gloriosissimi principatus vestri, princi- « paliter de tuenda catholicæ partis veri- « tate curetis. » (Sirm. *Opera varia*, t. II, col. 5.)

en effet, Gondebaud zélé défenseur de la croyance catholique sur tous les points où il l'estime conforme aux Écritures; et, déjà persuadé qu'il doit, sur telle question comme sur telle autre, penser comme il pense, il est avide d'arguments qui l'affermissent dans sa persuasion. C'est pour cela qu'il veut pénétrer au fond des dogmes les plus métaphysiques, et connaître la dernière thèse des sectes les plus diverses. Est-ce par flatterie qu'Avitus, lui parlant grec, dit qu'il doit le comprendre [1]? Nous ne le supposons pas. Avec sa curiosité dogmatique, avec sa passion pour la vraie religion, et son ardeur à la rechercher, Gondebaud a sans doute appris le grec de quelque grammairien d'Arles ou de Marseille, pour lire ensuite et interpréter lui-même, sans un secours suspect, les Pères grecs et leurs émules souvent dévoyés les docteurs byzantins. Pour tout dire, n'est-il pas docteur lui-même? Assurément il prétend l'être. Avitus lui écrit: « La vérité, que vous avez en tant de « voies et avec tant d'efforts poursuivie, a, par la faveur du « Christ, tellement éclairé votre intelligence, que rien ne vous « est plus inconnu de ce qui regarde la définition de la doctrine « catholique. Aussi quand, descendant des hauteurs d'une « science parfaite, la piété de Votre Majesté daigne m'inter- « roger encore, ce n'est pas pour apprendre ce qu'elle ignore, « mais pour conférer de ce qu'elle sait [2]. »

Nous n'hésitons pas à dire que de tels compliments, s'ils n'étaient à peu près mérités, seraient d'un impudent adulateur. Or, il s'en faut qu'Avitus, nous le connaissons bien, ait jamais été prodigue envers Gondebaud même de ces louanges banales qu'on peut accorder à chacun sans beaucoup se compromettre. Il l'a plus souvent censuré que flatté, ce roi sa-

[1] Sirmondi *Opera varia*, t. II, col. 12. — [2] *Ibid.* col. 1.

chant supporter un censeur. Nous tenons donc le fait pour constant : Gondebaud était un théologien; et, puisqu'il professait l'arianisme, il était dans cette religion un sectaire convaincu.

Mais cela ne l'empêchait pas d'être tolérant. Après avoir mûrement, résolûment, adopté tel ou tel parti sur les matières controversées, et réglé de telle ou de telle façon les affaires de sa conscience, il se retrouvait roi, roi de peuples différents d'origine, régis par des lois diverses, et partagés entre diverses croyances, qui lui demandaient au nom de la justice, qui lui conseillaient au nom de la prudence, de reconnaître, de protéger même la liberté de toutes les religions. Ce qu'il faisait de bonne foi, de bon cœur, s'acquittant même de ce devoir avec une attention scrupuleuse.

Non-seulement, en effet, il avait à sa cour, parmi les officiers de sa maison, des païens, des catholiques et des ariens; mais, quand il leur plaisait de quitter une religion pour en adopter une autre, il n'y mettait aucun obstacle. L'histoire atteste qu'Avitus fit des prosélytes parmi les plus intimes conseillers de Gondebaud, et que celui-ci ne leur retira pas à cause de cela sa confiance. Sigismond lui-même, le propre fils de Gondebaud et l'héritier de sa couronne, abjura la doctrine d'Arius du vivant de son père, et, tous les historiens en conviennent, avec sa permission[1]. Si Gondebaud n'était devenu puissant parmi les rois qu'après avoir combattu, vaincu, et, dit-on, tué Chilpéric son frère, il devait bien redouter quelque chose des filles de ce frère qu'il avait épargnées. Cependant il permit à l'aînée, que plusieurs historiens appellent

[1] Le fait est attesté par l'auteur même des actes de S. Sigismond, qui dit en parlant de Gondebaud : « Christianæ et catholicæ religionis cultui deservire permisit. »

Sedeleuba, de prendre l'habit religieux dans un monastère catholique, et de fonder à ses frais un temple catholique dans un des faubourgs de Genève, ne l'ayant pas même, il paraît, dépouillée de ses biens. Quant à la plus jeune de ces filles, la belle et véhémente Clotilde, négligea-t-il de la surveiller, et d'empêcher les brigues qu'elle pouvait faire pour se venger? Nous ne le pensons pas. Alors que les historiens avaient la liberté de tout imaginer, Mézeray n'hésitait pas à décrire en ces termes attendrissants la dure captivité de Clotilde : « On la re-« tint à la cour, où elle fut si bien éclairée, qu'on observoit jus-« qu'à ses soupirs et à ses moindres actions. » Cependant Gondebaud n'avait pas cru devoir lui défendre de devenir, elle aussi, catholique; et lorsque le roi des Francs envoya demander la main de Clotilde, cette catholique trop ardente et Gondebaud, son oncle, résidaient ensemble à Genève, habitant, comme on le suppose, le même toit. Voilà certes des preuves d'une complète tolérance. Mais la plus insigne est peut-être celle-ci. Avitus lui-même nous représente Gondebaud l'attirant à part pour lui communiquer et lui soumettre quelque objection arienne, l'invitant à répondre de son mieux aux habiles gens qui l'ont faite, et se chargeant ensuite de leur transmettre lui-même cette réponse[1]. Un roi discernant avec assez de droiture ce qui regarde ses opinions privées de ses devoirs publics, pour se faire le messager complaisant de deux sectes religieuses, pour accorder à l'une et à l'autre, avec une parfaite équité, le même respect, la même faveur, c'est un si bel exemple, et si rarement imité!

Hâtons-nous d'ajouter que cette impartialité vraiment royale ne se révèle pas seulement à nous dans les entretiens parti-

[1] Sirmondi *Opera varia*, t. II, col. 38.

culiers de Gondebaud et d'Avitus, mais que nous la voyons encore se manifester en public, et dans toutes les circonstances, même les plus solennelles.

Un certain Héraclius, de famille sénatoriale, qui remplissait à la cour de Gondebaud les fonctions d'ambassadeur, était un catholique résolu. Comme il défendait un jour devant le roi, contre le roi, sa religion attaquée, il fut, il paraît, assez vif pour qu'Avitus ait pu lui dire, en le félicitant de sa conduite : « Vous n'avez pas épargné César. » Or, nous avons la réponse d'Héraclius aux félicitations d'Avitus, et nous y lisons : « Le très-éminent prince, qui est tout de feu pour trouver des « arguments, et qui s'exprime avec tant d'abondance, pénètre « d'ailleurs si bien les sentiments de ses interlocuteurs, que, « dans toutes les controverses, il sait écouter avec la plus ai- « mable bienveillance [1]. »

Pour confirmer par un autre exemple le témoignage, assurément peu suspect, d'Héraclius, il faut parler ici avec quelques détails d'un célèbre colloque, qu'on rapporte à l'année 499.

Étienne, archevêque de Lyon, ayant résolu de convoquer un concile nombreux pour y livrer une bataille décisive à la secte arienne, prévient le roi de son dessein. Celui-ci ne s'y opposant pas, *non contradicente rege,* dit le rédacteur des actes, l'assemblée est indiquée pour la fête de saint Juste, 2 septembre. Le roi pouvait-il s'y opposer? Nous parlons de Gondebaud, roi de Bourgogne. Sous le régime de la protection franque, les conciles seront, on le sait, convoqués par les rois. Mais, sous le régime de la liberté bourguignonne, « de la prospérité « romaine, » comme s'exprime Avitus, *Romana sub gloriosissimo nostro principe prosperitas* [2], le roi, cela va sans dire, laisse les

[1] Aviti *Epist.* 47, 48. — [2] Sirmondi *Opera varia,* t. II, col. 59.

évêques se réunir quand il leur plaît. Ce sont les métropolitains qui seuls les convoquent, comme nous l'apprennent les actes préliminaires du concile d'Épaone, assemblé l'année même de la mort de Gondebaud, en 517.

Arrivent donc au concile de Lyon, qui marquera parmi les conciles nationaux de Bourgogne, Avitus, archevêque de Vienne, Œonius, archevêque d'Arles, et, entre autres évêques, ceux de Valence et de Marseille. Ils se rendent d'abord à Savigny, où était le roi, pour le saluer, comme c'était l'usage, et ils le trouvent ayant à ses côtés les plus considérables des prêtres ariens. Les saluts faits, Avitus prend le premier la parole, et avec une fierté qui n'est pas assurément exempte de rudesse : « Votre excellence, dit-il au roi, désire-t-elle pro-« curer la paix à l'Église? Eh bien! nous voici prêts à montrer « clairement que notre croyance s'accorde avec l'Évangile et la « doctrine des apôtres, prêts à convaincre tout le monde que « la vôtre n'est pas selon Dieu, selon l'Église. Vous avez ici « des docteurs de votre secte, versés dans toutes les sciences. « Ordonnez qu'ils aient un colloque avec nous, et qu'ils vien-« nent éprouver s'ils peuvent répondre à nos raisons, comme « nous sommes disposés à répondre aux leurs. »

La vue des prêtres ariens a sans doute ému, peut-être troublé, le pieux archevêque. Il venait saluer le roi, et voici qu'il le provoque; il venait annoncer l'ouverture d'un concile, et voici qu'il demande un colloque, un débat entre les théologiens des deux partis, devant le roi, devant les grands, devant toute la multitude des catholiques et des ariens. L'assentiment du roi devenait, en ce cas, nécessaire : il ne s'agit plus, en effet, d'une assemblée d'évêques réglant ensemble les affaires de leur culte particulier; il s'agit, entre prêtres d'un culte différent, d'un duel théologique qui aura le peuple pour témoin.

Le roi répond : « Si votre foi est la vraie, pourquoi vos « évêques n'empêchent-ils pas le roi des Francs de me déclarer la guerre, et de se liguer avec mes ennemis pour me « perdre ? Il n'a pas de foi, celui qui convoite le bien d'autrui « et est altéré du sang des peuples. Qu'il montre sa foi par ses « œuvres ! »

Mais Avitus, avec toute sa liberté romaine : « Nous ne savons, « ô roi, dans quel dessein et pour quel motif le roi des Francs « fait ce que vous dites ; mais l'Écriture nous enseigne que souvent le mépris de la loi divine amène le renversement des « empires, et que des ennemis sont suscités de toutes parts « contre ceux qui se sont déclarés les ennemis de Dieu. Revenez donc, avec votre peuple, à la loi de Dieu, et Dieu vous « donnera la paix dans vos États ; car si vous êtes en paix avec « lui, vous le serez avec tout le monde, et vos ennemis ne prévaudront pas contre vous. »

C'est presque une menace. Il ne plaît pas, sans doute, au roi de s'entendre menacer par un des conseillers de sa couronne, puisqu'il réplique sur le ton du dépit :

« La loi divine ! Quoi ? est-ce que je ne la professe pas ? Parce « que je ne reconnais pas trois dieux, vous dites que je ne professe pas la loi divine ! Je n'ai pas lu, moi, dans l'Écriture, « qu'il y ait plusieurs dieux, et, suivant l'Écriture, je n'en adore « qu'un seul. »

Avitus, à son tour, ne peut s'empêcher de défendre sur le même ton sa croyance si vivement attaquée. Mais ce langage trop vif n'est pas, il le comprend, très-politique. Ayant donc achevé son discours, il se précipite aux pieds de Gondebaud, et, les autres évêques suivant son exemple, ils le supplient tous ardemment de vouloir bien autoriser, dans l'intérêt de la religion et de la paix publique, une conférence qui doit, disent-

ils, avoir d'aussi grands résultats. Gondebaud touché, *valde commotus,* se laisse à peu près fléchir. Cependant, pour ne pas accorder sans quelque réflexion ce qu'on lui demande, il se retire, et dit aux évêques que, sachant ce qu'ils veulent, il leur répondra.

Étant de retour à Lyon, il mande Étienne ainsi qu'Avitus : « Eh bien ! vous aurez, dit-il, ce que vous désirez. Mes prêtres « vous montreront que nul ne peut être coéternel et consubstan- « tiel à Dieu. Mais je ne consens pas à ce que votre débat ait « lieu devant tout le peuple. Cela causerait du tumulte. Ce sera « seulement devant mes sénateurs et d'autres personnes que je « choisirai ; comme vous, pour votre part, vous choisirez parmi « les vôtres qui vous voudrez. »

Le lendemain, les évêques se dirigent en grande pompe vers le palais du roi. Un nombre considérable de prêtres et de diacres leur servent d'escorte, avec quelques laïques de la même communion, entre lesquels on distingue Placidus et Lucanus, deux des principaux officiers de la milice royale. Les ariens arrivent de leur côté, suivis aussi de leurs adhérents. Quand l'assemblée s'est constituée sous la présidence du roi, le premier Avitus obtient la parole et donne les raisons de sa croyance ; Boniface, l'orateur des ariens, lui répondra le jour suivant.

Mais, ce jour venu, dès qu'Avitus et son collègue Étienne paraissent dans l'assemblée, le roi, qui les avait précédés, se lève, *surrexit,* et promptement s'avance à leur rencontre. Ce n'est pas, toutefois, le chrétien dissident qui fait vers eux cette démarche empressée. C'est le roi, troublé par l'arrivée de tristes nouvelles. Il vient d'apprendre, en effet, que son frère Godégisile, déjà presque séduit par le roi des Francs, s'apprête à tourner ses armes contre les armes bourguignonnes, et il prévoit des événements qu'il voudrait conjurer. Il s'adresse donc

à deux illustres évêques de la communion de Clovis, et, se promenant avec eux devant l'assemblée, il leur donne des avis en leur demandant des conseils. Enfin, la séance est ouverte, et, quand tout le monde est assis, l'arien Boniface commence son discours. Suivant le rédacteur des actes de la conférence, qui est un catholique, Boniface ayant parlé trop vivement, le roi l'interrompit et lui commanda de traiter ses adversaires avec plus de respect. Quelle fut l'issue du débat? Le rédacteur des actes ne le dit pas clairement, et ce n'est pas ce qui nous intéresse davantage. Mais on voit, à la fin de la séance, Gondebaud prendre par la main Avitus et Étienne, les conduire familièrement jusqu'à sa chambre, pour converser plus longtemps avec eux, et les embrasser l'un et l'autre en les congédiant [1].

Ce récit n'est-il pas propre à compléter l'idée d'une Église vraiment libre, dans un État d'ailleurs plus ou moins bien ordonné?

Mais, il faut le dire, beaucoup de clercs catholiques goûtaient peu ce bon ordre, considérant l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État comme un fait violent, comme un divorce. « Le clergé, dit M. Fauriel, était ardent et pressé dans « ses vœux et dans ses efforts. Il était plein d'horreur pour l'aria- « nisme ; et, de toutes les chances qu'il avait d'en triompher, « la meilleure, dans son idée, n'était pas la plus paisible et la « plus douce, mais la plus prompte, dût-elle être orageuse et « violente [2]. »

Quelquefois Avitus était pour la douceur. Victurius, évêque de Grenoble, lui ayant un jour demandé s'il était permis de s'approprier les églises des hérétiques et de les accommoder

[1] Sirmondi *Opera var.* t. II, col. 121. — [2] *Hist. de la Gaule mérid.* t. I, p. 576.

aux usages des catholiques, il avait répondu : « Si nous conseil-
« lons cela, et si le roi nous l'accorde, les hérétiques nous accuse-
« ront à bon droit de les persécuter... On m'objectera peut-être
« que, s'ils étaient les plus forts, ils profaneraient nos autels.
« Cela est vrai ; je n'en disconviens pas. Dès qu'ils le peuvent,
« ils envahissent les temples des autres, et les mutilent de leurs
« ongles hideux. Mais recourir à la force, s'emparer d'un lieu,
« changer la destination des autels, voilà des manières d'agir
« qui ne conviennent pas à la colombe [1]. »

Le plus souvent, toutefois, Avitus était pour la violence. Nous en avons la preuve dans ce curieux passage d'une de ses lettres à Gondebaud. Il le remercie d'abord de lui avoir non pas seulement accordé, mais encore imposé comme un devoir la liberté de tout dire : *Cui non solum tribuitis, sed injungitis libertatem.* Et, sur-le-champ, il fait usage de cette liberté pour demander un décret qui réduise au silence les ministres de la religion arienne : « Je vous supplie, dit-il, de ne pas permettre
« que ces détracteurs du Saint-Esprit se disent plus longtemps
« vos prêtres, et qu'ils continuent à enseigner devant vous, ces
« gens qui ne veulent rien apprendre [2]. » Une telle prière, véritablement inexplicable, ne pouvait être exaucée. Avitus le savait sans doute ; mais il n'aurait pas cru remplir tout son devoir s'il ne l'avait pas faite, tant il soupçonnait peu qu'ayant livré le monde à la dispute, Dieu commande à toutes les sectes une tolérance mutuelle !

Or il n'y avait alors dans les Gaules qu'un seul roi, le roi des Francs, qui eût mis l'anéantissement des ariens dans le programme de sa politique. Puisque Salvien avait appelé sur

[1] Sirmondi *Opera var.* t. II, col. 25. — Voir, sur cette question des églises abandonnées par les hérétiques, les décisions des conciles d'Orléans (511) et d'Épaone (517).

[2] Sirmondi *Opera var.* t II, col. 4.

la tête des Gaulois chrétiens et catholiques le glaive des Francs encore païens, offrant encore leurs sacrifices sanglants aux esprits des forêts et des eaux, il ne faut pas s'étonner de voir une partie du clergé bourguignon conspirer avec les mêmes Francs, devenus catholiques, la ruine d'un roi sectateur avoué de la doctrine d'Arius. « Un grand nombre de Gaulois, dit naïve-« ment Grégoire de Tours, avait dès lors le plus grand désir de « passer sous la domination des Francs [1]. » Quelques-uns même, comme Aprunculus, évêque de Langres, avaient, aux applaudissements de Sidoine Apollinaire, pris les devants, et, ayant donné l'exemple, avaient subi la peine d'une trahison prématurée [2].

Avitus fut-il du nombre de ces perfides ? C'est une supposition qu'il faut immédiatement écarter. Il a pu sans doute former quelques vœux inconsidérés. L'étrange lettre qu'il fit parvenir à Clovis, à la nouvelle de sa conversion, nous offre assurément plus d'une phrase blâmable. On n'écrit pas à un conquérant de cette espèce que désormais il a mis Dieu de son côté, que Dieu le servira dans toutes ses entreprises, et l'on ne s'engage pas témérairement à célébrer toutes ses futures victoires. Mais, dans cette lettre même, quand Avitus engage Clovis à porter ses regards sur les nations encore païennes [3], il semble lui donner ce conseil pour le détourner de la Bourgogne. Aussi croyons-nous, comme on le raconte, qu'au moment où Clovis parut aux frontières bourguignonnes, Avitus courut aux côtés de Gondebaud, déjà résolu à ne pas l'abandonner, même dans ses revers.

Gondebaud combattit, perdit la bataille, et devint tributaire de Clovis. Un historien a osé écrire : « Il fut puni de sa résis-

[1] *Hist. Franc.* lib. II, c. 36. — [2] *Ibid.* c. XXIII. — [3] Sirmondi *Opera var.* t. II, col. 57.

« tance à la vérité connue [1]. » C'est un mot bien cruel, et ce n'est pas un jugement exact sur l'issue de cette guerre, qui fut peut-être moins dommageable à Gondebaud qu'à son peuple. Partout où passèrent les Francs, il y eut, comme de coutume, des villes ruinées et changées en solitudes. Les Bourguignons eux-mêmes, quand ils rentrèrent à Vienne, où il y avait une garnison franque, commirent par représailles d'autres excès. Des flots de sang furent versés, d'exécrables incendies furent allumés par toutes les mains. Cependant, de retour à Vienne, Gondebaud rétablit à peu près ses affaires, fit le Code qui porte son nom, reforma son armée, releva de ses ruines la ville de Genève, dont il agrandit l'enceinte, cessa bientôt, assure-t-on [2], de payer tribut à Clovis, et vécut encore seize ans sur son trône. Comme on le voit, d'aussi grands désastres ne profitèrent à personne. Les ariens vaincus ne furent pas plus exterminés que convertis.

Mais, après la mort de Gondebaud, régna son fils Sigismond, et, sous ce règne, dont elle abrégea la durée, la grande conjuration des Gaulois et des Francs obtint enfin ce décisif avantage que l'habileté de Gondebaud lui avait si longtemps disputé.

Sigismond était, nous l'avons dit, catholique. On l'appelle saint Sigismond, et une ancienne relation de ses actes a été recueillie par les Bollandistes. Nous y lisons que les pieuses veillées, les jeûnes, les prières, étaient, dans sa jeunesse, ses occupations principales. Aussi, quand il fut roi, continua-t-il à consacrer une part considérable de son temps aux exercices de piété, et son exemple fut imité, sans aucun doute, par un certain nombre des gens de sa cour. Les courtisans

[1] Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. I, p. 46. — [2] *Vita S. Sigismundi*, Bolland. 1er mai.

estiment toujours que la meilleure des religions est la religion de celui qui règne. Ainsi, M. l'abbé Parizel nous dit, peut-être par simple conjecture, qu'il y avait dans l'entourage de Gondebaud des catholiques renégats [1]; mais il est encore plus certain, Avitus nous l'atteste, qu'à l'avénement de Sigismond le catholicisme fit des progrès rapides à la cour et dans le royaume [2].

Cependant, malgré tout son zèle pour les intérêts de l'église administrée par son père spirituel Avitus, Sigismond voulut, à l'exemple de son père charnel, pratiquer sur le trône la tolérance, c'est-à-dire la justice. Gondebaud, arien, s'était fait un devoir de respecter en toute circonstance la liberté des catholiques ; Sigismond, catholique, eut, en conséquence, la même mansuétude à l'égard des ariens, ce qui souleva contre lui tout le clergé de son église.

Nous arrivons à la plus triste période de cette histoire. Il faut la raconter, mais en peu de mots, s'il est possible. Il faut suivre jusqu'au lieu de son dernier supplice ce prince faible, indolent, qui n'inspirerait aucun intérêt, si ses rares vertus n'avaient pas été châtiées comme des crimes ; mais il ne paraît pas nécessaire de relater en détail toutes les circonstances de cette horrible tragédie.

Alaric II, roi des Goths, avait, en l'année 506, fait promulguer une édition officielle du Code Théodosien, à l'usage de ses sujets romains et catholiques. Ce fut, dans toute la Gaule, un événement. Aussitôt que des exemplaires de ce Code arrivèrent aux mains des Francs, ils le proposèrent à tous les Gaulois de leur dépendance. Quand ils ne l'offrirent pas, on le leur

[1] M. l'abbé Parizel, *De Vita S. Aviti*, p. 181.

[2] Epist. 29. Voici la déclaration expresse d'Avitus : « Schismaticorum numerus decrescit. »

demanda. Or nous n'hésitons pas à croire qu'un des plus vifs désirs du clergé bourguignon fût de le voir substituer à la loi Gombette. S'il est, en effet, un principe auquel ne déroge aucun article du Code Théodosien, c'est celui-ci : que le glaive de la puissance civile doit sans pitié, sans relâche, atteindre et frapper quiconque s'est déclaré l'adversaire de l'église orthodoxe. « Que tous les ennemis de notre sainte loi sachent, dit « Théodose, que la proscription, que la mort sera leur châti- « ment, si leur témérité les porte encore à se réunir en public « pour exercer les pratiques de leur culte criminel. » Et ce langage est constamment celui de Valentinien, de Gratien. Autant de décrets rendus par ces empereurs sur les affaires de la religion, autant, on le sait trop, de sentences de proscription publiées contre les apollinariens, les ariens, les eunoméens, les macédoniens, les manichéens, et tous les dissidents, tous les hérétiques.

« Les rois bourguignons, dit M. Guizot, semblent avoir le « plus complétement hérité des empereurs, et régné sur leur « modèle [1]. » C'est une judicieuse observation, à laquelle pourtant nous n'adhérons pas sans faire quelques réserves. Appelés au gouvernement d'un peuple qui prétendait descendre des Romains (car c'était une ancienne prétention des Bourguignons, que les Gaulois eux-mêmes ne se croyaient pas autorisés à contredire [2]), ces rois se firent Romains autant qu'ils le purent, non moins peut-être par inclination que par politique. Cependant, quel que puisse être l'attrait de l'exemple, lorsqu'il s'agit de revendiquer pour soi-même toutes les prérogatives de la puissance absolue, ils ne se montrèrent pas plus jaloux les

[1] *Cours d'histoire moderne*, t. I, p. 380.

[2] « Jam inde temporibus priscis sobo- « lem se esse Romanam Burgundi sciunt. » (Amm. Marcellin, *Rer. gestar.* l. XXVIII, c. v.)

uns que les autres de soumettre les consciences au joug d'une doctrine officielle.

En ce qui regarde Sigismond, quand il fut bien avéré qu'il n'entendait pas conformer sa conduite à toutes les maximes d'État de la tradition théodosienne, ou, comme dit M. Ozanam, « placer le pouvoir sous la loi de l'Évangile[1], » l'agitation épiscopale commença contre lui. Nous la voyons se manifester dès l'année 517.

Un certain Étienne, suprême intendant des finances royales, avait, en secondes noces, épousé la sœur de sa femme. Quoique ce mariage eût été célébré, comme il semble, par un prêtre catholique, les évêques se réunirent, le déclarèrent incestueux, et prononcèrent contre Étienne la peine de l'excommunication, ce qui déplut au roi; et, pour témoigner son déplaisir, il resta quelque temps éloigné des autels interdits à un des principaux officiers de sa maison. Nous reconnaissons volontiers que les évêques avaient le droit d'excommunier Étienne; mais on ne contestera pas davantage que Sigismond pouvait, en respectant leur indépendance, user de la sienne, et se tenir à l'écart des gens qui l'avaient offensé. Cependant que font aussitôt les évêques? Ils courent à Lyon, y forment un concile, décrètent qu'ils suspendront eux-mêmes, en tous lieux, l'exercice de leur ministère, et que pas un ne retournera dans son église, tant que le roi n'aura pas rendu ses bonnes grâces à chacun d'eux[2]. N'est-ce pas une coalition

[1] *La civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 66.

[2] Voici le 3e canon de ce concile de Lyon :

« Quod si se rex præcellentissimus ab « ecclesia, vel ecclesiarum communione « ultra suspenderit, locum ei dantes ad « sacræ matris gremium veniendi, sancti « antistites in monasteriis se absque ulla « dilatione, prout cuique fuerit opportu- « num, recipiant, donec pacem integram, « ad caritatis plenitudinem conservandam, « sanctorum flexus precibus, restituere « dignetur: ita ut non unus quicumque

séditieuse? Et, puisque Viventiolus, archevêque de Lyon, Claude, archevêque de Besançon, Apollinaire, évêque de Valence, frère d'Avitus, Victurius, évêque de Grenoble, Grégoire de Langres, Maxime de Genève, Silvestre de Chalon, Julien de Carpentras, pour ne nommer que les plus notables, ont signé ce manifeste, ne peut-on pas dire qu'il n'y a plus, parmi les clercs gaulois du royaume de Bourgogne, de parti modéré?

De nouveau les Francs sont appelés, de nouveau les Francs arrivent. « Lorsque les Francs dévastaient presque tous les « royaumes de la Gaule, dit un chroniqueur anonyme, mas- « sacrant les nations, dépeuplant les villes, la plus grande « partie des Bourguignons se joignit aux Francs[1]. » Ce que notre chroniqueur rapporte à l'année 522. Vainement alors Sigismond entreprenait de leur fermer le passage avec ce qui lui restait de braves. Il était facilement vaincu, fait prisonnier, et, par l'ordre du roi des Francs Clodomir, précipité dans un puits, avec sa femme et ses enfants.

Après la mort de Sigismond, on n'apprend plus rien de certain sur les derniers efforts tentés par les Bourguignons pour défendre leur territoire, de toutes parts envahi par Clodomir, Clotaire, Childebert et Thierry. Tout s'écroule, tout s'abîme. Les populations fuient ou sont égorgées; les ruines s'amoncellent sur les ruines; il n'y a plus de magistratures civiles; il n'y a plus même de sacerdoce, les prêtres s'éloignant de leurs églises souillées, les moines de leurs monastères ruinés : le lien reli-

« prius de monasterio in quo elegerit habi- « tare discedat, quam cunctis generaliter « fratribus fuerit pax promissa vel reddita. »

[1] *Rer. Gall. script.* t. III, p. 403. Notre chroniqueur appelle Bourguignons les habitants de la Bourgogne, les sujets de Sigismond. Marius d'Avenches dit de même : « Sigismundus rex a Burgundionibus Fran- « cis traditus est. » — (Marii *Chronic.* ad ann. 523.)

gieux est rompu, comme le lien social. Mais voici ce que le Dieu de Clotilde a fait par les mains des Francs : il a détruit un peuple d'infidèles ! Et les Francs vainqueurs remplissent les airs de chants d'allégresse, dont le retentissement se prolongera d'âge en âge [1].

Si ce n'étaient que des barbares écrasant et dépouillant d'autres barbares ! Mais c'est la nation la plus polie de toute la Gaule que doit le moins épargner la plus sauvage ! Après la conquête définitive des Francs, il reste, en effet, des Bourguignons en Bourgogne : ce qui a disparu, ce qu'on ne retrouve plus, ce sont les Gaulois, ce sont les Romains. S'il en a survécu quelques-uns au naufrage, on les voit errant parmi les ruines, tendant leurs bras dans la nuit, cherchant, aux lieux naguère les plus fréquentés par la foule des philosophes et des rhéteurs, les colonnes de marbre des musées, les splendides portiques des palais, des temples écroulés, et leurs mains ne pressent, ne sentent que l'épaisseur des ténèbres :

Palpantesque manus densas sensere tenebras [2] !

Ce vers n'est pas sans doute de Virgile ; il n'est pas non plus de Lucain : il est d'Avitus. Le dernier philosophe de l'antiquité latine est Claudien Mamert ; son dernier poëte est Avitus. La gloire de Vienne est d'avoir été leur patrie. Après

[1] Même jusqu'à nos jours. Mézeray n'était pas assurément un fanatique. On s'accorde à dire qu'il avait une trop grande liberté de mœurs et une assez grande liberté d'esprit. Cependant Mézeray lui-même, en plein XVII[e] siècle, faisait naïvement graver, au-dessous du portrait de Childebert, ces vers sans doute composés pour glorifier les Francs :

Le sang des Ariens, dont rougirent les plaines,
De montagnes de corps leur pays tout couvert,
Et leurs chefs mis à mort, sont des preuves certaines
De ce que les François firent sous Childebert.

[2] Avitus, *De Transitu maris Rubri*, vers 203.

eux finit le monde ancien, pour être séparé du monde moderne par un long intervalle de barbarie. Vienne est en la possession des Francs!

MÉMOIRE

SUR LA DATE ET LE LIEU DE NAISSANCE

DE

SAINT LOUIS,

PAR M. NATALIS DE WAILLY.

Première lecture, 6 octobre; 2e lecture, 13 octobre 1865.

Lorsqu'au siècle dernier une vive polémique s'engagea au sujet du lieu natal de saint Louis, le docte abbé Lebeuf, qui plaidait la cause de la Neuville-en-Hez contre celle de Poissy, rappela incidemment que les savants n'étaient pas d'accord sur l'année où naquit ce grand roi, et que probablement ils ne le seraient jamais. Je suis porté à croire au contraire que cette question est du nombre de celles sur lesquelles il est possible de s'accorder, parce qu'il y a des textes qui permettent de la résoudre, et qu'il n'y a pas de rivalités locales qui empêchent d'apprécier ces textes à leur juste valeur.

En effet, que saint Louis soit né en 1214 ou en 1215, les habitants de Poissy et leurs partisans pourront toujours invoquer les lettres patentes de Philippe le Bel et la tradition longtemps respectée qui semblait en être le plus sûr commentaire. De leur côté, leurs adversaires continueront de leur répondre que les lettres patentes de Louis XI, pour être plus récentes, n'en sont pas moins dignes de foi, et qu'elles em-

pêchent de chercher ailleurs qu'à la Neuville-en-Hez le lieu où saint Louis prit naissance. J'aurai donc grand soin de ne pas mêler ensemble deux questions qu'il vaut mieux aborder l'une après l'autre, et je commencerai par me renfermer dans le domaine paisible de la chronologie pour démontrer une vérité complétement inoffensive, avant de rentrer dans une discussion qui occupa, de 1735 à 1738, les lecteurs du *Mercure de France*.

J'ai hâte aussi de le dire tout d'abord : l'opinion que je voudrais appuyer de quelques preuves nouvelles est celle que Tillemont eût fait prévaloir depuis longtemps si, par une réserve pleine de modestie, il n'eût déclaré ne pas vouloir abandonner, sans une entière nécessité, un sentiment qu'avaient adopté Du Cange, Labbe et d'autres savants[1]. Il se contenta donc de laisser voir qu'à son avis la véritable date de la naissance de saint Louis serait plutôt 1214 que 1215; mais il s'abstint de discuter à fond la valeur relative des textes qui pouvaient être invoqués de part et d'autre. J'essayerai de montrer qu'il faut préférer l'année 1214 à toute autre.

La seule énumération de tous les textes m'entraînerait trop loin, si je n'en voulais omettre aucun ; je m'occuperai donc seulement de ceux qui ne font pas double emploi avec d'autres, ou qui ont par eux-mêmes quelque autorité.

Personne ne conteste que saint Louis naquit le 25 avril, jour de Saint-Marc; lui-même l'a dit à Joinville, qui le répète dans son Histoire, et d'autres documents confirmeraient au besoin ce témoignage. Au contraire, quand il s'agit de l'année de sa naissance, les textes mènent à cinq calculs différents. Je commence par les moins autorisés.

[1] *Vie de saint Louis*, t. I, p. 424.

Saint Louis serait né en 1216, s'il n'avait eu que dix ans à peine quand on le couronna, le 29 novembre 1226 : c'est là le calcul auquel conduisent les expressions employées par le célèbre chroniqueur Mathieu Paris, qui l'appelle *puerum vix decennem*[1]. Au contraire il faudrait remonter de 1216 jusqu'en 1212, si l'on ajoutait foi au témoignage de Philippe Mousket, qui affirme que le jeune roi, au moment de son sacre, avait un peu plus de quatorze ans, *l'enfant qui n'avoit d'eage que quatorze ans et petit plus*[2]. Quoique ces deux auteurs soient contemporains, on ne doit guère s'étonner qu'ils se contredisent ainsi sur un fait de cette nature. On comprend en effet que Mathieu Paris, qui vivait en Angleterre, et Philippe Mousket, qui fit tout au plus de courtes apparitions à la cour de saint Louis pour y débiter quelques passages de sa chronique rimée[3], aient pu l'un et l'autre être trompés par des renseignements inexacts, qu'ils n'étaient pas en mesure de contrôler.

Après ces dates extrêmes, vient celle de 1213, que Tillemont cite, sans s'y arrêter, à l'occasion d'un passage de la Chronique de Guillaume de Nangis, où il est dit que saint Louis n'avait pas encore quatorze ans accomplis quand il fut fait roi. Je ne m'y arrêterais pas davantage, si l'on n'avait ici d'autre témoignage que celui d'un compilateur dont l'exactitude laisse souvent à désirer, et auquel on peut reprocher en outre de s'être contredit plus d'une fois sur le point particulier dont je m'occupe; en effet, au lieu de la quatorzième année non accomplie, il parle de la douzième dans ses *Gesta sancti Ludovici*[4], et de la treizième dans sa Chronique abrégée[5]. Laissant provisoirement de côté ces deux derniers cal-

[1] *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XVII, p. 768, *d*.
[2] *Ibid.* t. XXII, p. 41, *d*, *e*.
[3] *Ibid.* t. XXII, p. 597, n. 4.
[4] *Ibid.* t. XX, 312, *a*, et 313, *a*.
[5] *Ibid.* 650, *b*.

culs, je reviens à celui que Guillaume de Nangis a recueilli dans sa Chronique, et je fais observer qu'on en retrouve l'équivalent dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, où on lit : « Ludovicus..... prima Dominica Adventus..... coro-« natur in regem, qui XIIII annum ætatis suæ completurus erat « in festo sancti Marci evangelistæ proximo sequenti[1]. » C'est évidemment à la même source qu'a puisé le ménestrel du comte de Poitiers, quand il a dit : « Icil Loeys devoit acom-« plir le quatorsisme an de son aage en l'ensivant feste saint « Marc l'Evangeliste[2]. » Il est donc certain que, du vivant de saint Louis, il y avait des textes historiques qui, en lui attribuant un peu plus de treize ans à l'époque de son avénement, faisaient implicitement remonter sa naissance à l'an 1213. On peut comprendre dans cette catégorie une chronique anonyme appartenant à la première moitié du XIII^e^ siècle, où on lit qu'à la mort de Louis VIII, son fils aîné lui succéda ayant treize ou quatorze ans[3].

Tillemont aurait pu rappeler d'ailleurs que telle était aussi la tradition la plus autorisée sous le règne de Charles V, puisque, dans la fameuse ordonnance qui fixe à quatorze ans la majorité des rois de France, ce prince déclare que son aïeul et prédécesseur, le bienheureux saint Louis, dans la quatorzième année de son âge, a pris le gouvernement du royaume, qu'il a reçu les hommages ou les serments de fidélité des prélats, des pairs et des autres vassaux; enfin qu'il a été oint de l'onction du sacre royal et couronné[4]. Il est certain, en effet,

[1] *Hist. de France*, t. XXI, p. 72, *b*; cf. t. XX, p. 544, *d*.

[2] *Ibid.* t. XVII, p. 432, *d*.

[3] « Cui successit filius ejus Ludovicus, « puer major natu, cum XIII vel XIIII esset « annorum, quia Karolus, qui major natu « erat, jam defunctus erat. » (Ms. lat. 4998, fol. 28 v°, col. 1.)

[4] *Ordonn.* t. VI, p. 28.

que saint Louis, dès son avénement, fut considéré comme majeur; c'est à ce titre qu'il fut fait chevalier à Soissons avant le sacre [1], qu'il eut un sceau de majesté pour valider toutes les lettres patentes, et qu'il fut toujours seul nommé dans les actes publics du gouvernement. En fait, la reine Blanche était régente; en droit, son fils avait la plénitude de l'autorité royale, dès la première année de son règne.

D'autres textes obligeraient, au contraire, à placer sa naissance en 1215; car ils expriment sans ambiguïté que le jeune roi, en succédant à son père, n'avait pas encore accompli sa douzième année. « N'avoit-il pas douze ans encores [2], » dit Guillaume Guiart dans sa Chronique rimée, chronique dont l'autorité ne peut guère être invoquée pour les faits antérieurs au règne de Philippe le Bel. L'autre texte est celui que fournissent, comme je l'ai dit tout à l'heure, les *Gesta sancti Ludovici*, de Guillaume de Nangis, où on lit dans le latin : *qui nondum ætatis suæ annum duodecimum attigerat*, et dans la version française, en termes plus précis : *qui n'avoit pas accompli le douzième an de son eage* [3]. Un auteur encore moins ancien, qui écrivait sous Philippe le Long, celui qu'on appelait autrefois l'Anonyme de Saint-Denis, et dont notre savant confrère M. Delisle a montré que le véritable nom pourrait être Yves, ramène à ce même calcul quand il dit que saint Louis mourut dans la quarante-quatrième année de son règne et la cinquante-sixième de son âge [4]; car on doit admettre qu'il parlait d'une année incomplète pour l'âge comme pour le règne, c'est-à-dire que saint Louis avait, au 25 août 1270, cinquante-cinq ans et quatre mois. Mais ce n'est pas dans ces

[1] Tillemont, t. I, p. 431.

[2] *Hist. de France*, t. XXII, p. 178, *e bis*.

[3] *Hist. de France*, t. XX, p. 312, *b*, et 313, *a*.

[4] *Ibid.* t. XX, p. 57, *a*.

trois témoignages réunis, qui pourraient tout au plus contrebalancer celui d'un contemporain comme Vincent de Beauvais, qu'il faut chercher le principal argument en faveur de l'an 1215.

Le texte qui a dû déterminer Labbe et Du Cange, en même temps qu'il a pu faire hésiter Tillemont et l'empêcher d'insister en faveur de son opinion personnelle, c'est un passage d'une chronique de Saint-Denis, finissant en 1292, et connue sous le titre de *Breve Chronicon ecclesiæ Sancti Dionysii ad cyclos paschales*. Je transcris textuellement la mention relative à la naissance de saint Louis, et celle qui la précède immédiatement.

« MCCXIV. Hoc anno, actum est bellum in Flandria, in quo « captus est a Philippo rege Ferrandus, comes Flandriæ, et « comes Boloniæ et multi alii.

« MCCXV. Hoc anno, natus est Ludovicus rex, filius Ludo- « vici regis, in festo sancti Marci evangelistæ[1]. »

Ce qui fait la valeur de ce texte, ce n'est pas seulement que la naissance de saint Louis y est marquée à la Saint-Marc de l'année 1215, c'est encore qu'elle est indiquée comme postérieure à la bataille de Bouvines, livrée le 27 juillet 1214. Ces deux événements sont rapportés dans le même ordre par deux continuateurs anonymes de Robert du Mont[2]. Or l'un de ces continuateurs est tout à fait d'accord avec la Chronique aux cycles pascals, et l'autre, tout en altérant gravement la chronologie (puisqu'il met la bataille de Bouvines en 1209 et la naissance

[1] *Hist. de France*, t. XVII, p. 422, *e*, 423, *a*. — Je dois faire observer que les dates MCCXIV et MCCXV n'appartiennent pas à la Chronique, mais au Canon pascal, en marge duquel elle a été comme échelonnée. Dans ces opuscules, les dates consistent le plus souvent dans les mots *hoc anno*, qui tirent leur signification de l'année en regard de laquelle on les a inscrites.

[2] *Ibid.* p. 345, *a*, et 348, *a*.

de saint Louis en 1210), confirme cependant au fond la date de 1215. On doit donc, en bonne critique, considérer ces trois textes comme concourant à fixer la naissance de saint Louis en 1215, parce que tous trois la placent dans l'année qui a suivi la bataille de Bouvines.

A ces textes Tillemont oppose d'abord le Confesseur de la reine Marguerite, qui dit que saint Louis, à la mort de son père, avait un peu plus de douze ans[1], ce qui oblige à fixer sa naissance en 1214. Dans un autre passage, qui mérite d'être cité textuellement, le même chroniqueur parle de l'âge qu'avait le roi en 1248, quand il partit pour la première croisade. « Et « adonques à cele première foiz, il passa la mer avecques les « persones devant dites et avecques mout d'autres; et estoit « adonques de l'aage de trente-quatre ans ou environ; car « l'en dit pour verité que en cel an que li benoiez rois passa « adonques la mer, il ot en la feste de l'Invencion Sainte-Croiz « trente-quatre anz[2]. » Tillemont fait observer à ce propos que le Confesseur de la reine Marguerite, en rapportant que saint Louis eut trente-quatre ans au mois de mai 1248, témoigne ne le savoir pas bien[3]. Ce texte manque en effet d'exactitude, en ce qu'il semble fixer la naissance de saint Louis au 3 mai, au lieu du 25 avril. Cependant il ne serait pas impossible qu'en 1248, lorsque le départ des croisés était déjà prochain, la fête de l'Invention de Sainte-Croix eût été célébrée avec plus de solennité en présence du roi et des principaux personnages : on aurait pu alors rappeler l'âge qu'il avait ce jour-là, sans prétendre que ce fût son jour natal. En tout cas, cette erreur légère porte sur le jour et non sur l'année de la naissance, qui,

[1] *Hist. de France*, t. XX, p. 64, *a*. — [2] *Ibid.* t. XX, p. 67, *b*, *c*. — [3] Tillem. t. I, p. 423.

pour le Confesseur de la reine Marguerite, était indubitablement l'année 1214.

Mais, sans insister davantage sur ce point, j'arrive au texte qui a véritablement déterminé l'opinion de Tillemont. « Ce qui « paraît bien fort, dit-il, pour faire mettre la naissance de saint « Louis en 1214, c'est la charte de la dédicace de l'église de « Notre-Dame de Longpont, datée du dimanche 24 octobre « 1227, l'an 135 de la fondation de l'ordre de Cîteaux, l'an 46 « de la première fondation de Longpont, le premier du ponti- « ficat de Grégoire IX, le premier aussi du règne de saint Louis « qui y était présent, et le quatorze de son âge. Je ne vois pas « ce qu'on peut répondre à cette autorité, si l'on ne veut dire « qu'il y a faute de copiste dans le nombre quatorze, comme il « y en a sans doute dans celui de quarante-six pour la fonda- « tion de Longpont, que les Sainte-Marthe mettent en l'an 1131 « ou 1132, quatre-vingt-quinze ou quatre-vingt-seize ans avant « 1227[1]. » C'est après avoir déclaré ainsi son véritable sentiment que Tillemont ajoute : « Néanmoins, comme Du Cange, Du- « pleix, le père Labbe et d'autres nouveaux s'accordent à mettre « la naissance de saint Louis en 1215, nous ne voulons pas « abandonner, sans une entière nécessité, une opinion reçue « aujourd'hui généralement, et fort autorisée des anciens. »

Si je montre qu'il n'y a pas faute de copiste dans le chiffre quatorze, et que l'âge du roi est exactement déterminé par cette charte solennelle, on reconnaîtra qu'il y a entière nécessité de se rallier à l'opinion toujours si sûre de Le Nain de Tillemont. Le calcul chronologique de la charte de Longpont est confirmé dans ses éléments essentiels par une note tracée du vivant de saint Louis, en tête d'un registre du Trésor des chartes dont la

[1] Tillem. t. I, p. 423. — Je ferai observer en passant qu'il était bien facile de confondre les chiffres romains XLVI et XCVI.

Bibliothèque impériale avait recueilli quelques feuillets, qui se trouvent aujourd'hui aux Archives de l'Empire. En effet l'auteur de cette note, qui était un clerc de la maison du roi, voulant constater la date d'une nouvelle compilation qu'il entreprenait, fait concourir l'an 1264 de l'ère chrétienne avec la cinquante et unième année de l'âge de saint Louis et la trente-neuvième de son règne. Or la trente-neuvième année du règne ayant commencé le 29 novembre 1264, et l'année 1264 ayant duré jusqu'au 4 avril 1265, veille de Pâques, il faut que saint Louis soit né le 25 avril 1214 pour que la cinquante et unième année de son âge ait concouru avec les premiers mois de la trente-neuvième année de son règne. On acquiert d'ailleurs la conviction, en lisant cette note, que le rédacteur n'a rien négligé pour la rendre parfaitement authentique, et en faire un préambule digne du travail auquel il attachait tant d'importance: « Regnante « domino nostro Jhesu Christo, tempore illustris regis Franco- « rum Ludovici, anno Mº CCº sexagesimo quarto, anno etiam « ætatis ejusdem domini regis quinquagesimo primo, regni vero « ejusdem tricesimo IXº, ordinata est hæc nova compilatio re- « gistri continuata, veteri registro tempore inclitæ recordationis « regis Philippi, avi ipsius domini regis, confecto [1]. » La parfaite concordance de ce texte avec la charte de la dédicace de l'église de Longpont ne permet plus de supposer qu'il ait pu se glisser une double faute de copiste dans les nombres qui expriment l'âge du roi, et autorise par conséquent à placer en 1214 la naissance de saint Louis.

A cette preuve décisive je puis en ajouter une autre, qui n'est pas la seule dont je suis redevable à mon savant ami M. Delisle ; car son érudition, comme son obligeance, n'est

[1] Ce texte a été publié pour la première fois par M. Dessalles (*Mém. présentés par divers savants*, 1re série, t. I, p. 374).

jamais en défaut. C'est un passage tiré d'un fragment de chronique ajouté à la Chronique de Godefroy de Viterbe, dans un manuscrit qui appartenait aux Carmes déchaussés de Bordeaux. Une copie de ce fragment, faite par dom Estiennot, existe dans le manuscrit latin 12774 de la Bibliothèque impériale; c'est là que M. Delisle avait depuis longtemps recueilli le passage suivant: « Anno M. CC. XIIII, bellum de Bovinis VI « calendas Augusti; et eodem anno, XXVI die Aprilis, quæ « fuit die Sabbathi, inter primam et tertiam, natus est Ludo- « vicus, filius regis Ludovici ex Blancha. » L'ensemble des faits contenus dans ce fragment et la date de 1223 où il s'arrête, semblent indiquer qu'il a été rédigé en France dans la première partie du XIII^e^ siècle. En tout cas, le passage relatif à la naissance de saint Louis dérive d'une autre source que ceux dont j'ai parlé plus haut, car aucun autre n'indique ni le 26 avril, ni l'heure de la naissance. De là une double difficulté dont je m'occuperai tout à l'heure ; mais je fais remarquer tout de suite que l'année 1214 est indiquée par trois caractères différents, par le millésime, par la bataille de Bouvines et par la coïncidence du samedi avec le vingt-sixième jour d'avril. Tout cela est exact; ce qui peut ne pas l'être, c'est que saint Louis soit né le 26 avril au lieu du 25, jour de Saint-Marc. Il est vrai qu'en 1215 la Saint-Marc tomba le samedi; mais, pour trouver dans le passage que je viens de citer une telle coïncidence, il faudrait altérer le quantième du mois, en même temps que le millésime, et surtout sortir de l'année où fut livrée la bataille de Bouvines, année que le texte affirme être celle même où naquit saint Louis. Il faut donc de toute nécessité ou rejeter le passage entier comme apocryphe, ou accepter l'année 1214 avec les trois caractères qui la désignent clairement.

Reste la difficulté que soulève la date du 26 avril. Doit-on préférer cette date à celle du 25 avril, jour de Saint-Marc, attestée par tant d'historiens, et par le témoignage personnel de saint Louis ? Cela me paraît impossible. Mais, au lieu de supposer que l'écrivain s'est trompé de jour, on peut admettre (ce qui n'est pas sans exemple) qu'il a compté le samedi 26 à partir du coucher du soleil, et que les heures désignées par les mots *prima* et *tertia* sont la première et la troisième heure de la nuit. Du Cange au mot *Tertia* constate, par un exemple tiré d'une lettre de rémission de 1389, qu'on appelait *tierce de nuit* la troisième heure après le coucher du soleil. Quant aux fêtes ecclésiastiques, tout le monde sait qu'elles commencent la veille par le chant ou la récitation des premières vêpres : or il est certain que cette journée liturgique se trouve quelquefois marquée dans les dates au lieu de la journée civile. J'en donnerai une preuve seulement, pour ne pas m'arrêter trop longtemps sur un point qui ne se rattache qu'indirectement au sujet de ce mémoire.

Philippe le Long mourut en 1322 dans la nuit du 2 au 3 janvier[1], et, suivant le témoignage de Bernard Guidonis, dans la première partie de la nuit[2]. Il en résulte que, d'après l'usage moderne, cet événement serait daté uniformément du samedi 2 janvier. Telle est la date qui lui est assignée dans une chronique anonyme finissant en 1356 (*le samedi* II^e *jour de janvier*[3]), dans un fragment historique tiré du registre *Pater* de la Chambre des comptes (*secunda die januarii*[4]), dans la table de Robert Mignon (*usque ad diem* II *januarii qua obiit*[5]). Mais en même temps le 3 janvier se trouve indiqué par le

[1] *Art de vérif. les dates*, I, 592.
[2] *Hist. de France*, t. XXI, p. 732, *g*.
[3] *Ibid.* p. 140, *g*.
[4] *Hist. de France*, t. XXI, p. 404, *c*.
[5] *Ibid.* p. 523, *h*.

Continuateur de Guillaume de Nangis et par celui de Gérard de Frachet (*tertia die januarii circa mediam noctem*[1]), par les Chroniques de Saint-Denis (*le tiers jour de janvier qui fu le dimenche des octaves de saint Jehan l'evangeliste entour mie nuit*[2]), par Jean de Saint-Victor (*tertia die januarii ante noctis medium*[3]). C'est évidemment le même jour qui est appelé par les uns le samedi 2, et par les autres le dimanche 3, parce que la journée liturgique du dimanche avait commencé la veille après le coucher du soleil. Voici le texte de Bernard Guidonis, qui dit expressément que cette première partie de la nuit appartenait au dimanche : « Præfatus Philippus rex obiit tertia die intran-« tis mensis januarii, in prima parte noctis Dominicæ diei[4]. » Je n'hésite donc pas à croire qu'en présence des textes positifs qui placent au 25 avril la naissance de saint Louis, il faut admettre que le continuateur anonyme de Godefroy de Viterbe a marqué la journée liturgique du samedi 26 avril au lieu du vendredi 25. En résumé, il demeure certain que saint Louis naquit le 25 avril 1214, et l'on peut croire que sa naissance arriva de 7 à 9 heures du soir.

J'ajoute, avant de passer à une autre question, que cette date de 1214 se concilie avec des textes qui méritent toute confiance, et que je n'ai pas eu occasion de citer jusqu'ici. Ainsi, quand Geoffroy de Beaulieu dit que le fils de Blanche, en succédant à son père, n'avait qu'environ douze ans[5], rien n'oblige à comprendre qu'il parle de douze ans commencés plutôt que de douze ans révolus. Il en est de même de la bulle de canonisation, où il est appelé *puer circiter duodecim annorum.*

[1] *Hist. de France*, t. XX, p. 630, *b*, *c*; t. XXI, p. 57, *g*. *h*.

[2] *Ibid.* t. XX, p. 706, *a*.

[3] *Ibid.* t. XXI, p. 674, *h*.

[4] *Hist. de France*, t. XXI, p. 732, *g*.

[5] « Cum non haberet nisi circiter duodecim annos. » (*Hist. de France*, t. XX, p. 4, *d*.)

Aussi Tillemont considère-t-il ces deux textes comme s'accordant aussi bien avec la date de 1214 qu'avec celle de 1215[1]. Mais il n'aurait pas dû compter parmi les textes qui justifient l'année 1215 un autre passage de la même bulle où il est dit que saint Louis, lorsqu'il partit pour la croisade en 1248, avait atteint la trente-quatrième année de son âge : *cum tricesimum quartum annum attigisset ætatis*. Ce passage peut signifier que saint Louis avait atteint le terme de sa trente-quatrième année; car le verbe *attingere* se concilie aussi bien ici avec l'idée d'une année accomplie, que dans la phrase citée plus haut des *Gesta sancti Ludovici*, où l'ancienne version française attribuée à Guillaume de Nangis a rendu par *n'avait pas accompli le douzième an de son eage* les mots *nondum ætatis suæ annum duodecimum attigerat*[2]. En adoptant cette interprétation, ce deuxième passage de la bulle se concilie, comme le premier, avec la date de 1214. Cet accord peut se vérifier une troisième fois lorsque Boniface VIII dit que saint Louis était dans sa trentième année (*in tricesimo anno constitutus*) au moment où il prit la croix, c'est-à-dire au mois de décembre 1244 : il faut seulement entendre qu'il s'agit toujours ici, comme dans les deux autres passages, d'une année accomplie; en effet saint Louis avait alors trente ans révolus, en supposant qu'il fût né le 25 avril 1214.

On voudrait faire cadrer avec cette date le calcul de Vincent de Beauvais ; mais le texte du Miroir historial oblige à faire remonter la naissance du roi jusqu'en 1213. Il est vrai que dans son abrégé, connu sous le titre de *Mémorial*, il donne

[1] De ce nombre est la chronique anonyme de Saint-Médard de Soissons, rédigée sous le règne de saint Louis, où on lit : « Ludovicus puer duodecim vel XIII annorum, filius ejus, ei successit. » (Ms. lat. 4998, fol. 30 v°, col. 2.)

[2] *Hist. de France*, t. XX, p. 313, *a*.

à saint Louis treize ans au mois de novembre 1226, et qu'on pourrait soutenir qu'il parle de treize ans non révolus; mais il est plus naturel de croire qu'il a suivi le même calcul dans ses deux ouvrages. Il faut donc reconnaître que Vincent de Beauvais, contemporain de saint Louis, ne le croyait pas né en 1214; seulement je ferai observer que son témoignage s'accorde encore bien moins avec la date de 1215 qu'avec celle de 1214. Il est d'ailleurs compensé par celui d'un autre chroniqueur dominicain, de Jean de Colonne, qui était aussi contemporain, puisqu'il entra vers 1226 dans l'ordre des frères Prêcheurs. On lit dans sa Mer des histoires, que saint Louis, quand il monta sur le trône, n'avait pas encore treize ans révolus, *nondum tertium decimum annum compleverat*[1]. Au XIV^e^ siècle, Bernard Guidonis suivit dans sa chronique générale le calcul de Vincent de Beauvais, dont il transcrivit les propres expressions, quand il parla de l'âge de saint Louis en 1226. Au contraire, en parlant de la mort du saint roi, il fait concourir la cinquante-septième année de son âge avec la quarante-quatrième année du règne, ce qui ne peut être exact qu'en prenant l'année 1214 pour date de la naissance.

Le même auteur a noté expressément cette année 1214, dans deux opuscules qui sont beaucoup moins connus que ses chroniques. L'un est une Notice de l'état de l'ordre de Saint-Dominique tel qu'il était en 1303 après l'érection de six nouvelles provinces. Bernard Guidonis, au lieu d'inscrire simplement la maison de Poissy dans la liste des monastères de femmes de la province de France, rappelle brièvement qu'elle fut fondée par Philippe le Bel en l'honneur de son aïeul; et il trace, à cette occasion, une courte biographie du saint roi,

[1] Mss. latins 4912, 4914 et 4915.

dont il place la naissance en 1214, tout en répétant le calcul de Vincent de Beauvais qui ne s'accorde pas avec cette date [1]. L'autre opuscule, que je crois inédit, est la plus courte des deux Vies de saint Louis que Bernard Guidonis a fait entrer dans la quatrième partie de son *Speculum sanctorale*, ouvrage dont j'aurai occasion de reparler bientôt.

Ce serait allonger inutilement ce mémoire que de poursuivre l'énumération des textes qui autorisent à placer la naissance de saint Louis en 1214. Ce point de chronologie est mis hors de doute par l'accord que j'ai signalé entre la charte de Longpont et la date solennelle inscrite, sur un registre du Trésor des chartes, par un clerc de la maison du roi. Le continuateur de Godefroy de Viterbe permet d'y ajouter un renseignement nouveau sur l'heure où naquit saint Louis ; et comme il mentionne cette naissance après la bataille de Bouvines, tout en la datant expressément de la même année, il aide ainsi à expliquer de la manière la plus probable ce qui a pu causer l'erreur commise dans la Chronique aux cycles pascals et la chronique de Normandie, où les deux faits se succèdent dans le même ordre, mais datés chacun d'une année différente. Je crois donc avoir justifié de tout point le sentiment de Tillemont, et levé le seul scrupule qui pût l'arrêter dans sa préférence pour l'année 1214.

J'arrive maintenant à la question du lieu de naissance de saint Louis, qui est tout à fait indépendante de l'autre, et qui en diffère essentiellement. En effet, il m'a été facile, si je ne m'abuse, de montrer que, malgré les témoignages contradictoires des anciens chroniqueurs et les doutes de la critique moderne, on peut arriver à connaître avec certitude la date

[1] Échard, t. I, p. VI.

de la naissance de saint Louis ; tandis que pour le lieu natal de ce roi, la longue controverse qui s'est élevée au siècle dernier a eu pour résultat de rendre obscur ou douteux un fait attesté par les textes du temps, et accepté jusqu'alors par tout le monde. Je voudrais montrer qu'une tradition longtemps ignorée parce qu'elle était renfermée dans l'enceinte étroite d'une paroisse, et dépourvue de preuves qui pussent lui donner une date certaine, ne doit point être préférée à une tradition publique, connue dans toute la France et attestée par les contemporains qui l'ont vue naître. Pour atteindre ce but, je commencerai par exposer l'origine et les phases principales de la discussion soulevée par M. Maillard, avocat au parlement de Paris, qui entreprit, sans s'y être suffisamment préparé, de prouver que saint Louis naquit, non à Poissy, mais à la Neuville-en-Hez.

Deux critiques éminents, Montfaucon et l'abbé Lebeuf, eurent le tort d'accorder leur confiance au mémoire fort incomplet que M. Maillard avait rédigé sur cette question, et de s'en approprier les conclusions plus que hasardées ; tant il est vrai que les paradoxes ont un attrait souvent irrésistible, même pour les meilleurs esprits. C'est dans le tome II des Monuments de la Monarchie française[1], publié en 1730, que Montfaucon se déclara hautement en faveur des prétentions élevées par les habitants de la Neuville-en-Hez. « Plu-« sieurs auteurs des plus bas temps ont écrit, dit-il, que saint « Louis étoit né à Poissi ; mais M. Maillard, avocat, dans sa « dissertation manuscrite, qu'il m'a communiquée, fait voir « qu'aucun auteur du temps n'a dit qu'il soit né à Poissi, et « rapporte trois chartes, deux de Louis XI, l'une de 1468,

[1] P. 121.

« l'autre de 1475, et une troisième de Henri IV, 1601, où ces « princes donnent exemption de tailles et impôts pour quelque « temps aux habitans de la Neufville-en-Hez dans le Beauvai- « sis, en considération de ce que saint Louis étoit né dans ce « lieu, en la manière, disent-ils, que les prédécesseurs de ces « habitans avoient joui de la même exemption : ce qui semble « ne laisser aucun doute qu'il ne soit né en ce lieu. »

Par une lettre datée d'Auxerre et publiée dans le Mercure de France de janvier 1733 [1], un voyageur qui ne se nommait pas, mais qui était certainement l'abbé Lebeuf, se déclara aussi pour les conclusions de M. Maillard [2], mais d'une manière générale, et sans entrer dans le détail plus que ne l'avait fait Montfaucon. Celui-ci eut le bon esprit de ne pas compromettre davantage l'autorité de sa haute critique, et il ne prit aucune part à la controverse qu'on vit bientôt s'élever; tandis que l'abbé Lebeuf, se croyant sans doute trop engagé pour reculer, n'abandonna qu'en 1738 une discussion qui fait à coup sûr plus d'honneur à son érudition qu'à son jugement.

C'est au mois de février 1735 que M. Maillard, encouragé par les éloges de ces deux grands critiques, laissa paraître, s'il ne publia pas lui-même dans le Mercure [3], un extrait de sa dissertation, qui avait acquis dès lors de la célébrité dans le monde savant, et par conséquent aussi une grande importance aux yeux de l'auteur. Cet extrait montre assez qu'il ne connaissait pas, sur la question, d'autre texte ancien que celui de Guillaume de Nangis. Comme ce texte parle seulement du sacrement de baptême que saint Louis s'honorait d'avoir reçu à Poissy, et non de sa naissance, M. Maillard en conclut qu'on a eu tort de confondre deux faits si différents, et il énumère

[1] P. 36 à 49. — [2] P. 41. — [3] P. 283 à 290.

longuement tous les auteurs qui sont tombés dans cette méprise, entre autres La Chaise, Du Cange, Mabillon, jusqu'à Baillet, « qui n'est pas excusable, dit-il, d'avoir tu la tradition « de son pays natal[1]. » Comment s'expliquer en effet que Baillet, né à la Neuville-en-Hez, n'eût pas voulu reconnaître et proclamer que saint Louis y était né aussi, lorsque ce fait était attesté par des lettres patentes de Louis XI du 12 août 1468 et du 13 octobre 1475, corroborées d'une confirmation de Henri IV[2] en 1601 ?

Au mois de novembre suivant, le Père Matthieu Texte, dominicain, publia dans le Mercure[3], sous la forme d'une lettre adressée à une religieuse de Poissy, sa première réponse à M. Maillard, moins sans doute par zèle pour la science historique que dans l'intérêt du couvent de Poissy, qui était de son ordre, et qui tenait à conserver intacte une tradition jusqu'alors incontestée. Il apprit à M. Maillard, qui ne s'en doutait pas, et probablement aussi à l'abbé Lebeuf, qui n'avait pas pris la peine de s'en assurer, que la naissance de saint Louis à Poissy était attestée : 1° par Guillaume de Chartres, qui rappelle que le saint roi se disait lui-même originaire du diocèse de Chartres, *de Carnotensi diocesi oriundus*[4]; 2° par Bernard Guidonis, qui dit expressément, dans une Notice de l'état de l'ordre de saint Dominique en 1303, que saint Louis est né à Poissy, *apud Pissiacum natus est*[5]; 3° dans la charte de fondation du couvent de Poissy, où Philippe le Bel fait valoir comme motif de cette fondation l'affection que son aïeul avait pour le lieu de son origine, *originis suæ locum*[6]. A ces argu-

[1] P. 287.

[2] Ces actes avaient été signalés pour la première fois par M. Simon, conseiller au présidial de Beauvais, dans ses *Additions à l'histoire du Beauvaisis*, p. 46.

[3] P. 2400 à 2422.

[4] *Hist. de France*, t. XX, p. 35, *d.*

[5] Échard, t. I, p. VI.

[6] *Gall. christ.* t. VIII, col. 373.

ments décisifs le Père Texte ajouta quelques considérations accessoires, faisant valoir surtout l'opinion de Baillet, qui s'était décidé contre la Neuville-en-Hez, lieu de sa naissance, quoiqu'il n'ignorât pas l'existence des lettres de Louis XI, citées par lui en note à la page 379 de son second volume. L'adversaire de M. Maillard faisait aussi observer que le roi avait pu être mal informé, qu'il était difficile de comprendre pourquoi Blanche aurait fait ses couches à la Neuville-en-Hez, dont Thibaut VI, comte de Blois, avait joui jusqu'en 1218. Aurait-elle entrepris un voyage de quinze lieues quand elle était parvenue au terme de sa grossesse? ou bien, si son enfant était né à la Neuville, comprendrait-on qu'on ne l'y eût point baptisé immédiatement, plutôt que de le transporter à Poissy au risque de le voir, pendant le trajet, mourir sans baptême?

La réplique de M. Maillard ne parut que sept mois plus tard, dans le *Mercure* de juin 1736[1]. C'était le plaidoyer d'un ancien avocat, qui argumentait comme on pouvait le faire au parlement. « On distingue, disait-il, deux sortes de preuves, « une affirmative et une équivoque; mais en concurrence de « deux preuves, l'affirmative l'emporte sur l'équivoque[2]. » Or, selon M. Maillard, les preuves affirmatives étaient celles que les actes de Louis XI et de Henri IV fournissaient en faveur de la Neuville-en-Hez; elles devaient être préférées, sans hésitation, aux preuves équivoques tirées de ce que Poissy avait été appelé le lieu d'origine de saint Louis; « en effet, ajoutait-il, « le lieu d'origine de l'enfant n'est pas celui où il prend nais- « sance, mais celui où son père avait son domicile principal « au jour de la naissance de l'enfant[3]. » M. Maillard citait, à ce propos, un passage de Tite-Live, qui rapporte que deux

[1] Pages 1327 à 1337. — [2] Page 1327. — [3] Page 1331.

enfants nés à Carthage d'un père syracusain furent considérés comme Syracusains. Il en résultait naturellement que saint Louis était originaire de Poissy, quoique né à la Neuville-en-Hez, parce que le principal domicile de Louis VIII était alors à Poissy.

Le Père Texte, quoiqu'il eût pu s'en dispenser sans inconvénient, répondit à cette argumentation au mois de décembre suivant[1] : mais l'abbé Lebeuf comprit que s'il n'intervenait pas dans ce débat, la cause de la Neuville-en-Hez était perdue sans ressource par l'éloquence parlementaire de M. Maillard. Il publia donc, au mois de mars 1737[2], une dissertation étendue où il entreprit de réfuter tout ce qu'avait dit leur adversaire commun. Il commença par donner le texte des lettres de Louis XI et de Henri IV, en faisant remarquer qu'il était dit dans ces dernières, non-seulement que saint Louis était né à la Neuville, mais qu'à cette considération il avait accordé aux habitants des droits d'usage dans la forêt de Hez et une exemption de toutes tailles et impositions. Le malheur avait voulu, il est vrai, que les originaux fussent perdus pendant le siége soutenu par le château au commencement du règne de Henri IV; mais la tradition qui s'était conservée n'en remontait pas moins au règne de saint Louis. Qu'opposait-on à ces titres respectables? un Guidonis « dont les ouvrages histo-« riques sont remplis d'une inexactitude qui leur a attiré le « mépris des savants[3], » un écrivain qui se montre partout un compilateur sans goût, sans critique, sans discernement[4]. Pourquoi élever des difficultés sur le voyage qu'aurait fait Blanche de Castille? Lui était-il défendu d'aller, sur la fin de

[1] *Mercure* de décembre 1736, p. 2595 à 2606.

[2] Page 412.

[3] Page 424.

[4] Page 425.

sa grossesse, à la Neuville rendre visite à Catherine, comtesse de Blois, qui en était dame? S'imaginerait-on que les princesses de ce temps-là redoutaient un voyage? Est-ce que Marguerite de Provence n'est pas accouchée d'un fils à Damiette? Isabelle d'Aragon n'a-t-elle pas fait une fausse couche en Italie, à son retour de Tunis, et Marie de Luxembourg, quand elle accoucha avant terme, en 1323, n'accompagnait-elle pas Charles le Bel dans son voyage de Languedoc? Qui empêche donc de croire que Blanche de Castille soit accouchée subitement à la Neuville, et que son enfant ait été porté à Poissy pour y recevoir avec plus de décence et de cérémonie le sacrement du baptême?

L'abbé Lebeuf fait remarquer ensuite que la Neuville n'était pas une localité sans importance, qu'elle avait son cartulaire conservé à la Bibliothèque du roi, où il a lu des lettres de saint Louis du mois de mars 1258 en faveur du chapelain du château [1]; que Baillet ignorait certainement l'existence des lettres patentes de Louis XI et de Henri IV, car la note où il en est question a été insérée pour la première fois dans une édition de la Vie des Saints, publiée en 1715, plusieurs années après sa mort. Quant au *lieu d'origine,* l'abbé Lebeuf abandonne prudemment l'argument des deux Syracusains nés à Carthage; mais il prétend qu'il faut l'entendre de la naissance spirituelle de saint Louis, c'est-à-dire du lieu où le baptême lui fut administré. Il interprète de la même manière le texte de Guillaume de Chartres, et, attendu que tous les autres chroniqueurs sont muets sur le lieu natal de saint Louis, il conclut qu'on n'en peut rien dire de positif, pas plus que sur l'année de sa naissance, où leurs contradictions ne

[1] Page 430.

permettent pas d'arriver à une certitude absolue. En histoire, il faut souvent, selon lui, se résigner au doute, et ne pas prétendre tout savoir comme le Père Texte, qui affirme que Blanche de Castille était dans le neuvième mois de sa grossesse, tandis que saint Louis a pu naître à sept mois comme saint François de Sales, qui n'en a pas moins vécu cinquante ans.

Grâce à la solidité de sa cause, le Père Texte montra bientôt[1] qu'il était capable de tenir tête à un si rude jouteur. Au jugement injuste et presque injurieux que l'abbé Lebeuf, dans la chaleur de la discussion, avait exprimé sur Bernard Guidonis, il opposa le témoignage de Baluze et d'autres juges compétents : cette réparation était due à la mémoire d'un écrivain modeste et laborieux, qui a rendu de véritables services. Un membre illustre de cette Académie, Bréquigny, tout en lui reprochant de manquer de discernement, louait cependant son exactitude à recueillir les faits, en même temps que sa critique attentive à comparer les dates, et il jugeait indispensable d'extraire de sa chronique tout ce qui appartient à notre histoire pour l'insérer dans la collection des Historiens de France[2]. Si l'abbé Lebeuf avait manqué d'équité, il n'avait pas non plus fait preuve de bonne critique en persistant à rechercher le sens des mots *oriundus* et *origo* dans la bonne latinité, et le Père Texte multipliait les exemples que les textes du moyen âge fournissaient à l'appui de sa cause. Enfin, il prouvait que c'était bien du vivant de Baillet, dans une édition de 1704, qu'avaient été cités les actes royaux de Louis XI et de Henri IV, rendant ainsi la leçon de bibliographie que son adversaire s'était mal à propos flatté de lui donner.

[1] *Mercure* de juin 1737, p. 1338 à 1350.

[2] *Notices des manuscrits*, t. II, p. 11, 15 et 18.

Au mois de mars 1738, un voyageur, dont il était facile de deviner le nom, apprenait aux lecteurs du *Mercure*[1] qu'il avait voulu lire toutes les anciennes Vies de saint Louis conservées à la Bibliothèque du roi, sans excepter celle qui a été rédigée par Bernard Guidonis dans son Catalogue des rois de France, et qu'il n'en avait trouvé aucune qui le fît naître à Poissy. « Je suis fort porté à croire, ajoutait-il, que l'endroit « où cela se trouve, et qu'on lui attribue, est une addition faite « par quelque écrivain postérieur [2]. » Le même voyageur s'étonnait qu'on voulût à toute force s'appuyer de Baillet pour combattre les actes de Louis XI et de Henri IV. Il est vrai que cet écrivain vivait en 1704, mais il était bien mal portant, et il a parlé de ces actes sans les connaître. « S'il n'a pas insisté, « disait l'abbé Lebeuf, sur le mérite des chartes de la Neuville, « il n'en a point non plus dit de mal [3]. »

J'arrive enfin au terme de cette discussion. Après une nouvelle réponse du Père Texte[4], destinée surtout à faire connaître le texte complet des chartes de Philippe le Bel, dont on lui avait reproché de ne donner que des lambeaux, l'abbé Lebeuf rentra une dernière fois dans la lice[5] sous son véritable nom, uniquement pour se ménager une retraite honorable. Les actes dont on venait enfin de faire connaître le texte intégral, étaient-ils bien des originaux? Il lui était permis d'en douter. En tout cas, cela ne changeait rien au sens des mots *oriundus* et *origo,* en sorte qu'il persistait plus que jamais dans son opinion[6]. Mais il avait témoigné déjà que la matière était ingrate et assez peu intéressante; il engageait le Père Texte à n'y plus

[1] Pages 428 à 430 et 421 à 432, à cause de la répétition des pages 421 à 430.

[2] Page 422.

[3] Page 429.

[4] *Mercure* de juillet 1738, p. 1480 à 1491.

[5] *Mercure* d'août 1738, p. 1746 à 1755.

[6] Page 1750.

revenir, et à traiter quelque autre sujet, par exemple à expliquer pourquoi les prêtres dominicains sont dans l'usage de se communier de la main gauche[1]. Les lecteurs du *Mercure* s'y intéresseraient plus qu'à des redites sur la question qu'ils avaient assez entendu débattre. Pour lui, il croyait leur être agréable en leur apprenant qu'il avait vu, dans la petite église de Garches, une inscription constatant qu'elle avait été fondée en l'honneur de saint Louis le vendredi après *Reminiscere* de l'an 1297 (vieux style)[2], et que, par conséquent, les frères Prêcheurs d'Évreux revendiquaient à tort, pour leur église, l'honneur d'avoir été, la première en France, dédiée au nom du saint roi.

En décochant ce trait de Parthe au Père Texte avant de quitter le champ de bataille, l'abbé Lebeuf n'était peut-être pas bien inspiré. Il croyait être certain que l'église des Dominicains d'Évreux avait été dédiée au plus tôt en 1299, ainsi que semble l'annoncer le titre d'une relation de miracles, réimprimée de nos jours dans le vingtième volume des Historiens de France (p. 41). Mais, quoiqu'il semble possible et naturel de rapporter à la dédicace de l'église la date qui termine ce titre, cette date désigne réellement le temps où ces miracles sont arrivés. En effet, le manuscrit latin 10872, qui est des premières années du XIV^e^ siècle, contient une Vie de saint Louis et une relation de miracles divisée par leçons, où l'on voit que le mercredi 30 avril 1298, quinze jours avant l'Ascension (qui en cette année tomba le 15 mai), un enfant noyé fut porté à l'église des frères Prêcheurs d'Évreux, nouvellement dédiée[3]. Du moment où il est prouvé que cette dédicace est antérieure au 30 avril 1298, il est bien possible aussi qu'elle

[1] Page 1751. — [2] Cette date désigne le 7 mars 1298. — [3] Fol. 72, c.

ait été faite avant le 7 mars 1298, date de la fondation de l'église de Garches. Mais j'abandonne cette question, qui n'est pas de mon sujet, pour faire observer que le même manuscrit mentionne aussi la naissance de saint Louis à Poissy, *apud Pysiacum ubi prædictus sanctus exstitit oriundus*[1]. C'est donc un témoignage de plus qu'il faut ajouter à ceux qu'avait invoqués le défenseur des Dominicaines de Poissy.

Cette controverse, malgré le retentissement qu'elle avait eu, ne tarda pas, comme bien d'autres, à être complétement oubliée. En 1767, un des correspondants de dom Grenier, M. Lemoine, lui annonçait avoir fait une découverte relative au lieu natal de saint Louis : « Quoique les savants, disait M. Lemoine, « aient décidé en faveur de Poissy, je vais vous citer des actes « qui, si je ne me trompe, demanderaient la réformation de « ce jugement. » Ces actes n'étaient autres que les lettres patentes de Louis XI et de Henri IV, qui venaient d'être découvertes pour la seconde fois. Le mémoire de M. Lemoine a été publié de nos jours par la Société d'archéologie du département de la Somme[2]. Plus récemment, M. Ledicte Duflos, dans un mémoire sur les vitraux peints de l'arrondissement de Clermont, signalait à la pointe supérieure de l'une des fenêtres de l'église de la Neuville-en-Hez « un saint Louis en grand costume de « roi, dont la présence à ce point élevé indique nécessaire- « ment, dit-il, que la verrière détruite rappelait les principaux « actes de la vie de ce saint personnage, qui ne pouvait pas « manquer de trouver une apothéose dans l'église de la com- « mune où il était né le 25 avril 1215, et dont il a été constam- « ment le bienfaiteur[3]. » On voit que le paradoxe soutenu par

[1] Fol. 72, *a*.

[2] T. I, p. 274 et 275.

[3] *Mémoires des Antiquaires de Picardie*, t. X, 1850, p. 105 et 106.

l'abbé Lebeuf conserve encore des partisans, et qu'il n'est pas superflu de le combattre par quelques arguments nouveaux.

On ne doit pas s'étonner que M. Ledicte Duflos ait répété, sur l'autorité d'un tel critique, que saint Louis naquit à la Neuville-en-Hez, et qu'il fut constamment le bienfaiteur de cette commune. Mais quand une fois on a reconnu comment l'abbé Lebeuf s'est trouvé amené à soutenir cette opinion, pour laquelle il s'était trop pressé de prendre parti, on a le droit d'appeler de ses jugements et d'en examiner de près les motifs. Il admet que les chartes où saint Louis, en considération de sa naissance à la Neuville, accordait aux habitants une exemption d'impôts, ont péri malheureusement dans le siége qui fut soutenu au commencement du règne de Henri IV; mais il y a plusieurs motifs de rejeter cette hypothèse. On peut se demander d'abord comment, les lettres de saint Louis périssant dans ce siége, celles de Louis XI ont pu se conserver. On s'explique plus difficilement encore pourquoi les chartes de saint Louis, existant jusqu'à la fin du xvi[e] siècle, n'ont pas été vidimées, ou au moins alléguées plutôt qu'un simple ouï-dire, dans les actes où Louis XI relate la naissance de son illustre prédécesseur à la Neuville. Enfin on ne comprend pas pourquoi elles n'ont pas été transcrites dans ce cartulaire que l'abbé Lebeuf a vu à la Bibliothèque du roi, et qui s'y conserve encore sous le n° 4663 du fonds français. J'y ai bien trouvé deux chartes de saint Louis concernant la Neuville-en-Hez, mais ce sont des confirmations de dons faits, avant sa naissance, au chapelain du château et au prêtre de la paroisse [1]. Faut-il croire que les chartes qui intéressaient le plus les habitants de la Neuville soient précisément celles qui, par une

[1] Fol. 93 et 115.

malheureuse coïncidence, ont péri dans le siége du château après avoir été oubliées par le rédacteur du cartulaire? C'est là une concession qu'on peut sans scrupule refuser à l'abbé Lebeuf, parce qu'on est assuré qu'il ne l'aurait pas faite au Père Texte.

Je ne lui accorderai pas davantage que les mots *oriundus* et *origo* doivent s'expliquer autrement qu'on ne les comprenait dans tous les autres textes du temps. Aux nombreux exemples cités dans le *Mercure de France*, j'en ajouterai un seul, tiré du Continuateur de Guillaume de Nangis, qui raconte que Philippe le Bel, atteint de sa dernière maladie, se fit transporter à Fontainebleau, où il était né. Comment exprime-t-il cette pensée? « Tandem a suis apud Fontem Bliaudi, unde et oriun-« dus, se deferri præcepit[1]. » Le Continuateur de Gérard de Frachet dit, dans le passage correspondant, *unde fuerat oriundus*[2], et Jean de Saint-Victor, *ubi natus fuerat*[3]. Donc le texte déjà cité par Guillaume de Chartres (*de Carnotensi diocesi oriundus*) signifie que saint Louis naquit dans le diocèse de Chartres, c'est-à-dire à Poissy; donc le lieu de son origine dans la charte de Philippe le Bel signifie le lieu de sa naissance. Donc enfin, lorsque le propre fils de saint Louis, Robert, comte de Clermont et sire de Bourbon, constituant une dot à sa fille Marie, religieuse à Poissy, déclare, dans une charte authentique du mois d'août 1299, que ce monastère a été fondé par Philippe le Bel pour honorer la mémoire du saint confesseur, originaire de ce lieu (*apud Poissiacum ubi Christi confessor extitit oriundus*), il faut bien admettre avec M. Huillard-Bréholles, qui a fait valoir, le premier, ce texte important, que Robert de Clermont désignait par là d'une manière incontestable le lieu où

[1] *Hist. de France*, tome XX, p. 611, *e*. — [2] *Ibid.* tome XXI, p. 42, *d*. — [3] *Ibid.* p. 659, *f*.

il savait pertinemment que son père était né[1]. Que peuvent contre de pareils textes les lettres patentes de Louis XI disant qu'on lui a affirmé que saint Louis naquit à la Neuville? Un ouï-dire recueilli en 1468 doit-il obtenir plus de créance que le témoignage des contemporains?

Mais, dira-t-on, puisque l'abbé Lebeuf, à tort ou à raison, attachait un autre sens aux mots *oriundus* et *origo*, il vaudrait mieux lui opposer un texte qui dise expressément que saint Louis naquit à Poissy. Ce texte existe, et il est assez clair pour justifier la liberté que j'ai prise de combattre les opinions d'un savant qu'on trouve si rarement en défaut. Jean de Saint-Victor, qui écrivait sous le règne de Philippe le Bel, parle en ces termes de la construction du monastère de Poissy commencée par ce prince en 1298 : « Tunc Philippus, rex Francorum, in « honore sancti prædicti Ludovici, avi sui, fecit apud Possiacum, « ubi idem sanctus Ludovicus natus fuerat, ædificari monaste- « rium egregium et famosum multis sumptibus et opere labo-

[1] *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 4e trim. 1859, p. 176. Le même savant tire de cet acte une autre conclusion, c'est que la fondation du prieuré de Poissy ne peut se reculer jusqu'en 1304, puisque dès 1299 on y admettait des religieuses. Il a bien voulu m'indiquer, à l'appui du même fait, une pièce des *Olim* (t. II, p. 447), constatant que, le 21 décembre 1300, Philippe le Bel accordait au prieur de Saint-Germain-en-Laye un dédommagement pour une diminution de dîme causée par la fondation récente du monastère de Poissy. J'ai donc été induit en erreur quand j'ai pris à la lettre, dans la charte de 1304, le mot *fundare*, qui doit s'entendre seulement de la dotation plus ample et de l'organisation définitive d'une maison existant déjà depuis quelques années. (Voyez *Histor. de France*, t. XXI, p. 635, n. 8, et 972.) Il y a d'autres exemples de chartes du même genre qui se sont conservées, comme *chartes de fondation*, dans les archives des établissements dont elles avaient seulement accru les revenus. On peut s'expliquer toutefois que l'année 1304 ait été considérée comme celle de la fondation du monastère de Poissy. En effet, il résulte d'une chronique publiée au tome VI de l'*Amplissima collectio* (p. 543) qu'en 1304 seulement on nomma le premier prieur de l'établissement, où l'on venait pour la première fois d'amener et d'enfermer des sœurs prises dans les autres monastères de l'ordre.

« rioso, ibidemque posuit sorores de ordine Prædicatorum [1]. » Jean de Saint-Victor confirme donc en termes non équivoques ce que Bernard Guidonis a dit dans sa Notice sur l'état de son ordre en 1303, et ce qu'il a répété plus tard dans un autre opuscule qui aurait pu être cité pour éclairer cette discussion. En dédaignant ce témoignage, l'abbé Lebeuf oubliait que, si les chroniqueurs du moyen âge manquent souvent de discernement, il en est du moins qui se recommandent par l'exactitude et le désintéressement, qualités dignes d'estime, qui conduisent presque toujours à la vérité, et sans lesquelles les plus savants tomberaient nécessairement dans l'erreur. C'est ce qui est arrivé à l'abbé Lebeuf dans cette controverse où, contre son habitude, il a si mal employé les ressources de sa dialectique et de son érudition.

Il est cependant une objection qu'il était autorisé à faire, et à laquelle je dois répondre en terminant. « Je veux pour un « moment, disait-il [2], que Guidonis soit un bon auteur. Il a « écrit une Vie de saint Louis, pourquoi ne dit-il pas dans cette « vie que ce saint est né à Poissy? » C'est parce que cette vie, la seule qui ait attiré l'attention de l'abbé Lebeuf, fait partie de la chronique principale où, selon la remarque judicieuse de Bréquigny [3], Bernard Guidonis a copié jusqu'en 1277 Martin Polonais. Au contraire, il avait pu se procurer d'autres renseignements quand il rédigeait, en 1303, sa Notice sur l'ordre de Saint-Dominique. Ayant à parler de la fondation récente du monastère de Poissy, il avait dû naturellement recueillir quelques détails de plus sur la personne de saint Louis. Après les avoir relatés dans cette Notice, il les a de nouveau mis en œuvre dans la courte composition que j'ai citée plus

[1] *Hist. de France*, t. XXI, p. 635, *e*. — [2] *Mercure* d'août 1738, p. 1749. — [3] *Notices des manuscrits*, t. II, p. 17.

haut, et qu'il a insérée dans la quatrième partie de son *Speculum sanctorale* sous le titre de *Brevis chronica de progressu temporis sancti Ludovici*. Or cette portion du *Speculum sanctorale*, qui remplit le manuscrit latin 5406, n'a été achevée qu'en 1329, comme le prouvent les remercîments adressés à l'auteur, le 21 juillet, par le pape Jean XXII, pour l'exemplaire qu'il venait de recevoir[1]. On sait d'ailleurs que Bernard Guidonis avait été chargé, dix ans auparavant[2], de négocier la paix entre la France et la Flandre; il avait donc été en position d'obtenir, et à la cour de Philippe le Long, et au monastère de Poissy, les détails les plus exacts sur tout ce qui se rattache à la naissance de saint Louis. Voilà pourquoi j'ai attaché une importance toute particulière à son témoignage; c'est encore ce qui m'engage à citer comme dernière preuve et comme résumé de ce mémoire le début de l'opuscule inédit où il a pu consigner le résultat de ses plus sûres informations.

« Beatus Ludovicus, rex Francorum illustris, hujus nomi-
« nis IX^us^, alterius Ludovici regis, viri justi, et reginæ Blanchæ
« nomine filius, natus fuit, in gaudium, homo in mundo apud
« Pissiacum, in festo sancti Marchi, anno Domini M°CC°XIIII°. »
(Ms. lat. 5406, fol. 155[3].)

[1] Fol. 1 du ms. 5406.

[2] *Hist. de France*, t. XXI, p. 730, n. 3.

[3] Puisque ce mémoire est destiné à déterminer avec plus d'exactitude quelques détails qui se rattachent à la naissance de saint Louis, il ne sera pas hors de propos de faire connaître ici le nom de sa nourrice. Cette particularité a été découverte par M. Huillard-Bréholles dans un mandement de la Chambre des comptes, adressé, le 31 août 1397, au vicomte d'Orbec, et portant que Jourdain Dujardin, héritier de *Marie la Picarde, nourrice de saint Louis*, jouira de la sergenterie de Chambrois donnée à ladite Marie et à ses héritiers. (Archives de l'Empire, K. 54, n° 42.)

MÉMOIRE

SUR LA CHRONOLOGIE

DE LA VIE DU RHÉTEUR ÆLIUS ARISTIDE,

PAR M. W. H. WADDINGTON.

Pemière lecture, 19, 26 janvier, 2 et 9 février; 2e lecture, 16, 23, 28 mars 1866.

Les œuvres du rhéteur Aristide sont peu lues de nos jours, et ce n'est que justice : en effet, bien qu'elles aient excité à un haut degré l'admiration des contemporains, pour nous leur valeur littéraire est presque nulle; la lecture en est souvent fastidieuse, et le style de l'auteur est entaché de deux grands défauts, qui caractérisent les écrivains de la décadence, la négligence dans la forme et le manque de netteté dans l'expression. La plupart de ces œuvres sont de froides déclamations sur des sujets empruntés à l'histoire et à la mythologie de la Grèce, ou de pâles imitations des chefs-d'œuvre de la littérature ancienne. Ainsi Aristide a écrit l'éloge des principales divinités de l'Olympe, de Jupiter, de Minerve, de Bacchus, et toute une série de discours qu'il suppose avoir été prononcés devant une assemblée athénienne après la bataille de Leuctres; il y en a deux en faveur des Lacédémoniens, deux en faveur des Thébains, et un cinquième destiné à prouver que l'intérêt d'Athènes consiste à ne secourir ni les uns ni les autres. Enfin le rhéteur asiatique a eu la prétention de dire mieux et de trouver de meilleurs arguments que les grands orateurs athé-

niens; il n'a pas craint de composer un Panathénaïque après celui d'Isocrate, ni de refaire à sa façon la réplique de Démosthène à Leptine. Toutefois, de son temps, on le jugeait moins sévèrement; il fut un maître écouté, la foule se pressait pour l'entendre, et il se faisait prier avant de consentir à déclamer devant l'empereur Marc-Aurèle; non-seulement on lisait ses écrits, mais ils furent étudiés et commentés par les grammairiens, qui commençaient dès lors à négliger les grands modèles. Les amis d'Aristide le comparaient naïvement à Démosthène, et lui-même prenait le compliment au sérieux; comme tout grand homme, il eut des jaloux et des détracteurs; on a quelque peine à le croire aujourd'hui.

A côté de ces fades compositions, il s'en trouve quelques-unes qui, sans avoir plus de mérite littéraire, présentent néanmoins un intérêt réel, et contiennent de précieux renseignements pour l'histoire, la géographie et les institutions de la province d'Asie, et surtout pour les mœurs du temps. La plus importante est une sorte de journal ou d'autobiographie, où Aristide a consigné toutes les péripéties d'une longue maladie dont il souffrit pendant dix-sept ans; il y raconte les remèdes qu'il employait, le régime qu'il suivait, il s'étend avec complaisance sur les marques de distinction qu'il reçut en plusieurs circonstances des proconsuls d'Asie, et il rapporte tout, remèdes, guérisons, honneurs, et jusqu'aux moindres incidents de sa vie, à l'intervention directe du dieu Esculape; c'est même cette action constante de la divinité qui constitue le lien entre les différentes portions du récit, d'ailleurs fort embrouillé, de l'auteur, et c'est de là que vient le titre de Discours Sacrés (Λόγοι ἱεροί) qu'il lui a donné.

Aristide, quoique contemporain et compatriote de Galien, ne mentionne pas une seule fois l'illustre médecin de Pergame:

il est vrai qu'il était déjà guéri à l'époque où Galien vint s'installer dans cette ville comme médecin de l'école des gladiateurs; mais comme son récit ne fut écrit que longtemps après, et lorsque Galien était déjà célèbre, on s'étonne de n'y trouver aucune allusion à une des gloires de sa province auxquelles il devait être le plus sensible. Ce silence peut cependant s'expliquer : Aristide croyait peu aux médecins, et il n'en parle généralement que pour constater leur impuissance; mais en revanche il avait une foi aveugle dans l'intervention directe d'Esculape, qui par la voie des songes lui manifestait sa volonté, lui imposait un régime, ou lui dictait des ordonnances. Galien lui-même, ce profond observateur, ce savant si supérieur à ses contemporains, n'était pas à l'abri des superstitions de son temps; lui aussi croyait en Esculape, et plus d'une fois il raconte les songes où le dieu de la médecine lui révéla ses secrets. D'ailleurs la superstition poussée jusqu'à ses dernières limites est un des caractères du siècle des Antonins et de cette société prospère, oisive et bien administrée, au sein de laquelle vivait Aristide. Qui ne connaît la plaisante histoire d'Alexandre, l'imposteur paphlagonien, et de sa dupe le consul Rutilianus, l'un des premiers personnages de son temps, tous les deux si vertement flagellés par Lucien? A côté de Rutilianus, Aristide est presque un esprit fort.

On peut s'étonner aussi de ne pas trouver dans les écrits d'Aristide la moindre allusion aux chrétiens, tandis que Lucien se montre fort au courant de leurs doctrines, et que Galien fait l'éloge de leurs vertus et de la pureté de leurs mœurs. Et cependant Aristide ne pouvait ignorer leur existence; il résidait à Pergame ou à Smyrne, lors de la persécution où périt Polycarpe, le saint évêque de Smyrne, l'une des plus pures et des plus vénérables figures des premiers temps du christianisme.

Nous ne savons s'il assista au supplice du martyr, et sans doute il était trop homme du monde pour partager les passions féroces de la populace; mais assurément il était de l'avis de ceux qui criaient devant le proconsul: « Voilà l'ennemi de nos dieux, celui qui enseigne qu'il ne faut ni leur offrir des sacrifices, ni se prosterner devant eux. » Fervent adorateur d'Esculape, minutieux observateur des pratiques les plus ridicules du paganisme, il ne pouvait voir sans inquiétude l'importance toujours croissante d'une secte ennemie; il était d'ailleurs bien vu de l'empereur, et l'ami des grands de son pays; il était un des heureux de son temps, peu enclin à écouter les novateurs, et dès lors les doctrines chrétiennes devaient trouver en lui un adversaire décidé.

Par un singulier retour des choses d'ici-bas, c'est précisément parce que les œuvres d'Aristide contiennent des indications chronologiques, pouvant servir à déterminer la date du martyre de Polycarpe, que la critique moderne leur a accordé une attention sérieuse, et les a tirées de l'oubli auquel elles semblaient condamnées. En effet, dans le journal de sa maladie, le rhéteur mentionne plusieurs proconsuls d'Asie, avec qui il fut en relations, et entre autres Quadratus, celui-là même qui présida au supplice de l'évêque de Smyrne.

Au commencement du siècle dernier, le savant Masson, dans un mémoire[1] intitulé *Collectanea historica ad vitam Aristidis,* rassembla tous les passages des auteurs anciens relatifs à Aristide, ainsi que les données chronologiques répandues dans ses ouvrages; il étudia surtout avec un soin minutieux ses Discours Sacrés et s'appliqua à classer par ordre de date les

[1] Ce mémoire est imprimé à la suite du texte, dans l'édition d'*Aristide* donnée par Dindorf. Ce sont les pages de cette édition que nous citons toujours dans le cours de ce travail.

nombreux incidents qui se rattachent à sa longue maladie. Ce travail, indispensable à celui qui veut étudier les œuvres d'Aristide, est en général bien fait; mais, du temps de Masson, les fastes consulaires du second siècle étaient fort imparfaitement connus, et on ignorait complétement les règles qui présidaient à l'avancement des fonctionnaires romains sous l'empire. De plus, le savant anglais n'avait qu'un seul point d'attache pour relier la vie d'Aristide à la chronologie générale, c'était l'année de la mort de Polycarpe, telle qu'elle est donnée par Eusèbe. Préoccupé de cette date capitale, il a voulu tout faire rentrer dans les limites qu'elle lui imposait, et il s'est heurté contre des difficultés qu'il ne s'était pas entièrement dissimulées, mais qu'il a traitées trop légèrement. Depuis lors les découvertes épigraphiques ont modifié les éléments du problème; on a trouvé des inscriptions concernant les personnages mentionnés par Aristide, on a reconstruit en partie les fastes consulaires de l'époque impériale, et on s'est convaincu de plus en plus que la date assignée par Eusèbe au martyre de Polycarpe était erronée. Avec elle tombait tout le système de Masson.

C'est Letronne qui le premier fut frappé des difficultés qu'il soulevait, et, se fondant sur une inscription découverte en Égypte, il montra que la date de la naissance d'Aristide devait être reculée de douze ans. Plus tard Borghesi, dans son mémoire sur Burbuleius, adopta les conclusions de Letronne et les fortifia par de nouvelles considérations, tirées des règles d'avancement en vigueur au siècle des Antonins, règles dont lui-même a le premier déterminé les bases. Toutefois, ni Letronne ni Borghesi n'ont soumis à un examen approfondi la chronologie de la vie d'Aristide; ces deux savants illustres n'ont fait qu'effleurer le sujet, et en ont signalé les difficultés sans

chercher à les résoudre. C'est cette lacune que je voudrais remplir aujourd'hui, et, grâce à quelques nouveaux documents récemment découverts, j'espère pouvoir démontrer que le système proposé par Letronne est le seul véritable; je traiterai ensuite de quelques faits mentionnés incidemment par Aristide, et qui appartiennent à l'histoire générale de son temps.

I.

PROCONSULAT DE JULIANUS.

A la fin du quatrième Discours Sacré, après avoir raconté les démêlés qu'il eut avec les proconsuls Pollio et Severus, Aristide termine par le récit d'un service que lui rendit le proconsul Julianus, avant que toutes ces autres affaires eussent eu lieu[1]. Il était à cette époque à Pergame, malade et respirant avec difficulté[2], et il n'y avait pas très-longtemps qu'il était revenu de ses grands voyages; car il réclamait l'intervention du proconsul pour qu'il lui assurât la paisible possession du domaine de Lanion, que ses parents avaient acheté pour lui pendant son séjour en Égypte, et dont la propriété lui était disputée par des paysans mysiens. Un songe qu'il eut alors nous ramène également aux premières années qui suivirent son retour dans sa patrie; l'empereur Hadrien lui apparut, et il rêva qu'il lui était présenté, que le prince le traitait avec distinction et lui donnait de grandes espérances[3]; c'est la seule fois qu'il est question d'Hadrien dans les œuvres d'Aristide.

[1] P. 532. *Ὅμοιον δὲ τούτῳ καὶ τὸ πρῶτον ἁπάντων τούτων γενόμενον.*

[2] *Ibid.* *Ἀγγελθέντων δὲ τούτων εἰς Πέργαμον εἶχον μὲν οὕτως τὸ σῶμα ὥσ7ε ἀναπνεῖν μόλις.*

[3] *Ibid.* *Καὶ τὸ ἀκροτελεύτιον τῶν ὀνειράτων Ἀδριανὸς ἦν ὁ αὐτοκράτωρ ἐν τῇ αὐλῇ τοῦ ἱεροῦ, περιέπων τέ με ἄρτι γνώριμον αὐτῷ γεγονότα καὶ ὑποτιθεὶς ἐλπίδας μεγάλας.* Le mot *ἄρτι* montre qu'Aristide n'avait pas été présenté à Hadrien de son vivant, et qu'Antonin était déjà sur le trône lorsque notre auteur était allé à Rome.

Les détails qu'il donne au sujet de sa santé se rapportent à la deuxième année de sa maladie. En effet, dans le second Discours, il se plaint de l'espèce d'asthme dont il souffrait après son retour d'Italie[1], et il nous apprend qu'au bout d'un an et de quelques mois après le commencement de sa maladie, au printemps de la seconde année, et à la suite d'un court séjour à Smyrne, il alla s'établir à Pergame[2]. Dans un autre passage il rapporte que, quelque temps après son établissement à Pergame, Esculape lui ordonna de reprendre ses occupations littéraires et de prononcer de nouveau des discours en public; et ensuite il raconte comment il obéit à l'injonction divine[3]. Il est évident que la reprise des discours publics ne pouvait avoir lieu qu'après que la difficulté de respirer fut passée, et il en résulte que l'entrevue avec Julianus doit se placer vers le commencement du séjour d'Aristide à Pergame, c'est-à-dire dans le courant de la seconde année de sa maladie.

Ce point établi, nous allons déterminer la date du proconsulat de Julianus. Elle nous sera fournie par une inscription inédite qui m'a été communiquée par M. Wood, architecte anglais, et qui a été trouvée récemment dans le cours des fouilles qu'il a fait exécuter sur l'emplacement d'Éphèse. En voici le texte avec les restitutions que permet l'état mutilé du monument :

[1] P. 466. Χαλεπώτατον δ'ἁπάντων ὅτι τοῦ πνεύματος ἀπεκεκλείμην, καὶ μετὰ πολλῆς τῆς πραγματείας καὶ ἀπισ[ί]ας μόλις ἄν ποτε ἀνέπνευσα βιαίως καὶ ἀγαπητῶς.

[2] P. 483. Καὶ παρελθόντος ἐνιαυτοῦ καὶ μηνῶν ἐπὶ τὴν ἐν Περγάμῳ καθέδραν ἤλθομεν. Pour saisir l'enchaînement des différents incidents, il faut lire les pages 466-467 et 483.

[3] IV, p. 505. Καθημένῳ δέ μοι ἤδη ἐν Περγάμῳ κατὰ τὴν κλῆσίν τε καὶ ἱκετείαν γίγνεται παρὰ τοῦ Θεοῦ πρόσταγμα, μὴ προλιπεῖν τοὺς λόγους. — P. 507. Καὶ μικρὸν ἐπισχὼν ἠγωνιζόμην, καὶ τὰ τῆς ἄλλης δυνάμεως ἦν οἷα Θεοῦ παρασκευάζοντος, καὶ ἔδοξεν ὁ τοῦ ἐνιαυτοῦ χρόνος οὐ σιωπῆς, ἀλλ' ἀσκήσεως εἶναι. — Cf. p. 467. Μετὰ ταῦτα κλῆσις καὶ ἄφιξις ἀπὸ Σμύρνης εἰς Πέργαμον μετὰ τῆς ἀγαθῆς τύχης.

a.

Αὐτοκράτω]ρ Καῖ[σα]ρ, Θ[εοῦ Ἀδριανο]ῦ
υἱός, Θεοῦ Τραϊ]ανο[ῦ Παρθ]ικο[ῦ υἱω]νός,
Θεοῦ Νερούα ἔ]κγον[ος, Τίτος] Αἴλιο[ς Ἀδρι[ανὸς
Ἀντωνεῖνος Σεβ]ασ[τό]ς, ἀρχιερεὺς μέγισ[τος, δη]μαρ-
χικῆς ἐξουσίας τ]ὸ η̄, α[ὐτοκράτωρ τ]ὸ β̄, ὕπατος [τὸ δ̄,
π]ατὴρ π[ατρίδος, Ἐφεσί]ων τοῖ[ς ἄ]ρχουσι κ[αὶ τῇ] βουλῇ καὶ |τῷ
δήμῳ χ]αίρε[ιν.] Τὴν φιλοτιμίαν ἣ[ν] φιλοτιμ[εῖται
πρὸς ὑμ]ᾶς Ο[ὐήδιος] Ἀντωνεῖνος ἔμαθον οὐχ οὕτω[ς ἐ]κ
τῶν ὑμετέρω[ν γραμ]μάτων ὡς ἐκ τῶν [ἐκ]είνου· βουλόμε-
νος γὰρ παρ' ἐμοῦ τυχεῖν βοηθείας [εἰς τὸ]ν κόσμον τῶν
ἔργων ὧν ὑμεῖν ἐπηγγείλατο, ἐδήλ[ωσεν ὅσα κα]ὶ ἡλίκα οἰ-
κοδομήματα προσ[τίθησιν τῇ πόλ[ει, ἀλλ' ὑμ]εῖς ο[ὐκ] ὀρ-
θῶς ἀποδέχεσθε αὐτὸν· κἀγὼ καὶ συ . . . . . .
ἃ ἠτήσατ[ο] καὶ ἀπεδεξάμην ὁτι . . . . . .[συ]νπο-
λειτευομένων τρόπον οἱ του . . . . . .ειν χά-
ρ]ιν εἰς Θέας καὶ διανομὰς καὶ τὰ τῶ[ν . . . . . .
. .ν φιλ[οτιμ]ίαν, ἀλλὰ δι' οὗ πρὸς το . . . . . .
. . . . . .σειν τὴν πόλιν προήρ[ηται. Τὰ γράμματα ἔπεμψεν
. . . . . Ἰο]υλιανὸς ὁ κράτισ[τος ἀνθ[ύπατος.

b.

Αὐτοκράτω[ρ Καῖσαρ, Θεοῦ
Ἀδριανοῦ υἱός, Θεοῦ Τ[ραϊανοῦ
Παρθικοῦ υἱωνός, Θεοῦ [Νερ-
ούα ἔκγονος, Τ[ίτος Αἴλιος Ἀ]δριανὸς
Ἀντωνεῖνος Σεβασ[τός, ἀ]ρχιερεὺς
μέγισ[τος, δ]ημαρχικῆ[ς ἐξ]ουσίας τὸ
ιγ̄, αὐτοκράτω[ρ τὸ β̄, ὕπατο]ς τὸ δ̄,
πατὴρ πατρ[ίδος, Ἐφεσίων τοῖς
ἄρχουσι καὶ τῇ β[ουλῇ καὶ] τῷ δήμῳ
χαί[ρειν].
Εἰδότι μοι δηλο[ῦτε τὴν φιλ]οτι[μίαν
ἣν Οὐήδιος Ἀντ[ωνεῖνος] φιλοτιμεῖ-
ται πρὸς ὑμᾶς . . . . . .

L'inscription contient deux lettres adressées par l'empereur Antonin aux magistrats d'Éphèse, et relatives aux édifices publics dont un certain Vedius Antoninus voulait doter la ville; elles sont datées de la huitième et de la treizième puissance tribunicienne d'Antonin, c'est-à-dire des années 145 et 150, et dans la première il est fait mention du proconsul Julianus. Bien que le texte de la lettre soit très-endommagé[1], l'intitulé peut être restitué avec certitude; car les chiffres des puissances tribuniciennes sont parfaitement conservés, ainsi qu'on peut s'en assurer en examinant l'estampage que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie. Ainsi, Julianus était proconsul d'Asie pendant la huitième puissance tribunicienne d'Antonin, qui correspond à l'an 145 (898 a. U. c.).

Mais les proconsuls n'entraient pas en fonctions au commencement de l'année; ils partaient de Rome au printemps, et débarquaient à Éphèse vers le mois de mai; ainsi, l'année proconsulaire s'étendait sur deux années juliennes et comprenait environ sept mois de l'une et cinq mois de l'autre. On doit donc se demander si Julianus arriva en Asie en 144 ou 145. Il nous sera facile de répondre à cette question, grâce à une médaille d'Éphèse, dont voici la description :

ΟΥΗΡΟC·ΚΑΙCΑΡ·[Φ]ΑΥCΤЄΙ[Ν]Α·CЄ. Têtes affrontées de Marc-Aurèle et de Faustine; celle de Marc-Aurèle est nue et légèrement barbue.

℞. ЄΠΙ·[Κ]Λ·ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ·ЄΦЄCΙΩΝ. Fleuve couché[2]. ΑЄ. module 5.

[1] La plaque de marbre sur laquelle était gravée l'inscription est brisée en un grand nombre de morceaux, qui n'ont pas tous été retrouvés. Les fragments découverts sont parfaitement conservés. Il y a une troisième lettre d'Antonin sur la même plaque; mais elle n'intéresse pas notre sujet.

[2] Mionnet, *Ionie*, n° 321. La pièce est au cabinet de France; c'est la même qui a

Cette pièce, qui offre une combinaison de têtes fort rare, a été frappée à l'occasion du mariage de Marc-Aurèle et de Faustine. En effet, ce fut après la naissance de son premier enfant que Marc-Aurèle reçut la puissance tribunicienne[1]; mais puisque sa trente-quatrième puissance tribunicienne courait à l'époque de sa mort, le 17 mars 180, la deuxième avait commencé le 1er janvier 148, et il est probable qu'il la reçut pour la première fois le 1er janvier de l'année précédente, en même temps qu'Antonin entrait dans sa dixième puissance. Dans tous les cas, la première puissance tribunicienne de Marc-Aurèle avait commencé avant le 5 des calendes d'avril; car il existe une lettre de lui portant cette date et adressée à une corporation de Smyrne, qui lui avait fait parvenir ses félicitations à l'occasion de la naissance d'un fils, mort presque aussitôt; et dans cette lettre, les titres du jeune César sont : tribunicia potestate, cos. II[2]. Par conséquent son mariage avec Faustine eut lieu en 146, et le Julianus de la médaille était proconsul cette année; c'est donc en 145 qu'il était venu prendre possession de son gouvernement. De plus, comme Julianus dut quitter sa province vers le mois de mai 146, le mariage de Marc-Aurèle et de Faustine est antérieur à cette date.

Cette inscription de Smyrne, le plus ancien monument qui fasse mention du mariage de Marc-Aurèle[3], nous apprend aussi

été vue et décrite inexactement par Vaillant (Mionnet, *Ionie*, suppl. n° 449). Ce savant a lu par erreur ΕΠΙ·CTPA·ΙΟΥ-ΛΙΑΝΟΥ; sur les monnaies d'Éphèse, l'éponyme local est toujours le *γραμματεύς* ou l'*ἀρχιερεύς*, jamais le *στρατηγός*. Je n'ai pas rencontré d'autre exemplaire de cette rare médaille.

[1] Capitolin, *M. Aurel.* cap. VI. « Post « hæc (sc. secundum consulatum) Faustinam duxit uxorem; et suscepta filia tribunicia potestate donatus est. » — Marc-Aurèle fut cos. II en 145.

[2] *Corp. inscr. gr.* 3176. Cette lettre montre que le premier enfant de Marc-Aurèle fut un fils, et non une fille, comme le dit Capitolin.

[3] Il existe une autre inscription datée

que le successeur de Julianus fut T. Atilius Maximus, qui gouverna l'Asie pendant l'année proconsulaire 146-147.

Le consulat de Julianus ne figure pas dans les fastes; il fut donc un des nombreux consuls *suffecti* de cette époque, et tout ce qu'on peut affirmer sur son compte, c'est qu'il fut revêtu de cette dignité sous le règne d'Hadrien, une douzaine d'années avant son proconsulat d'Asie. Nous aurions voulu déterminer au moins à quelle famille il appartenait; malheureusement son *nomen gentilicium* manque sur le marbre d'Éphèse, fracturé en cet endroit. Sur la médaille ce nom est indiqué par deux lettres dont la seconde est certainement un A; mais la première est entièrement effacée; il peut donc avoir été Claudius, ou Flavius, ou Plotius. Je n'ai pas rencontré de Flavius Julianus dans les monuments du temps d'Hadrien et d'Antonin. Il y a un Plotius Julianus[1] qui fut légat de la cinquième légion macédonique en 134; mais il ne pouvait guère être parvenu au proconsulat d'Asie en 145. Quant aux Salvii Juliani, qui florissaient sous le règne d'Antonin, ils sont exclus par la légende de la médaille. Notre Julianus appartenait donc probablement à la *gens* Claudia, et effectivement il y eut plusieurs Claudii Juliani qui remplirent des fonctions importantes sous le haut Empire. Tacite[2] mentionne un personnage de ce nom qui, après avoir commandé la flotte de Misène, et servi sous Vitellius, quitta le parti de ce dernier pour embrasser celui de Vespasien, et fut mis à mort peu de temps après. C'est sans doute un de ses descendants qui fut préfet de l'annone sous Hadrien[3], et qui était contemporain et probablement parent de notre proconsul. Enfin il y eut un autre Claudius

de la dixième puissance tribunicienne d'Antonin (147), où Faustine est appelée « uxor M. Aurelii Cæsaris » (*Orelli*, n° 865).

[1] L. Renier, *Inscr. de Troësmis*, n° 10.

[2] Tac. *Hist.* III, 57, 76, 77.

[3] *Fragm. juris antejustinianei*, § 235.

Julianus dont Fronton parle dans ses lettres, et qui fut consul *suffectus* en 158; il devait être le fils, soit du préfet de l'annone, soit du proconsul.

II.

PROCONSULAT DE SEVERUS.

Au début du quatrième Discours, Aristide raconte une courte excursion qu'il fit, du temple de Jupiter Olympien, auprès duquel il résidait habituellement, aux bords de l'Æsèpe, pendant la dixième année de sa maladie, un peu après le solstice d'hiver, et lorsque Severus était proconsul d'Asie[1]. Puisque la deuxième année de la maladie correspond au proconsulat de Julianus et à l'année proconsulaire 145-146, la dixième année de la maladie et le gouvernement de Severus correspondent nécessairement à l'année proconsulaire 153-154.

Masson, dans ses *Collectanea,* a placé à l'année 168-169 la dixième année de la maladie et le proconsulat de Severus, et son opinion a été adoptée par Clinton. Comme tout le système du savant anglais dépend de ce synchronisme, il sera nécessaire, avant d'aller plus loin, de montrer qu'il ne peut se concilier avec le texte d'Aristide. En effet, notre auteur, après avoir exposé la première phase d'une affaire qu'il eut avec Severus, à l'époque de son excursion, s'exprime en ces termes[2] : « Et « j'étais dans une grande perplexité, lorsque peu de jours après « il m'arriva d'Italie des lettres de nos princes, de l'empereur « lui-même et de son fils, me confirmant l'immunité (ἀτέλεια) « qui m'avait été accordée, pour que je pusse m'occuper de « mes discours. En même temps j'en reçus d'autres d'Héliodore, « qui avait été préfet d'Égypte, les unes pour moi, les autres « adressées au proconsul pour me recommander. Ces lettres ho-

[1] P. 502, 505. — [2] P. 524.

« norables et flatteuses pour moi avaient été écrites bien aupa-
« ravant; mais elles arrivaient à point nommé pour me tirer
« de l'embarras où je me trouvais. » Selon Masson, les lettres impériales dont il est ici question, et qui auraient été écrites au plus tard au milieu de l'an 168, émanaient de l'empereur Marc-Aurèle et de son fils Commode; mais cette hypothèse soulève deux objections capitales. En premier lieu, Commode, né le 31 août 161, avait alors à peine sept ans, et ne pouvait, à aucun titre, signer un document officiel; en second lieu, L. Verus, le collègue de Marc-Aurèle, ne mourut qu'à la fin de 169. Or les lettres confirmaient à Aristide l'immunité de toute charge publique qui lui avait été précédemment accordée; elles devaient donc avoir une forme authentique et être expédiées régulièrement par la chancellerie impériale au nom des deux empereurs régnants, Marc-Aurèle et L. Verus, comme le sont tous les diplômes et documents analogues de cette époque. Masson, à qui cette difficulté n'avait pas échappé, se retranche derrière la date du proconsulat de Quadratus, qu'il place en 165, qu'il regarde comme certaine, et qui, dans son système, doit dominer celle du gouvernement de Severus, et il suppose une négligence de langage de la part d'Aristide. Mais il est difficile d'admettre une pareille négligence chez un auteur comme Aristide, qui écrivait pour ses contemporains, et qui se complaît dans le récit minutieux des honneurs qu'on lui rendait. D'ailleurs, il ne faut point oublier que le règne simultané des *fratres augusti,* Marc-Aurèle et Verus, était pour les contemporains un fait immense et qui produisit une profonde impression; c'était la première fois que l'empire romain avait en même temps deux maîtres, et le partage de la souveraineté était d'autant plus frappant qu'il avait été volontaire de la part de Marc-Aurèle.

Enfin le système de Masson soulève une autre difficulté non moins grave, mais qu'il ne semble pas avoir aperçue. Aristide dit dans deux passages de ses Discours qu'il fut atteint de la peste et qu'il en fut guéri par l'intervention d'Esculape et de Pallas; dans le premier passage, il place cet événement longtemps après son voyage aux bords de l'Æsèpe[1]; et, dans le second, il en parle comme ayant eu lieu après la fin de sa longue maladie, qui dura en tout dix-sept ans[2]. Mais cette peste, qui fut un des principaux événements du règne de Marc-Aurèle, est mentionnée par plusieurs auteurs. Capitolin dit expressément[3] que L. Verus sembla l'amener avec lui dans les provinces qu'il traversa en revenant de la guerre des Parthes; or il était de retour à Rome dès le commencement de 166. D'autres auteurs indiquent l'année 167 ou 168 comme celle où la peste éclata à Rome; aucun ne descend aussi bas que 169, et il est évident que le fléau, venu de la Babylonie et marchant vers l'Occident, sévissait en Asie Mineure avant d'avoir atteint l'Italie. Il y a donc ici une contradiction flagrante entre la chronologie générale et celle qu'adopte Masson; et puisque l'apparition de la peste en Asie Mineure est postérieure de plusieurs années au proconsulat de Severus, ce personnage ne peut avoir exercé sa charge en 169. Examinons maintenant si les indications chronologiques contenues dans le texte d'Aristide se concilient mieux avec l'année 153-154, à laquelle nous plaçons le gouvernement de Severus.

Les lettres qui arrivaient si à propos pour Aristide étaient

[1] P. 504. *Καὶ χρόνοις δὴ ὕστερον ἡ λοιμώδης ἐκείνη συνέβη νόσος.*

[2] P. 475. *Ἀλλ' ἐπειδὴ διεγένετο χρόνος ὁ τῆς προρρήσεως, συνέβη τοιάδε. Μικρὸν δὲ ἀναλήψομαι. Νόσος κατέσχε λοιμώδης πάντας σχεδὸν τοὺς προσχώρους.* Sur la *πρόρρησις*, ou prédiction relative à la durée de la maladie, voyez plus loin, au chapitre VII.

[3] Capitol. *Verus*, cap. VIII.

envoyées *παρὰ βασιλέων, τοῦ τε αὐτοκράτορος αὐτοῦ καὶ τοῦ παιδός*[1]. Puisqu'il ne peut être question de Marc-Aurèle et de Commode, il faut nécessairement remonter à Antonin le Pieux et son fils adoptif Marc-Aurèle. Ce dernier avait épousé Faustine en 146, et, l'année suivante, Antonin lui conférait la puissance tribunicienne et l'associait ainsi au gouvernement, en se réservant toutefois les titres d'auguste et de grand-pontife. De plus, il était tout naturel qu'Antonin et Marc-Aurèle portassent de l'intérêt à Aristide; car il leur avait été présenté lors de son voyage à Rome, et le maître d'Aristide, le sophiste Alexandre de Cotiæum, avait été un des précepteurs de Marc-Aurèle[2]. Dans le passage que nous avons cité, Aristide écrit *βασιλέων*, en ayant soin d'expliquer qu'il s'agit de l'empereur et de son fils; mais dans un autre passage[3], lorsqu'il prononce son discours devant Severus, il ne dit plus *βασιλέων*, mais *τῷ βασιλεῖ*, parce qu'Antonin était le seul Auguste, celui au nom duquel les actes publics étaient promulgués.

Nous avons vu qu'avec les lettres impériales Aristide en recevait d'autres écrites par Héliodore, qui avait été préfet d'Égypte. Or une inscription trouvée en Égypte, et signalée d'abord par Letronne[4], nous apprend que ce personnage se nommait Avidius Heliodorus, et qu'il gouvernait l'Égypte en la troisième année d'Antonin, à la date du 12 août 140. Dion Cassius[5], qui mentionne également la préfecture égyptienne d'Héliodore, ajoute qu'il dut son élévation à ce poste important, comme beaucoup d'autres fonctionnaires de cette époque, à

[1] P. 524.

[2] Capitol. *M. Aurel.* cap. II. — Aristid. p. 148, 451.

[3] P. 529. *Ὁποῖός τις ἂν εἴην παρὰ τῷ βασιλεῖ.*

[4] *Recherches sur l'Égypte*, p. 253 sqq. — *Corp. inscr. gr.* 4955.

[5] Dion, LXXI, 22. — *Ἡλιοδώρου τινὸς ἀγαπητῶς ἐς τὴν τῆς Αἰγύπτου ἡγεμονίαν ἐξ ἐμπειρίας ῥητορικῆς προχωρήσαντος.*

son illustration littéraire, et qu'il était le père du célèbre Avidius Cassius qui se révolta en Syrie contre Marc-Aurèle. C'est aussi sans doute le même Héliodore qui remplissait, vers l'an 120, les fonctions de secrétaire auprès de l'empereur Hadrien[1], et qui, après avoir joui de toute sa confiance, tomba dans une profonde disgrâce[2], d'où il se releva sous Antonin. Nous voilà bien loin de l'année 169 et du système de Masson, puisque Héliodore était préfet d'Égypte près de trente ans auparavant[3]. Il est clair maintenant que la date que nous avons assignée au proconsulat de Severus s'accorde parfaitement avec les données chronologiques qui résultent du texte de notre auteur; il nous reste à chercher qui était ce Severus.

Parmi les nombreux consulaires de ce nom qui vécurent vers le milieu du second siècle, on n'en connaît qu'un qui fut proconsul d'Asie sous le règne d'Antonin; c'est ce Tiberius Severus dont le *cursus honorum* est connu en entier, grâce à deux belles inscriptions copiées à Ancyre de Galatie par le voyageur anglais Hamilton[4]. Voici le texte de la première :

Τι. Σεουῆρον, *βασιλέων καὶ τετραρχῶν ἀπόγονον, μετὰ πάσας τὰς ἐν τῷ ἔθνει φιλοτιμίας καταταγέντα ὑπὸ Θεοῦ Ἀδριανοῦ εἰς τοὺς δημαρχικούς, πρεσβεύσαντα ἐν Ἀσίᾳ ἐξ ἐπισολῆς καὶ κωδικίλλων Θεοῦ Ἀδριανοῦ, ἡγεμόνα λεγιῶνος τετάρτης Σκυθικῆς καὶ διοικήσαντα τὰ ἐν Συρίᾳ πράγματα, ἡνίκα* Πουβλίκιος Μάρκελλος *διὰ τὴν κίνησιν την Ἰουδαϊκὴν μεταβεβήκει ἀπὸ Συρίας, ἀνθύπατον Ἀχαΐας, πρὸς πέντε ῥάβδους πεμφθέντα εἰς Βειθυνίαν διορθωτὴν καὶ λογιστὴν ὑπὸ Θεοῦ Ἀδριανοῦ, ἔπαρχον αἰραρίου τοῦ Κρόνου, ὕπατον, ποντίφικα, ἐπιμελητὴν ἔργων δημοσίων τῶν ἐν Ῥώμῃ, ἡγεμόνα πρεσβευτὴν Αὐτοκράτορος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνείνου Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς Γερμανίας τῆς κάτω,* M. Ἰούλιος *Εὐσχήμων τὸν αὐτοῦ εὐεργέτην.*

[1] Dion, LXIX, 3.

[2] Spartian. *Hadrian.* cap. xv.

[3] Sur les préfets d'Égypte, sous le règne d'Antonin, voyez plus loin au chapitre IX.

[4] *Corp. inscr. gr.* 4033, 4034.

La seconde inscription est pareille à la première, sauf qu'au commencement elle omet la clause *βασιλέων-φιλοτιμίας*, et qu'à la fin, après le mot *κάτω*, elle ajoute : *ἀνθύπατον Ἀσίας, Τάνταλος Ταντάλου καὶ Σῶκος υἱὸς αὐτοῦ Σαουατρεῖς, τὸν ἑαυτῶν εὐεργέτην καὶ φίλον.*

Nous allons étudier avec soin ces textes intéressants, qui ont une véritable importance pour l'histoire de l'époque.

Nous voyons d'abord que Severus descendait des rois et des tétrarques de la Galatie : Aristide de son côté nous dit qu'il appartenait à une famille considérable de la haute Phrygie[1]; or la Galatie était en grande partie un démembrement de l'ancienne Phrygie, et comprenait la haute Phrygie, c'est-à-dire celle qui avoisine le Sangarius; c'est là sans doute que la famille de Severus avait ses domaines.

L'inscription d'Ancyre, par une omission assez rare à cette époque, ne donne pas le nom de la *gens* à laquelle appartenait Severus, mais seulement son prénom Tiberius. Il devait toutefois s'appeler Julius, parce que le prénom Tiberius n'était guère usité que dans les familles Julia et Claudia; et l'on sait que la plupart des rois et des tétrarques vassaux ou tributaires de Rome, comme ceux dont descendait Severus, étaient entrés dans la *gens* Julia; il suffira de citer les exemples de Sauromate, qui se nommait Tiberius Julius[2], d'Agrippa, roi des Juifs[3], et de Cottius[4], roi des Alpes cottiennes, qui tous les deux portaient les noms de Marcus Julius.

Après avoir obtenu toutes les distinctions que ses compatriotes galates pouvaient lui décerner, Severus reçut de l'empereur Hadrien le titre de tribun du peuple, qui lui ouvrait

[1] P. 505. *Ἀνὴρ καὶ μάλα τῶν γνωρίμων τῶν ἀπὸ τῆς ἄνωθεν Φρυγίας.*

[2] Mionnet, *Rois du Bosphore*, n° 46, etc.

[3] Inscription inédite du Haourân. Mionnet, *Rois de Judée*, n° 100.

[4] Dio, LX, 24.

la carrière des fonctions sénatoriales. Il ne fut pas *tribunus plebis*, mais *adlectus inter tribunicios;* de même, lorsque l'empereur voulait donner sans retard à quelqu'un un emploi pour lequel la loi exigeait qu'on eût rempli les fonctions de préteur, il lui en conférait le titre, et en faisait pour ainsi dire un préteur honoraire, *adlegebat inter prætorios*. De cette façon, tout en paraissant respecter les lois sur l'avancement, les empereurs conservaient la faculté de nommer à des postes importants des hommes que l'obscurité de leur naissance ou la médiocrité de leur fortune avait empêchés de passer régulièrement par tous les degrés de la hiérarchie administrative et dont les aptitudes ne s'étaient révélées que tardivement.

L'inscription, passant sous silence les grades de questeur et de préteur, par lesquels Severus dut nécessairement passer, nous le montre ensuite exerçant les fonctions de légat dans la province d'Asie. Il n'était pas un des légats ordinaires du proconsul, que ce fonctionnaire choisissait lui-même, mais un légat extraordinaire nommé directement en vertu d'une lettre et d'un diplôme[1] de l'empereur Hadrien. Il avait donc été chargé de quelque mission spéciale, analogue peut-être aux missions financières qui furent confiées à ses contemporains Pactumeius Clemens[2] et Burbuleius Optatus[3]; on sait en effet avec quel soin minutieux Hadrien s'occupa des finances de l'empire[4].

[1] Ἐξ ἐπισ7ολῆς καὶ κωδικίλλων. Ἐπισ7ολή est la lettre écrite par l'empereur à Severus pour lui annoncer sa nomination et lui donner ses instructions; les *codicilli* sont le diplôme officiel, le brevet de légat, qui devait être présenté aux autorités de la province. Le premier document émanait du secrétariat; le second, de la chancellerie de l'empereur. Mon confrère M. Egger, me signale une inscription bilingue (Orelli, n° 5009) où il est question d'un *libertus a codicillis*, ἀπελεύθερος ἐπὶ τῶν κοδικίλλων, de l'empereur Antonin.

[2] Orelli-Henzen, n° 6483.

[3] *Ibid.* n° 6484.

[4] Spartianus, *Vita Hadriani*, 20.

Après avoir accompli sa mission en Asie, Severus fut nommé légat de la quatrième légion scythique, qui était cantonnée en Syrie depuis le règne d'Auguste[1].

Pendant que Severus la commandait, la révolte des Juifs éclata et Publicius Marcellus, le légat de Syrie, dut aller au secours de son collègue de Judée; Severus resta chargé du gouvernement de la province de Syrie, pendant l'absence de son chef. Il semble que dans les provinces consulaires il était d'usage, sinon de règle, de confier l'administration supérieure, pendant l'absence du légat impérial, à un des légats légionnaires qui y exerçait un commandement, probablement au plus ancien en grade. Ainsi, sous le règne de Tibère, Pacuvius, légat de la sixième légion, alors cantonnée en Syrie, gouverna pendant plusieurs années cette grande province en l'absence d'Ælius Lamia, que l'empereur avait nommé légat, mais à qui il ne voulut jamais permettre d'aller prendre possession de sa charge[2]. Plus tard, le légat légionnaire Cneius Collega paraît avoir été chargé de l'administration de la même province, en attendant l'arrivée de Cæsennius Pætus, le gouverneur nommé par Vespasien[3]. Ces deux exemples, auxquels il faut ajouter celui de Severus, semblent indiquer l'existence d'une règle générale, règle qui de tous les temps et sous tous les gouvernements a été nécessaire afin de parer aux cas imprévus.

La révolte des Juifs, mentionnée dans notre inscription et fixée par les auteurs à l'année 132[4], fournit une date à laquelle on peut rattacher la chronologie de la vie de Severus.

[1] Voyez, pour l'histoire de cette légion, Pauly, *Real-Encyclopädie*, IV, p. 879.

[2] Borghesi, *Œuvres complètes*, V, p. 94.

[3] Jos. *Bell. Jud.* VII, 3, 4.

[4] Eckhel, *D. N.* VI, p. 482. Je dois dire cependant que cette date, bien que généralement acceptée maintenant, ne me paraît pas parfaitement certaine.

La charge qu'il remplit ensuite fut celle de proconsul d'Achaïe. Cette province était une de celles qui étaient réservées aux sénateurs de rang prétorien, et que les plus anciens prétoriens, ou ceux que l'empereur désignait, tiraient au sort entre eux chaque année; le proconsulat durait un an.

Après son gouvernement d'Achaïe, Severus reçut de nouveau de l'empereur Hadrien une mission extraordinaire. Il fut envoyé en Bithynie avec le titre de *corrector* et de *curator*, et le droit d'avoir cinq licteurs, c'est-à-dire qu'il avait le même rang qu'un *legatus Augusti pro prætore*. Pour déterminer exactement la nature de ces fonctions, nous serons obligé d'entrer dans quelques détails, d'autant plus que deux hommes éminents, dont l'opinion fait autorité, Borghesi et Mommsen, ont émis à ce sujet des avis différents.

Mommsen[1], s'appuyant sur un passage de Dion[2] qu'il a rétabli d'après les manuscrits, a démontré que tous les légats impériaux, tant consulaires que prétoriens, n'avaient droit qu'à cinq licteurs, tandis que les proconsuls de rang prétorien en avaient six, ceux d'Asie et d'Afrique douze. Ce règlement, établi par Auguste, était en harmonie avec tout son système de gouvernement, qui consistait à laisser au sénat les distinctions honorifiques, tout en gardant pour lui-même et pour ses officiers la réalité du pouvoir. Dion, qui écrivait sous Sévère Alexandre, nous apprend que de son temps le titre donné aux légats prétoriens était dérivé du nombre de leurs licteurs, ou, en d'autres termes, qu'un légat impérial de rang prétorien était appelé *quinquefascalis*. On ne sait pas au juste à quelle époque cette dénomination commença à s'introduire dans le langage officiel. Le plus ancien exemple que l'on en connaisse

[1] *Bull. Inst. archeol.* 1852, p. 172. — [2] LIII, 13.

est celui que M. Léon Renier[1] a signalé le premier, et qui est emprunté à la célèbre inscription de Thorigny. Dans ce document, qui est daté de l'année 238, Ædinus Julianus est qualifié par un de ses clients de légat impérial de la Lyonnaise, tandis que lui-même, dans une lettre adressée à ce client, s'intitule *quinquefascalis*. Dans l'inscription d'Ancyre, qui est antérieure d'un siècle à celle de Thorigny, l'expression πρὸς πέντε ῥάβδους est l'équivalent du mot *quinquefascalis*, et elle montre que Severus, malgré son titre singulier, était envoyé en Bithynie avec le pouvoir et le rang de légat impérial. On nous objectera peut-être que, puisqu'il en avait le rang et le pouvoir, il eût été beaucoup plus simple de lui donner aussi le titre de *legatus Augusti pro prætore*. La réponse est facile; c'est qu'à cette époque la Bithynie était encore une des provinces du sénat, et qu'elle ne devint province impériale qu'après la mission de Severus, vers la fin du règne d'Hadrien; elle était alors, ainsi que nous l'apprend Dion[2], dans un état de désordre et de crise auquel il était urgent de mettre un terme, et c'est là ce qui décida l'empereur à l'échanger avec le sénat contre la Lycie et la Pamphylie. Lorsque Severus reçut sa mission, le changement n'avait pas encore eu lieu; il était peut-être décidé en principe, mais il ne fut accompli que plus tard. Voilà pourquoi, au lieu du titre ordinaire de légat, Severus reçut, avec le pouvoir et les insignes d'un légat, les titres de *corrector* et de *curator*.

Maintenant, quelles étaient les fonctions des *correctores* et des *curatores*, et pourquoi furent-elles réunies dans la personne de Severus? Dans son mémoire sur l'inscription de Concordia[3], Borghesi a réuni tout ce que l'on sait au sujet des *correctores;*

[1] *Mém. Soc. des Antiquaires de France*, XXII, p. 55.

[2] LXIX, 14.

[3] *Œuvres complètes*, V, p. 408, sqq.

il a démontré qu'ils sont appelés en grec tantôt *διορθωταί*, tantôt *ἐπανορθωταί*, et que, jusqu'à une époque un peu antérieure au règne de Dioclétien, ils étaient chargés par les empereurs de missions extraordinaires dans les provinces sénatoriales, lorsque quelque circonstance particulière l'exigeait; plus tard, le mot *corrector* désigna des fonctionnaires réguliers d'un ordre tout différent. Il est évident que, dans les provinces impériales, les *correctores* n'avaient pas de raison d'être; s'il y avait un désordre à réprimer, des abus à faire cesser, l'empereur changeait de légat, et tout était dit; et, en fait, on n'a pas rencontré dans ces provinces un seul exemple d'un *corrector*. Leurs missions ne pouvaient donc s'exercer que dans les provinces sénatoriales; mais Borghesi va plus loin, et il voudrait en restreindre encore le champ, en le bornant exclusivement aux villes libres ou autonomes, qui étaient, dans une certaine mesure, indépendantes du proconsul[1]. Il est certain que les *correctores* étaient souvent envoyés dans les villes libres; les exemples réunis par Borghesi ne laissent aucun doute à cet égard, et nous en citerons bientôt un nouveau; mais parmi les inscriptions qu'il invoque à l'appui de sa thèse, il y en a qui ne sont pas aussi concluantes, bien qu'elles aient été gravées par les habitants de villes libres. Ainsi, dans un décret des Platéens, L. Egnatius Victor Lollianus est appelé *ὁ λαμπρότατος ὑπατικὸς ἐπανορθωτὴς Ἀχαΐας*; dans une inscription de Thespies, le même personnage n'a que le titre de *ὑπατικός*, et sur un marbre trouvé à Sparte, on lit : *Τῷ λαμπροτάτῳ ὑπατικῷ Ἐγνατίῳ Πρόκλῳ ἐπανορθωτῇ ἔδοξεν*[2]. Rien ne prouve que la mission de Lollianus ou de Proclus ait été limitée aux villes libres; et quant au premier de ces deux personnages, son titre

[1] Voyez à ce sujet Eckhel, *D. N.* IV, p. 263. — [2] *Corp. inscr. gr.* 1624, 3516, 1341.

implique, jusqu'à preuve du contraire, qu'elle s'étendait à toute la province, et on doit en conclure que l'Achaïe fut soumise pendant quelque temps à un régime exceptionnel, comme la Bithynie l'avait été sous Trajan. D'ailleurs, si on restreignait la mission de Severus aux seules villes libres de la Bithynie, comme le veut Borghesi, elle serait singulièrement amoindrie; car, du temps d'Hadrien, Amisus était probablement la seule ville libre de toute la province; les deux autres citées par Borghesi, Cius et Chalcédon, l'avaient été autrefois; mais à partir du règne de Vespasien, époque où commencent leurs monnaies impériales, il n'y a pas trace, soit sur les médailles, soit dans les inscriptions, de cette situation privilégiée.

Tandis que les fonctions du *corrector* étaient surtout politiques, celles du *curator* ou *logista* étaient essentiellement financières, ainsi que M. Henzen l'a clairement démontré[1]. On pouvait être *curator* d'une ville ou d'une province; les exemples du premier cas sont nombreux; quant au second, on peut citer Pactumeius Clemens[2] qui, sous le règne d'Hadrien, fut *legatus ad rationes civitatum Syriæ putandas*, et celui de Burbuleius[3] qui, à la même époque, fut *logista Syriæ*. Ainsi, les fonctions de *corrector* et de *curator*, bien que distinctes et rarement réunies, n'avaient rien d'incompatible. Dans les cas ordinaires, il n'y avait pas lieu de les réunir; mais dans les circonstances extraordinaires, lorsqu'il s'agissait de substituer au gouvernement normal d'une province un régime temporaire de réorganisation, alors il fallait, au contraire, pour concentrer dans les mêmes mains le pouvoir civil et l'administration financière, conférer au même personnage le double titre de *corrector* et de *curator*. Borghesi ne connaissait que l'exemple de Severus; une

[1] *Annal. Inst. archeol.* 1851, p. 31. — [2] Orelli-Henzen, n° 6483. — [3] *Ibid* n° 6484.

inscription récemment découverte à Athènes en fournit un second; en voici le texte[1] :

> Ἡ πόλις Τι. Κλ. Καλλιππιανὸν Ἰταλικὸν ὕπατον, πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστρατηγὸν τῶν Σεβαστῶν, λογιστὴν καὶ ἐπανορθωτὴν τῶν ἐλευθέρων πολέων, τὸν εὐεργέτην.

Les fonctions d'Italicus, qui était probablement contemporain de Septime Sévère, sont les mêmes que celles de Severus. Les mots πρὸς πέντε ῥάβδους sont remplacés ici par ceux de *legatus Augg. pro prætore*, ce qui donne complétement raison à l'explication proposée par Mommsen. La mission de Severus s'étendait à toute la Bithynie, tandis que celle d'Italicus ne concernait que les villes libres de l'Achaïe; voilà la seule différence.

A l'appui de sa thèse, et pour limiter la mission de Severus aux villes libres de la Bithynie, Borghesi faisait valoir des considérations historiques. Nous avons vu qu'au début de la révolte des Juifs, Marcellus, le légat de Syrie, quitta sa province pour aller au secours du légat de Judée. Il paraît qu'il ne se montra pas à la hauteur des circonstances; car l'empereur Hadrien, effrayé du développement que prenait l'insurrection, fit venir de la Bretagne, dont il était alors légat, Sextus Julius Severus, le premier général de son temps, et lui confia la direction des opérations contre les Juifs. Xiphilin, l'abréviateur de Dion, après avoir raconté la fin de la guerre qui fut longue, sanglante et mêlée de revers, ajoute le passage suivant, qui paraît être emprunté textuellement à Dion : « Quant à Severus, Ha- « drien l'envoya en Bithynie, province qui n'avait pas besoin « d'une armée, mais d'un gouverneur juste, sage et entouré

[1] *Bull. Inst. archeol.* 1862, p. 119.

« de considération. Severus, qui possédait toutes ces qualités, « régla et administra les affaires publiques et privées des Bithy- « niens avec tant de succès que nous nous souvenons encore « maintenant de lui. Et le sénat reçut la Pamphylie en échange « de la Bithynie[1]. » Après avoir cité ce passage, Borghesi pose le dilemme suivant : Si la mission de Tib. Severus s'est étendue à toute la Bithynie, elle a dû être antérieure ou postérieure à celle de Sext. Severus; or, elle ne put lui être postérieure, car alors quel besoin la province avait-elle d'un *corrector*? Mais elle ne peut non plus lui être antérieure, car alors Dion n'aurait pas pu dire que la Bithynie était devenue province impériale sous Sextus Severus. Le savant italien termine en déclarant qu'on ne peut sortir de la difficulté qu'en restreignant aux villes libres la mission de Tib. Severus, et en la plaçant avant l'arrivée de Sextus Severus en Bithynie.

Tel était l'état de la question lorsque Borghesi et Mommsen l'ont traitée. Mais voici un nouveau document qui apporte d'autres éléments au débat, et nous permettra, je crois, de le vider. C'est une inscription qui a été copiée récemment en Dalmatie par M. Mommsen, et que ce savant a bien voulu me communiquer; comme il compte la publier bientôt, je me bornerai à en citer la portion qui concerne notre sujet, et qu'il a d'ailleurs déjà fait connaître lui-même[2]. Elle contient le *cursus honorum* de Sext. Julius Severus, le vainqueur des Juifs, dont les trois dernières charges sont les légations de Bretagne, de Judée et de Syrie, et elle se termine par la mention que le sénat, sur la proposition d'Hadrien, décerna à Severus les insignes du triomphe pour ses victoires en Judée. L'inscription a été gravée avant la mort d'Hadrien.

[1] Dio, LXIX, 14. — [2] Borghesi, *Œuvres complètes*, IV, p. 168, note.

Il résulte de ce texte important, qu'après avoir été légat de Judée, sinon pendant toute la guerre, du moins pendant sa période la plus critique, Sext. Severus reçut, en récompense de ses services, les insignes du triomphe et le gouvernement de la Syrie, la province la plus importante parmi celles qui étaient réservées à l'empereur. Or, comme la guerre ne fut terminée qu'en 135, Severus ne put obtenir la légation de Syrie que cette année, et la durée normale d'une légation étant de trois ans, il est bien difficile d'admettre qu'il pût encore être envoyé en Bithynie avant la mort d'Hadrien, qui arriva au milieu de 138. D'ailleurs il ressort du récit de Dion que la mission de Bithynie eut lieu vers la fin de la guerre, c'est-à-dire au moins trois ans avant la mort de l'empereur. Enfin comment supposer qu'on songeât à donner un gouvernement aussi insignifiant que celui de la Bithynie, simple province prétorienne, dépourvue de tout commandement militaire, au premier général de son temps, à un consulaire qui avait commandé les légions de Bretagne, de Judée et de Syrie, qui venait de terminer heureusement une guerre difficile, et qui avait mérité les insignes du triomphe, honneur devenu bien rare à cette époque ?

Il est évident que Xiphilin a confondu les deux Severus, et la confusion pouvait naître d'autant plus facilement qu'ils s'appelaient probablement tous les deux Julius, que Tib. Severus avait gouverné la Syrie par intérim au début de la guerre, et qu'il avait été probablement mentionné à ce titre dans le récit détaillé de Dion. De cette façon tout s'explique, et on comprend pourquoi, dans le passage que nous avons cité plus haut, il est dit que « la Bithynie n'avait pas besoin de force armée, mais « d'un gouverneur juste, sage et ayant de l'autorité, qualités « qui se trouvaient réunies chez Severus. » En effet, Tib. Seve-

rus n'était pas un grand général, mais il était d'une naissance illustre; il possédait la confiance de l'empereur, qui l'avait déjà chargé d'une mission extraordinaire en Asie, et, comme gouverneur intérimaire de Syrie et proconsul d'Achaïe, il avait pu donner la mesure de ses talents administratifs.

Ainsi donc nous tenons pour démontré que Tib. Severus est le second Severus mentionné par Dion, et qu'il fut envoyé en Bithynie en l'an 134 ou 135. Sa mission dut être de quelque durée pour laisser chez les habitants les souvenirs profonds dont parle l'historien. En supposant qu'elle dura trois ans, il put aller à Rome en 137 ou 138, et entrer en fonctions comme préfet du trésor de Saturne, le 1er janvier 138 ou 139. Cette charge durait ordinairement deux ans[1] et conduisait directement au consulat, de sorte que Severus dut être consul en 140 ou 141; il fut un des nombreux consuls *suffecti* de cette époque, et son consulat n'est mentionné que dans l'inscription d'Ancyre. En sortant du consulat, qui, sous le règne d'Antonin, ne durait probablement que deux mois, il fut nommé *curator operum locorumque publicorum;* cette charge, à en juger du moins par l'analogie de la *cura aquarum* et de la *cura alvei Tiberis,* n'avait pas de durée fixe, et on la confiait souvent à des consulaires nouvellement nommés, avant de les envoyer gouverner une province. Severus alla ensuite comme légat impérial dans la Germanie Inférieure, et s'il n'y resta que le terme ordinaire de trois ans, il dut s'écouler un intervalle de quelques années, pendant lesquelles il n'eut pas de fonctions publiques, jusqu'à ce qu'il pût prendre part au tirage des deux provinces consulaires d'Asie et d'Afrique. Il obtint alors le proconsulat d'Asie et il exerça cette charge

[1] Borghesi, *Barbuleio, Œuvres complètes,* IV, p. 149.

du vivant d'Antonin; car l'inscription, qui qualifie partout Hadrien de Θεός, ne donne pas ce titre à son successeur.

Au siècle des Antonins, il s'écoulait ordinairement un intervalle de douze à quinze ans entre le consulat et le proconsulat d'Asie ou d'Afrique. Ainsi, si Severus avait été consul en 140 ou 141, il dut arriver au proconsulat entre 152 et 156. Or, nous avons vu qu'il gouverna l'Asie huit ans après Julianus, c'est-à-dire pendant l'année proconsulaire 153-154. Il y a donc accord parfait entre les données qui résultent du texte d'Aristide et celles qui sont fournies par l'inscription d'Ancyre.

III.

PROCONSULAT DE POLLIO.

La date du proconsulat de Pollio ne souffre aucune difficulté. Aristide dit expressément qu'il précéda celui de Severus[1]; par conséquent Pollio est le proconsul de l'année 152-153.

Il s'agit ici d'un personnage considérable qui remplit plusieurs fonctions importantes pendant les règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle. Il s'appelait T. Vitrasius Pollio, et il avait épousé Annia Faustina, fille de L. Annius Libo, consul en 128 et oncle de Marc-Aurèle; il était donc cousin germain, par alliance, de ce prince. Il existe trois inscriptions qui font connaître à peu près toutes les charges dont il fut investi. La première[2], trouvée à Rome, est malheureusement fort mutilée; elle contenait tout son *cursus honorum*, et a été restituée en partie par Borghesi et Henzen. La seconde existe à Gréoux[3],

[1] P. 529. Οἷον δ'αὖ καὶ τὸ πρόσθεν τούτων ἐνιαυτῷ σχεδὸν γενόμενον ἐπὶ Πολλίωνος ἄρχοντος τῆς Ἀσίας.

[2] Orelli-Henzen, 5477.

[3] Cette inscription a été plusieurs fois publiée, mais toujours inexactement. M. Léon Renier en a donné une copie fidèle dans les notes des *Œuvres de Borghesi*, t. III, p. 245.

village du département des Basses-Alpes, et la troisième a été découverte à Varna[1], dans la Turquie d'Europe.

Vitrasius Pollio commença sa carrière par le triumvirat monétaire; il fut ensuite questeur, préteur et *præfectus alimentorum;* il est probable qu'il commanda ensuite une légion et qu'il gouverna une province prétorienne; mais l'inscription de Rome est mutilée dans cette partie du *cursus honorum.* Après son premier consulat, qui fut un consulat *suffectus,* et qu'il obtint sous le règne d'Antonin, il fut nommé par ce prince légat de la Mésie Inférieure, ainsi que nous l'apprend l'inscription de Varna, l'ancienne Odessus, qui appartenait à cette province. Son proconsulat d'Asie est mentionné dans l'inscription de Gréoux, et nous avons vu qu'il fut envoyé dans cette province en 152. Quelques années plus tard il accompagna Marc-Aurèle et L. Verus, lors de leur expédition contre les Germains, et ensuite Marc-Aurèle et Commode, dans la guerre contre les Sarmates; en 176, il fut consul pour la seconde fois. Le sénat, sur la proposition de Marc-Aurèle et de Commode, lui décerna deux statues, dont l'une fut placée dans le forum de Trajan, l'autre dans le pronaos du temple d'Antonin.

Puisque son proconsulat d'Asie est de l'année 152, son premier consulat doit se placer vers l'an 139 ou 140, c'est-à-dire très-peu de temps après la mort d'Hadrien; il a donc pu gouverner une province prétorienne sous cet empereur. Or, on trouve dans le Digeste[2] un fragment de rescrit adressé par Hadrien à Vitrasius Pollio, légat de la Lyonnaise, et il semble naturel de supposer que c'est toujours du même personnage qu'il est question. Henzen croit que c'est plutôt son père, parce

[1] Orelli-Henzen, 5290. — [2] XXVII, 1, 15.

que, d'après l'inscription de Rome, Pollio paraît avoir reçu le titre de *sodalis Antoninianus* avant d'avoir eu une légation provinciale; et, en effet, si le titre de *sodalis* est relaté à sa place chronologique, l'objection est fondée. Quoi qu'il en soit de la légation de la Lyonnaise, les autres fonctions remplies par Pollio s'accordent parfaitement avec un premier consulat en 139 ou 140, et le proconsulat d'Asie en 152.

IV.

PROCONSULAT DE QUADRATUS.

Masson, et après lui Clinton, ont placé le proconsulat de Quadratus à la sixième année de la maladie d'Aristide; mais le passage des Discours Sacrés qu'ils invoquent à l'appui de leur thèse n'a nullement la portée qu'ils lui attribuent.

En effet, le premier Discours d'Aristide contient le récit de deux phases de sa maladie : celle qui fut caractérisée surtout par les douleurs du bas-ventre[1], et celle qui fut marquée par l'apparition d'une grosse tumeur très-douloureuse[2]; la période de la tumeur précéda de plusieurs années celle des douleurs abdominales[3]. Aristide donne le journal détaillé de sa maladie et de ses songes pendant deux mois consécutifs, Posidéon et Lénæon, qui appartiennent, selon Masson, au proconsulat de Quadratus, et qui font partie de la période pendant laquelle le malade souffrait du bas-ventre; à la fin de son récit, il déclare que pendant cinq ans et quelques mois l'usage des bains chauds lui fut interdit par Esculape[4]. Selon Masson, il a voulu dire qu'il y avait alors plus de cinq ans qu'il ne

[1] P. 446-460, *τὸ τοῦ ἥτρου, τὸ περὶ τὸ ἧτρον.*

[2] P. 460, *τὸ τοῦ θύματος.*

[3] P. 460, *πολλοῖς ἔτεσι πρότερον.*

[4] P. 460.

prenait plus de bains chauds; mais cette interprétation n'est pas admissible, car, au commencement même du journal de ces deux mois, Aristide mentionne la défense faite par Esculape[1], et son infraction à cette défense, infraction qui fut punie par des douleurs violentes; et il résulte clairement de la suite du journal que l'abstention de bains chauds, *ἀλουσία*, était alors une nouveauté pour le malade. Ce n'est donc pas depuis le commencement de la maladie, mais plutôt depuis ce mois de Posidéon (janvier) dont nous avons le journal détaillé, qu'il faut compter les cinq années de l'*ἀλουσία*. D'ailleurs, sans parler des difficultés historiques que nous exposerons plus loin, le système de Masson ne peut se concilier avec la chronologie de la maladie. En effet, avant les douleurs de l'abdomen, il faut placer, à une distance de plusieurs années[2], celles que produisit la tumeur, et, à une époque encore plus ancienne, tout le récit du voyage en Italie et de la deuxième année de la maladie[3]. Il est évident que tout cela ne peut tenir dans un espace de cinq ans, et que le journal des deux mois ne peut se placer dans la sixième année de la maladie.

Masson affirme aussi que ces deux mois sont contemporains du proconsulat de Quadratus. Ce personnage est mentionné à propos d'un songe[4] qu'Aristide lui raconta plus tard, et cette mention est encadrée dans le récit d'un autre songe, de sorte qu'il est difficile d'en tirer une indication chronologique d'une valeur absolue. Néanmoins je crois que Masson a raison, parce que les cinq ans et quelques mois d'*ἀλουσία*,

[1] P. 446, *δωδεκάτῃ τοῦ μηνὸς ἀλουσίαν προσλάτλει ὁ Θεὸς καὶ τῇ ὑσλεραίᾳ καὶ τῇ μετ' ἐκείνην.*

[2] P. 460, *πολλοῖς ἔτεσι πρότερον.*

[3] P. 465, *φέρε δὴ καὶ τῶν ἀνωτέρω μνημονεύσωμεν.*

[4] P. 451.

comptés à partir du proconsulat de Quadratus, nous mènent précisément à la fin de la maladie, qui dura en tout environ dix-sept ans, ainsi que nous le verrons plus loin. Ainsi le synchronisme établi par Masson entre la sixième année de la maladie et le proconsulat de Quadratus doit être écarté; mais on peut admettre celui qu'il indique entre le proconsulat et le journal des deux mois. Nous avons insisté sur ce point parce que le premier des deux synchronismes est la pierre angulaire du système de Masson, et qu'il a été admis sans difficulté par le judicieux Clinton. Voyons si on ne peut pas en trouver un autre dans le texte d'Aristide.

Dans son quatrième Discours[1] l'auteur raconte l'excellent accueil qu'il reçut de Quadratus, et il ajoute que par modestie il ne répétera pas les louanges dont il fut comblé par ce proconsul. Puis, une page plus loin[2], il écrit : « Severus gou-« verna l'Asie, je crois, l'année avant mon ami. » Les commentateurs n'ont pas compris qui était cet ami d'Aristide; selon nous, c'est Quadratus. En effet, Quadratus était rhéteur de profession[3], et on est généralement d'accord pour l'identifier avec le consul appelé Quadration par Philostrate[4], qui fut le maître du sophiste Varus et le disciple de Favorinus, le contemporain d'Hadrien. Il était donc voué aux mêmes études qu'Aristide, qui était à peu près de son âge, et il paraît s'être lié d'amitié avec lui à l'époque de son proconsulat. Comme le passage où se trouvent les mots *τοῦ ἡμετέρου ἑταίρου* suit immédiatement le récit des relations avec Quadratus, et comme il n'y a aucune autre personne mentionnée dans les Discours Sacrés à qui cette désignation puisse s'appliquer, il y a tout

[1] P. 521-522.

[2] P. 523, *ἐνιαυτῷ πρότερον τοῦ ἡμετέρου ἑταίρου.*

[3] P. 521, *ἀφικομένου Κοδράτου τοῦ ῥήτορος ἐπὶ τὴν τῆς Ἀσίας ἀρχήν.*

[4] *Vita Sophist.* II, 6.

lieu de croire que l'ami d'Aristide était Quadratus, qu'il fut le successeur de Severus, et que, par conséquent, il gouverna l'Asie pendant l'année 154-155. Or on trouve dans les fastes qu'un des consuls ordinaires de l'année 142 était précisément L. Statius Quadratus; il s'écoula donc un intervalle de douze ans entre son consulat et son proconsulat, ce qui est parfaitement en harmonie avec les usages de l'époque.

Quadratus est mentionné dans une inscription funéraire de Magnésie du Sipyle, qui est datée de son proconsulat[1], et à la fin de ce document il est dit que celui qui violera la tombe devra payer une amende au trésor impérial, *εἰς τὸν Καίσαρος φίσκον*. Il résulte de là qu'il n'y avait qu'un seul empereur; car, si le proconsulat de Quadratus tombait, comme le veut Masson, sous le règne de Marc-Aurèle et L. Verus, on aurait certainement écrit *εἰς τὸν Καισάρων φίσκον*.

Les témoignages relatifs à Quadratus, que nous avons examinés jusqu'à présent, s'accordent à placer son proconsulat sous le règne d'Antonin, ou au moins sous le règne d'un seul empereur. Mais ici surgit une difficulté sérieuse, que nous avons signalée au commencement de ce travail, et qui a été une source féconde d'erreur pour tous les commentateurs d'Aristide; c'est que tous les historiens ecclésiastiques placent le martyre de Polycarpe à la fois sous le proconsulat de Statius Quadratus et sous le règne de Marc-Aurèle et L. Verus.

La source commune à laquelle tous ces auteurs ont puisé est la lettre circulaire adressée par l'église de Smyrne aux églises d'Asie, et où le martyre de Polycarpe est raconté en détail. Le texte grec de cette lettre a été conservé[2], ainsi qu'une ancienne traduction latine[3], et Eusèbe en a donné des extraits

[1] *Corp. inscr. gr.* 3410, Στατίῳ Κωδράτῳ ἀνθυπάτῳ.

[2] Dressel, *Patres apostolici*, p. 391, sqq.

[3] Ruinart, *Acta sincera martyrum*.

dans son *Histoire ecclésiastique*[1]. Dans le grec, la date est ainsi conçue : « Le bienheureux Polycarpe souffrit le martyre le 2 « du mois de Xanthicus, le 7 des calendes de mai, un jour « de grand sabbat, à la huitième heure, lorsque Statius Qua- « dratus était proconsul. » Dans la version latine, d'ailleurs conforme au texte grec, on trouve : « le 7 des calendes de mars. »

D'après le calendrier en usage à Éphèse et à Pergame[2], le mois Xanthicus commençait au 22 février de l'année julienne; par conséquent le 2 de Xanthicus correspondait au 23 février, c'est-à-dire, selon le calendrier romain, au 7 des calendes de mars. Ainsi, dans le texte latin des actes du martyre, il y a accord parfait entre le jour du mois asiatique et celui du mois romain. Aussi le mot Μαΐων, qui se trouve dans le texte grec, ne peut-il être qu'une erreur de copiste, erreur assez fréquente dans les manuscrits, où les mots Μαΐων et Μαρτίων, généralement écrits en abrégé, sont souvent confondus. D'ailleurs il n'y a aucun calendrier asiatique où le 2 de Xanthicus corresponde au 7 des calendes de mai, c'est-à-dire au 25 avril. Ainsi donc, d'après le seul document original relatif au martyre de Polycarpe, cet événement eut lieu le 7 des calendes de mars, ou le 23 février de l'année julienne; l'église grecque a toujours célébré ce jour-là l'anniversaire du martyre, et il est inscrit à cette date dans presque tous les martyrologes, notamment dans celui de l'église de Naples, qui fut gravé sur le marbre au neuvième siècle[3].

[1] IV, 15.

[2] Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, p. 419.

[3] Mazochius, *In vetus marmoreum Neapolitanæ ecclesiæ kalendarium commentarius*, 1744, in-4°, t. I, p. 67. On a aussi invoqué en faveur de la date du 23 février les actes du martyre de Pionius; mais voyez à ce sujet la note de Mazocchi, *loc. cit.* p. 69.

Nous avons établi, d'après le récit d'Aristide, que Quadratus alla gouverner l'Asie en l'an 154 et que par conséquent il y était encore en février 155. Pour que notre démonstration soit complète, il faut qu'en cette année le 23 février soit un jour de sabbat, c'est-à-dire un samedi; or, c'est précisément le cas. L'année 155 est une année ordinaire, elle a pour lettre dominicale la lettre F, ce qui signifie que le premier dimanche de l'année tomba le 6 janvier; et si le 6 janvier fut un dimanche, le 23 février fut un samedi[1].

On pourrait croire, et naguère encore on pouvait croire avec raison, qu'un calcul fondé sur la coïncidence d'un jour du mois et de la semaine à cette époque reculée a bien peu de valeur, à cause de tous les éléments d'incertitude qui peuvent s'y introduire. Mais depuis les savantes recherches de M. de Rossi, il n'est plus permis de douter de l'extrême importance de ce genre de synchronismes pour la chronologie générale. En effet, les inscriptions chrétiennes des premiers siècles contiennent assez souvent, outre l'indication du consulat, celle du jour du mois et de la semaine, et il en est de même quelquefois, mais plus rarement, dans les inscriptions païennes. M. de Rossi, qui le premier a réuni un nombre suffisant de ces textes à triple date, a montré clairement et d'une manière définitive que, depuis le troisième siècle, la nomenclature des fêtes et par conséquent des jours de la semaine n'a pas changé dans l'Église, et de plus, que la semaine des païens et celle des chrétiens étaient identiques[2]. J'ai moi-même vérifié l'assertion du savant italien par l'étude de bon nombre de monuments chrétiens, et elle est confirmée par le témoignage accidentel

[1] Sur les lettres dominicales, voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, II, p. 185, sqq.

[2] *Inscr. Christ. Romæ*, prolegom. p. 73, sqq.

de textes d'un autre genre, tels que l'importante inscription d'Algérie publiée et commentée par M. Léon Renier[1], et d'où il résulte que l'année 168 de notre ère était une année bissextile.

Les auteurs ecclésiastiques diffèrent singulièrement entre eux quant à l'année du supplice de Polycarpe. Suidas[2] et le Syncelle[3] rapportent cet événement au règne de Marc-Aurèle, sans préciser davantage la date. La chronique d'Idatius le place en 161; la chronique Pascale ou d'Alexandrie[4] en 163, sous le consulat de Lælianus et de Pastor; celles d'Eusèbe et de saint Jérôme[5] en 168.

Cette variété dans les dates adoptées par les historiens, alors que les actes du martyre, où tous ont puisé leurs renseignements, n'en donnaient pas de précise, montre qu'elles ne sont pas empruntées à des récits contemporains, mais qu'elles sont le résultat de calculs faits après coup. Supposant probablement que les mots σαββάτῳ μεγάλῳ signifiaient le jour de Pâques, ils auront voulu mettre d'accord l'année du martyre avec les tables pascales en usage dans les différentes églises, qui présentaient à cette époque de notables divergences, ainsi que le dit expressément dans son introduction l'auteur de la chronique d'Alexandrie. De plus, il y eut précisément en l'an 167 un consul qui s'appelait Ummidius Quadratus, et comme, à l'époque où écrivaient Eusèbe et les autres historiens ecclésiastiques, le proconsulat d'Asie précédait le consulat, au lieu de venir douze ans après, il y avait encore là une source d'erreur.

[1] *Mélanges d'Épigraphie*, p. 245.
[2] In v. Πολύκαρπος.
[3] P. 664.
[4] P. 481, édit. de Bonn.
[5] Euseb. *Canon*, et Hieronymus, *ad annum 2183*, édition Schoene, Berlin, 1866, p. 170-171.

D'ailleurs, il y a une autre difficulté que les écrivains ecclésiastiques ont traitée trop légèrement. Dans les actes du martyre, Polycarpe s'écrie devant le proconsul : « Il y a quatre-vingt-six ans que je sers le Christ ». Le sens naturel de ces paroles est que le saint évêque était alors âgé de quatre-vingt-six ans, et c'est ainsi que les a comprises l'auteur de la chronique Pascale. Or, Irénée, qui dans sa jeunesse avait reçu les enseignements de Polycarpe, dit formellement[1] que ce dernier avait été le disciple de saint Jean et d'autres apôtres, qu'il avait vécu avec beaucoup de ceux qui avaient vu le Christ, et qu'il fut établi par les apôtres évêque de l'église de Smyrne. Mais si Polycarpe est mort vers 166 et s'il avait quatre-vingt-six ans à cette époque, il n'avait que vingt ans à la mort de saint Jean, qui eut lieu en l'an 100[2], et l'on sait que cet apôtre survécut longtemps à tous les autres. Pour écarter cette difficulté, quelques auteurs ont supposé qu'il faut compter les quatre-vingt-six ans de Polycarpe, non à partir de sa naissance, mais à partir de son baptême; cette hypothèse, assez admissible d'ailleurs, amoindrit la difficulté, mais ne suffit pas à la résoudre. Pour que Polycarpe ait pu être nommé évêque à une époque où plusieurs des apôtres étaient encore vivants, il faut faire remonter sa naissance bien plus haut que l'an 80, et admettre qu'au moment de sa mort il était bien plus que centenaire. Si au contraire on adopte pour son martyre la date du 23 février 155, qui ressort des écrits d'Aristide et des autres considérations que nous avons fait valoir, on arrive à des résultats moins éloignés de la probabilité historique. De cette façon la naissance ou le baptême de Polycarpe tombe en l'an 69, et même en adoptant cette date on est forcé de reconnaître qu'il était bien jeune lorsqu'il fut

[1] Euseb. *Hist. eccl.* IV, 14. — [2] Clinton, *Fasti Romani*, ad annum.

nommé évêque par les apôtres qui pouvaient être encore en vie pendant le dernier quart du premier siècle.

Ainsi donc, à quelque point de vue qu'on se place, et du moment qu'on se borne aux témoignages *contemporains* d'Aristide, d'Irénée, de la lettre de l'Église de Smyrne, et de l'inscription de Magnésie, il faut bien admettre que Statius Quadratus fut proconsul d'Asie en 154-155 et que le martyre de Polycarpe eut lieu le 23 février 155. Si on préfère une des dates adoptées par les historiens ecclésiastiques, on se heurte contre les difficultés et les contradictions de tout genre que nous avons déjà signalées, et enfin on est forcé d'admettre qu'entre le consulat et le proconsulat de Quadratus il se serait écoulé un intervalle de vingt à vingt-cinq ans, ce qui est absolument sans exemple dans tout le cours des deux premiers siècles de l'empire romain.

A partir du règne de Tibère l'intervalle qui séparait le consulat du proconsulat d'Asie ou d'Afrique varie de neuf à quinze ans; mais il se maintient constamment entre ces deux limites extrêmes, sauf de très-rares exceptions. Le temps a tellement maltraité les annales du règne d'Antonin, que les exemples de personnages dont on connaît à la fois le consulat et le proconsulat sont assez peu nombreux. Toutefois ceux que l'on peut citer confirment pleinement la règle énoncée plus haut. Ainsi, Cornelius Fronto[1], consul *suffectus* en 143, Lollianus Avitus et Claudius Maximus[2], consuls ordinaires en 144, arrivèrent tous les trois au proconsulat avant la mort d'Antonin, mais sans qu'on puisse en préciser l'année. Scipio Orfitus[3], consul en 149, fut proconsul d'Afrique en 163, et Serius Au-

[1] Fronto, *ad Anton. Pium*, epist. VIII; *ad M. Aurelium*, epist. V, 26.

[2] Apuleius, *De Magia*, cap. LXXXV, XCIV.

[3] Apuleius, *Florida*, 17; Muratori, p. 454, 6.

gurinus[1], consul en 156, gouverna la même province en 170; dans ces deux cas l'intervalle fut de quatorze ans. Statius Quadratus, qui fut consul en 142, arriva donc nécessairement au proconsulat sous le règne d'Antonin, et avant les consuls des années 143 et 144; car le tirage au sort des deux provinces d'Asie et d'Afrique avait toujours lieu entre les deux plus *anciens* consulaires, soit qu'ils fussent réellement les plus anciens, soit, comme il arrivait souvent, que ceux qui les précédaient sur le tableau eussent été écartés ou indemnisés par l'empereur; en aucun cas on ne revenait en arrière, et l'admission d'un consulaire au tirage excluait définitivement ceux des années antérieures.

J'ajouterai, en terminant cette portion de mon sujet, que la date que nous venons de fixer n'est pas sans importance pour la chronologie des papes, qui, pendant tout le cours du second siècle, est fort obscure et incertaine. Le martyre de Polycarpe donne un synchronisme pour le pontificat d'Anicet; car, d'après le témoignage irrécusable d'Irénée, Polycarpe alla à Rome peu d'années avant sa mort, et lorsque Anicet occupait le siége de Rome[2]. L'ouvrage de saint Hippolyte récemment découvert et publié par notre confrère M. Miller fournit un autre synchronisme plus précis et plus important pour le pontificat de Victor, deuxième successeur d'Anicet. En effet, l'auteur[3] raconte une affaire qui fut portée devant Fuscianus, préfet de Rome sous le règne de Commode, pendant que Marcia, la concubine chrétienne de ce prince, était toute-puissante, et sous le pontificat de Victor. Ces deux synchronismes contribueront à fixer les annales ecclésiastiques du second siècle, et les successeurs de Tillemont devront en tenir compte.

[1] *Cod. Just.* III, XXXI, 1. — [2] Apud Euseb. *Hist. eccl.* IV, 14. — [3] Hippolytus, *Refut. Haeres.* IX, 12.

V.

PROCONSULAT D'ALBUS.

Le cinquième proconsul d'Asie mentionné par Aristide s'appelle Albus; c'est pendant son administration qu'eut lieu un tremblement de terre qui détruisit Mitylène presque en entier, et causa de grands dégâts dans beaucoup d'autres villes. Masson a confondu ce tremblement de terre avec celui qui détruisit entièrement la ville de Smyrne quelques années plus tard; mais l'étude attentive du texte d'Aristide montre qu'il s'agit ici d'un événement parfaitement distinct. En effet, la destruction de Smyrne eut lieu vers la fin du règne de Marc-Aurèle, lorsque Commode était déjà associé à l'empire, et avait reçu de son père le titre d'Auguste; elle est fixée à cette époque par les témoignages concordants de Dion Cassius[1], d'Eusèbe et de saint Jérôme[2], du Syncelle[3], de Philostrate[4] et d'Aristide lui-même, qui écrivit à cette occasion une lettre pathétique[5] aux deux empereurs, grâce à laquelle la ville fut rebâtie en grande partie aux frais du trésor impérial. Ainsi l'événement capital de ce dernier tremblement de terre fut la destruction de Smyrne, tandis que celui qui eut lieu sous le proconsulat d'Albus fut signalé par la destruction de Mitylène. Voici en quels termes Aristide en parle[6] : « Quelque temps après arriva le violent trem-« blement de terre qui eut lieu sous le gouvernement d'Albus, « Mitylène fut détruite presque en entier; dans beaucoup de « villes les édifices furent ébranlés, des villages entiers dispa-

[1] LXXI, 32.

[2] Euseb. *Canon*, et Hieronymus, *ad annum 2195*, édit. Schoene, p. 172-173.

[3] P. 281, édit. de Bonn.

[4] *Vita Sophist.* II, 9.

[5] *Orat.* XLI, édit. Dindorf.

[6] P. 497.

« rurent, les habitants d'Éphèse et de Smyrne couraient en « tumulte les uns chez les autres, et la fréquence des secousses « ne fut égalée que par la persistance de la panique qu'elles « causaient. »

Il est évident que ce passage ne peut s'appliquer à la grande catastrophe de Smyrne, qui, cette fois, en fut quitte pour la peur; et Aristide, qui eut une si belle part dans la restauration de la ville, n'était pas homme à passer sous silence un événement si glorieux pour lui. D'ailleurs, à l'époque du gouvernement d'Albus, il était encore au milieu de sa maladie, car il raconte un songe qu'il eut alors, et dans lequel le dieu lui défendait de manger du bœuf. De plus, c'était avant la phase de la maladie où les bains chauds lui furent interdits, et par conséquent avant le proconsulat de Quadratus; car lors du tremblement de terre, il fréquentait les sources thermales situées près de Smyrne [1].

Il ne faut pas non plus confondre la secousse qui renversa Mitylène avec celle qui avait détruit Rhodes quelques années auparavant, et fait beaucoup de mal en Lycie et en Carie. Cette catastrophe eut lieu lorsque Aristide voyageait en Égypte, ainsi qu'il le dit lui-même [2]; d'un autre côté, nous avons vu qu'Aristide était lié d'amitié avec Héliodore, le préfet d'Égypte, et il est probable que cette liaison se forma lors de son séjour dans le pays et avant sa maladie. Or Héliodore gouvernait l'Égypte pendant les premières années du règne d'Antonin, et c'est à cette époque qu'il faut fixer la destruction de Rhodes. En effet, Capitolin [3] et Pausanias [4] placent cet événement sous le règne d'Antonin, et ils ajoutent que l'empereur restaura magnifiquement les villes qui avaient souffert.

[1] P. 499.
[2] *Orat.* XLIV, p. 824.
[3] *Vita Antonini*, 9.
[4] II, VII, 1; VIII, XLIII, 3.

Ainsi il faut distinguer trois grands tremblements de terre qui eurent lieu du vivant d'Aristide; le premier, qui détruisit Rhodes, est antérieur à sa maladie; le second, qui causa la ruine de Mitylène, arriva pendant sa maladie; et le troisième, qui renversa Smyrne, eut lieu après son rétablissement et vers la fin du règne de Marc-Aurèle. Quant à celui qui détruisit Cyzique sous le règne d'Antonin[1], il n'y fait aucune allusion. Aristide est le seul auteur qui ait parlé du second de ces désastres; mais les médailles en ont conservé le souvenir. Il existe au cabinet de France[2] une monnaie frappée à Smyrne à l'effigie de Marc-Aurèle, lorsqu'il n'était que César, et dont le revers représente le songe d'Alexandre; on y voit le héros macédonien endormi sous un arbre, la tête appuyée sur son bouclier; près de lui sont deux Némésis debout. On trouve dans Pausanias[3] l'explication de ce type; cet auteur raconte qu'Alexandre, étant à la chasse sur le mont Pagus, s'arrêta auprès du temple des Némésis, et s'endormit sous un platane qui croissait au bord d'une source devant le temple; les déesses lui apparurent en songe et lui ordonnèrent de rebâtir en cet endroit la ville de Smyrne, ce qui eut lieu, sinon sous son règne, du moins sous celui d'Antigone, héritier de sa domination et de ses projets en Asie Mineure. Le songe d'Alexandre est représenté deux fois sur les monnaies de Smyrne, une fois sous le règne d'Antonin, et une autre fois sous celui de Gordien; et il est plus que probable qu'en rappelant ainsi la légende de la fondation de la ville, les magistrats monétaires de Smyrne ont voulu assimiler en quelque sorte l'empereur régnant au roi de Macédoine, et le remercier des secours qu'il avait accordés à la suite d'un des nombreux tremblements

[1] Dion, LXX, 4. — [2] Mionnet, *Ionie*, n° 1296. — [3] VII, v, 1.

de terre qui désolaient périodiquement, et qui désolent encore aujourd'hui ces belles contrées si bénies du ciel sous tant d'autres rapports. Au surplus, le rapprochement que nous faisons n'est point une simple conjecture; car dans un morceau où il célèbre la reconstruction de Smyrne par Marc-Aurèle et Commode, Aristide dit expressément[1] : « Qui n'a entendu vanter la « munificence et la générosité des empereurs? Grâce à eux, on « ne pleure plus la catastrophe, mais on célèbre la renaissance « de Smyrne, et on chante partout le songe d'Alexandre comme « le prélude de sa restauration. »

Quant à l'année du proconsulat d'Albus, le texte d'Aristide ne permet pas de la fixer exactement; tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il gouverna l'Asie après Atilius Maximus et avant Pollio, c'est-à-dire entre les années 147 et 152.

Toutefois il existe un document qui peut nous aider à préciser davantage la date, bien que son authenticité soit plus que douteuse. C'est la lettre adressée par Antonin au *κοινὸν Ἀσίας*, et conservée par Eusèbe[2], ainsi que dans les manuscrits de l'apologie de Justin Martyr. Elle est datée de la quinzième puissance tribunicienne d'Antonin, qui correspond à l'année 152, et il y est fait mention des tremblements de terre « qui ont eu lieu et qui ont lieu. » En ce qui touche l'histoire du christianisme, la valeur de ce document est nulle; mais celui qui l'a inventé a dû trouver dans les histoires du temps le récit des secousses terrestres auxquelles il fait allusion, et rien n'empêche d'accepter comme sincère son témoignage sur ce point secondaire, d'autant plus qu'il est entièrement d'accord avec celui d'Aristide. Dans ce cas, Albus aurait été le proconsul de l'année 151-152, et le prédécesseur de Pollio.

[1] P. 431. — [2] *Hist. eccl.* IV, 13.

Dans les actes des frères Arvales[1], à l'année 139, figure un L. Antonius Albus, qui doit certainement être notre proconsul, car les dates s'accordent parfaitement, et le surnom Albus est trop rare pour qu'il ait été porté par plusieurs personnages contemporains. Il n'est pas mentionné ailleurs, à ma connaissance du moins.

VI.

PROCONSULAT DE GLABRIO.

Dans le récit de son affaire avec le proconsul Pollio[2], Aristide fait allusion à l'intervention « du fameux Glabrio, qui se trouvait alors à Philadelphie; » puis à la page suivante, après avoir terminé ce récit, il en commence un autre[3] : « Remontons maintenant plus haut comme par les degrés d'un escalier « et rappelons un incident qui m'arriva à une époque antérieure. Le sophiste dont j'ai fait mention tout à l'heure était « gouverneur. » Bien qu'il ne le dise pas expressément, Aristide a voulu indiquer par le mot ἦρχεν que le sophiste gouvernait l'Asie; car il applique souvent cette expression aux proconsuls de la province[4]. L'on sait d'ailleurs de quelle faveur les rhéteurs et les sophistes furent entourés par les princes lettrés qui régnaient alors. Je n'ai trouvé aucune mention de ce Glabrio dans les fastes; il dut gouverner l'Asie après Atilius Maximus

[1] Marini, *Frat Arval.* p. 337.

[2] P. 530. Καὶ πάλιν ἦσαν ὑποσχέσεις, ὡς Γλαβρίωνος τοῦ πάνυ συγκατασθήσαντος τὸ πᾶν· ὁ δ'ἔτυχεν, οἶμαι, τότε ἐπιδημῶν.

[3] P. 531. Φέρε δὴ καθάπερ κλίμακος ἀεὶ τῷ ἀνωτέρῳ προϊόντες ἑτέρου τῶν ὑπὲρ ταῦτα μνημονεύσωμεν. Ὁ σοφιστὴς, οὗ μικρῷ πρόσθεν ἐμνήσθην, ἦρχεν. Dans les dix pages qui précèdent, Glabrio est le seul personnage auquel les mots οὗ μικρῷ πρόσθεν ἐμνήσθην peuvent s'appliquer. On trouve à la page 523 un autre exemple des mots μικρῷ πρόσθεν se rapportant à ce qui a été dit à la page précédente.

[4] Voyez p. 497, 521, 523, 529.

et avant Albus et Pollio. Il était peut-être parent d'Acilius Glabrio, consul en 152.

VII.

NAISSANCE ET MORT D'ARISTIDE. DURÉE DE SA MALADIE. LA PESTE EN ASIE MINEURE. DATE DE LA RÉDACTION DES DISCOURS SACRÉS ET DE QUELQUES AUTRES DISCOURS D'ARISTIDE.

Aristide raconte[1] qu'au moment de sa naissance la planète Jupiter était dans le signe du Lion, ce qui arrive tous les douze ans, la période de Jupiter embrassant ce nombre d'années. D'après les tables de l'astronome Halley, cette donnée s'applique aux années 117 et 129; Masson a choisi la seconde, qui s'accordait mieux avec son système, mais Letronne[2] a montré que c'est la première de ces deux dates qui est la véritable. En effet, si Aristide est né en 117, il avait environ vingt-cinq ans lors de son séjour en Égypte, qui eut lieu dans les premières années du règne d'Antonin, et probablement pendant la préfecture d'Héliodore, et on ne peut guère lui en supposer moins; car il laissa en Égypte une grande réputation, s'il faut en croire l'inscription[3] placée sous la statue qui lui fut élevée par la ville d'Alexandrie et par quelques autres villes égyptiennes. Letronne pense que cet honneur lui fut décerné pendant son séjour en Égypte; mais rien ne prouve que ce ne fut pas plus tard, lorsque sa réputation était bien établie et lorsqu'il était devenu l'objet des faveurs impériales. Quoi qu'il en soit, sa vie se prolongea jusque sous le règne de Commode, auquel il adressa un discours intitulé *προσφωνητικὸς Σμυρναϊκός* après la mort de Marc-Aurèle[4]. Philostrate

[1] P. 519.
[2] *Recherches sur l'Égypte*, p. 257.
[3] *Corpus inscr. gr.* 4679.
[4] P. 439, 444.

dit qu'il vécut, selon les uns, soixante ans, et près de soixante-dix ans, selon les autres[1]; Suidas place sa mort sous le règne de Commode[2]. Toutes ces indications s'accordent suffisamment entre elles et permettent de fixer avec certitude la naissance d'Aristide à l'année 117, ainsi que le veut Letronne.

La durée de sa maladie est exactement indiquée dans plusieurs passages des *ἱεροὶ λόγοι*. L'auteur mentionne expressément la deuxième année après son retour des bords de l'Æsèpe, qui était la douzième de la maladie[3]. Mais elle dura plus longtemps. Dans un songe qu'Aristide eut à Smyrne, Esculape lui apparut : « Le dieu se tenait debout, dit-il[4], devant mon lit, « les mains étendues et ouvertes, et après avoir calculé les épo- « ques sur ses doigts, il me dit : Je te donne dix ans, et Sérapis « t'en donne trois; mais au même moment les treize me sem- « blèrent être dix-sept, à la manière dont il tenait ses doigts; « puis le dieu ajouta que ce n'était pas un vain songe, mais qu'il « s'accomplirait et que je le verrais bien moi-même. » Dans deux autres passages[5], Aristide rappelle les paroles prophétiques d'Esculape, qu'il appelle *χρησμῳδία* ou *προόρρησις περὶ τῶν ἐτῶν*, et dont il constate l'accomplissement.

L'époque à laquelle il faut placer la vision n'est pas clairement indiquée; toutefois elle eut lieu certainement quelque temps après le premier séjour à Pergame, séjour qui commença pendant la seconde année de la maladie. Mais le récit même de la vision montre qu'elle eut lieu pendant la quatrième année; en effet, c'est parce qu'il était déjà malade depuis quatre ans que les treize années annoncées par Esculape semblèrent à Aristide en faire dix-sept. On peut donc admettre

[1] *Vita Sophist.* II, 9.
[2] In v. Ἀριστείδης.
[3] P. 551, *δευτέρῳ ἔτει μετὰ τὴν ἀναχώρησιν τὴν ἀπ' Αἰσήπου, δωδεκάτῳ δὲ ἀφ' οὗ πρῶτον ἔκαμον.* — [4] P. 469. — [5] P. 474, 477.

avec toute apparence de certitude que la maladie dura en tout dix-sept ans. Nous avons vu que la seconde année coïncide avec le proconsulat de Julianus, qui gouverna l'Asie en 145-146; par conséquent la dix-septième année et la maladie elle-même se terminent à l'automne de 161 [1].

Nous pouvons déterminer maintenant la date d'un événement important qui eut lieu après la guérison d'Aristide, la fameuse peste qui ravagea l'empire romain pendant les premières années du règne de Marc-Aurèle. Notre auteur la décrit en ces termes [2] : « Lorsque le temps marqué par la prophétie « se fut écoulé, voici ce qui m'arriva. On était au plus fort de « l'été; je demeurais dans les faubourgs de la ville, et presque « tous les habitants des environs étaient atteints de la peste. « D'abord deux ou trois de mes serviteurs tombèrent malades, « puis quelques autres, et enfin tous tant jeunes que vieux; et « je fus frappé le dernier de tous. Les médecins venaient de la « ville, et leurs aides nous servaient de domestiques; quelques-« uns même d'entre eux restaient près de nous en guise de ser-« viteurs. Les bêtes de somme étaient également atteintes par le « fléau, et il y avait aussi de terribles maladies dans l'intérieur « de la ville [3]. Pendant quelque temps je résistai à l'action du « mal, mais à la fin je fus pris d'une fièvre ardente et mes forces « m'abandonnèrent. Les médecins désespéraient de moi, et on « répandit le bruit que je ne tarderais pas à succomber. » C'est alors qu'Esculape et Pallas apparurent en songe à Aristide et lui indiquèrent les remèdes qu'il fallait prendre et qui lui rendirent la santé. Dans un autre passage, après avoir raconté son

[1] La maladie commença par un refroidissement en hiver. (Voy. p. 466, 502.)

[2] P. 475.

[3] P. 475, ἦσαν δὲ καὶ τῇ πόλει νόσοι δειναί. Aristide veut-il dire par là que la peste régnait aussi dans la ville, ou bien qu'elle était décimée par d'autres maladies ? Il est difficile de se prononcer.

retour des bords de l'Æsèpe sous le proconsulat de Severus, il fait allusion à la même peste[1] : « Et par la suite (*χρόνοις « ὕσ7ερον*) éclata cette maladie pestilentielle, dont je fus guéri « par l'intervention d'Esculape et de Pallas. »

Ainsi la peste dont Aristide fut atteint régnait aux environs de Smyrne pendant l'été qui suivit la fin des dix-sept ans de sa maladie, c'est-à-dire dans le courant de l'année 162. Elle avait commencé en Babylonie et, après avoir ravagé plusieurs contrées de l'Orient, elle éclata à Rome peu de temps après le retour de L. Verus, et y sévit dans toute son intensité en 166, au point de retarder et presque d'arrêter les préparatifs de la guerre contre les Marcomans. « Le destin voulut, dit Capi- « tolin[2], que Verus semblât ramener avec lui le fléau jusqu'à « Rome, à travers les provinces qu'il traversa pendant son re- « tour. » Galien en parle plusieurs fois, et il dit notamment[3] qu'en 168 il y eut une recrudescence, et qu'elle sévit alors comme elle ne l'avait pas encore fait. Aussi est-ce à cette année qu'elle est mentionnée par les chroniqueurs Eusèbe et le Syncelle. Le fléau dura donc plusieurs années, se portant successivement sur plusieurs points de l'empire, et sévissant d'une manière intermittente. Nous voyons, d'après le calcul des années d'Aristide, que dès 162 il avait fait son apparition en Ionie.

Il nous reste maintenant à déterminer à quelle époque Aristide écrivit les *λόγοι ἱεροί*. Il le dit lui-même très-clairement, bien que le passage[4] n'ait pas été compris par les commentateurs : « La première nuit de mon séjour à Pergame, Esculape

[1] P. 504.

[2] *Verus*, cap. VIII.

[3] Tome XIX, p. 18.

[4] P. 467. *Τῇ πρώτῃ τῶν νυκτῶν ἐφάνη ὁ Θεὸς τῷ τροφεῖ μου ἐν τῷ Σαλβίου τοῦ νῦν ὑπάτου σχήματι · ὅσ7ις δὲ ὁ Σάλβιος οὔπω τότε γε ἤδειμεν · ὁ δ' ἐτύγχανε προσ- εδρεύων τῷ Θεῷ κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον.*

« apparut à un de mes serviteurs sous les traits de Salvius, celui « qui est maintenant (νῦν) consul, et qui à cette époque était « établi dans le temple du dieu ; nous ne savions pas alors (τότε) « qui était ce Salvius. » Masson, que ce passage embarrassait fort, se tire d'affaire en supposant que l'expression τοῦ νῦν ὑπάτου est l'équivalent de τοῦ τότε ὑπάτου. Il est vrai que quelquefois le mot νῦν est appliqué à un événement qui n'est pas strictement contemporain de l'auteur, au moment où il écrit; mais dans tous les exemples cités par Masson, le contexte est tellement clair que le lecteur ne pouvait s'y tromper; ici au contraire les mots νῦν et τότε sont employés dans la même phrase, et ils sont évidemment opposés l'un à l'autre. Une seconde difficulté, c'est que si Salvius était consul alors, il ne pouvait pas être à Pergame; aussi, pour sortir d'embarras, Masson traduit-il ὕπατος par *consularis*, ce qui est tout à fait inadmissible. Du reste, les difficultés chronologiques qui forçaient Masson à torturer ainsi le sens des mots n'existent plus, et nous n'avons qu'à prendre le passage dans son sens simple et naturel, c'est-à-dire que Salvius était consul l'année où Aristide rédigeait ses mémoires. Or, les fastes consulaires nous apprennent que précisément en l'an 175 l'un des consuls ordinaires était P. Salvius Julianus.

Cette date s'accorde parfaitement avec les expressions employées à plusieurs reprises par Aristide, et d'où il résulte qu'il composa son ouvrage longtemps après sa maladie. Ainsi, au début du second discours[1], il se sert des mots νυνὶ δὲ τοσούτοις ἔτεσι καὶ χρόνοις ὕστερον, et ailleurs[2], ἀμήχανον εἰπεῖν ὑπὸ πλήθους ἐτῶν. L'année 175 convient également bien aux données historiques contenues dans l'ouvrage; en

[1] P. 465. — [2] P. 505.

effet, d'un côté, le dernier événement mentionné par Aristide est la peste, et de l'autre, il ne fait aucune allusion au grand tremblement de terre qui renversa Smyrne et qui lui fournit l'occasion d'adresser à Marc-Aurèle et à Commode une lettre célèbre dans l'antiquité. Or à l'époque où cette lettre fut écrite, Commode était déjà auguste, et d'ailleurs la destruction de Smyrne est fixée à l'an 180 par les témoignages positifs de Dion Cassius[1] et de la chronique d'Eusèbe. C'est donc en 175, lorsque Salvius était consul, qu'Aristide a rédigé ses Discours Sacrés.

Le discours sur la Concorde[2] entre les villes de Pergame, de Smyrne et d'Éphèse se rapporte à des incidents qui ont laissé quelque trace sur les monuments épigraphiques et numismatiques. Ces trois villes se disputaient la suprématie[3], suprématie qui à cette époque ne pouvait être qu'honorifique, et qui consistait soit dans les titres dont elles se paraient, comme celui de *πρώτη Ἀσίας*[4], soit dans un droit de préséance aux jeux et aux sacrifices célébrés en commun par le *κοινὸν Ἀσίας*. Aristide reproche à ses auditeurs de se disputer pour des choses auxquelles eux-mêmes ont donné le titre de *κοιναί*, c'est-à-dire leurs sénats, leurs temples et leurs jeux[5]; mais il ne s'explique pas autrement sur l'objet précis du litige. Une inscription d'Éphèse[6], que nous publions ici pour la première fois, jette quelque jour sur la question :

[1] LXXI, 32.

[2] *Orat.* XLII, édit. Dindorf.

[3] P. 771. *Περὶ τοῦ πρωτείου ἀμιλλωμένας.*

[4] Sur ce titre, et sur les rivalités des villes d'Asie entre elles, voyez l'excellent chapitre d'Eckhel, *D. N. V.* IV, p. 282.

[5] P. 790. *Κοιναὶ μὲν τὰ βουλευτήρια, κοινοὺς δὲ τοὺς νεὼς καὶ τοὺς ἀγῶνας, κοινὰ δὲ πάνθ' ὡς εἰπεῖν τὰ μέγιστα προσειρήκατε.* Les *κοιναὶ βουλευτήρια* sont les *κοινοβούλια* mentionnés dans quelques textes épigraphiques et sur quelques médailles. (Voyez Le Bas et Waddington, *Inscriptions de l'Asie Mineure*, n° 1176, et mon commentaire.)

[6] Ce marbre a été trouvé en même temps que celui que nous avons publié plus haut.

Αὐτοκρ[άτωρ Καῖσαρ, Θεοῦ Ἁδ]ριανοῦ
υἱός, Θεο[ῦ Τραϊανοῦ Παρθικοῦ υἱων]ός,
Θεοῦ Νερ[ούα ἔκγονος, Τίτος Αἴλιος Ἁδρι]ανὸς
Ἀντωνεῖ[νος Σεβασ]τός, ἀρχιερεὺς μέ]γιστος,
δημαρχικῆ[ς ἐξουσίας τὸ... αὐτοκράτωρ τὸ...] ὕπατος
τὸ γ, πατὴρ πα[τρίδος, Ἐφεσίων τ]οῖς [ἄρχουσι καὶ τῇ] βουλῇ
[καὶ τῷ δή]μῳ χαίρ[ειν].
Περγαμηνο[ὺς ἀπεδε]ξάμην ἐν τοῖς [πρὸς ὑμᾶς γ]ράμμασιν
χρησαμένο[υς τοῖ]ς ὀνόμασιν οἷς ἐγὼ χρῆσθαι τὴν πόλιν
τὴν ὑμετέρα[ν ἀπ]εφ[η]νάμην. Οἶμαι δὲ καὶ Σμυρναίους κατὰ
τύχην παρα[λελ]οιπέναι ταῦτα ἐν τῷ περὶ τῆς συνθυσίας
ψηφίσματι, τοῦ λοιποῦ δὲ ἑκόντας εὐγνωμονήσειν, ἐὰν
καὶ ὑμεῖς ἐν τοῖς πρὸς αὐτοὺς γράμμασιν, ὃν προσήκει
τρόπον καὶ κέκριται, τῆς πόλεως αὐτῶν [ἀεὶ ἦτ]ε μεμνη-
μέ]νοι. Τὸ ψήφισμα ἔπεμψεν Σουλπίκιος Ἰουλιανὸς ἐπίτροπός μου.
Εὐτυχεῖτε.
Τὸ δ]ὲ ψήφισμα ἐποίησεν γραμματεύων Πο. Οὐήδιος Ἀντωνεῖνος.

Dans cette lettre, l'empereur dit qu'il a appris que les autorités de Pergame, en écrivant aux Éphésiens, leur ont donné les titres qu'il avait déclaré appartenir à Éphèse. Il suppose que c'est par hasard que les Smyrnéens les ont omis dans leur décret au sujet des sacrifices en commun, et il exprime la conviction qu'à l'avenir ils les accorderont volontiers, pourvu que les Éphésiens, de leur côté, dans leurs lettres aux Smyrnéens, donnent à ces derniers les titres qui sont convenables et qui leur ont été régulièrement attribués (*κέκριται*). Ainsi ceux de Pergame s'étaient conformés à la décision impériale, tandis qu'il y avait encore des tiraillements entre Éphèse et Smyrne. Aristide fait allusion à la décision impériale qui une fois déjà avait réglé les prétentions de chacun, et qui avait été prise au début du différend; les expressions dont il se sert

s'appliquent évidemment à Antonin[1]. La seule autre indication chronologique qu'on y trouve, c'est qu'Aristide était déjà malade depuis quelque temps et qu'il avait déjà reçu de nombreuses preuves de l'intervention d'Esculape[2]. Comme le chiffre de la puissance tribunicienne manque sur le marbre, on ne peut préciser l'année où la lettre d'Antonin fut écrite; mais dans tous les cas, elle ne peut être antérieure à l'an 140, date de son troisième consulat, ni postérieure au 1er janvier 145, époque à laquelle il reçut les faisceaux consulaires pour la quatrième fois. C'est sans doute à l'occasion du règlement définitif de la querelle que les Éphésiens firent frapper la monnaie suivante[3] :

Τ·ΑΙ·ΚΑΙCΑΡ·ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Tête laurée d'Antonin.
Rv. ΖΜΥΡ·ΠΕΡΓ·ΕΦΕCΙΩΝ·ΟΜΟΝ. Diane d'Éphèse entre Esculape et Némésis debout.

Le discours d'Aristide fut donc prononcé du vivant d'Antonin, et non sous le règne de Marc-Aurèle, comme le prétend Masson[4]. D'ailleurs, Philostrate[5], qui parle de la rivalité de Smyrne et des autres villes, place à la même époque la décision impériale. Selon cet auteur, Smyrne réclamait en faveur de ses temples et des droits qui y étaient attachés (*ὑπὲρ τῶν ναῶν καὶ τῶν ἐπ' αὐτοῖς δικαίων*); elle avait choisi le célèbre sophiste Polémon pour aller plaider sa cause à Rome; Polémon mourut au moment de partir, mais on lut devant l'empereur un mémoire qu'il avait composé pour soutenir les droits

[1] P. 793. *Τοῦ κρατίσου τῶν βασιλέων καὶ πάντας παιδεία παρελθόντος αὐτοῦ διαρρήδην περὶ τούτων ἐπισείλαντος τὸ κατ' ἀρχὰς εὐθύς*

[2] P. 773.

[3] Cabinet de France; Mionnet, *Ionie*, nos 289, 1291.

[4] *Collectanea*, p. CXXXII.

[5] *Vita Sophist.* I, p. 539-540

des Smyrnéens, et l'empereur leur donna gain de cause. On sait que Polémon survécut plusieurs années à l'empereur Hadrien, de sorte que c'est bien à la décision prise par Antonin que Philostrate fait allusion.

Le morceau intitulé *εἰς Ρώμην* fut composé sous le règne d'Antonin et probablement lors du séjour de l'auteur à Rome au début de sa maladie, ainsi que Masson l'a très-bien démontré [1].

Le discours *εἰς βασιλέα* fut écrit au moment du rétablissement de la paix entre Antonin et Vologèse [2], et je crois que c'est à ce morceau qu'Aristide fait allusion dans ses Discours Sacrés, sous le nom de *πρόσοδος πρὸς τὸν αὐτοκράτορα* [3]. Le discours aux Rhodiens *de Concordia*, les morceaux intitulés *Διόνυσος*, *Ἡρακλῆς*, *Ἀσκληπιάδαι*, *εἰς τὸ φρέαρ τοῦ Ἀσκληπίου*, *ἐπὶ Ἀλεξάνδρῳ ἐπιτάφιος*, *Ἀπελλᾶ γενεθλιακός*, furent tous composés pendant la maladie de l'auteur et sous le règne d'Antonin [4].

Le morceau intitulé *Ἀθηνᾶ* appartient au règne des *fratres augusti* [5]. Il en est de même du *Πανηγυρικὸς ἐν Κυζίκῳ*, qui fut récité peu de temps après la fin de la guerre Parthique [6]; mais c'est à tort que Masson [7] le place à la huitième année de la maladie; le discours auquel Aristide fait allusion dans ses mémoires comme ayant été prononcé à Cyzique est nécessairement antérieur au Panégyrique, qui nous a été conservé. La *μονῳδία ἐπὶ Σμύρνῃ*, la *παλινῳδία ἐπὶ Σμύρνῃ*, et la lettre à Marc-Aurèle et à Commode se rapportent à la destruction de

[1] *Collectanea*, p. LV.

[2] P. 111. *Πᾶν δὲ ὅσον Εὐφράτου τε καὶ Τίγρητος ἐπέκεινα πρὸς ἀνατολὰς οἰκεῖ διακινηθὲν καὶ δὴ κατήρτισταί τε καὶ πεπαίδευται τοὺς κρείττους εἰδέναι· ἡσυχάζει δὲ πᾶσα ἡ ἤπειρος.*

[3] P. 453. Voyez plus loin, ch. IX.

[4] *Collectanea*, p. CXXXIII, CLIII.

[5] P. 29. *Παρ' ἀμφοτέρων τῶν βασιλέων.*

[6] P. 392, 397.

[7] *Collectanea*, p. CIX.

la ville par le grand tremblement de terre, et à sa restauration dans les dernières années du règne de Marc-Aurèle. Le *προσφωνητικὸς Σμυρναϊκὸς* est un peu postérieur à la mort de Marc-Aurèle[1]. L'écrit intitulé *πρὸς τοὺς αἰτιωμένους ὅτι μὴ μελετῷη* appartient au règne de Marc-Aurèle, car il est postérieur à la grande peste[2]. Enfin le morceau *εἰς Ἀσκλήπιον* a été composé après les Discours Sacrés[3], et par conséquent après l'année 175; ainsi que le fait remarquer Masson[4], cet écrit paraît être le dernier en date de ceux qu'Aristide a laissés, et il semble être l'œuvre d'un homme qui se retire du monde et qui prend congé de la vie active.

VIII.

DE QUELQUES PERSONNAGES SECONDAIRES MENTIONNÉS PAR ARISTIDE.

Nous réunissons dans ce chapitre les renseignements que nous avons recueillis au sujet de quatre personnages mentionnés par Aristide, et nous les insérons ici parce qu'ils paraissent avoir échappé aux commentateurs.

Parmi les hommes qui fréquentaient le temple d'Esculape à Pergame pour des raisons de santé, se trouvait un certain Sedatus, qui est mentionné plusieurs fois[5] par notre auteur. Il nous apprend que Sedatus était originaire de Nicée, qu'il s'était appelé Théophile avant de prendre le nom de Sedatus, et qu'il avait été préteur. Or on a trouvé à Laodicée de Phrygie une inscription[6] en l'honneur d'un Sedatius Theophilus, qui

[1] *Collectanea*, p. CLII.

[2] P. 572. *Διελέχθην πρότερον περὶ τούτων, ἡνίχ' ὁ λοιμὸς ἥκμαζε.*

[3] P 64. *Ὅπως ἐν τοῖς ἱεροῖς λόγοις εἴρηται.*

[4] *Collectanea*, p. CLIV.

[5] P. 477, 506, 515.

[6] *Corpus inscr. gr.* 3937.

avait été *nomophylax* de Laodicée, et qui avait été le bienfaiteur de sa patrie. Sans aller jusqu'à dire que ce personnage est le même que l'ami d'Aristide, il nous semble assez probable qu'ils devaient appartenir à la même famille. En effet, le nom de Sedatius ne se rencontre pas souvent sur les monuments, et les principaux personnages qui l'ont porté à Rome appartiennent précisément au siècle des Antonins [1].

Dans le journal des deux mois, dont nous avons déjà parlé, et qui se rapporte probablement au proconsulat de Quadratus, c'est-à-dire à l'année 155, il est question d'un certain Pelops [2], à qui Aristide raconte plus tard quelques-uns de ses songes, et qu'il mentionne sans rien ajouter au sujet de sa personne ni de sa profession, comme s'il était parfaitement connu des contemporains. C'est qu'en effet ce Pelops était un des médecins les plus célèbres de son temps, renommé surtout pour sa science anatomique, et l'un des maîtres de Galien. Ce dernier parle de lui plusieurs fois avec respect dans ses ouvrages [3]; il suivait ses leçons à Smyrne vers l'an 150, et plus tard, en 168, lorsque lui-même avait déjà une réputation faite, il vint s'établir auprès de lui à Smyrne pour profiter de sa grande expérience.

Enfin, il y a un certain Rufinus qui figure plusieurs fois dans le récit d'Aristide [4], et qui était un personnage considérable, ayant de l'influence auprès des proconsuls romains. Il avait élevé à ses frais, probablement à Smyrne, un temple somptueux et dédié nombre d'offrandes magnifiques aux dieux. Il est mentionné à la deuxième et à la dixième année de la

[1] Gruter, p. 127, 1077; Muratori, 58, 8; Apuleius, *Florida*, 9.

[2] P. 455.

[3] Galen. tome II, p. 217; V, p. 112; VIII, p. 194; XV, p. 136; XIX, p. 16, 17, 57.

[4] P. 510, 514, 526.

maladie, et paraît avoir résidé habituellement à Smyrne ou à Pergame. Il fut peut-être le père du sophiste Claudius Rufinus, qui fut stratége éponyme de Smyrne sous Septime Sévère, ainsi que l'attestent les médailles de cette ville [1]. Les rhéteurs ou sophistes ont joué un grand rôle à l'époque des Antonins; ils étaient choyés par les chefs de l'empire, ils parvenaient aux plus hautes fonctions de l'État et ils amassaient de grandes richesses, dont ils faisaient généralement un usage libéral. C'est ainsi que Hérode Atticus à Athènes, Proclus, Polémon et Attale à Smyrne et à Laodicée, élevèrent à leurs frais des édifices publics qui illustrèrent leur mémoire.

Parmi les œuvres d'Aristide, il y a un morceau intitulé Ἀπελλᾶ γενεθλιακός, et composé à l'occasion du jour de naissance d'Apellas, jeune homme appartenant à une des principales familles de Pergame. L'auteur y fait un magnifique éloge de Quadratus, le bisaïeul d'Apellas; il célèbre les bienfaits dont il avait comblé Pergame sa patrie, et les honneurs qu'il avait reçus des empereurs. Ce Quadratus, inconnu à l'histoire, est mentionné dans plusieurs inscriptions trouvées à Pergame [2], à Elaea [3] et à Tlos [4] en Lycie. Il avait rempli de nombreuses et importantes fonctions sous les règnes de Domitien et de Trajan; il fut successivement légat des proconsuls de Bithynie et d'Asie, légat impérial de Lycie, proconsul de Crète et de Cyrène, légat impérial de Cappadoce et de Syrie, et enfin proconsul d'Asie; il avait été consul *suffectus* [5] en l'an 93 et consul pour la deuxième fois en 105. On voit

[1] Mionnet, *Ionie*, nos 1338, 1340.

[2] *C. I. gr.* 3548, 3549; Le Bas et Waddington, *Inscr. de l'Asie Mineure*, n° 1722.

[3] *C. I. gr.* 3532; Borghesi, *Œuvres complètes*, II, p. 15.

[4] *C. I. gr.* 4238, *d*.

[5] Cardinali, *Diplomi militari*, IX.

que les habitants de Pergame avaient raison d'être fiers de leur concitoyen, et Apellas de son ancêtre.

IX.

DE QUELQUES ÉVÉNEMENTS DU RÈGNE D'ANTONIN EN SYRIE ET EN ÉGYPTE.

Nous avons vu que le journal des deux mois de Posidéon et Lénæon [1] se rapporte très-probablement au proconsulat de Quadratus, et que par conséquent ces deux mois correspondent à janvier et février 155. « Le cinq de Lénæon, dit Aris-« tide [2], je rêvai que j'offrais mes prières à tous les dieux, selon « mon habitude, et qu'ensuite j'invoquais en particulier Zeus, « Arès et les dieux de la Syrie. A cet incident venait succéder « dans mon rêve celui du discours à l'empereur que j'avais com-« posé ; or, je l'avais envoyé à celui des deux empereurs qui était « alors en Syrie, et la démarche me réussit [3]. — Le douzième

[1] P. 446-460.

[2] P. 453-454.

[3] Καὶ μετὰ τοῦτο ἐγίγνετο ἡ πρόσοδος ἡ πρὸς τὸν αὐτοκράτορα, ἐπεπόμφειν δὲ ὡς τὸν ἐν τῇ Συρίᾳ τότε αὐτοκράτορα, καὶ συνέβη καλῶς. Ce passage obscur n'a pas été compris par Masson (*Collectanea*, p. LXXXVIII), qui traduit ainsi : *Sibi videbatur ad imperatorem, qui in Syria tum erat, esse missum atque ad eum accessisse.* Mais ἐπεπόμφειν signifie *miseram* et non *missus fueram*. Le mot πρόσοδος signifie, il est vrai, généralement « entrevue, accès auprès d'une personne, » et Aristide lui-même l'emploie dans ce sens : πρόσοδος πρὸς τὸν ἡγεμόνα (p. 532), πρὸς τὸν βασιλέα (p. 544). Mais ici, pour avoir un sens raisonnable, il faut traduire par « discours, harangue. » Voyez *Thesaurus linguæ Græcæ*, in voce. Je crois que ce discours envoyé à l'empereur est le morceau intitulé εἰς βασιλέα, le onzième dans l'édition de Dindorf; il est certainement adressé à Antonin, et il fait précisément allusion à la pacification des frontières de Syrie : πᾶν δὲ ὅσον Εὐφράτου τε καὶ Τίγρητος ἐπέκεινα πρὸς ἀνατολὰς οἰκεῖ διακινηθὲν καὶ δὴ κατήρτισαί τε καὶ πεπαίδευται τοὺς κρείττους εἰδέναι· ἡσυχάζει δὲ πᾶσα ἡ ἤπειρος (p. 111). Le style d'Aristide manque généralement de clarté et de précision; dans les ἱεροὶ λόγοι l'obscurité est encore accrue, parce qu'il est malaisé, quelquefois, de démêler si l'auteur raconte un rêve ou un fait réel.

« jour du mois, je vis en songe Antonin, le plus âgé des empe-
« reurs, et le roi de nos ennemis faire alliance ensemble. Lorsque
« les gens de la suite de Vologèse approchèrent, ils parlaient
« beaucoup, et il me sembla qu'ils se servaient de la langue
« grecque. Ensuite les deux princes passèrent auprès de moi
« vêtus de leurs robes royales; l'empereur avait une expression
« d'une grande douceur, tandis que le roi avait un air sévère;
« il s'assit non loin de moi, et de l'autre côté Antonin prit place
« sur un trône. » Aristide raconte ensuite comment Vologèse le pria de faire un discours devant lui, sa vanité de rhéteur le poursuivant jusque dans ses rêves.

Il est évident que ce songe se rapporte à des événements contemporains, et qui étaient l'objet de la préoccupation générale. On peut donc en conclure qu'en février 155 l'empereur Antonin était en Syrie, occupé à faire la paix avec Vologèse. Masson, qui rapporte ce passage à l'année 166, l'applique à L. Verus, qui dirigea la longue guerre contre les Parthes de 162 à 166. Mais L. Verus n'a jamais porté le nom d'Antonin, et il ne peut être question de lui dans le récit d'Aristide; il ne peut non plus être question de Marc-Aurèle, car ce prince ne quitta pas l'Italie pendant toute la durée de la guerre Parthique, et n'alla en Syrie que longtemps après, lors de la révolte d'Avidius Cassius.

D'ailleurs, les indications fournies par Aristide sont confirmées d'une façon remarquable par le passage suivant de la chronographie de Jean Malalas[1], auteur dont on ne peut contester l'autorité en ce qui touche l'histoire de la Syrie, puisque Antioche était sa patrie. « A Héliopolis de Phénicie, Antonin « éleva un grand temple de Zeus, qui est une des merveilles du « monde. A Laodicée de Syrie, il construisit le forum et les

[1] P. 280, édition de Bonn.

« bains publics, qui portent son nom. Il fit une campagne contre « les Égyptiens qui s'étaient révoltés et qui avaient tué le préfet « (τὸν αὐγουσταλιον) Dinarchus; après les avoir vaincus et châ- « tiés, il revint à Alexandrie et fit construire la porte du Soleil « et celle de la Lune, ainsi que le *dromos*. Lorsqu'il vint à An- « tioche la Grande, il fit paver la place devant les portiques de « Tibère, ainsi que toutes les rues de la ville, avec des pierres à « meules, qu'il fit venir de la Thébaïde; et il supporta tous les « frais de cette opération, ainsi qu'il est relaté dans l'inscription « qu'il fit placer au-dessus de la porte dite des Chéroubim, car « c'est par là qu'il commença, et l'inscription y est encore main- « tenant. Il fit aussi construire des bains à Césarée de Palestine, « à Nicomédie de Bithynie[1] et à Éphèse; ces bains étaient « publics et portaient son nom. Il retourna ensuite à Rome. »

Ce passage important nous apprend qu'Antonin, à l'imitation de son prédécesseur Hadrien, fit un assez long séjour dans les provinces orientales de l'empire, notamment en Égypte et en Syrie; mais il était impossible de deviner à quel moment de son règne il s'était éloigné si longtemps de Rome. Nous avons maintenant un point fixe, c'est qu'en février 155 il était en Syrie, occupé à conclure un traité de paix et d'alliance avec Vologèse. Borghesi, dans son Mémoire sur les inscriptions de Sepino[2], a parlé des rapports entre les Parthes et les Romains sous Antonin, et il s'est servi du passage d'Aristide; mais il n'a pas connu celui de Malalas. Le savant italien a montré, d'après le *cursus honorum* de L. Neratius Proculus, qu'il y eut une guerre contre les Parthes, ou au moins une menace sérieuse de guerre, sous le règne d'Antonin; en effet,

[1] Ces *Thermæ Antoninianæ* sont mentionnées dans une inscription de Nicomédie, Gruter, p. 1079, 2.

[2] Borghesi, *Œuvres complètes*, V, p. 374, sqq.

il est dit de Neratius qu'il fut chargé par ce prince de conduire en Syrie les détachements destinés à la guerre Parthique[1], et les autres fonctions qu'il remplit ensuite, toujours du vivant d'Antonin, occupèrent au moins quatre ans.

Pendant tout le règne d'Hadrien, la paix entre les Romains et les Parthes n'avait pas été troublée; et cet état de choses ne changea pas tant que Vologèse III resta sur le trône. Mais ce prince étant mort en 148, après un règne de soixante-douze ans, son successeur Vologèse IV se montra d'humeur moins pacifique; il semble d'ailleurs qu'il réunit de nouveau sous son sceptre les différentes fractions de la monarchie des Parthes, qui pendant une grande partie du règne de son prédécesseur avaient obéi à différents princes Arsacides[2]. Vologèse IV nourrissait dès le début de son règne les projets qu'il accomplit plus tard; il réclama le trône des rois Parthes, que Trajan avait enlevé de Ctésiphon comme trophée de sa victoire, et se mit en mesure d'expulser de l'Arménie le roi qu'Antonin y avait installé en 140[3]. Mais il suffit, dit Capitolin[4], d'une lettre de l'empereur pour l'arrêter dans cette entreprise, et quant au trône, Antonin refusa de le rendre. Borghesi fait observer avec raison qu'Antonin ne se borna pas à écrire des lettres à Vologèse, mais qu'il réunit des troupes sur la frontière, et qu'il y eut même probablement un commencement d'hostilités, ainsi que l'indiquent les mots *bellum Parthicum* de l'inscription de Neratius. Nous voyons maintenant que le danger fut assez sérieux pour qu'Antonin se rendît de sa personne à Antioche,

[1] *Missus ab imp. Antonino Aug. Pio ad deducendas vexillationes in Syriam ob bellum Parthicum.* Gruter, p. 441, 3.

[2] Ces dates et le fait du morcellement de la monarchie parthique, à l'époque de Vologèse III, résultent des monnaies publiées et commentées par M. de Longpérier (*Arsacides*, p. 118-147).

[3] Eckhel, *D. N. V.* VII, p. 15.

[4] *Antoninus*, cap. IX.

et que les difficultés étaient aplanies au commencement de 155. La paix ne fut plus troublée pendant le règne d'Antonin[1], et la sécurité devint si grande sur les frontières de Syrie, qu'à sa mort elles étaient presque dégarnies de troupes, et les légions de la province désorganisées par une longue inaction. Mais Vologèse n'avait pas renoncé à ses projets, et à peine Antonin était-il mort qu'il envahit subitement l'Arménie et commença ainsi la guerre qui coûta à l'empire romain quatre années d'efforts incessants et de luttes sanglantes.

On ne peut fixer la durée du séjour d'Antonin en Orient[2]. Il ne quitta pas l'Italie avant 153, car sous le proconsulat de Severus, au commencement de 154, Aristide reçut d'Italie des lettres de lui, écrites quelque temps auparavant. Quant à l'époque de son retour, tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il était à Rome le 30 novembre 157[3].

On ne sait pas non plus si la révolte des Égyptiens précéda ou suivit les difficultés avec Vologèse. Malalas la place avant le séjour d'Antonin à Antioche, et comme il est présumable que c'est pendant ce séjour que fut conclu le traité de paix avec Vologèse, on peut supposer que le meurtre du préfet Dinarchus eut lieu en 153 ou 154. Quant à ce gouverneur d'Égypte, dont Letronne ne connaissait que le nom, on sait maintenant quelque chose de sa famille, grâce aux inscriptions de Lambèse publiées par M. Léon Renier[4]. Elles nous apprennent en effet qu'en l'an 169, sous Marc-Aurèle, le légat de Numidie s'appelait M. Aemilius Macer Saturninus, qu'il avait

[1] Nous avons déjà cité plus haut un passage du discours d'Aristide εἰς βασιλέα (p. 111) qui se rapporte aux mêmes événements.

[2] Il est évident que Capitolin (*Antoninus*, cap. VII) s'est trompé en disant qu'Antonin ne quitta pas l'Italie pendant tout son règne.

[3] Le Bas et Waddington, *Inscriptions de l'Asie Mineure*, n° 866.

[4] *Inscriptions de l'Algérie*, 38-41.

un frère appelé M. Aemilius Macer Dinarchus, qui fut aussi légat de Numidie, et qu'ils étaient tous les deux fils de M. Aemilius Macer. Le surnom de Dinarchus est trop rare pour qu'on puisse raisonnablement douter de la parenté du préfet d'Égypte avec le légat de Numidie, dont il était probablement l'oncle.

Letronne[1] plaçait la mort de Dinarchus vers 148, et lui donnait pour successeur Félix, le gouverneur mentionné par Justin Martyr dans sa première Apologie[2]. Franz a adopté sans observations le système de Letronne[3]. Tous les deux ont admis sans hésitation, pour la date de l'ouvrage de Justin, l'opinion presque universelle des commentateurs, à savoir qu'il fut composé en l'an 150. Cette opinion repose principalement sur le passage de l'Apologie[4] où il est dit que le Christ était né cent cinquante ans auparavant; mais ce chiffre n'est qu'un nombre rond, et d'ailleurs, même en le prenant pour un nombre exact, il ne reporterait la date de l'ouvrage qu'à l'an 146, puisque le Christ est né quatre ans avant le commencement de notre ère. Mais la dédicace de l'Apologie montre clairement qu'elle a été écrite plus tôt. Voici cette dédicace, telle qu'on la trouve dans les deux manuscrits de Justin : Αὐτοκράτορι Τίτῳ Αἰλίῳ Ἀδριανῷ Ἀντωνίνῳ Εὐσεβεῖ Σεβαστῷ Καίσαρι, καὶ Οὐηρισσίμῳ υἱῷ φιλοσόφῳ, καὶ Λουκίῳ φιλοσόφῳ Καίσαρος φύσει υἱῷ καὶ Εὐσεβοῦς εισποιήτῳ, κ. τ. λ. Dans Eusèbe[5], qui l'a reproduite, on trouve les deux variantes suivantes : Καίσαρι Σεβαστῷ au lieu de Σεβαστῷ Καίσαρι, et Λουκίῳ φιλοσόφου Καίσαρος.

L'ordre des titres dans les manuscrits de Justin est certai-

[1] *Recherches sur l'Égypte.*
[2] Cap. XXIX.
[3] *Corp. inscr. gr.* III, p. 312.
[4] Cap. XLVI.
[5] *Hist. eccl.* IV, 12.

nement fautif; dans les nombreux documents officiels de cette époque, le titre de Καῖσαρ suit immédiatement celui de Αὐτοκράτωρ, et Σεβαστός est toujours placé à la fin après les noms propres; jamais le titre de Καῖσαρ ne se trouve à la fin, ni après celui de Σεβαστός. Eusèbe s'est aperçu de ce qu'il y avait d'insolite dans la position du mot Καῖσαρ, et l'a mis avant Σεβαστός. On trouverait sans doute quelques exemples de l'ordre des titres adopté par Eusèbe; mais, je le répète, il est contraire à l'usage constant du second siècle, ainsi que le prouvent les inscriptions si nombreuses de cette époque. Je crois donc, avec plusieurs commentateurs, que l'ordre conservé par les manuscrits de Justin indique une faute de copiste, facile à commettre à cause du mot καὶ qui suivait immédiatement, et qu'il faut lire : Εὐσεβεῖ Σεβαστῷ, καὶ Καίσαρι Οὐηρισσίμῳ. En effet, dès l'avénement d'Antonin au trône, son fils adoptif Marc-Aurèle reçut le titre de César. Il était fils d'Annius Verus, et après la mort de son père il reçut d'Hadrien le nom de Verissimus[1], qu'il conserva jusqu'à son adoption par Antonin en 138, un peu avant la mort d'Hadrien; il prit alors les noms de Aelius Aurelius Verus, qu'il abandonna lors de son avénement à l'empire pour ceux de M. Aurelius Antoninus, sous lesquels il est connu dans l'histoire. Ainsi, officiellement, à partir de l'année 138, il ne porta plus le nom de Verissimus, et en 140, lorsqu'il fut consul pour la première fois, les fastes lui donnent le nom de M. Aelius Aurelius Verus Cæsar.

Il résulte de là que Justin Martyr a dû écrire son Apologie très-peu de temps après la mort d'Hadrien, alors qu'on ne savait pas généralement le changement de nom du jeune

[1] On connaît un petit nombre de monnaies des villes grecques, sur lesquelles le jeune César porte le nom de Verissimus. Eckhel, *D. N. V.* VII, p. 69.

prince; mais il est difficile d'admettre que cette ignorance ait pu se prolonger au delà du commencement de l'année 140, où il fut le collègue de l'empereur Antonin dans le consulat. D'ailleurs Justin parle d'Antinoüs, le favori d'Hadrien, comme étant mort récemment[1], et de la révolte des Juifs sous Barcochébas[2] comme d'un événement presque contemporain. Or, la mort d'Antinoüs et la défaite des Juifs appartiennent aux années 130-131[3]. Quant à Félix, le passage de l'Apologie où il est mentionné ne prouve nullement qu'il ait été préfet d'Égypte au moment où Justin écrivait; il n'y a aucune indication précise de temps; l'anecdote racontée par l'auteur peut s'être passée aussi bien dix ou quinze ans auparavant, qu'au moment où il rédigeait son Apologie; et elle suppose même nécessairement qu'il s'écoula un certain temps entre la pétition adressée par le jeune chrétien à Félix et l'époque où Justin écrivait, puisque l'auteur parle avec éloge de sa conduite postérieure. Félix fut donc préfet d'Égypte avant l'an 140, probablement sous le règne d'Hadrien, mais certainement pas sous celui d'Antonin.

Ainsi, pour les vingt-deux ans du règne d'Antonin on ne connaît que deux préfets d'Égypte, Avidius Heliodorus et Dinarchus; le nom d'un troisième figurait parmi les inscriptions du nilomètre, mais il n'en reste que le prénom Lucius[4]. Nous avons déjà dit qu'Heliodorus gouvernait l'Égypte en août 140, ainsi qu'il résulte d'une inscription[5] trouvée dans l'oasis de Thèbes. Il est probable qu'il succéda à Petronius Mamertinus, lorsque ce dernier devint préfet du prétoire. On

[1] *Apologie*, 29. Ἀντινόου τοῦ νῦν γεγενημένου.

[2] *Ibid.* 31. Ἐν τῷ νῦν γεγενημένῳ Ἰουδαϊκῷ πολέμῳ Βαρχωχέβας.

[3] Eckhel, *D. N. V.* VI, p. 482, 537.

[4] *Corpus inscr. gr.* 4863.

[5] *Ibid.* 4955.

ne sait pas en quelle année Petronius fut revêtu de ces fonctions importantes; mais il est certain qu'il les exerçait en 140[1], et il est probable qu'il avait été nommé par Antonin vers le début de son règne. La préfecture du prétoire était la plus haute dignité à laquelle on pût atteindre dans l'ordre des fonctions équestres, et la préfecture d'Égypte était peut-être la seconde en importance; il arrivait donc souvent que l'on passait directement de l'une à l'autre. Avidius Heliodorus fut donc probablement nommé préfet d'Égypte en même temps que Petronius passait à la préfecture du prétoire, et si, comme il y a tout lieu de le croire, c'est lui qui perdit la faveur d'Hadrien, après avoir été son secrétaire et son confident[2], on peut admettre que la double nomination eut lieu au commencement du règne d'Antonin. En 153, lors du proconsulat de Severus, Heliodorus avait quitté l'Égypte et se trouvait probablement en Italie, d'où il écrivit les lettres dont parle Aristide[3]. C'est précisément vers cette époque, en 153 ou 154, qu'eut lieu la révolte des Égyptiens et le meurtre du préfet Dinarchus. Était-il le successeur immédiat d'Heliodorus? C'est là un point que de nouvelles découvertes épigraphiques peuvent seules éclaircir.

En terminant, nous réunissons dans le tableau suivant les résultats auxquels nous a conduit cette étude de la vie d'Aristide et des événements contemporains.

117. Naissance d'Aristide.

138-142. Séjour en Égypte, pendant la préfecture d'Héliodore. — Destruction de Rhodes par un tremblement de terre.

[1] *Corpus inscr. gr.* vol. III, p. 312. — [2] Dion, LXIX, 3. Spartian. *Hadrian.* cap. xv. — [3] P. 524.

144. A l'automne, commencement de la maladie, qui dure en tout dix-sept ans. — Voyage à Rome.

145. Séjour à Rome, retour à Smyrne et de là à Pergame.

145-146. Proconsulat de Julianus.

146-147. Proconsulat d'Atilius Maximus. — Aristide recommence à prononcer des discours en public.

147. Voyage à Phocée; songe qui lui annonce encore treize ans de maladie.

147-151. (?) Proconsulat de Glabrio.

151-152. Proconsulat d'Antonius Albus. — Tremblement de terre qui renverse Mitylène et endommage les édifices de Smyrne.

152-153. Proconsulat de Vitrasius Pollio.

153-154. Proconsulat de Tib. Severus. — Dixième année de la maladie.

154-155. Proconsulat de Statius Quadratus. — Martyre de Polycarpe le 23 février 155. — Conclusion de la paix entre Antonin et Vologèse, en Syrie, vers le mois de février 155.

161. Fin de la maladie d'Aristide.

162. Commencement de la peste en Asie Mineure.

166. Elle éclate à Rome après le retour de L. Verus.

175. Consulat de Salvius Julianus, pendant lequel Aristide écrivit ses Discours Sacrés.

180. Destruction de Smyrne par un tremblement de terre.

185. Aristide meurt sous le règne de Commode, âgé d'environ soixante-dix ans.

MÉMOIRE

SUR

LES OFFICIERS QUI ASSISTÈRENT AU CONSEIL DE GUERRE

TENU PAR TITUS,

AVANT DE LIVRER L'ASSAUT AU TEMPLE DE JÉRUSALEM,

PAR M. LÉON RENIER.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPLICATION ET RESTITUTION D'UNE INSCRIPTION LATINE RELATIVE À UN DE CES OFFICIERS.

L'inscription dont je vais avoir l'honneur d'entretenir l'Académie a été découverte en 1748, près de *Nettuno*. On appelle ainsi un village moderne, bâti, suivant la tradition, sur l'emplacement d'un temple de Neptune qui dépendait de l'ancien *Antium*, aujourd'hui *Porto d'Anzo* [1]. Nettuno n'est éloigné que d'un mille à peine de cette petite ville.

Cette inscription n'existe plus; mais elle a été copiée, peu de temps après sa découverte, par Marini, qui l'a publiée dans ses *Iscrizioni della villa Albani* [2], de sorte que le texte en est certain. Comme elle est fort mutilée, elle a été peu remarquée

[1] Voy. Nibby, *Analisi della carta de' dintorni di Roma*, t. II, p. 404 et suiv. — [2] Rome, 1785, in-4°, p. 53.

jusqu'ici, et personne, que je sache, n'a essayé ni de l'expliquer, ni d'en restituer les lacunes.

R · EQVIT · ROM.....XVIR
LITIB · IVDIC · QVAES.....R · PROVINCIAE
RETAE · ET · CYRENAR....MP · VESPASIANI
AESARIS · AVG · LEG · X · FRETEN ..... DONIS · MILITARIBVS
B · IMP · VESPASIANO · CAESAR.... ..T · CAESARE · AVG · F
ELLO · IVDAICO · CORONA · MVRALI · VALLARI · AVREA · HASTIS · PVRIS
EXILLIS · DVOBVS · TR · PL · PR · LEG · PROVINC · PONTI · ET · BITHYNIAE
AECINIA · A · F · LARGA · VXOR · ET
RCIA · A · F · PRISCILLA · FILIA · FECERVNT

C'est, comme le prouvent les deux dernières lignes, l'épitaphe d'un personnage qui avait parcouru, jusqu'à la préture inclusivement, toute la carrière des fonctions sénatoriales, épitaphe qui a été gravée par les soins de la femme et de la fille de ce personnage.

Les dignités auxquelles il avait été successivement élevé y sont énumérées dans l'ordre direct, c'est-à-dire en commençant par la première qui lui eût été conférée, et en finissant par la dernière qu'il eût obtenue.

Le marbre était brisé à sa partie supérieure et du côté gauche, et la cassure avait enlevé quelques lettres au commencement de toutes les lignes; mais ces lettres se suppléent facilement et d'une manière certaine.

La lettre R, qui précède les mots EQVIT · ROM, au commencement de la première ligne, ne peut être que le reste du mot *sevi*R, ou *VIvi*R, abréviation de *seviro*, ou de *VIviro*.

Il ne peut manquer au commencement de la deuxième ligne que les lettres ST, qui formaient, avec les lettres suivantes LITIB, le mot STLITIB, abréviation de *stlitibus*.

Le premier mot de la troisième ligne doit se lire *c*RETAE; celui de la quatrième, *c*AESARIS; celui de la cinquième, *a*B; celui de la sixième, *b*ELLO, et enfin celui de la septième, *v*EXILLIS. Nous verrons plus loin comment doivent se compléter les premiers mots des deux dernières lignes.

Le premier titre mentionné est celui de sévir des chevaliers romains, *sevi*R(*o*) EQVIT(*um*) ROM(*anorum*). Les chevaliers romains *equo publico*, c'est-à-dire ceux qui avaient un cheval entretenu aux frais de l'État, étaient divisés en six escadrons ou *turmae*, qui avaient chacune leur chef, de sorte que l'ordre entier avait six chefs, lesquels empruntaient à ce nombre *six* le nom de *seviri* (*sex viri*) par lequel on les désignait [1].

Quelquefois, dans les inscriptions, on indique la *turma* que le personnage dont il s'agit avait commandée. Ainsi on lit :

SEVIRO · *equit* · ROM · TVRM · Ī, dans les *Œuvres* de Borghesi, tom. IV, p. 214;

V̄Ī · VIR · EQ · R · TVR · Ī̄I, chez Orelli, n. 3044;

SEVIR · EQVIT · ROM · TVRM · III, chez M. Henzen, n. 5999;

V̄Ī · VIRO · EQVIT · ROM · TVRM · QVINT, chez Orelli, n. 3135.

Mais le plus souvent on se contente de rappeler d'une manière générale que le personnage dont il s'agit a été sévir des chevaliers romains, et c'est certainement ainsi qu'on avait procédé dans notre inscription; car si l'on y eût indiqué la *turma* que le personnage auquel elle est consacrée avait commandée, le numéro de cette *turma* et le mot *turma* lui-même auraient dû être abrégés comme les mots précédents SEVIR · EQVIT ·

[1] Telle est l'opinion qui a été généralement adoptée jusqu'ici. (Borghesi, *Œuvres*, t. III, p. 281 et t. III, p. 384.) Voyez cependant Mommsen, *Hist. rom.* t. I, 4e éd. p. 796; t. IV, p. 50 de la traduction française, et *Res gestae Divi Augusti*, p. 34 et suiv. cf. Henzen, *Annales de l'Instit. de corresp. arch. de Rome*, 1862, p. 141.

ROM; ils ne suffiraient pas pour remplir la lacune que l'on remarque entre les mots ROM et X VIR, et, d'un autre côté, ils n'y laisseraient pas la place nécessaire pour contenir l'indication de la seule charge dont le titre ait pu se trouver entre le titre de *sevir equitum Romanorum* et celui de *Xvir stlitibus judicandis*.

Cette charge est celle de tribun d'une légion, dont, à l'époque où cette inscription a été gravée, le numéro et le nom devaient être nécessairement mentionnés[1]. Nous pouvons donc écrire au commencement de la lacune les mots TRIB·MIL·LEG; mais nous n'avons aucun moyen de deviner le numéro et le nom de la légion dont il s'agit; de sorte que nous sommes forcés de laisser subsister ici une lacune de deux mots.

Après avoir été tribun militaire, le personnage auquel notre inscription était consacrée fut *decemvir stlitibus judicandis*. Cette charge, ainsi que l'indique la forme archaïque de son nom (*stlitibus* pour *litibus*[2]), était une des plus anciennes de Rome; mais, sous l'empire, elle avait beaucoup perdu de son importance. Ceux qui en étaient revêtus étaient encore chargés de convoquer le tribunal des centumvirs; ils étaient encore considérés comme les assesseurs du tribunal du préteur; mais il y a lieu de croire que, vu leur âge (on pouvait être nommé *decemvir stlitibus judicandis* à dix-huit ans[3]), leur rôle dans ce tribunal avait quelque analogie avec celui de nos auditeurs.

Cette charge était une de celles dont se composait le *vigintivirat;* les autres étaient celles des

IIIviri capitales,

[1] Voyez Borghesi, *Œuvres*, t. I, p. 244, et t. III, p. 319.

[2] Voy. Festus, s. v. *Stlata*, p. 313, éd. Müller.

[3] Dion Cass. l. LII, c. xx, et l. LIX, c. xxvi. Voy. Borghesi, *Œuvres*, t. IV, p. 109.

IIIviri a(uro) a(rgento) a(eri) f(lando) f(eriundo), ou *IIIviri monetales*,

IIIIviri viarum curandarum.

Les membres de ces quatre magistratures ne formaient qu'un seul collége; aussi étaient-ils quelquefois désignés par le titre de *XXviri*, auquel on ajoutait l'indication de leurs attributions spéciales. C'est ainsi qu'on lit dans une inscription[1], qui existe encore à Trivoli, où je l'ai vue et copiée :

$\overline{XX}$ VIRO MONETALI

au lieu de

$\overline{III}$ VIRO MONETALI

Le *vigintivirat* était la première et la moins élevée des magistratures urbaines. C'était la seule que les chevaliers pussent exercer, et il fallait être chevalier pour pouvoir y être appelé. Or les fils des sénateurs étaient de droit chevaliers romains; c'est pourquoi nous les voyons tous, sur les monuments, commencer leur carrière par cette magistrature.

Du temps de la république on ne pouvait y être élevé, comme à aucune autre magistrature, qu'après avoir servi pendant dix ans dans une légion, ou pendant cinq ans comme chevalier romain. Auguste accorda aux fils des sénateurs la faculté de n'accomplir qu'après l'exercice de l'une des charges du *vigintivirat* l'obligation du service militaire, ce qu'ils faisaient en servant pendant cinq ans dans une légion, ou dans plusieurs successivement, en qualité de tribuns des soldats[2].

[1] Orelli, n. 2761.

[2] On a des exemples de personnages qui accomplirent cette obligation en qualité de préfet d'une aile de cavalerie; mais ces exemples appartiennent tous aux premières années de l'empire, et ils sont si peu nombreux qu'on peut les regarder comme des exceptions. Voy. Henzen, *Bulletin de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1866, p. 145-146.

Le personnage auquel notre inscription était consacrée n'usa pas, on l'a vu, de cette faculté.

De tout ce que j'ai dit jusqu'ici, il résulte que notre première ligne contient le commencement du *cursus honorum* de ce personnage, et que la cassure de la partie supérieure du monument ne nous a enlevé qu'une seule ligne, qui ne pouvait contenir autre chose que ses noms.

Après le *vigintivirat*, il fut nommé questeur, et envoyé en cette qualité dans la province de Crète et de Cyrénaïque : QVAES*t(ori)*, *pro p*R(*aetore*) PROVINCIAE *c*RETAE ET CYRENAR*um*. C'est ainsi, en effet, qu'il faut remplir la lacune de la deuxième ligne.

Du temps de la république, les mots *quaestor pro praetore* auraient désigné un questeur envoyé dans une province, comme Caton dans l'île de Chypre en 696 de Rome (58 av. J. C.), pour l'administrer en qualité de propréteur [1], ou un questeur administrant, par intérim, une province prétorienne, en l'absence [2] ou après la mort du préteur ou du propréteur [3].

Il n'en est plus ainsi sous l'empire. A cette époque, tous les questeurs des provinces ajoutent à leur titre les mots *pro praetore*, et Borghesi a démontré [4] que cette addition n'avait pas d'autre objet que de rappeler que ces magistrats avaient, par suite d'une délégation du proconsul, une partie des attributions du *praetor urbanus* et du *praetor peregrinus*, attributions qui, dans les provinces du sénat, appartenaient à ce magistrat.

La Crète et la Cyrénaïque formaient, sous l'empire, une seule province, dont l'administration avait été laissée au sénat. Nous ne le saurions pas, que le titre qui est ici donné à

[1] Velleius Paterc. l. II, c. XLV. Cf. Sallust. *Catil.* c. XVIII; Gruter, p. 383, 5.

[2] Sallust. *Bell. Jugurth.* c. CIII.

[3] Velleius Paterc. l. II, c. XLV.

[4] *Œuvres*, t. I, p. 484 et suiv. t. II, p. 405 et suiv.

notre personnage suffirait pour nous l'apprendre. On sait, en effet, qu'il n'y avait de questeurs que dans les provinces du sénat[1], les fonctions de ces magistrats étant exercées dans les provinces impériales par un procurateur de l'empereur. C'est pour n'avoir pas fait cette remarque que Marini, commettant un anachronisme qu'on a peine à s'expliquer de la part d'un homme aussi savant, a cru qu'il était ici question d'un *propréteur de Crète et de Cyrénaïque.* C'est, du reste, la seule observation qu'il ait faite sur cette inscription.

Le nom de la première partie de cette province étant écrit en toutes lettres, il devait en être ainsi également du nom de la seconde. Il faut donc compléter le mot CYRENAR*um,* et de la lacune que présente la troisième ligne, il ne reste plus que la place nécessaire pour y écrire les quatre lettres LEG·I, supplément exigé par les mots qui suivent, *i*MP(*eratoris*) VESPASIANI *c*AESARIS AVG(*usti*) LEG(*ionis*) $\overline{X}$ FRETEN*s*(*is*).

Notre personnage avait donc été légat légionnaire au sortir de la questure, et il avait été promu à ce grade lorsque Vespasien était déjà empereur; autrement, au lieu de *legato Imperatoris Vespasiani Caesaris Augusti legionis X Fretensis,* on aurait écrit LEG·AVG·LEG·$\overline{X}$·FRETENS, ou simplement LEG·LEG·$\overline{X}$·FRETENS. Il en résulte qu'on ne peut faire remonter sa nomination plus haut que le 1^er^ juillet 69, jour où Vespasien fut proclamé par les légions d'Égypte, et qui, suivant Tacite[2] et Suétone[3], fut considéré dans la suite comme le premier de son règne; tandis que, des deux lignes suivantes, dans lesquelles il est dit qu'il reçut des récompenses militaires dans la guerre contre les Juifs, on peut conclure que cette

[1] « In provincias Caesaris omnino quaestores non mittuntur. » (Gaïus, *Instit.* lib. I, § 6.)

[2] *Hist.* lib. II, c. LXXIX.

[3] In *Vespas.* c. VI.

nomination fut faite avant le 7 septembre 70, date de la prise de Jérusalem, qui mit fin à cette guerre.

Sous la république, les légions étaient commandées par les tribuns; ce fut Auguste qui créa le grade de *légat légionnaire*, et il paraît qu'il décida que, pour pouvoir y être promu, il faudrait avoir exercé la préture; car, à quelques exceptions près, tous les légats légionnaires que les monuments nous font connaître sont d'anciens préteurs. Il semble cependant que cette décision n'ait pas été d'abord exécutée avec une grande rigueur; car nous voyons, en l'an 16 de notre ère, Asinius Gallus proposer au sénat de conférer la préture à tous les légats légionnaires qui ne l'avaient pas encore exercée[1], proposition qui prouve, d'ailleurs, que cela était considéré comme une infraction aux règles de la hiérarchie des fonctions publiques, comme une irrégularité assez grave pour qu'il fût permis de recourir, afin de la faire cesser, à une mesure exceptionnelle.

Cependant Tacite nous apprend[2] qu'en l'an 60 de notre ère, l'élection des préteurs étant vivement contestée, Néron, qui d'ailleurs, on le sait, n'était pas un observateur très-scrupuleux des lois, arrangea les choses en nommant légats légionnaires les trois candidats qui s'étaient présentés en sus du nombre fixé; et nous voyons par la biographie que Suétone nous a laissée de Titus, que celui-ci n'avait encore été que questeur, lorsqu'il partit avec son père pour la guerre de Judée, en qualité de légat légionnaire[3].

Notre inscription nous offre un exemple de la même irrégularité commise par Vespasien; c'est une des exceptions que

[1] Tacite, *Annal.* l. II, c. XXXVI.

[2] Tacite, *Annal.* lib. XIV, c. XXVIII.

[3] « Ex quaesturae deinde honore legioni praepositus. » (Sueton. in *Tito*, c. IV.) « Inter legatos majore filio assumpto. » (*Id.* in *Vespas.* c. IV.)

je signalais tout à l'heure. Nous verrons plus loin comment on peut l'expliquer.

La lacune de la 4e ligne doit être remplie par le mot DONATO; celle de la 5e, par la lettre E, finale du mot CAESARe, et par les lettres AVG·ET. Ces restitutions sont forcées; elles n'ont pas besoin d'être discutées. Les lignes dont il s'agit doivent donc se lire ainsi :

donato DONIS MILITARIBVS *a*B IMP(*eratore*) VESPASIANO CAESARe *aug*(*usto*) *et* T(*ito*) CAESARE AVG(*usti*) F(*ilio*) *b*ELLO IVDAICO CORONA MVRALI VALLARI AVREA HASTIS PVRIS *v*EXILLIS DVOBVS.

On remarquera que toutes ces récompenses, même les *vexilla*, qui, dans la célèbre inscription de *Bassaeus Rufus*, le préfet du prétoire de Marc-Aurèle[1], sont qualifiés de *vexilla obsidionalia*, étaient des récompenses qu'on obtenait pour s'être distingué dans un siége.

Ce passage de notre inscription mérite encore d'être remarqué pour une autre raison. M. Henzen[2] est parvenu, en rapprochant et en comparant les nombreuses inscriptions dans lesquelles sont mentionnées les récompenses militaires, à déterminer quelles étaient celles de ces récompenses auxquelles pouvaient prétendre, sous l'empire, les simples soldats et les officiers des différents grades.

Ainsi, il a démontré que les simples soldats et les sous-officiers étaient décorés de phalères, de colliers et de bracelets, *phaleris, torquibus, armillis;*

Qu'à ces décorations d'un ordre inférieur on ajoutait pour les centurions une couronne;

Que les officiers de rang équestre, c'est-à-dire les tribuns

[1] Henzen, p. 372, n. 3574. — [2] *Annales de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1860, p. 205 et suiv.

et les préfets, recevaient une couronne, une haste pure et un *vexillum;*

Les légats légionnaires, trois couronnes, trois hastes pures et trois *vexillum;*

Enfin, les légats commandant en chef et les légats consulaires, quatre couronnes, quatre hastes pures et quatre *vexillum.*

C'était là le minimum des récompenses réservées à chaque grade. On pouvait, par une action d'éclat, en obtenir de plus élevées. Ainsi, on trouve des tribuns et des préfets qui ont reçu deux couronnes, deux hastes pures et deux *vexillum.* Mais notre inscription est jusqu'ici la seule dans laquelle il soit fait mention d'un légat légionnaire ayant reçu moins de trois hastes pures et de trois *vexillum.* Elle nous offre donc une exception à l'usage constaté par M. Henzen.

Cette exception ne doit pas nous étonner; c'est une de celles dont on peut dire avec le plus de raison qu'elles confirment la règle. Elle s'explique en effet naturellement par la position dans laquelle se trouvait le personnage auquel ce monument a été consacré. Il avait, il est vrai, le grade de légat légionnaire; mais nous avons vu qu'il l'avait obtenu avant d'avoir atteint, dans la hiérarchie des fonctions publiques, le rang qui lui eût donné le droit d'y prétendre. C'est pour cela évidemment qu'au lieu de recevoir les récompenses affectées à ce grade, il ne reçut que le maximum de celles qui étaient attribuées au grade immédiatement inférieur.

La fin de la septième ligne doit se lire ainsi :

TR(*ibuno*) PL(*ebis*) PR(*aetori*) LEG(*ato*) PROVINC(*iae*) PONTI ET BITHYNIAE.

Elle nous montre qu'après avoir commandé la légion *X^e^ Fretensis,* notre personnage reprit la carrière des magistratures au point où il l'avait quittée pour être élevé à ce commandement,

et qu'il fut successivement, par un avancement régulier, tribun du peuple, préteur, et légat de la province de Pont et de Bithynie. Le Pont et la Bithynie formaient, sous Vespasien, une province sénatoriale; il fut donc légat du proconsul de cette province.

Nous voici arrivés aux deux dernières lignes, qui contiennent, ainsi qu'on l'a vu, la huitième, les noms de la femme de ce personnage, la neuvième, ceux de sa fille.

Ce qui reste du *gentilicium* de la femme, ..AECINIA, ne peut se compléter que de deux manières :

*gr*AECINIA, ou *c*AECINIA.

Pensant qu'il devait manquer le même nombre de lettres au commencement des deux dernières lignes, je m'étais d'abord décidé pour la première de ces restitutions. Mais Marini n'a pas indiqué le nombre des lettres qui manquent au commencement des lignes, et il suffit de jeter un coup d'œil sur l'inscription pour s'apercevoir que l'avant-dernière devait être plus courte que la dernière, et que, par conséquent, la cassure du côté gauche du marbre avait dû y produire une lacune moins considérable. La raison qui m'avait engagé à adopter la restitution dont il s'agit n'était donc pas suffisante; aussi ne m'y étais-je décidé qu'à contre-cœur.

En effet, le gentilicium *Graecinia,* qui est dérivé d'un cognomen, *Graecinus,* convient peu à l'époque de Vespasien, et encore moins à la femme d'un sénateur. D'ailleurs cette femme est dite fille d'Aulus, A(*uli*) F(*ilia*), et aucun des *Graecinius* que les monuments nous font connaître ne porte ce prénom.

Les prénoms romains n'étaient pas très-nombreux : suivant Varron, cité par l'auteur du traité *De praenominibus* attribué à

Valère Maxime[1], on n'en comptait que trente, dont la moitié étaient tombés en désuétude à la fin de la république; et cependant les quinze qui étaient restés en usage n'étaient pas également usités dans toutes les familles. Chaque famille en avait adopté quelques-uns et ne faisait jamais usage des autres[2]. Sans doute, si le nom GRAECINIA était écrit en toutes lettres, ou si nous ne pouvions restituer autrement le mot incomplet qui se lit dans notre inscription, nous serions bien forcés d'admettre qu'un *Graecinius* avait porté le prénom dont il s'agit. Mais comme il n'en est pas ainsi, nous ne sommes pas autorisés à ajouter, par une simple conjecture, un prénom nouveau à la liste de ceux que les monuments nous font connaître comme ayant été adoptés par cette famille.

Ce que je viens de dire du prénom du père de la femme dont nous nous occupons, je puis le dire, avec bien plus de raison encore, de son surnom LARGA. Les surnoms étaient chez les Romains le véritable signe de la noblesse; il y en a quelques-uns qui étaient non-seulement particuliers à certaines *gentes*, comme *Pulcher, Caecus, Marcellus* à la gens *Claudia; Metellus* à la gens *Caecilia; Albinus* à la gens *Postumia; Silanus* à la gens *Junia*, etc. mais qui ne pouvaient même être portés que par les membres des familles nobles de ces *gentes*. *Largus* ou *Larga* est un de ces surnoms, car non-seulement il n'est porté par aucun membre connu de la gens *Graecinia*, mais il est extrêmement rare : il ne se trouve que trois fois dans les sept mille inscriptions du royaume de Naples, et je ne l'ai pas rencontré une seule fois dans les quatre mille cinq

[1] Chap. III.

[2] On peut consulter sur ce sujet un savant Mémoire de M. Mommsen, publié d'abord dans le *Rheinisches Museum*, n. s. t. XVI, et reproduit avec additions dans le premier volume de ses *Römische Forschungen;* Berlin, 1864, in-8°, p. 3-68.

cents inscriptions de l'Algérie. Je ne cite que ces deux recueils, parce que ce sont les seuls qui aient une table des surnoms.

Il ne faut donc pas penser à lire *gr*AECINIA le nom qui nous occupe. Voyons si la seule autre manière dont on puisse le compléter, *c*AECINIA, donnera lieu aux mêmes objections. Mais d'abord cherchons quel est le nom d'homme correspondant à ce nom de femme.

Les recueils de Gruter, de Muratori, de M. Mommsen contiennent un très-grand nombre d'exemples du nom *Caecinia;* on n'y en trouve pas un seul qui soit certain du nom *Caecinius.* C'est que ce n'est pas *Caecinius,* mais bien *Caecina,* qui est le masculin de *Caecinia.* Cette remarque n'a pas encore été faite; il est donc nécessaire d'en démontrer la justesse.

On rencontre chez les auteurs et dans les inscriptions un certain nombre de noms masculins terminés en *inna, ena, enna* ou *erna,* comme *Caecina, Volasenna, Perpena, Perpenna* ou *Perperna,* etc. Pendant longtemps ces noms ont été regardés comme des surnoms (*cognomina*); mais on sait maintenant que ce sont des noms étrusques, passés sans changement dans la langue latine, et employés comme noms de famille (*gentilicia*) [1]. Or tout *gentilicium* est adjectif, et doit, par conséquent, avoir son féminin; c'est même en cela que cette espèce de noms diffère essentiellement du surnom (*cognomen*). Eh bien, les *gentilicia* dont il s'agit forment leur féminin en *ia;* c'est là ce qui n'a pas encore été remarqué et ce que je crois être en mesure de prouver.

Le fait que j'ai cité à propos de *Caecinia* en est déjà, ce

[1] Voyez Hübner, *Quaestiones onomatologicae latinae;* Bonn, 1854, in-8°, p. 14 et suiv.

me semble, une preuve suffisante; mais je puis en fournir des preuves plus directes pour les autres noms que j'ai mentionnés.

On connaît le nom de la femme de *M. Nonius Balbus*, cet ancien proconsul de Crète et de Cyrénaïque dont la statue équestre en marbre blanc, découverte dans le théâtre d'Herculanum, est un des plus beaux ornements du musée de Naples. Cette femme s'appelait *Volasennia Tertia*. On a trouvé, aussi dans le théâtre d'Herculanum, trois inscriptions qui la concernent. Je me contenterai d'en citer une seule[1].

VOLASENNIAE·C·F
TERTIAE·BALBI
DECVRIONES·ET·PLEBS
HERCVLANENSIS

On a également trouvé dans ce théâtre des fragments d'une longue liste de noms appartenant presque tous à des affranchis[2], dont quelques-uns sont ainsi désignés :

M. Nonius M. l. Anthus.
M. Nonius M. l. Chronius.
M. Nonius M. l. Pyrru[s.
M. Nonius M. l. Genialis.
5. M. Nonius M. l. Heracla.
M. Nonius M. l. Tarentinus.
M. Nonius M. l. Felicio.
M. Nonius M. l. Celer.
C. Volasenna D. l. Thales.
10. C. Volasenna D. l. Vi.....
C. Volasenna C. l. Hermes.

Les huit premiers sont évidemment des affranchis de *M. No-*

[1] Mommsen, *l. N.* 2416; cf. 2417 et 2418. — [2] *Id. ibid.* n. 2383.

nius Balbus. On sait, en effet, que l'esclave, en recevant la liberté, prenait, s'il était affranchi par un homme, le prénom et le *gentilicium* de son patron, auxquels il ajoutait comme *cognomen* le nom qu'il avait porté étant esclave. Si c'était par une femme, les femmes n'ayant pas de prénom, il prenait celui du père de sa patronne, en y ajoutant le *gentilicium* de celle-ci, au masculin bien entendu, et toujours son nom d'esclave comme surnom.

Or nous avons vu, par l'inscription de *Volasennia Tertia*, que le père de cette femme s'appelait *Gaïus*[1]; le neuvième et le dixième de nos affranchis, qui sont les affranchis d'une femme, ainsi que le prouvent les sigles Ↄ·L[2], sont donc des affranchis de cette femme, et le nom qu'ils portent, *Volasenna*, est la forme masculine du gentilicium *Volasennia*.

Quant au onzième, qui est dit simplement C·L (*Gaïi libertus*), c'est un affranchi du père de cette femme.

La double inscription suivante a été empruntée par Muratori[3] au recueil de Fra Giocondo, qui l'avait copiée à Rome.

M·PERPENA DEXTER	PERPENIA M·L NORBANA[4]

C'est, on le voit, l'épitaphe d'un patron et de son affranchie. Le patron s'appelle *Perpena*, l'affranchie *Perpenia; Perpenia* est donc le féminin de *Perpena*, comme *Volasennia* est celui de *Volasenna*, et *Caecinia* celui de *Caecina*.

L'inscription suivante est plus explicite encore. J'en em-

[1] VOLASENNIAE·C(*aii*)·F(*iliae*)·TERTIAE.

[2] Voyez, sur le sens longtemps méconnu de ces sigles, la note de M. Henzen sur le n° 6239 de son recueil.

[3] Pag. 1223, 13.

[4] On lit chez Muratori NORBANIA, ce qui est évidemment une faute, pour NORBANA.

prunte le texte au recueil de Mazocchi[1], duquel Gruter[2] l'avait tirée en l'altérant.

D M
L · PERPERNA · HERMES
FECIT
PERPERNIAE · MVSAE
PATRONAE · SVAE · ET
PERPERNIAE · VICTORIAE · ET
LIBERTIS · LIBERTABVSQVE
EORVM
H · M · D · M · A

Je pourrais citer d'autres exemples analogues[3]; mais en voilà assez, ce me semble, pour démontrer l'exactitude du fait que j'ai avancé[4], et d'où il résulte que notre *Caecinia*, si c'est ainsi qu'elle s'appelait, était de la même famille, ou au moins de la même *gens*, que les *Caecina* qui parvinrent aux honneurs pendant le premier siècle de notre ère.

Le premier qui soit mentionné dans l'histoire est celui qui

[1] Fol. 89 *t.* « in S. Simeone. »

[2] Pag. 954, 4.

[3] Grut. p. 814, 8, et p. 883, 11; Furlanetto, *Lapidi Patavine*, p. 387, n. 511, etc.

[4] Suivant M. Hübner, *Quaest. onomat.* p. 16, les *gentilicium* dont il s'agit auraient été originairement terminés en *nas*, et n'auraient perdu leur *s* finale qu'en passant dans la langue latine. Le fait que je viens d'établir semble contredire cette hypothèse, les *gentilicium* d'origine étrusque terminés en *nas* faisant leur féminin, non pas en *nia*, mais en *natia*; ainsi *Maecenas*, *Maecenatia*, Fabretti, p. 158, n. XXVI:

MAECENATIAE
FAVSTAE
C · MAECENAS · TYRANNVS · LIBERTAE
SVAE · ET · TERENTIAE · LEPIDAE · OLLAS
II · DEDIT

Cf. *Maecenatia Icmas*, Mommsen, *I. N.* 7048; *Maecenatia Hopora*, Marini, *Frat. Arv.* p. 485 *a*; *Maecenatia Trophime*, Fabretti, p. 225, 601; et de même *Maenas*, *Maenatia*; cf. *Maenatia Palentina*, Mommsen, *I. N.* 843.

fut défendu par Cicéron, dans un discours qui est parvenu jusqu'à nous. Il était de *Volaterrae* en Étrurie et s'appelait *Aulus*, comme le père de la femme dont nous nous occupons[1].

Son fils, qui s'appelait également *Aulus*, fut un des correspondants les plus actifs du grand orateur. Il se fit remarquer par son hostilité contre César, qui finit cependant par lui pardonner, et l'on croit que c'est lui qui est cité plus tard par Cicéron[2], comme un des amis du fils adoptif du dictateur.

Un des lieutenants de Germanicus, dans la guerre contre les Germains, *C. Silius*, qui fut consul en l'an 12 de notre ère, porte en outre, dans les fastes d'*Antium*[3], les noms de *A. Caecina Largus*, d'où l'on peut conclure qu'il était petit-fils, par sa mère, d'un personnage ainsi nommé. Quoi qu'il en soit, nous avons ici la preuve qu'il exista, dans les derniers temps de la république et au premier siècle de notre ère, deux membres de la famille des *Caecina* portant non-seulement le prénom du père de la femme dont nous nous occupons, mais encore le surnom de cette femme. Aucune des objections qu'on peut faire valoir contre la première restitution du *gentilicium* de cette femme ne s'oppose donc à la seconde, que nous sommes en conséquence autorisés à adopter. Cette femme s'appelait donc

Caecinia A. f. Larga.

[1] On découvrit en 1739, à Volterra, l'ancienne *Volaterrae*, un tombeau souterrain appartenant à la famille des *Caecina*, et, parmi les personnages mentionnés dans les quatre inscriptions latines qu'on y trouva, il y en a deux qui portent également le prénom *Aulus*. (Voy. Gori, *Inscriptionum antiquarum Graec. et Rom. quae in Etruriae urbibus exstant pars* III, p. 159.)

[2] En 710 de Rome, *ad Atticam*, lib. XVI, ep. VIII, § 2.

[3] *Corpus inscriptionum Latinarum*, vol. I, p. 475, n. XIV; cf. Mommsen, *ibid.* p. 451, not. et Dion. Cass. lib. LVI, *index consulum*.

Mais poursuivons notre énumération des *Caecina* qui parvinrent aux honneurs pendant le premier siècle de notre ère.

Un autre lieutenant de Germanicus, probablement cousin germain du précédent, *A. Caecina Severus*, battit Arminius en l'an 15 de notre ère. Il était alors, suivant Tacite[1], dans sa quarantième année de service, ce qui fait supposer qu'il avait au moins cinquante-huit ans; et il nous apprend lui-même, dans un discours prononcé devant le Sénat en 21, et dont le même historien nous a conservé la substance[2], que sa femme lui avait donné six enfants.

C. Caecina Largus, qui fut consul avec Claude en 42, était probablement un de ces enfants, et l'on peut considérer comme fils de celui-ci :

A. Caecina Allienus, l'un des lieutenants de Vitellius, qui fut consul pendant les mois de septembre et octobre 69, et qui, chargé de commander l'armée envoyée contre Antonius et Mucien, généraux de Vespasien, essaya, mais sans y réussir, de faire passer cette armée avec lui dans le parti du nouvel empereur[3].

Je pense que notre *Caecinia* était la fille de cet *A. Caecina Allienus*, et la petite-fille, par conséquent, de *C. Caecina Largus*, de qui elle avait reçu son surnom *Larga*.

Quoi qu'il en soit, notre huitième ligne doit se lire ainsi :

*c*AECINIA · A · F · LARGA · VXOR · ET

Quant à la neuvième, son premier mot ..RCIA, qui est le nom de la fille du personnage auquel notre inscription a été consacrée, ne peut se restituer que de trois manières :

*po*RCIA, *ma*RCIA ou *la*RCIA.

[1] *Annal.* lib. I, c. LXIV. — [2] *Ibid.* l. III, c. XXXIII. — [3] Tacite, *Hist.* l. III, c. XIII seq.

Le surnom de cette fille, *Priscilla*, est un dérivé de *Priscus* que je n'ai rencontré dans aucune de ces trois *gentes;* il ne peut donc nous guider dans le choix de son *gentilicium*. Quant au prénom de son père, qui s'appelait *Aulus* comme son grand-père maternel, je ne l'ai pas rencontré non plus dans la gens *Porcia*, et je ne l'ai trouvé dans la gens *Marcia* que chez quelques personnages des classes les moins élevées de la société. Seize membres de cette famille, l'une des plus illustres de Rome, figurent dans les fastes consulaires, et aucun ne porte ce prénom; les seuls qu'ils semblent avoir portés sont ceux de *Gaïus*, *Lucius* et *Quintus*.

La gens *Larcia* est beaucoup moins célèbre; elle ne nous a laissé qu'un petit nombre de monuments, et presque tous ceux de ses membres que ces monuments nous font connaître portent au contraire le prénom *Aulus*. Voyez notamment Gruter, p. 799, 4, et p. 944, 4; Muratori, p. 1365, 2; p. 1699, 1, et p. 2093, 5; Gudius, p. 172, 8, et Mommsen, *I. N.* 6769.

La dernière de ces inscriptions est un monument élevé en l'honneur de la famille de Vespasien, par les *juniores* de la tribu *Succusana*, dont les noms, divisés en huit centuries, se lisent sur les faces latérales du piédestal. Elle est par conséquent à peu près contemporaine de la nôtre, et dans la liste des noms qui y sont gravés on remarque quatre *Larcius*, portant tous les quatre le prénom *Aulus*.

Il est donc extrêmement probable, et j'avoue que pour moi il est certain que le premier mot de la dernière ligne de notre inscription doit se restituer LARCIA, et que cette ligne doit se lire ainsi :

*la*RCIA·A·F·PRISCILLA·FILIA·FECERVNT

Si la fille de notre personnage s'appelait *Larcia Auli filia*, ce

personnage devait naturellement s'appeler *Aulus Larcius*, et si le prénom *Aulus* était héréditaire dans sa famille, son père devait s'appeler aussi *Aulus*. Nous pouvons donc restituer ainsi le commencement de la ligne enlevée par la cassure en tête de notre inscription :

A · LARCIO · A · F

Voyons maintenant si les renseignements fournis par les auteurs confirment cette restitution.

Notre personnage prit une part distinguée à la guerre contre les Juifs, puisqu'il y reçut, en qualité de légat légionnaire, des récompenses militaires. Or Josèphe a raconté cette guerre avec beaucoup de détails; il y a donc lieu de croire qu'il l'a au moins nommé.

Cet historien nous apprend[1] qu'au commencement de la première campagne, en 68, l'armée de Vespasien se composait de trois légions, de treize cohortes *equitatae*, de dix cohortes *milliariae*, et enfin de six ailes de cavalerie.

Les légions étaient :

La *XV^e Apollinaris*, amenée d'Égypte par Titus.

La *V^e Macédonique* et la *X^e Fretensis*, détachées toutes les deux de l'armée de Syrie.

La légion *X^e Fretensis* prit donc part à cette guerre, et son légat put y obtenir des récompenses militaires.

Josèphe nous apprend en effet qu'elle se distingua, pendant la première campagne, aux siéges de *Japha*[2], de *Tiberias*[3], de *Tarichaea*[4] et de *Gamala*[5]; mais il nous apprend en même

[1] *Bell. Jud.* lib. III, c. IV, § 3.
[2] *Ibid.* lib. III, c. VII, § 31.
[3] *Ibid.* lib. III, c. IX, § 8.
[4] *Bell. Jud.* lib. III, c. X, § 3.
[5] *Ibid.* lib. IV, c. I, § 3.

temps que son légat était alors *M. Ulpius Traianus*[1], le père de l'empereur Trajan, dont il vante d'ailleurs le courage et l'habileté.

Cela n'est pas en contradiction avec notre inscription, qui nous a appris que le personnage auquel elle a été consacrée avait été nommé légat de la légion *X^e^ Fretensis*, par Vespasien déjà empereur, pendant la seconde ou la troisième campagne, par conséquent.

Après que Vespasien eut été proclamé empereur, et qu'il eut, en partant pour l'Égypte, laissé le commandement à Titus, cette légion vint, avec toute l'armée, prendre part au siége de Jérusalem. Elle prit position sur la montagne des Oliviers; mais avant qu'elle s'y fût retranchée, les assiégés firent contre elle de vigoureuses sorties, et elle éprouva deux échecs consécutifs, que Josèphe raconte longuement[2], sans jamais parler de son légat. Il semble même qu'elle n'en ait pas eu alors, car chaque fois qu'elle est attaquée, Titus lui-même est obligé d'en venir prendre le commandement. Dans tous les cas, il est évident qu'elle n'était plus commandée par Trajan, qui avait, dans la première campagne, donné de nombreuses preuves de son courage et de son habileté, et qui ne l'aurait pas laissée se démoraliser aussi facilement. Il est donc probable que cet officier, le plus distingué, après Titus, des lieutenants de Vespasien, avait quitté l'armée pour accompagner soit le nouvel empereur lui-même, soit Mucien, le légat de Syrie, qui marchait sur l'Italie en passant par la province d'Asie.

C'est seulement à la fin du siége, au moment où il est question de monter à l'assaut du temple, que Josèphe nous fait connaître le nouveau légat de la légion *X^e^ Fretensis*. Titus as-

[1] Τραϊανὸν, ὄντα τοῦ δεκάτου τάγματος ἡγεμόνα. — [2] Lib. V, c. II, § 3, 4 et 5.

semble alors un conseil de guerre, et parmi les officiers qui y assistent, l'historien mentionne ce légat [1], qu'il appelle ainsi :

Λάρκιος Λέπιδος,

c'est-à-dire

Larcius Lepidus.

Voilà le troisième nom du personnage dont nous nous occupons, et l'inscription qui lui a été consacrée peut être entièrement restituée, à l'exception des deux mots indiquant le numéro et le nom de la légion dans laquelle il avait été tribun.

Cette inscription doit donc se lire ainsi :

a · larcio · a · f · lepido [2]
*sevi*R · EQVIT · ROM · *trib · mil · leg* . . . . . X · VIR
*st*LITIB · IVDIC · QVAES*t · pr · p*R · PROVINCIAE
*c*RETAE · ET · CYRENAR*um · leg · i*MP · VESPASIANI
*c*AESARIS · AVG · LEG · X · FRETEN*s · donato* · DONIS · MILITARIBVS
5. *a*B · IMP · VESPASIANO · CAESAR*e · aug · et* T · CAESARE · AVG · F
*b*ELLO · IVDAICO · CORONA · MVRALI · VALLARI · AVREA · HASTIS · PVRIS
*v*EXILLIS · DVOBVS · TR · PL · PR · LEG · PROVINC · PONTI · ET · BITHYNIAE
*c*AECINIA · A · F · LARGA · VXOR · ET
*la*RCIA · A · F · PRISCILLA · FILIA · FECERVNT

Aulo Larcio, Auli filio, Lepido, seviro equitum Romanorum, tribuno militum legionis . . . . . decemviro stlitibus judicandis, quaestori pro praetore provinciae Cretae et Cyrenarum, legato Imperatoris Vespasiani Caesaris Augusti legionis decimae Fretensis, donato donis militaribus ab Imperatore Vespasiano Caesare Augusto et Tito Caesare Augusti filio bello Iudaico corona murali vallari aurea hastis puris vexillis duobus, tribuno plebis, praetori, legato provinciae Ponti et Bithyniae,

Caecinia, Auli filia, Larga uxor, et Larcia, Auli filia, Priscilla filia fecerunt.

[1] Καὶ Λαρκίου Λεπίδου τὸ δέκατον [ἄγοντος τάγμα] *Bell. Jud.* lib. VI, c. IV, § 3.

[2] Cette ligne est un peu plus courte que les autres; mais elle devait être gravée en

c'est-à-dire :

A Aulus Larcius Lepidus, fils d'Aulus, sévir des chevaliers romains, tribun des soldats de la légion..... décemvir pour le jugement des procès, questeur propréteur de la province de Crète et de Cyrène, légat de l'empereur Vespasien César Auguste commandant la légion *X^e Fretensis*, décoré de récompenses militaires par l'empereur Vespasien César Auguste et par Titus César, fils d'Auguste, dans la guerre contre les Juifs, savoir : d'une couronne murale, d'une couronne vallaire, d'une couronne d'or, de deux hastes pures et de deux *vexillum*, tribun du peuple, préteur, légat de la province de Pont et de Bithynie,

Cécinia Larga, fille d'Aulus, son épouse, et Larcia Priscilla, fille d'Aulus, sa fille [1], ont fait faire ce monument.

Nous avons vu qu'au moment où *Larcius Lepidus* fut nommé légat de la légion *X^e Fretensis*, il était questeur de la province de Crète et de Cyrénaïque. Tacite[2], après avoir raconté avec quelle rapidité les armées d'Égypte, de Judée et de Syrie proclamèrent Vespasien, ajoute qu'en moins d'un mois toutes les provinces

caractères plus grands que ceux du reste de l'inscription, et peut-être le nom de la tribu à laquelle appartenait Larcius Lepidus avait-il été inscrit avant son surnom. On ne peut dire avec certitude quelle était cette tribu; seulement le lieu où a été trouvé le monument peut faire supposer avec quelque probabilité que c'était la *Quirina;* voy. Grotefend, *Imperium Romanum tributim descriptum*, p. 30.

[1] Je voudrais pouvoir me persuader que ce n'est pas de ces deux femmes qu'il est question dans ces vers de la XIV^e satire de Juvénal :

Expectas ut non sit adultera *Largae*
Filia, quae nunquam maternos dicere mocchos
Tam cito nec tanto poterit contexere cursu,
Ut non ter decies respiret? Conscia matri
Virgo fuit, ceras nunc hac dictante pusillas
Implet et ad moechum dat eisdem ferre cinaedis;
Sic natura jubet.

Mais, je l'ai déjà dit, les surnoms *Largus* et *Larga* se rencontrent rarement, et parmi les grandes familles de cette époque, celle des *Caecina* est la seule qui les ait adoptés. Les *Annius Largus* appartiennent au II^e siècle de notre ère, et ils devaient probablement leur surnom à une alliance avec cette famille. Remarquons d'ailleurs que *Caecinia Larga* était restée veuve avec une fille unique, notre inscription le prouve, et dans la fleur de l'âge, puisque son mari n'avait pas encore atteint le consulat, qu'on obtenait alors à trente-trois ans. (Dion. Cass. lib. LII, c. XX.)

[2] *Hist.* lib. II, c. LXXXI.

baignées par la Méditerranée, depuis l'Égypte jusqu'à l'Achaïe, s'étaient rangées de son parti. La Crète était une de ces provinces; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que son questeur ait été employé par le nouvel empereur.

J'ai émis plus haut l'opinion que ce personnage était le gendre du consulaire *A. Caecina Allienus,* ce général de Vitellius qui, au moment d'en venir aux mains avec les lieutenants de Vespasien, passa, au contraire, dans son parti, et s'efforça d'y entraîner son armée. Si cette conjecture n'était pas admise, il n'en resterait pas moins certain qu'il était allié par sa femme à la famille de ce général, ce qui suffirait pour expliquer comment Vespasien put le nommer légat légionnaire, quoiqu'il n'eût encore été que questeur.

Vespasien d'ailleurs ne devait pas avoir à sa disposition un grand nombre de sénateurs. Hors le cas où ils étaient chargés de fonctions publiques, les sénateurs ne pouvaient, sans la permission de l'empereur, sortir de l'Italie[1]. Proclamé dans une des provinces les plus éloignées de Rome, et sans communication avec cette ville, qui était encore au pouvoir de Vitellius, Vespasien ne pouvait disposer qu'en faveur des sénateurs employés dans cette province et dans celles qui avaient embrassé son parti, des fonctions sénatoriales qu'il avait à donner. C'est ce qui explique un autre exemple de la même irrégularité que Tacite nous fait connaître. Cet historien mentionne, à la fin de l'an 69, parmi les généraux employés dans la guerre contre Vitellius, un *Plotius Griphus*, récemment fait sénateur et mis à la tête d'une légion par Vespasien[2]. Mais ce Griphus

[1] Tacit. *Annal.* lib. XII, c. XXIII. Il leur fut permis en 49 de visiter librement leurs propriétés dans la Narbonnaise; ils avaient déjà la même permission pour la Sicile.

[2] « Nuper a Vespasiano in senatorium « ordinem adscitum et legioni praeposi- « tum. » (*Hist.* lib. III, c. LII.)

ne conserva pas longtemps ce commandement ; car nous voyons, par un autre passage du même historien [1], qu'au premier janvier de l'année suivante il fut nommé *praetor urbanus*.

Il en fut de même pour *Larcius Lepidus*. Josèphe nous apprend qu'après la prise de Jérusalem Titus y laissa, pour y tenir garnison, la légion *X^e Fretensis* [2], et il ajoute un peu plus loin [3] que le légat de cette légion était alors *Terentius Rufus*. *Larcius Lepidus* ne l'avait donc commandée que pendant la durée du siége.

Ce sont là deux nouvelles exceptions à l'usage, tel que les auteurs et les monuments nous le font connaître. Le commandement des légats légionnaires avait ordinairement une plus longue durée. Mais ces deux exceptions s'expliquent facilement par le caractère bien connu de Vespasien, vieux général habitué à la discipline militaire, et tenant rigoureusement à l'exécution des lois et des règlements [4]. Il aura voulu que ces deux officiers nommés, par suite des nécessités de la guerre, à un commandement auquel leur degré d'avancement dans la hiérarchie des fonctions publiques ne leur donnait pas encore droit, régularisassent le plus tôt possible leur position. Cela est évident pour *Plotius Griphus*, qui quitta le commandement de sa légion pour être nommé préteur; cela est très-probable pour *Larcius Lepidus*, que nous voyons, après son commandement, reprendre la carrière des magistratures urbaines au point où il l'avait laissée pour être élevé à ce commandement.

J'ai dit plus haut que la gens *Larcia* était beaucoup moins célèbre que la gens *Marcia;* on trouve cependant, à une époque voisine de celle à laquelle appartient notre inscription, trois

[1] *Hist.* lib. IV, c. XXXIX.
[2] *Bell. Jud.* lib. VII, c. I, § 2 et 3.
[3] *Bell. Jud.* lib. VII, c. II.
[4] Voy. Borghesi, *Œuvres*, t. III, p. 181.

Larcius qui parvinrent aussi aux honneurs. Les deux premiers sont mentionnés par Pline le Jeune, qui ne nous fait pas connaître leur prénom [1]. L'un, *Larcius Licinus*, était contemporain du nôtre, puisqu'il voulut acheter à Pline l'Ancien le manuscrit de son *Histoire naturelle*, pour 400,000 sesterces [2]; l'autre, nommé *Larcius Macedo*, fut, quelque temps après, assassiné par ses esclaves [3]. Il était, il est vrai, fils d'un affranchi; mais il avait exercé la préture, et son fils probablement, *A. Larcius Macedo*, était légat impérial de Cappadoce en 122 ou 123, ainsi que le prouve une inscription milliaire copiée par Hamilton [4] et par M. Georges Perrot [5], dans le cimetière arménien de Kaledjik. Il avait donc été consul, la Cappadoce étant à cette époque une province consulaire. On remarquera, du reste, que celui-ci porte le prénom ordinaire des membres de cette famille.

II^e^ PARTIE.

OFFICIERS QUI ASSISTÈRENT AU CONSEIL DE GUERRE TENU PAR TITUS AVANT LA PRISE DE JÉRUSALEM.

1° Tibère Alexandre.

J'ai mentionné, dans la première partie de ce mémoire, le conseil de guerre tenu par Titus, avant de livrer un dernier assaut au temple de Jérusalem; voici en quels termes Josèphe [6] énumère les officiers qui assistèrent à ce conseil de guerre :

[1] Leur nom est écrit *Largius* dans les éditions de Pline; mais je ne doute pas qu'il ne faille lire *Larcius*.

[2] Plin. lib. III, ep. 5.

[3] Plin. lib. III, ep. 14.

[4] *Researches in Asia Minor*, appendix V, n° 99.

[5] *Bullett. dell' Instituto di corrisp. arch. di Roma*, 1862, p. 68.

[6] *Bell. Jud.* lib. VI, c. IV, § 3.

Συνῆγε τοὺς ἡγεμόνας. Καὶ συνελθόντων ἐξ[1] τῶν κορυφαιοτάτων, Τιβερίου τε Ἀλεξάνδρου τοῦ πάντων τῶν στρατευμάτων ἐπάρχοντος, καὶ Σέξτου Κερεαλίου τὸ πέμπτον ἄγοντος τάγμα, καὶ Λαρκίου Λεπίδου τὸ δέκατον, καὶ Τίτου Φρυγίου τὸ πεντεκαιδέκατον, πρὸς οἷς Φρόντων ἦν Λιτέρνιος στρατοπεδάρχης τῶν ἀπ' Ἀλεξανδρείας δύο ταγμάτων, καὶ Μάρκος Ἀντώνιος Ἰουλιανὸς ὁ τῆς Ἰουδαίας ἐπίτροπος, καὶ μετὰ τούτους ἐπιτρόπων καὶ χιλιαρχῶν ἀθροισθέντων, βουλὴν περὶ τοῦ ναοῦ προυτίθει.

Nous connaissons déjà un de ces officiers, *Larcius Lepidus;* voyons ce que les auteurs et les monuments pourront nous fournir de renseignements sur les autres.

Et d'abord, qu'était-ce que Tibère Alexandre, et que signifie le titre d'*ἐπάρχων πάντων τῶν στρατευμάτων*, qui lui est ici donné?

Tibère Alexandre est plusieurs fois mentionné par Josèphe, par Tacite et par Suétone. C'était un Juif d'Égypte; il était fils d'Alexandre Lysimaque, alabarque d'Alexandrie, dont Josèphe vante les richesses et la piété[2], et neveu de Philon, dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous[3]. Il avait abandonné sa religion pour suivre la carrière des fonctions publiques[4], et il fut nommé en 46 procurateur de la Judée[5]. On a cru reconnaître dans une inscription copiée à Aradus, par M. de Bertou[6], un

[1] Cet ἐξ détruit le sens; il faut le retrancher. C'est une interpolation d'un copiste peu intelligent, qui, ayant compté les six officiers nommés dans ce passage, ne s'est pas aperçu que les mots *τῶν κορυφαιοτάτων* ne se rapportent pas à tous, mais seulement aux quatre premiers.

[2] Joseph. *Ant. Jud.* lib. XX, c. v, § 2; *Bell. Jud.* lib. II, c. xi, § 6 et 7.

[3] Joseph. *Ant. Jud.* lib. XVIII, c. viii, § 1.

[4] Joseph. *Ant. Jud.* lib. XX, c. v, § 2.

[5] Joseph. *Ant. Jud.* lib. XX, c. v, § 2; *Bell. Jud.* lib. II, c. xi, § 6 et 7.

[6] *Corp. inscr. Gr.* addend. ad vol. III, p. 1178, n. 4536 f.

monument de son administration; mais cette inscription est fort mutilée, et la restitution qu'on en a proposée présente de trop graves difficultés pour qu'il soit possible de l'admettre sans réserve.

Il quitta la Judée dans la huitième année du règne de Claude[1], c'est-à-dire en 48. Quinze ans après, en 63, il fut adjoint, en qualité de procurateur de l'empereur, à Corbulon, chargé de commander la guerre contre les Parthes, et Tacite, en nous apprenant ce fait, le qualifie d'*inlustris eques Romanus*[2]. Enfin, en 66, avant l'expédition de *Cestius Gallus* contre les Juifs[3], il fut nommé préfet d'Égypte, fonctions qu'il conserva, non-seulement jusqu'à la mort de Néron, mais aussi sous les règnes de Galba, d'Othon et de Vitellius, et il contribua beaucoup à l'avénement de Vespasien, puisque ce fut lui qui, le premier, le fit proclamer par les deux légions dont se composait alors l'armée d'Égypte[4].

Josèphe, Tacite et Suétone ne le nomment jamais autrement que *Tiberius Alexander.* Un décret rendu par lui pendant son administration de l'Égypte, le 6 juillet 68, et dont une copie, gravée sur marbre, a été trouvée à *El-Kargeh,* dans la grande Oasis[5], nous fait connaître son *gentilicium* et nous apprend qu'il s'appelait *Tiberius Julius Alexander.* On peut en conclure qu'il avait été fait citoyen romain par Tibère, par conséquent

[1] Joseph. *Ant. Jud.* lib. XX, c. v, § 2.

[2] « Tiberius Alexander, inlustris eques « Romanus, minister bello datus. » (*Annal.* lib. XV, c. VIII.)

[3] Joseph. *Bell. Jud.* lib. II, c. XV, § 1, et c. XVIII, § 7; Tacit. *Hist.* lib. I, c. XI.

[4] « Initium ferendi ad Vespasianum im- « perii Alexandriae coeptum, festinante Ti- « berio Alexandro, qui Kalendis Iuliis sa- « cramento ejus legiones adegit. Isque « primus principatus dies in posterum ce- « lebratus. » (Tacit. *Hist.* lib. II, c. LXXIX.) — « Tiberius Alexander praefectus Aegypti « primus in verba Vespasiani legiones ade- « git Kal. Jul. qui principatus dies in pos- « terum observatus est. » (Sueton. *Vespas.* c. VI; cf. Joseph. *Bell. Jud.* lib. IV, c. X, § 6.)

[5] *Corp. inser. Gr.* n. 4957.

avant l'an 37 de notre ère. S'il avait reçu de Caligula le droit de cité, il aurait pris le prénom *Gaius* et non pas celui de *Tiberius*, et s'il l'avait reçu de Claude, il se serait appelé *Claudius* et non pas *Julius*. L'empereur le lui avait sans doute accordé en lui conférant un des grades équestres, celui de tribun ou de préfet d'une cohorte auxiliaire, ou celui de préfet d'une aile de cavalerie. On sait en effet que c'était par cette voie qu'on arrivait sous l'empire au rang de chevalier, et aux fonctions de procurateur de province, qui étaient réservées aux personnes de ce rang. Il était donc alors âgé de vingt ans au moins, et par conséquent, en 70, lors du siége de Jérusalem, il ne pouvait pas avoir moins de cinquante-trois ans, ce qui s'accorde parfaitement avec ce que dit Josèphe de l'autorité que donnaient à ses avis son âge et son expérience de la guerre [1].

L'Égypte, on le sait, fut toujours soumise à un régime exceptionnel. Ce n'était pas, à proprement parler, une province; elle était considérée comme un pays conquis, et administrée par un chevalier romain, qui, sous le titre de *praefectus Augusti* [2], était un véritable vice-roi. C'est ce qu'exprime très-bien Tacite, dans cette phrase du premier livre de ses *Histoires* [3] : « Aegyptum copiasque, quibus coercitur, jam inde « ab Augusto equites Romani obtinent loco regum. »

Le préfet d'Égypte occupait, dans la hiérarchie des fonctions publiques, le premier rang après le préfet du prétoire, dont la charge était la plus haute dignité à laquelle pût être

[1] *Bell. Jud.* lib. V, c. 1, § 6.

[2] C'est le titre qui est donné à *C. Laelius Africanus* dans l'inscription gravée par les ordres de sa femme, sur le colosse de Memnon, en 81 de notre ère, inscription dont je dois à M. Carle Wescher un excellent fac-simile. Cf. PRAEF · AEGYPTI · TI · CLAVDI · CAESARIS, Grut p. 113, 1.

[3] Cap. XI.

élevé un chevalier romain. Il avait au-dessous de lui un autre chevalier romain, à qui était confiée l'administration de la justice, et qui s'appelait, en grec, *δικαιοδότης*[1] ou *δικόλογος*[2] *Αἰγύπτου*, en latin, *juridicus Aegypti*[3], ou *juridicus Alexandreae*[4], et un autre encore, qui était chargé de la perception des impôts dont le produit était destiné au fisc impérial, et que l'on appelait, en grec, *ἐπίτροπος τοῦ ἰδίου λόγου*[5], ou simplement *ἰδιόλογος*[6], en latin, *idiologus ad Aegyptum*[7].

Au moment où éclata la guerre de Judée, l'armée d'Égypte se composait de trois légions et d'un certain nombre de cohortes et d'ailes auxiliaires. Les légions étaient : la *XV^e Apollinaris*, la *XXII^e Dejotariana* et la *III^e Cyrenaica*. La *XV^e Apollinaris* fut envoyée en Judée, et Titus en prit le commandement en qualité de légat[8]. Les deux autres restèrent en Égypte, et c'est par elles que Vespasien fut proclamé empereur le 1^er^ juillet 69.

Vespasien, après qu'il eut eté proclamé par ces légions et par celles de Judée et de Syrie, se rendit à Alexandrie, où il fit un assez long séjour[9]. Titus fut chargé de continuer la guerre, et, au printemps de l'an 70, il marcha contre Jérusalem. Son

[1] Strabon. lib. XVII, p. 797, Cas.

[2] Letronne, *Inscr. d'Égypte*, tom. II, p. 71, et p. 247, 9; *Corp. inscr. Gr.* n. 4815.

[3] Grut. p. 373, 4.

[4] *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 3517 et n. 3518; Henzen, *Memorie dell' Instit.* t. II, p. 291, 292.

[5] *Corp. inscr. Gr.* n. 3751.

[6] Strab. lib. XVII, p. 797.

[7] Mommsen, *I. N.* 4636; Henzen, n. 6926. — C'est l'équivalent du titre de *procurator rationis privatae*, que l'on trouve plus tard donné à des fonctionnaires chargés d'attributions analogues dans les autres provinces de l'empire.

[8] Sueton. *Tit.* c. IV; Joseph. *Bell. Jud.* lib. III, c. IV, § 2, et c. I, § 3, où il faut lire *πεντεκαιδέκατον*, au lieu de *τό τε πέμπτον καὶ τὸ δέκατον*.

[9] Il ne s'embarqua pour l'Italie qu'après le commencement du siége de Jérusalem, c'est-à-dire après le 14 avril 70. (Voyez Tillemont, *Hist. des Empereurs*, tome II, page 524.)

armée avait reçu de nombreux renforts : elle s'était accrue notamment de la légion *XII^e Fulminata* détachée de l'armée de Syrie, de trois mille hommes tirés des garnisons de la même province, et de deux mille hommes tirés des deux légions qui étaient restées en Égypte[1]; et Josèphe ajoute, après nous avoir fait connaître ce détail, qu'avec le jeune général se trouvait Tibère Alexandre, le plus dévoué et le plus habile de ses amis, *Τιβέριος Ἀλέξανδρος, πρότερον μὲν αὐτὸς τὴν Αἴγυπτον διέπων, τότε δὲ τῶν στρατευμάτων ἄρχων κριθεὶς ἄξιος.*

Tibère Alexandre n'était donc plus alors préfet d'Égypte; il avait donc quitté cette charge pour prendre possession de celle que Josèphe désigne ici par l'expression de *τῶν στρατευμάτων ἄρχων*, et que, dans l'énumération des officiers qui assistèrent au conseil de guerre, il a désignée par celle de *πάντων τῶν στρατευμάτων ἐπάρχων*. Quelle était cette charge?

Assurément elle était supérieure à celle de préfet d'Égypte; car on ne peut supposer que Vespasien, qui avait donné de l'avancement à tous ses amis[2], eût fait une exception précisément pour le plus habile, pour le plus dévoué, pour celui enfin qui le premier l'avait fait proclamer empereur. On sait d'ailleurs qu'il était de règle, dans l'administration impériale, de ne déplacer un fonctionnaire que pour lui donner de l'avancement, ou pour le faire rentrer dans la vie privée[3].

Mais dans la position qu'occupait Tibère Alexandre, on ne pouvait lui donner de l'avancement que de deux manières : en le faisant sénateur, ou en le nommant préfet du prétoire.

[1] Joseph. *Bell. Jud.* lib. V, c. 1, § 6; Tacit. *Hist.* lib. V, c. 1.

[2] « Multos praefecturis et procurationi-« bus, plerosque senatorii ordinis honore « percoluit. » Tacit. *Hist.* lib. II, c. LXXXII.

[3] Voy. Mommsen, *Res gestae Divi Augusti*, p. 112; Henzen, *Memorie dell' Instit.* t. II, p. 290.

Il ne fut pas fait sénateur; car, nous l'avons vu, il était d'Alexandrie, et nous savons par le témoignage de Dion Cassius qu'une loi ou une maxime d'État établie sous Auguste avait interdit aux Égyptiens l'entrée du sénat, et que cette loi ne fut rapportée que sous le règne de Caracalla, en faveur de *Coeranus*, qui fut alors nommé consul, comme Pompée, sans avoir exercé aucune autre magistrature. Dion revient deux fois sur cette loi, dans l'histoire du règne d'Auguste [1], où il rapporte son établissement, et dans celle du règne de Caracalla[2], où il raconte comment elle fut abrogée. On ne peut donc douter qu'elle n'ait réellement existé, et qu'elle n'ait été rigoureusement exécutée. Ce n'était d'ailleurs qu'une conséquence d'une autre loi établie également sous Auguste, qui défendait aux sénateurs de mettre le pied en Égypte[3].

Tibère Alexandre fut donc nommé préfet du prétoire, et c'est ainsi qu'il faut traduire les titres de *τῶν στρατευμάτων ἄρχων* et de *πάντων τῶν στρατευμάτων ἐπάρχων*, que lui donne Josèphe. C'est en effet par le mot *στρατεύματα* que le même historien, racontant, dans ses *Antiquités judaïques*, la mort de Séjan, désigne les troupes auxquelles commandait ce célèbre préfet du prétoire[4]. On lit chez Tacite, qu'après la mort de Vitellius un des chefs de l'armée de Vespasien qui venait d'entrer à Rome, *Arrius Varus*, s'empara de la préfecture du prétoire[5], et qu'au commencement de l'année suivante Mucien la lui enleva pour la donner à *Arrecinus Clemens*, qui était, il est vrai, sénateur, mais dont la sœur avait été l'épouse de Titus[6]. Cela n'est pas en contradiction avec ce que je viens

[1] Lib. LVI, c. XVII.

[2] Lib. LXXVII, c. III.

[3] Tacit. *Annal.* lib. II, c. LIX.

[4] Σηϊανοῦ... *δύναμιν μεγίστην ἔχοντος διὰ τὸ τῶν στρατευμάτων εἶναι ἡγεμονίαν αὐτῷ*. *Ant. Jud.* lib. XVIII, c. VI, § 6.

[5] *Hist.* lib. IV, c. II.

[6] *Hist.* lib. IV, c. LXVIII.

de dire; ce n'était pas, en effet, la première fois qu'il y avait en même temps deux préfets du prétoire[1].

Mais Tibère Alexandre ne conserva pas longtemps cette charge : Titus, à son retour à Rome, la prit pour lui, et il l'exerça jusqu'à la mort de son père[2]. Ce fait, qui a fort étonné les historiens, pourrait peut-être s'expliquer par l'impossibilité où se trouvait Vespasien de donner à un homme à qui il devait l'empire un autre successeur que son propre fils. Du reste, Vespasien ne s'était pas montré ingrat à l'égard de Tibère Alexandre; il lui avait accordé les ornements du triomphe et lui avait fait élever une statue dans le forum, parmi celles des triomphateurs; car c'est de lui, on ne peut en douter, que Juvénal a voulu parler dans ces vers de sa première satire[3] :

> Deinde forum jurisque peritus Apollo,
> Atque triumphales, inter quas ausus habere
> Nescio quis Aegyptius atque alabarches.

Nous avons vu, en effet, qu'il était *Égyptien* et fils d'Alexandre Lysimaque *alabarque* d'Alexandrie. Il n'était pas, d'ailleurs, le premier préfet du prétoire auquel eût été conféré un pareil honneur : *Sofonius Tigillinus* avait été de même, pour des services d'un autre genre il est vrai, décoré par Néron des ornements du triomphe et honoré d'une statue dans le forum[4]; et il ne fut pas le dernier : les mêmes distinctions furent accordées, sous Hadrien, à *Marcius Turbo* et à *Sulpicius Simi-*

[1] Voyez Tacit. *Annal.* lib. I, c. XXIV; lib. XIV, c. LI; *Hist.* lib. I, c. XLVI; lib. II, c. XCII.

[2] Sueton. *Tit.* c. VI; Plin. *Hist. nat.* praef. c. II.

[3] Vs. 128-130. La plupart des éditions ont *arabarches*, leçon qui s'appuie, il est vrai, sur les manuscrits, mais qui est ici dépourvue de sens. Juvénal n'aimait ni les Juifs, ni les Égyptiens; il l'a prouvé dans un grand nombre de passages de ses satires.

[4] En 65 de notre ère. (Voy. Tacit. *Annal.* lib. XV, c. LXXII.)

lis[1]; sous Marc-Aurèle, à *Macrinius Vindex*[2] et à *Bassaeus Rufus*[3].

A partir de cette époque, il n'est plus question de Tibère Alexandre. On peut cependant ajouter que si, ainsi que je l'ai dit, il n'entra pas lui-même au sénat, il fit du moins souche de sénateurs; car aujourd'hui que l'on connaît son gentilicium *Julius*, on ne peut plus se refuser à reconnaître son fils dans le légat de Trajan, *Julius Alexander*, qui prit et brûla Séleucie sur le Tigre, pendant la guerre contre les Parthes[4], et qui fut consul suffectus en 117, avec Sex. Erucius Clarus, ni son petit-fils dans le *Ti. Julius Julianus Alexander* qui figure, en qualité de *promagister*, dans un fragment des actes des frères Arvales attribué par Marini[5] au règne de Commode.

2° Sextus Cerealis.

Le premier officier mentionné par Josèphe, après Ti. Julius Alexander, est le légat de la cinquième légion, qu'il appelle Σέξτος Κερεάλιος, c'est-à-dire *Sextus Cerealis*.

Il est souvent question de cet officier dans l'histoire de la guerre des Juifs. Dès le commencement de la première campagne, il fut envoyé, avec un corps de 600 cavaliers et de 3,000 fantassins, contre les Samaritains, qui s'étaient retranchés en grand nombre sur le mont Garizim. Il força cette position et leur tua 11,600 hommes; et Josèphe, en racontant ces événements[6], lui donne le titre d'ἔπαρχος τοῦ πέμπτου τάγματος, ce qui ne peut se traduire que par les mots *praefectus legionis quintae*, préfet de la cinquième légion.

Il y avait deux préfets dans chaque légion : un *praefectus cas-*

[1] Dion. lib. LXIX, c. XXVIII.
[2] Dion. lib. LXXI, c. III.
[3] Orelli, n. 3574.
[4] Dion. lib. LXVIII, c. XXX.
[5] *Fr. Arval.* t. XXXVI; cf. p. 469 et p. 490.
[6] *Bell. Jud.* lib. III, c. VII, § 32.

trorum et un *praefectus legionis*. Ils étaient de même grade, supérieurs au *primus pilus*, inférieurs aux tribuns. En effet, dans un grand nombre d'inscriptions contenant les états de services d'officiers qui ont exercé ce grade, on voit ces officiers passer du grade de *primus pilus* à l'une ou l'autre de ces préfectures, et de cette préfecture au grade de tribun [1].

Le nom seul du *praefectus castrorum* suffit pour nous faire connaître ses attributions : c'était une sorte de commandant de place. Celles du *praefectus legionis* sont plus difficiles à découvrir, et elles n'ont pas encore été déterminées. Suivant Végèce [2], cet officier était, sous les ordres du légat, le commandant en chef de la légion. Cela était vrai, sans doute, au temps de cet écrivain; mais, à coup sûr, il n'en était pas ainsi à l'époque dont nous nous occupons, ni même à l'époque à laquelle appartiennent les inscriptions dont je viens de parler; car autrement le préfet de la légion eût été supérieur en grade non-seulement au préfet du camp, mais aussi aux tribuns, et, ainsi que je l'ai dit, ces inscriptions prouvent précisément le contraire.

On sait que depuis Auguste jusqu'au temps de Dioclétien les légions furent composées de 6,000 fantassins et 726 cavaliers. Les fantassins étaient partagés en dix cohortes, qui étaient commandées par les tribuns [3]. Quant aux cavaliers, on

[1] Voy. notamment Orelli, n. 74, 3423, 3509; Henzen, n. 6759, 6747, 6871.

[2] *De re militari*, lib. II, c. IX.

[3] On l'a nié; mais je pense que c'est à tort. Sous la république, la seule division normale de la légion était le manipule, qui était naturellement commandé par un centurion. Mais, après les changements opérés par César et par Auguste dans la constitution de l'armée, ce fut la cohorte qui devint la principale division de la légion, et les cohortes, agissant souvent isolément, durent avoir nécessairement des commandants spéciaux, qui ne purent être que les tribuns. Nous en avons la preuve dès l'époque de César, dans un passage des *Commentaires sur la guerre civile*, dans lequel il est question des *tribuns des cohortes* qui formaient la garnison de Gadès : « Consensisse Gaditanos principes cum *tribunis* « *cohortium* quae essent ibi in praesidio. » (Lib. II, c. II, § 20.) On a prétendu, il est

ne sait pas par qui ils étaient commandés. Il est vrai que, suivant Végèce [1], ils étaient répartis entre les dix cohortes. Mais il n'en était ainsi, probablement, que pour la solde et la subsistance. Dans l'ordre de bataille, la cavalerie formait un corps à part [2], et alors elle devait nécessairement avoir un commandant spécial. Ce commandant était le *praefectus legionis;* les inscriptions suivantes, auxquelles je pourrais en ajouter plusieurs autres, le prouvent, suivant moi, d'une manière incontestable.

J'ai copié la première à Lambaese [3] :

D M S
SEXTOVERTE
BLASIOVICT
ORIPRIMODVa
MVIROMVNCI
PII·LAMBESIS·Vi
XIT · ANN · LXXXi
SEX · VERTEBLASi
VS · VICTOR · PRa
EF·EQVITVM·leg
PATRI♢RASISsi
MO♢FECIT

vrai, que ces cohortes étaient des cohortes auxiliaires; mais rien ne le prouve, et d'ailleurs, en admettant même cette explication, ce passage n'en vient pas moins à l'appui de l'opinion que je soutiens. Il est évident, en effet, que si, dès lors, des cohortes auxiliaires étaient commandées par des tribuns, il devait, à plus forte raison, en être ainsi des cohortes légionnaires. On sait, d'ailleurs, par de très-nombreux témoignages, que dès les premiers temps de l'empire les tribuns des cohortes auxiliaires étaient inférieurs en grade aux tribuns légionnaires, ce qui ne se comprendrait pas si ceux-ci avaient été réduits comme on le prétend, à n'être plus que de simples officiers d'administration et de police, sans commandement spécial.

[1] *De re militari*, lib. II, c. VI.

[2] Tacit. *Annal.* lib. III, c. LXXIII : « [Ger-« mani] pellunt turmas sociales *equitesque* « *legionum* subsidio missos. » *Hist.* lib. I, c. LVII : « Is die proximo coloniam Agrip-« pinensem cum *equitibus legionis* ingres-« sus. » *Hist.* lib. III, c. XVIII : « Ad quar-« tum a Cremona lapidem fulsere legionum « signa Rapacis atque Italicae, laeto inter « initia *equitum suorum* proelio illuc usque « provectarum. »

[3] Voyez mes *Inscr. rom. de l'Algérie*,

D(iis) M(anibus) s(acrum).

Sexto Verteblasio Victori, primo du[u]mviro municipii Lambesis (sic). *V[i]xit ann(is) octoginta [uno].*

Sex(tus) Verteblas[i]us Victor, pr[a]ef(ectas) equitum [leg(ionis)], patri raris-[si]mo fecit.

La pierre a un peu souffert du côté droit, et l'inscription a perdu quelques lettres à la fin des lignes. Mais ces lettres se suppléent facilement. La dixième ligne est la seule dont la restitution semble, au premier abord, offrir quelque difficulté; mais on s'aperçoit bien vite que les trois lettres qui manquent à la fin de cette ligne ne peuvent être que l'abréviation du mot *legionis*, la légion *III^e Augusta*, qui avait son quartier général à Lambaese, étant le seul corps de troupes qui ait pu y être, et qui y soit en effet souvent désigné par l'expression générale de *legio* « la légion. » Ainsi, voilà un monument qui nous montre que le titre de *praefectus legionis* était un titre abrégé, et que le titre complet de ce grade était *praefectus equitum legionis*.

L'inscription suivante [1], qui a été trouvée dans les environs de Préneste, peut conduire à la même conclusion :

NIO · P · F · ANI · VARO
EF · FABR . PRAEF · COHORT · GERMAN
EF · EQVIT · TRIB · MIL · LEGIONIS · V
P·F ANI·VARO·Q·PR·PONTIF·PR·QVINQ
CAPITVLI · HERNICO
FIL · [illegible] ET · SIBI · FECIT

n° 1282. J'ai sous les yeux une autre copie de cette inscription, prise par M. le commandant de Lamare, et qui est identiquement semblable à la mienne.

[1] J'en emprunte le texte à Zaccaria, qui en a donné une bonne gravure, dans son *Istituzione lapidaria*, p. 139. (Cf. Orelli, n° 125.)

P(ublio) An]nio, P(ublii) f(ilio), Ani(ensi), Varo[ni, pra]ef(ecto) fabr(um), praef(ecto) cohort(is) German(orum)..... pra]ef(ecto) equit(um), trib(uno) mil(itum) legionis quintae [mac(edonicae)?].

P(ublius) Annius], P(ublii) f(ilius), Ani(ensi), Varo, q(aestor), pr(aetor), pontif(ex), pr(aetor), quinq(uennalis) Capituli Hernico, [pater] fil(io) [rarissimo] et sibi fecit.

C'est, on le voit, l'inscription d'un tombeau qu'un père avait fait élever pour son fils et pour lui-même. On y a indiqué soigneusement la cohorte auxiliaire que le fils avait commandée et la légion dans laquelle il avait été tribun, et il n'y a pas de raison pour supposer qu'on n'ait pas voulu indiquer également le corps dans lequel il avait été *praefectus equitum*. Il faut donc faire rapporter les mots *legionis V* au titre de *praefecto equitum* aussi bien qu'à celui de *tribuno militum*, et admettre que ce personnage avait été d'abord préfet des cavaliers, puis, par un avancement régulier, tribun des soldats dans la même légion V^e^.

La troisième inscription, dont j'emprunte le texte à M. Mommsen [1], qui l'a copiée sur le monument, doit s'expliquer de la même manière :

[illegible]ARRIO · SALANO
PRAEF · QVINQ · TI · CAESARIS
PRAEF · QVINQ · NERONIS · ET · DRVS
CAESARuM · DESIGNATO · TVB · SACR · P · R
AED · III · AVGVRI · INTERREGI
TRIB · MILIT · LEG · III · AVGVST
LEG · X · GEMINAE · PRAEF · EQVIT
PRAEF · CASTROR · PRAEF · FABR
OPPIA · VXOR

. . . Arrio Salano, praef(ecto) quinq(uennali) Ti(berii) Caesaris, praef(ecto)

[1] *I. N.* 4092. C'est une inscription de Formies.

quinq(uennali) Neronis et Drus(i) Caesarum designato, tub(icini) sacr(orum) p(opuli) R(omani), aed(ili) ter, auguri, interregi, trib(uno) milit(um) leg(ionis) tertiae August(ae), leg(ionis) decimae Geminae, praef(ecto) equit(um), praef(ecto) castro-r(um), praef(ecto) fabr(um), Oppia uxor.

Les titres, dans cette inscription, sont divisés en deux séries, dont la dernière comprend les grades militaires auxquels le personnage dont il s'agit avait été successivement élevé. Ces grades y sont énumérés dans l'ordre inverse, c'est-à-dire en commençant par le dernier obtenu. Ainsi, ce personnage, avant de retourner dans sa patrie et d'y être honoré des magistratures et des sacerdoces énumérés dans la première partie de l'inscription, avait été successivement :

Praefectus fabrum,

Praefectus castrorum, praefectus equitum, et *tribunus militum legionis X Geminae,*

Et enfin, *tribunus militum legionis III Augustae.*

Le rédacteur de l'inscription ne s'est pas cru obligé de répéter les mots *leg. X Geminae* après les titres de *praef. equit.* et de *praef. castror.* de même qu'il n'avait pas cru nécessaire de répéter le titre de *trib. milit.* avant les mots *leg. X Geminae.*

Les commandements de cavalerie ont toujours été regardés comme plus importants que les commandements d'infanterie. Il n'est donc pas étonnant que le *praefectus legionis* ait fini par l'emporter sur les tribuns et par devenir le lieutenant du légat, qu'il remplaça ensuite comme commandant en chef de la légion. Mais il n'en était pas encore ainsi à l'époque de Vespasien, et *Sextus Cerealis* n'était encore que le chef de la cavalerie de la légion V^e^ Macédonique, lorsqu'il fut envoyé contre les Samaritains.

Il se distingua ensuite au siége de *Iotapat,* et Josèphe, en

mentionnant la part qu'il eut à la prise de cette ville[1], le qualifie de χιλίαρχος, c'est-à-dire *tribun*. Il avait donc avancé d'un grade, récompense légitime de l'habileté dont il avait fait preuve dans son expédition du mont Garizim.

Au commencement de la campagne suivante, au printemps de l'an 69, il fut envoyé dans l'Idumée supérieure, dont toutes les places, à l'exception de trois, tombèrent en son pouvoir; mais Josèphe, en racontant cette nouvelle expédition[2], le désigne seulement par le titre d'ἡγέμων, expression vague, qui, comme le mot latin correspondant *dux*, ne désigne aucun grade et peut se dire de tout officier chargé d'un commandement spécial. Au reste, *Cerealis* ne pouvait avoir dépassé le grade de tribun légionnaire, le seul grade supérieur qui existât alors dans l'armée de Vespasien étant celui de légat, qu'on ne pouvait obtenir, nous l'avons vu, que quand on était au moins sénateur.

C'est seulement l'année suivante, en 70, dans la liste des officiers qui assistèrent au conseil de guerre, que nous le voyons qualifié du titre de chef de légion, τὸ πέμπτον ἄγων τάγμα, *legatus legionis quintae*. On peut en conclure qu'il était un des chevaliers romains, *egregii viri*, que, suivant Tacite, Vespasien, aussitôt après son avénement, avait élevés au rang de sénateurs; et nous verrons qu'il fut un de ceux qui, ainsi que le dit le même historien, parvinrent bientôt aux plus hautes dignités[3].

Il n'est désigné, dans les passages que nous avons examinés jusqu'ici, que par deux noms, savoir : un prénom *Sextus*, et

[1] *Bell. Jud.* lib. III, c. VII, § 34.

[2] *Bell. Jud.* lib. III, c. IX, § 9.

[3] Tacit. *Hist.* lib. II, c. LXXXII : « Plerosque senatorii ordinis honore percoluit egregios viros, mox summa adeptos. »

un surnom *Cerealis*. Il devait avoir en outre un *gentilicium*, qu'un dernier passage de Josèphe va nous faire connaître.

Ce passage est tiré du sixième chapitre du VII^e^ livre de la Guerre des Juifs. Titus a quitté la Judée, et, après avoir conduit en Égypte la V^e^ et la XV^e^ légion [1], il est retourné à Rome, où il a triomphé avec son père. Josèphe, après avoir raconté ces événements, entreprend de nous faire connaître les dernières luttes soutenues par ceux de ses compatriotes qui n'avaient pas été enveloppés dans le désastre de Jérusalem. Il commence naturellement par rappeler l'arrivée du légat chargé de les combattre. Il le fait ainsi [2] : Εἰς δὲ τὴν Ἰουδαίαν πρεσβευτὴς Λουκίλιος Βάσσος ἐκπεμφθείς, καὶ τὴν στρατιὰν παρὰ Κερεαλίου Οὐϊτελλιανοῦ παραλαβών. . . « *Lucilius Bas-* « *sus* ayant été envoyé en Judée, en qualité de légat, et *Ce-* « *realis Vitellianus* lui ayant remis le commandement de l'ar- « mée. . . »

Sex. Cerealis, car c'est bien de lui qu'il s'agit (nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut faire du nouveau nom qu'on lui donne ici), *Sex. Cerealis* n'était donc plus légat de la V^e^ légion, puisque cette légion était partie pour l'Égypte avec Titus, et que lui était resté en Judée; il y était donc resté en qualité de légat de la province, puisqu'il pouvait transmettre à *Lucilius Bassus* le commandement de l'armée chargée d'y opérer. Voilà un premier fait qui n'avait pas été remarqué jusqu'ici, et que nous apprend ce passage. Voyons maintenant ce qu'il faut faire du nouveau nom, Οὐϊτελλιανοῦ, qui est ici donné à cet officier.

Ce nom mérite, en effet, d'être remarqué. Il indiquerait, si ce passage était correct, des liens de parenté entre le person-

[1] *Bell. Jud.* lib. VII, c. I, § 3. — [2] *Bell. Jud.* lib. VII, c. VI, § 1.

nage qui l'aurait porté et la famille du prédécesseur de Vespasien, et il serait bien extraordinaire que Josèphe, qui a parlé si souvent de *Cerealis*, n'eût fait aucune allusion à cette circonstance. J'ai dit : si ce passage était correct; il ne l'est pas : Οὐϊτελλιανοῦ est une conjecture des éditeurs. Au lieu de ce nom, tous les manuscrits ont Οὐετιλιανοῦ, leçon qui n'est pas encore tout à fait correcte, mais qui est moins éloignée de la véritable Οὐετουλενοῦ.

Vetalenus est en effet un *gentilicium* connu[1], et c'est celui que portait notre personnage. On en a la preuve dans l'inscription suivante, qui a été trouvée près de Venafrum, et que j'emprunte à M. Mommsen[2] :

L V S I A · M · F · P A V L L I N A
S E X · V E T T V L E N I · C E R I A L I S
S I B I · E T
M · V E R G I L I O · M · F · T E R · G A L L O · L V S I O
PATRI · PRIM · PIL · LEG · XI · PRAEF · COHOR
VBIORVM · PEDITVM · ET · EQVITVM · DONATO
HASTIS · PVRIS · DVABVS · ET · CORONIS · AVREIS
AB · DIVO · AVG · ET · TI · CAESARE · AVG · PRAEF · FABR
III · TRIB · MIL · COHORT · PRIMAE · IDIOLOGO
AD · AEGYPTVM · II · VIR · ITERVM · PONTIF
A · L V S I O · A · F · T E R · G A L L O · F R A T R I
TRIB · MIL · LEG · XXII · CYRENAICAE · PRAEF · EQVIT

Lusia, M(arci) f(ilia), Paullina Sex(ti) Vettaleni Cerialis, sibi et M(arco) Vergilio, M(arci) f(ilio), Ter(entina tribu), Gallo Lusio patri, prim(o) pil(o) leg(ionis) undecimae, praef(ecto) cohor(tis) Ubiorum peditum et equitum, donato hastis puris duabus et coronis aureis ab Divo Aug(usto) et Ti(berio) Caesare Aug(usto), praef(ecto) fabr(um) ter, trib(uno) mil(itum) cohort(is) primae, idiologo ad Aegyptum, duumviro iterum, pontif(ici), A(lo) Lusio, A(li) f(ilio), Ter(entina tribu), Gallo fratri, trib(uno) mil(itum) leg(ionis) XXII Cyrenaicae, praef(ecto) equi(tum).

[1] Grut. p. 894, 9, et p. 926, 3; Murat. p. 954, 9; 1419, 11; p. 1606, 8, et p. 1777, 17; Mommsen, *I. N.* 6084, etc.

[2] *I. N.* 4636. Cf. Henzen, n° 6926.

Cette inscription appartient à la seconde moitié du premier siècle de notre ère, puisqu'il y est question d'un personnage qui, vers le milieu de sa carrière, reçut de Tibère des récompenses militaires. Or, à cette époque, c'est seulement dans les grandes familles que l'on trouve pratiqué l'usage de désigner les femmes par le nom de leur mari au génitif, sans le mot *uxor* ou *conjux*. Cet usage a été suivi par le rédacteur de cette inscription, et cette circonstance, jointe à l'identité des noms du mari de la femme qui l'a fait graver avec ceux de notre légat, ne permet pas de douter qu'il n'y ait également identité entre ces deux personnages.

On remarquera, d'ailleurs, que le père de cette femme avait exercé en Égypte, à la fin de sa carrière, par conséquent à une époque peu éloignée de celle dont nous nous occupons, les fonctions d'*idiologus*, dont j'ai parlé plus haut, et que son frère y avait été pourvu d'un commandement important. Mais il y a, dans l'indication de ce commandement, une erreur évidente que nous devons d'abord rectifier. Cette erreur consiste dans le nom de *XXII^e Cyrénaïque*, qui est donné à la légion dans laquelle ce personnage avait été tribun. Il n'a jamais existé de légion XXII^e Cyrénaïque; la seule légion qui ait porté le nom de *Cyrénaïque* portait en même temps le numéro III. Mais, nous l'avons vu, il y avait à la même époque, en Égypte, une légion *XXII^e Dejotariana*. Il est donc très-probable que le graveur, ou plutôt le copiste (car l'inscription n'existe plus, et l'on n'en possède qu'une seule copie prise sur le monument[1]),

[1] Voy. M. Mommsen, *I. N.* 4636. Il y a, dans le texte que nous possédons de cette inscription, une autre erreur qui ne peut non plus provenir que du fait du copiste. Le frère de *Lusia Paullina*, qui est dite *fille de Marcus*, ne pouvait être *fils d'Aulus*; il faut donc corriger, à la onzième ligne, M·F au lieu de A·F. et peut-être M·LVSIO au lieu de A·LVSIO.

aura passé une ligne, et que la fin de ce document doit être ainsi restituée :

TRIB · MIL · LEG · XXII · DEIOTARIANAE · ITEM
TRIB · MIL · LEG · III · CYRENAICAE · PRAEF · EQVIT

Le frère de *Lusia Paullina* avait donc été tribun successivement dans la légion *XXII^e Dejotariana* et dans la légion III^e Cyrénaïque, et, par conséquent, il avait fait un assez long séjour en Égypte. Il est permis de conjecturer que ce fut pendant son séjour dans cette contrée que se formèrent entre lui et *Cerealis*, qui exerçait alors des fonctions analogues dans la légion V^e Macédonique, les relations qui eurent pour résultat le mariage de celui-ci avec sa sœur [1].

Suétone [2] mentionne, parmi les consulaires qui furent mis à mort par ordre de Domitien, un *Civica Cerealis*, qui fut tué pendant qu'il était proconsul d'Asie ; et Tacite [3] nous apprend qu'Agricola, au retour de son gouvernement de Bretagne, vers l'an 89, refusa de prendre part au tirage des provinces consulaires, effrayé par le meurtre récent de ce proconsul. Ce *Civica Cerealis* est certainement le même que notre personnage [4] ; on en a la preuve dans les noms du consul de l'an 136,

[1] On a vu plus haut que les légions *XXII^e Dejotariana* et *III^e Cyrénaïque* envoyèrent chacune un détachement de 1,000 hommes au siége de Jérusalem, et peut-être pourrait-on supposer que *Lusius Gallus* avait fait partie d'un de ces détachements, ce qui expliquerait plus naturellement encore ses relations avec *Cerealis*. Mais il serait bien étonnant alors, qu'ayant pris part au siége de Jérusalem en qualité de tribun, il n'y eût pas obtenu de récompenses militaires, récompenses dont, on le sait (voy. Joseph. *Bell. Jud.* lib. VII, c. 1, § 3), Titus ne se montra pas avare.

[2] In *Domit.* c. x.

[3] *Agricola*, c. XLII.

[4] C'est ce qui explique pourquoi, dans l'inscription de Venafrum, *Lusia Paullina* s'est contentée de le nommer, sans faire mention de ses titres, tandis qu'elle a énuméré avec complaisance ceux de son père et de son frère ; c'est que cette inscription a été gravée après sa condamnation sur

qui, réunissant ce nouveau surnom *Civica* au prénom *Sextus* de notre *Cerealis* et à son gentilicium *Vetulenus*, s'appelait

Sex. Vetulenus Civica Pompeianus [1],

et était probablement son petit-fils.

Si notre *Cerealis* était proconsul d'Asie en 89 ou en 88, il avait dû être consul douze ou quinze ans auparavant, par conséquent au sortir de son gouvernement de Judée. On voit que, comme je l'ai dit, il fut un des sénateurs créés par Vespasien, qui, suivant Tacite, ne tardèrent pas à s'élever aux plus hautes dignités.

3° Tittius Frugi.

Après *Cerealis*, Josèphe nomme *Larcius Lepidus*, puis il mentionne en ces termes le légat de la légion *XV^e^ Apollinaris* : καὶ Τίτου Φρυγίου τὸ πεντεκαιδέκατον [ἄγοντος τάγμα], « et Ti-« tus Frugi, légat de la XV^e^ légion. »

Nous avons vu qu'au commencement de la guerre Titus, fils de Vespasien, avait été nommé légat de cette légion. Devenu César à l'avénement de son père, il dut céder à un autre ce commandement, et nous avons ici le nom de son successeur. Mais ce nom doit être altéré; car dans tous les exemples de l'agnomen *Frugi* que nous fournissent les auteurs et les monuments, cet *agnomen* est toujours accompagné soit d'un *cognomen*, comme *Piso* [2], *Crassus* [3], *Libo* [4], soit d'un *gentilicium*, comme *Julius* [5], etc. et jamais nous ne le trouvons accom-

une accusation de lèse-majesté, condamnation qui avait dû avoir pour conséquence légale l'abolition de sa mémoire.

[1] Orelli, n^os^ 1681 et 4354; Henzen, n° 6086.

[2] Cic. *ad Attic.* I, ep. III, § 3; *de Fin.* lib. II, c. XXVIII, § 90; *In Verrem* act. II, lib. IV, c. LVII.

[3] Spart. in *Hadr.* c. V; Mommsen, *I. N.* 2216.

[4] Plin. lib. III, ep. IX, § 33.

[5] Mommsen, *I. N.* 5653.

pagné seulement d'un prénom, comme il le serait ici, Τίτου Φρυγίου, *Titus Frugi*. Il faut donc chercher quel est le *gentilicium* qui se cache sous le mot altéré Τίτου.

La recherche ne sera pas longue : un acte des Frères Arvales, que l'on s'accorde à attribuer à l'an 833 de Rome (80 de notre ère), est ainsi daté :

M·TITTIO·FRVGI·T·VINICIO·IVLIANO·COS
VII·IDVS·DECEMBR

Marini, en publiant cet acte[1], a fait imprimer M·TILLIO; mais il avoue lui-même[2] que sur le monument on peut lire également M·TITTIO, et c'est en effet ce qu'y a lu Sanclemente[3]. On ne peut douter que ce consul ne soit le même personnage que notre légat, dont le *gentilicium* peu commun, *Tittius*, aura été pris par les copistes pour le prénom *Titus*. Il faut donc lire, dans le texte de Josèphe, Τιτλίου Φρυγίου, au lieu de Τίτου Φρυγίου, et admettre que le légat dont il s'agit s'appelait :

M. Tittius Frugi.

Il y a un fait sur lequel je n'ai pas encore appelé l'attention de l'Académie, et qui cependant mérite d'être remarqué. C'est que les officiers qui assistèrent à ce conseil de guerre sont énumérés par Josèphe suivant l'ordre exact de leur avancement dans la carrière des fonctions publiques. Ainsi, l'historien commence par le préfet du prétoire, *Ti. Julius Alexander*; puis il nomme *Sex. Vetulenus Cerealis*, qui, après avoir commandé la légion V^e^ Macédonique, fut chargé du gouvernement de la province en qualité de légat impérial propréteur, d'où

[1] *Fr. Arval.* tav. XXIII, lin. 10. — [2] *Ibid.* p. 204 et 816. — [3] *De vulgaris aerae emendatione*, p. 154.

l'on peut conclure qu'en le faisant sénateur Vespasien lui avait donné le rang de prétorien; en d'autres termes, qu'il avait été *adlectus in amplissimum ordinem inter praetorios.*

A. Larcius Lepidus, qui est nommé ensuite, n'était, nous l'avons vu, que de rang questorien, puisque, après avoir quitté le commandement de la légion *X^e^ Fretensis,* il fut successivement tribun du peuple et préteur.

M. Tittius Frugi, qui ne vient qu'après *Larcius Lepidus,* était donc, quoique sénateur aussi, puisqu'il était légat légionnaire, de rang moins élevé encore, ce qu'on ne peut s'expliquer qu'en supposant qu'il était aussi de rang questorien, mais sans avoir exercé la questure, ayant été seulement *adlectus inter quaestorios.* On comprend dès lors pourquoi ce fut seulement dix ans après le siége de Jérusalem qu'il parvint au consulat comme *consul suffectus;* c'est qu'avant de pouvoir prétendre à cet honneur, il avait dû exercer successivement le tribunat ou l'édilité, la préture, et peut-être, comme *Larcius Lepidus,* la charge de légat d'une province sénatoriale, ou quelqu'une des charges urbaines qui pouvaient être confiées aux anciens préteurs.

4° Haterius Fronto.

Il y a lieu de remarquer ici que Josèphe ne mentionne pas, parmi les officiers qui assistèrent au conseil de guerre, le légat de la légion *XII^e^ Fulminata,* quoiqu'il nous apprenne ailleurs[1] que cette légion prit part, comme les trois autres, au siége de Jérusalem. On ne peut expliquer cette circonstance qu'en supposant que cette légion, n'ayant pas alors de légat, était commandée par le plus ancien de ses tribuns[2], officier qui se

[1] *Bell. Jud.* lib. V, c. 1, § 6; c. II, § 3; c. XI, § 4.

[2] C'est ainsi que l'année précédente, en Italie, dans la guerre contre Vitellius, la

trouve compris dans l'expression générale par laquelle l'historien termine son énumération : *καὶ μετὰ τούτους ἐπιτρόπων καὶ χιλιαρχῶν ἀθροισθέντων*, « et après ceux-là les procura-« teurs et les tribuns étant aussi venus à l'assemblée. »

Mais avant d'arriver à cette conclusion, Josèphe mentionne encore deux personnages dont nous devons aussi faire connaître le grade et les fonctions ; il le fait en ces termes : *πρὸς οἷς Φρόντων ἦν Λιτέρνιος στρατοπεδάρχης τῶν ἀπ' Ἀλεξανδρείας δύο ταγμάτων, καὶ Μάρκος Ἀντώνιος Ἰουλιανὸς ὁ τῆς Ἰουδαίας ἐπίτροπος.* « A ces officiers se joignirent *Liternius* « *Fronto,* préfet du camp des deux légions venues d'Alexandrie, « et *Marcus Antonius Julianus,* procurateur de la Judée. »

Il y a dans ce passage une contradiction avec ce que nous savons d'ailleurs par des témoignages formels de Josèphe et de Tacite. Nous avons vu, en effet, que ce n'étaient pas deux légions qui étaient venues d'Alexandrie renforcer l'armée de Titus, mais seulement deux détachements de 1,000 hommes chacun, tirés des deux légions qui étaient restées dans cette ville. Je pense donc, avec notre savant confrère M. Alexandre, qu'il faut lire ici *ἐπ' Ἀλεξανδρείας*, au lieu de *ἀπ' Ἀλεξανδρείας*, et que le titre donné par Josèphe au personnage dont nous nous occupons doit être traduit par les mots *préfet du camp des deux légions d'Alexandrie.* Mais que signifie ce titre, et quelles étaient les attributions de l'officier qui le portait ?

Les légions de l'armée d'Égypte ne pouvaient pas être commandées, comme celles des autres armées, par des légats. J'ai démontré, dans la première partie de ce mémoire, que les légats légionnaires devaient être au moins sénateurs, et une loi que

légion *VII^e Claudia,* qui avait perdu son légat, *Tettius Iulianus* (Tacit. *Hist.* lib. II, c. LXXXV), était commandée par un de ses tribuns, *Vipstanus Messalla.* (Tacit. *Hist.* lib. III, c. IX.)

j'ai déjà rappelée défendait aux sénateurs de mettre le pied en Égypte. Ajoutons d'ailleurs que l'on comprendrait difficilement que des sénateurs eussent pu être placés sous les ordres d'un chevalier romain, comme était le préfet d'Égypte [1]. Aussi l'officier le plus élevé en grade que les nombreuses inscriptions découvertes jusqu'ici en Égypte nous aient fait connaître, n'est-il désigné que par le titre de *praefectus castrorum*.

L'inscription dans laquelle cet officier est mentionné est une de celles qui se lisent sur le colosse de Memnon [2]; elle est ainsi conçue :

SVEDIVS · CLEMENS
PRAEF · CASTRORVM
AVDI · MEMNONEM
III · IDVS · NOVEMBRES
ANNO · $\overline{III}$ · IMP · N

M. Letronne en a rapproché avec raison deux passages de Tacite [3], dans lesquels il est question d'un primipilaire, nommé *Suedius Clemens*, qui fut chargé par Othon d'envahir la Narbonnaise, et il a émis la conjecture que ce primipilaire et le *praefectus castrorum* dont il s'agit n'étaient qu'un seul et même personnage, qui, ayant pris, après la mort d'Othon, parti pour Vespasien, avait été nommé par celui-ci au grade dont nous le voyons porter ici le titre. M. Letronne aurait donné à cette

[1] Il est vrai que *Marcius Turbo*, qui fut depuis préfet du prétoire d'Hadrien, n'avait que le titre de préfet d'Égypte, lorsque ce prince, au commencement de son règne, le mit à la tête de l'armée de Dacie, dont les légions, rien ne nous autorise à supposer le contraire, étaient cependant commandées par des légats. Mais ce fait est d'une époque notablement postérieure à celle dont nous nous occupons, et Spartien, de qui nous le tenons, le mentionne comme un fait exceptionnel (In *Hadr.* c. VII).

[2] Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, pl. XXX, n° 2, et tome II, p. 331.

[3] *Hist.* lib. I, c. LXXXVII, et lib. II, c. XII.

conjecture tous les caractères de la certitude, s'il s'était rappelé l'inscription suivante, qui a été trouvée à Pompei[1] :

EX · AVCTORITATE
IMP · CAESARIS
VESPASIANI · AVG
LOCA · PVBLICA · A · PRIVATIS
POSSESSA · T · SVEDIVS · CLEMENS
TRIBVNVS · CAVSIS · COGNITIS · ET
MENSVRIS · FACTIS · REI
PVBLICAE · POMPEIANORVM
RESTITVIT

Suedius Clemens, après le commandement qu'il avait exercé en Egypte, avait eu un nouvel avancement; il avait été fait tribun d'une cohorte prétorienne, ou plutôt d'une cohorte urbaine[2], et c'est en cette qualité qu'il fut chargé de rendre le jugement qui est ici mentionné.

La date de l'inscription du colosse de Memnon correspond au 11 novembre 71. Celle-ci a été nécessairement gravée avant le 23 juin 79, date de la mort de Vespasien; et comme elle

[1] Marini, *Fr. Arval.* p. 776; Mommsen, *I. N.* 2314.

[2] Il ne peut être ici question d'un tribunat légionnaire : on sait qu'à cette époque il n'y avait pas de légions en Italie; et je pense que *Suedius Clemens* était tribun d'une cohorte urbaine, plutôt que d'une cohorte prétorienne, parce qu'il me semble que l'affaire qu'il avait été chargé de régler devait être de la compétence du préfet de la ville, et non de celle du préfet du prétoire. Il paraît, du reste, que cette affaire fut réglée par lui à la satisfaction des habitants de Pompei; car on a trouvé dans cette ville plusieurs programmes électoraux dans lesquels on s'appuie sur son opinion pour recommander un candidat aux fonctions de *duumvir juri dicundo*, et où il est qualifié de *sanctissimus judex*. (Voy. Minervini, *Bullett. Nap.* N. S. ann. IV, p. 116 et suiv. et Michaelis, *Bulletin de l'Institut de correspondance arch. de Rome*, 1858, p. 131 et suiv.) Cela ne s'accorde guère avec la conduite qu'il avait tenue, suivant Tacite, dans son expédition de Narbonnaise; mais il n'y aurait pas lieu de trop s'étonner qu'un soldat violent et pillard sous Othon fût devenu un officier consciencieux et intègre sous Vespasien.

rappelle une procédure et des opérations qui ont dû exiger un certain temps, on peut en conclure que *Suedius Clemens* avait passé d'emblée de la position qu'il occupait en Égypte au grade de tribun d'une cohorte urbaine, d'où il résulte que cette position était de beaucoup supérieure au grade ordinaire de *praefectus castrorum legionis*. Nous avons vu, en effet, que ce grade était inférieur à celui de tribun d'une légion, et l'on sait qu'entre le tribunat légionnaire et le tribunat d'une cohorte urbaine il y avait encore deux autres grades, ceux de préfet d'une aile de cavalerie, et de tribun d'une cohorte de Vigiles.

Remarquons, d'ailleurs, que *Suedius Clemens* ne se qualifie pas de *praefectus castrorum* d'une légion déterminée, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire s'il eût été un *praefectus castrorum* ordinaire, mais de *praefectus castrorum* d'une manière absolue, titre analogue à celui de *praefectus praetorii*, et qui devait désigner en Égypte le commandement de l'armée, comme celui-ci désignait à Rome le commandement de la garde impériale.

Tel était le grade de l'officier mentionné par Josèphe. Cet historien nous le dit lui-même expressément, en le qualifiant de στρατοπεδάρχης τῶν ἐπ' Ἀλεξανδρείας δύο ταγμάτων, *praefectus castrorum duarum in Alexandria legionum;* et il ne le dirait pas, que nous pourrions presque le deviner par la place qu'il lui a donnée dans son énumération. Cet officier y est, en effet, mentionné immédiatement après les légats légionnaires, et avant le procurateur de la Judée. Il était donc d'un rang plus élevé que ce procurateur, lequel était lui-même supérieur aux autres procurateurs et aux tribuns mentionnés ensuite d'une manière générale, puisqu'il fallait avoir exercé les grades équestres pour être nommé procurateur d'une province impériale.

Jérusalem fut prise le 7 septembre 70; *Suedius Clemens*, que

nous voyons, dès le 11 novembre 71, en possession du grade de préfet du camp d'Alexandrie, fut donc le successeur de l'officier mentionné par Josèphe, d'où l'on peut conclure que cet officier avait eu, à la fin de la guerre, de l'avancement, comme la plupart de ceux dont nous nous sommes occupés jusqu'ici.

Mais connaissons-nous son véritable nom? Le gentilicium *Liternius*, que lui attribuent les textes imprimés de Josèphe est bien étrange ! Je n'en ai trouvé aucun autre exemple, ni chez les auteurs, ni dans les recueils épigraphiques. Il est vrai que, dans un certain nombre de manuscrits, et des meilleurs[1], au lieu de Λιτέρνιος on lit Ἑτέριος. Le gentilicium *Heterius* est tout aussi inusité que *Liternius;* mais il se rapproche davantage de celui d'une famille qui parvint aux honneurs sous les empereurs de la famille Flavia, et qui se distingua surtout dans les fonctions équestres. Je veux parler de la branche de la gens *Hateria* dont un membre, *T. Haterius Nepos*, était préfet d'Égypte en 121 de notre ère, et fit graver son nom le 19 février de cette année sur le colosse de Memnon[2]. Ce préfet d'Égypte était probablement le petit-fils de notre *Haterius Fronto*, car je pense que c'est ainsi qu'il faut restituer le nom de l'officier dont nous nous occupons, et le neveu d'un consulaire de même nom que lui, qui obtint, sous Domitien, les ornements du triomphe[3].

[1] Notamment dans le ms. gr. n° 1425 de la Bibliothèque impériale, qui est du x^e^ siècle, ou au plus tard du xi^e^.

[2] Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, pl. XXXI, n° 1. Borghesi a reconnu son *cursus honorum* dans une inscription de Fuligno. (Voy. ses *Œuvres*, tom. V, p. 3 et suiv.)

[3] Voy. Borghesi, *ibid.* Un fils, probablement, de ce consulaire, nommé aussi *T. Haterius Nepos*, fut lui-même consul suffectus en 134, ainsi que nous l'a appris un diplôme militaire publié par M. Henzen, dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, 1857, p. 6.

Le passage de Josèphe qui m'a fourni le sujet de cette seconde partie de mon mémoire ne présente plus désormais de difficultés, et peut se traduire ainsi :

« Titus convoqua les généraux. Les plus élevés en grade « s'étant réunis, savoir : le préfet du prétoire *Tiberius Alexander*, « le légat de la V^e^ légion *Sextus Cerealis*, celui de la X^e^ *Lar-* « *cius Lepidus* et celui de la XV^e^ *Tittius Frugi*, *Haterius Fronto*, « préfet du camp des deux légions d'Alexandrie, et *M. Anto-* « *nius Julianus*, procurateur de Judée, se joignirent à eux, ainsi « que les autres procurateurs et les tribuns, et l'on mit en dé- « libération les mesures qui devaient être prises à l'égard du « temple. »

OBSERVATIONS

SUR

LES COUPES SASSANIDES,

PAR M. A. DE LONGPÉRIER.

Première lecture, 13 octobre 1865; 2e lecture, 29 déc. 1865.

Il y a peu de temps, à propos de l'*œuvre Salemon*, j'ai été amené à parler des vases que le moyen âge rattachait au fils de David [1], et notamment d'une magnifique coupe, composée d'or, de cristal de roche et de verre coloré, au centre de laquelle les religieux de Saint-Denis avaient cru reconnaître le portrait du grand roi de Juda « séant en son throsne [2]. » J'ai rappelé que j'avais, il y a plus de vingt ans, restitué cette coupe à sa véritable époque, en montrant qu'elle porte l'effigie du roi sassanide Cosroès Ier (531-579 de notre ère), dans la pose et avec l'ajustement que lui donne une monnaie d'or de grand module et jusqu'à présent unique, appartenant à M. le duc de Blacas [3].

[1] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Séance du 25 août 1865, p. 310 sqq. — L'article complet dans la *Revue archéologique*, 1865, p. 356, sqq.

[2] Dom Germ. Millet, *Catal. du trésor de l'abbaye royale de Saint-Denis*, 1638, p. 120.

[3] *Notice sur quelques monum. émaillés du moyen âge*, 1842, p. 13. — *Annales de l'Institut archéol. de Rome*, 1843, t. XV, p. 100. Peu de temps avant sa mort,

D'autres vases représentant des princes de la dynastie sassanide existent dans plusieurs collections. Une fort belle coupe d'argent doré, donnée par M. le duc de Luynes à la Bibliothèque impériale, m'a paru, toujours, par suite de la comparaison avec les monnaies, offrir l'image du roi Firouz (457-488 de notre ère), à cheval, lançant des flèches contre divers animaux sauvages [1].

Deux autres coupes d'argent, encore inédites, sur lesquelles on voit des rois à cheval perçant des lions de leur lance, sont conservées au Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg [2]. Une autre enfin, trouvée dans l'Inde, à Badakschan, a été acquise par M. le docteur Lord, et publiée par le savant M. Cuningham dans le *Journal asiatique* de Calcutta [3].

Les Grecs décoraient leurs coupes à boire de compositions empruntées à leur religion; les Perses, dominés par une puissante monarchie, reproduisaient sur leurs ustensiles de table, aussi bien que sur leurs monnaies, les images de leurs rois. Il est intéressant de constater que, au moyen âge, les Orientaux avaient conservé le souvenir des coupes représentant les rois sassanides, et malgré l'apparence légendaire des récits qu'ils nous ont laissés, il est permis de croire qu'ils peuvent être invoqués à l'appui de nos attributions iconographiques.

Depuis la mort de notre illustre E. Q. Visconti, l'étude des portraits antiques a été un peu négligée. Ce grand érudit, dont il est plus aisé de critiquer quelques hardiesses que d'imiter la méthode simple et forte, semblait avoir épuisé un su-

M. de Blacas s'étant défait de sa collection de monnaies orientales, la pièce d'or de Cosroès a été vendue à un antiquaire étranger.

[1] *Monum. publiés par l'Instit. archéol.* in-fol. vol. III, 1843, pl. LI.

[2] *Musée imp. de l'Ermitage; notice sur la formation de ce musée et description des diverses collections qu'il renferme.* Saint-Pétersbourg, 1860, in-8°, p. 194, n°s 36 et 37.

[3] *Journal of the asiatic society of Bengal,* 1841, n° CXV, p. 570.

jet qui exige de la part de celui qui le traite, non-seulement une connaissance très-approfondie de l'universalité des monuments, mais encore une vigueur dans la démonstration et une autorité personnelle qui, en certains cas difficiles, remplacent des preuves en vain cherchées. On ne s'étonnera donc pas de voir les successeurs de Visconti aborder avec quelque timidité les recherches iconographiques qu'ils sont de temps à autre conduits à entreprendre, et s'efforcer de les étayer par des renseignements étrangers même à la discussion comparative des monuments proprement dits.

Ainsi, j'ose espérer qu'on sera porté à accorder plus de crédit à la classification qui vient d'être mentionnée, après qu'on aura lu quelques extraits d'auteurs qu'on n'est cependant pas habitué à faire intervenir dans les discussions archéologiques.

Voici d'abord ce que dit Mirkhond dans son *Histoire des Sassanides,* au chapitre de Sapor II, surnommé *Dhou'lactaf.* J'emprunte ce passage à la traduction publiée par Silvestre de Sacy.

« Schapour, après avoir parcouru une grande partie des « pays habités par les Arabes, marcha, disent les historiens, « vers les provinces de l'empire grec. Lorsqu'il fut arrivé sur « les frontières de cet empire, il forma le projet de se rendre « en personne, déguisé en espion, dans la ville capitale où « l'empereur faisait son séjour, et d'examiner par lui-même « l'état de ce pays et sa situation. Ayant donc laissé son armée « campée dans un lieu convenable, il partit pour Constanti- « nople, qui était la résidence ordinaire de l'empereur grec, « et il y arriva après une route très-longue. Le hasard permit « que, le jour de son arrivée dans cette ville, l'empereur donnât « un magnifique festin. Une autre circonstance singulière con-

« courut encore avec celle-là. Avant que Schapour eût quitté « son armée, l'empereur avait chargé un peintre de se rendre « au camp des Perses, pour faire le portrait de Schapour et le « lui apporter à Constantinople. Le peintre, s'étant acquitté de « la commission dont l'empereur l'avait chargé, était revenu « à Constantinople présenter son ouvrage au pied du trône; et « l'empereur avait donné ordre de graver la figure du roi de « Perse sur un grand nombre de vases et de *coupes d'or et d'ar-* « *gent*. Schapour étant donc arrivé à Constantinople au jour où « l'empereur faisait un grand festin, s'assit à une des tables qui « étaient dressées et se confondit parmi les soldats de l'empe- « reur. Il se trouvait sur cette table une coupe qui portait la « figure du roi, et il arriva qu'un des officiers qui approchaient « le plus près de l'empereur porta ses regards en même « temps sur Schapour et sur la figure que l'on voyait sur « cette coupe. Frappé de la parfaite ressemblance qu'il remar- « quait entre la figure de cet homme et celle qui était gravée sur « la coupe, il en donna aussitôt avis à l'empereur, et Schapour, « qui était déguisé en marchand, fut pris par son ordre et « amené devant lui. L'empereur lui ayant demandé qui il était, « il répondit qu'il était un des serviteurs les plus intimes de « Schapour, et qu'ayant commis une faute contre lui il avait « été obligé de prendre la fuite, et de se réfugier dans les États « des Grecs. L'empereur, convaincu que cette réponse n'était « qu'une fable, lui fit des menaces très-rigoureuses, et lui fit « même présenter une épée pour l'intimider. Alors Schapour « ayant avoué la vérité, l'empereur le fit envelopper d'un cuir « de bœuf encore frais, et renfermer dans la forteresse [1]. »

Mirkhond raconte ensuite comment, au bout d'une année,

[1] Silvestre de Sacy, *Mém. sur diverses antiquités de la Perse*, 1793, in-4°, p. 311.

l'empereur grec se mit en campagne pour faire la conquête de l'Irak et de la province de Fars ; comment il emmena Sapor, qui parvint à s'échapper et à rejoindre les chefs de son armée; comment enfin le roi des Perses vainquit les Romains et s'empara à son tour de l'empereur, qu'il fit charger de fers.

Il est difficile de savoir si cette légende s'applique aux événements du règne de Constance, fils de Constantin, ou à ceux du règne de Julien. Ammien Marcellin n'a rien dit qui puisse nous guider. Mais, en définitive, cela est peu important, car ce n'est pas de l'histoire exacte que nous recherchons ici. On sait que Mirkhond écrivait vers l'an 900 de l'hégire, c'est-à-dire à la fin du XV^e^ siècle de notre ère. Les auteurs orientaux de cette époque introduisaient dans leurs écrits toutes les fables que le goût des romans avait fait naître en Orient, aussi bien qu'en Occident; et nous devons fort souvent penser, en les lisant, à la manière dont les chansons de geste présentent l'histoire des Carlovingiens.

Il est certain que Mirkhond n'a pas inventé l'anecdote de Sapor chez l'empereur romain. Nous la retrouvons avec quelques variantes intéressantes dans un auteur arabe du XII^e^ siècle.

Mon savant ami M. Michele Amari a publié, en 1851, la traduction du *Solwan el Mota'* ou Exhortations politiques de Mohammed abou Abdallah Ibn Zhafer, ouvrage mis au jour en 1159.

Dans le second chapitre de ce livre nous voyons l'aventure de Sapor ainsi rapportée :

« Poussé par la curiosité, le César envoie dans la capitale du « roi des Perses un peintre très-habile, qui trouve le moyen de « faire des portraits de ce prince *à cheval* ou *assis* dans une salle « de son palais, et en d'autres attitudes diverses, tel qu'il était « parvenu à le voir. Ayant rapporté ses dessins au César, celui-

« ci ordonna de les reproduire sur ses tapis, ses courtines, sa « vaisselle de table et ses coupes à boire. On exécuta ces travaux « d'art selon l'intention du maître et avec la plus grande per- « fection.

« Entré dans le palais du César, le prince persan s'arrêta « dans la grande salle, pour prendre sa place au banquet, où « l'on servait à boire dans des coupes de cristal de roche, d'or, « d'argent et de verre artificiel. Parmi les convives se trou- « vait un Romain, homme très-subtil, adonné à l'étude de la « philosophie et physionomiste exercé. Ayant par hasard jeté « les yeux sur Sapor, et s'apercevant qu'il ne le connaissait « pas, il se complut à observer les traits, le regard et l'expres- « sion de ce personnage, et il crut lui trouver un air princier. « Aussi ne le quittait-il plus des yeux, lorsqu'on fit circuler « les coupes et qu'on lui en donna une dans laquelle se trou- « vait le portrait de Sapor. Le physionomiste considéra cette « image, demeura frappé de sa ressemblance avec l'étranger, « et il lui vint à l'idée que c'était Sapor lui-même qui était « devant lui. Aussi ses yeux restèrent-ils longtemps fixés sur « le vase.

« Puis élevant la voix : « Le portrait sculpté ici, dit-il, m'ap- « prend une chose bien étonnante. — Qu'y a-t-il? cria-t-on de « toutes parts. — Eh bien, répondit-il, ce portrait me prouve « que le modèle est ici, parmi nous, assis à cette table, » et « il regarda Sapor, qui changea de couleur. Désormais cer- « tain de ce qu'il avait soupçonné, le Romain répète son asser- « tion de façon à être entendu du César, qui fait arrêter Sapor « et obtient ses aveux par des menaces [1]. »

Deux siècles avant Ibn Zhafer, Eutychius, patriarche mel-

[1] M Amari, *Solwan el Mota' ossiano Conforti politici di Ibn Zafer,* Firenze, 1851, in-12; p. 65, cap. II, § 3.

kite d'Alexandrie (933-940), rapportait la même histoire dans sa chronique arabe :

Sapor, fils d'Hormisdas et roi des Perses, dit-il, étant devenu un jeune homme (on sait qu'il avait été proclamé roi avant sa naissance) et ayant entendu parler de l'empereur Maximien, ملك مكسيميانوس, et de la façon dont il avait traité les chrétiens, témoigna le désir de pénétrer seul sur les terres des Romains pour y étudier les princes et l'état de leur armée, afin de pouvoir les attaquer plus tard. Malgré les représentations de ses conseillers, il partit et atteignit les possessions romaines, qu'il parcourut pendant quelque temps. Enfin, il apprit que le fils de Maximien se préparait à donner un banquet et que le père avait ordonné que les hommes de basse condition pussent assister au repas et y prendre part, après que les nobles auraient fini de manger. C'est pourquoi Sapor, s'étant travesti en mendiant, s'introduisit dans l'assemblée. Alors qu'il était à table, Maximien fit apporter un des vases sur lesquels était gravée l'image de Sapor, اناء من انية سابور منقوش فيه تمثال سابور, et dans lequel les serviteurs présentèrent à boire à l'empereur et aux grands qui l'entouraient. La coupe étant arrivée entre les mains de l'un d'entre eux qui était astrologue et physionomiste, celui-ci ayant regardé la figure qu'elle portait, et comme il avait auparavant remarqué le visage de Sapor, assis parmi les convives : « J'aperçois, dit-il, ici un homme dont la figure et la ressemblance sont reproduites par cette coupe, en sorte que, s'il n'est pas Sapor, il n'y a personne sur la terre qui soit plus semblable à ce roi. »

Maximien ayant demandé quel était l'homme dont il parlait ainsi, le Romain reprit : « Je vois dans ce hanap l'image de Sapor, انى ارى فى هذا الاناء صورة سابور, et le voici lui-même. »

En disant ces mots, il prit Sapor par la main et le conduisit

vers le prince, qui l'interrogea. Pressé de questions, le roi perse, qui avait d'abord nié son identité, finit par en faire l'aveu; et Maximien le condamne à être enfermé dans une figure de vache faite de cuir de bœuf, فجعل في تمثال بقرة اجوف من جلود البقر [1].

Les trois récits offrent, comme on le voit, de nombreux traits communs. Seulement, chacun des auteurs y laisse une trace de ses sentiments personnels, de ses connaissances, de ses mœurs.

Le patriarche Eutychius, préoccupé de l'histoire des persécutions contre les chrétiens, donne à l'empereur des Romains le nom de *Maximien*, uniquement peut-être afin d'établir un rapprochement épigrammatique entre deux persécuteurs, et de rendre plus odieuse encore la mémoire de l'empereur, en montrant le sentiment d'attraction qu'il avait inspiré à l'un des plus grands ennemis du christianisme.

Ibn Zhafer, qui publia son livre en Sicile, trouvait dans le supplice infligé à Sapor une trop belle occasion de rappeler l'invention du tyran Phalaris pour la laisser échapper. Aussi décrit-il minutieusement la figure du bœuf formée de sept cuirs superposés, avec une petite fenêtre et un panneau mobile pour entrer, sortir, et passer la nourriture au prisonnier. Ce dernier détail rappelle immédiatement la figure de vache que Dædale fabrique pour Pasiphaé, telle que nous l'offrent les bas-reliefs de terre cuite répandus dans les frises des maisons romaines et aussi des peintures de Pompeï [2].

Mirkhond, au contraire, représente le roi des Perses enveloppé dans la peau d'un bœuf fraîchement écorché, acte de barbarie orientale dégagé de tout souvenir de l'antiquité.

[1] *Eutychii patriarchæ Alexandrini annales*, éd. et trad. de Pococke, Oxford, 1659, t. I, p. 412-413 sqq.

[2] *Antiche opere in plastica discoperte, raccolte e dichiarate*, dal March. G. Pietro Campana, Roma, 1851, pl. LIX. — *Museo borbonico*, vol. VII, tav. 55.

Maximien Herculius est mort en 310, l'année même de la naissance de Sapor; Maximien Galère mourut en 311. Il n'est donc pas possible que le fils d'Hormisdas se soit rencontré avec l'un d'eux.

On ne saurait dire si Ibn Zhafer et Mirkhond ont eu la conscience de l'anachronisme commis par Eutychius, ou s'ils s'en sont tenus à une rédaction antérieure à celle du patriarche, et dans laquelle Maximien n'était pas nommé. Quoi qu'il en soit, ils ne mettent en scène qu'un empereur anonyme.

Nous pouvons regarder comme peu probable, je ne dirai pas seulement que l'empereur ait envoyé en Perse un artiste chargé de lui rapporter le portrait de son redoutable ennemi, mais encore que des Romains aient fait reproduire la figure d'un étranger, d'un roi barbare, avec un appareil de puissance et de gloire. Cela n'était pas dans leurs habitudes.

Les monuments de l'architecture des Romains, de même que leur numismatique, ne nous montrent les princes étrangers que vaincus ou recevant humblement l'investiture.

Passant donc sur cette circonstance, nous remarquerons que les coupes dont parlent les trois auteurs orientaux sont formées d'or, d'argent, de cristal et de verre artificiel, ثمر اتوا بشراب فى كؤوس من البلّور والذهب والفضّة والزجاج المحكم, et ce sont là précisément les matières employées pour la fabrication des cinq coupes royales que nous connaissons. Nous insisterons tout particulièrement sur l'expression زجاج محكم, verre solidifié ou artificiel, rangé parmi les matières précieuses à la suite du بلّور ou cristal naturel, parce que la coupe de Cosroès, au centre de laquelle est placée une image du roi assis de face, gravée sur un cristal blanc, est en outre décorée d'une mosaïque transparente formée de verres rouges et verts très-habilement taillés.

Le médaillon est serti dans un bandeau d'or incrusté de

petites lames quadrilatérales de verre, couleur de grenat ou plutôt couleur de cornaline. C'est un système d'ornementation qui a été fort en usage dans l'Occident à l'époque de l'invasion des tribus barbares. On en cherche encore l'origine, et la coupe de Cosroès peut apporter quelque lumière à ce sujet, car il n'est pas probable que les Perses du VI^e^ siècle aient reçu des leçons de la Germanie ou des peuples scandinaves, et il est plus naturel de croire que leurs œuvres d'art ont été prises pour modèle chez des nations moins avancées[1].

Dans tous les cas, les coupes royales sassanides ont traversé les siècles pour venir jusqu'à nous; c'est qu'elles ont été conservées comme des objets d'un grand prix dans les trésors du moyen âge, et l'intérêt même qu'elles excitaient aura donné naissance à la légende que je viens de rapporter, légende qui offre une singulière analogie avec un trait de notre histoire moderne. En lisant l'anecdote de Sapor trahi par son portrait, on ne peut se défendre de penser à la cause de l'arrestation de Louis XVI, à Varennes[2].

Il se serait produit, à l'égard des vases sassanides, un fait analogue à celui qui a été observé sur tant de points divers en Europe, où des images exactes en elles-mêmes, mais mal comprises, des symboles excellents, interprétés avec trop d'imagination, ont fourni les éléments de légendes fort accréditées, quoique dénuées de fondement solide.

[1] A ce sujet on devra consulter l'ouvrage de M. Ch. de Linas intitulé : *Les Œuvres de saint Éloi et la Verroterie cloisonnée*, 1854, in-8°, p. 87 et suiv. — Les vases d'or et les bijoux trouvés à Pétrossa, en Valachie, doivent aussi être rapprochés de la coupe de Cosroès; notamment un vase dont les anses, en forme de panthère et ornées d'incrustations de grenat, accusent un caractère asiatique. (Voy. Joseph Arneth, *Die antiken Gold- und Silber-Monumente des K. K. Münz- und Antiken-Cabinettes in Wien*, 1850, pl. VI, n° 1, Beylage.)

[2] *Événement de Varennes, 21 juin 1791*, par le comte de Sèze, in-8°, 1843.

On pourrait croire qu'il s'agit encore d'une coupe sassanide dans un passage d'un autre ouvrage arabe, le *Récit des voyages de Sindbad el-Bahri*, où il est dit que le khalife Haroun-er-raschid envoya au roi de Sérendyb une coupe de cristal pharaonien : وجام زجاج فرعونى غلظهُ اصبع وفتحهُ شبر وفى وسطهِ صورة اسد قدّامه رجل قد برك على ركبيته وقد اعزق السهم فى القوس « coupe épaisse d'un doigt et large d'un empan, au milieu de laquelle on voyait un lion, et devant lui un homme agenouillé qui avait déjà placé une flèche sur son arc. »

D'abord, on sait que les Égyptiens ont bien rarement travaillé le cristal; ensuite, il n'entrait pas dans leurs usages de placer, comme le firent les Asiatiques, l'image de leurs rois sur des ustensiles. Enfin, les monarques égyptiens ne sont pas représentés luttant avec des bêtes sauvages, tandis que c'était là un des exercices que les artistes perses, à l'exemple des Babyloniens et des Assyriens, aimaient à retracer. On peut, à la vérité, citer comme une exception, parmi les sculptures de Médinet Habou, une image de Ramsès III chassant des lions [1]. Mais cette scène vient après la bataille donnée dans le pays de Tahi, que, suivant l'opinion de M. de Rougé, il faut placer au nord de la Syrie. Ramsès III prend donc là le caractère d'un prince asiatique, exprimant sa puissance suivant le mode adopté dans le pays qu'il a conquis. L'exception s'explique et s'accorde avec le fait général. D'autre part, on connaît les bas-reliefs assyriens représentant divers rois combattant des lions, scènes qui nous donnent une idée complète et exacte de la manière dont était composée la grande chasse qui décorait une des murailles de Babylone, revêtue de briques peintes, et si

[1] Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, 1845, t. III, pl. CCXXI. — Ch. Lenormant, *Musée des Antiquités égyptiennes*, pl. VII, n° 13.

bien décrite par Ctésias[1]. Les monuments de la Perse sont connus depuis si longtemps qu'il est à peine nécessaire de les rappeler ici.

L'archer agenouillé n'indique pas une origine égyptienne. C'est le type célèbre des dariques d'or et d'argent, monuments numismatiques sur lesquels nous voyons les grands rois achéménides dans une attitude qui ne paraît pas avoir été admise par l'étiquette égyptienne. A Abydos, M. de Rougé a relevé une image du roi Séti agenouillé devant Osiris; à Thèbes (Biban el molouk), M. Lepsius a fait dessiner un bas-relief qui nous montre Ramsès également agenouillé devant le dieu Amon Cnouf[2]; mais l'intention religieuse de ces compositions en explique parfaitement la forme extraordinaire.

A l'époque, relativement ancienne, à laquelle appartient la rédaction des Voyages de Sindbad el-Bahri, les vases arabes ne portaient pas encore ces scènes de chasse qui devinrent si communes sur les ustensiles de toute sorte fabriqués pendant la domination des princes de race turque en Mésopotamie et en Égypte. Mais un écrivain arabe, d'Égypte ou de Syrie, pouvait facilement se méprendre sur l'origine des figures gravées dans une coupe antique, et attribuer des représentations contraires aux prescriptions de l'orthodoxie musulmane au règne des Pharaons, dont aujourd'hui encore les Orientaux emploient le nom pour caractériser le temps de l'idolâtrie.

[1] *De reb. assyr. fragm.* apud Diod. Sic. II, 8.

[2] Lepsius, *Abtheil* III, Bl. 239, *b*, xx^e^ dynastie.

Héliotypie Lemercier & Cie Paris

BAIE EN BALCON A

DESSUS DU CÉDRON.

Procédé Poitevin.

HARAM-ECH-CHÉRIF

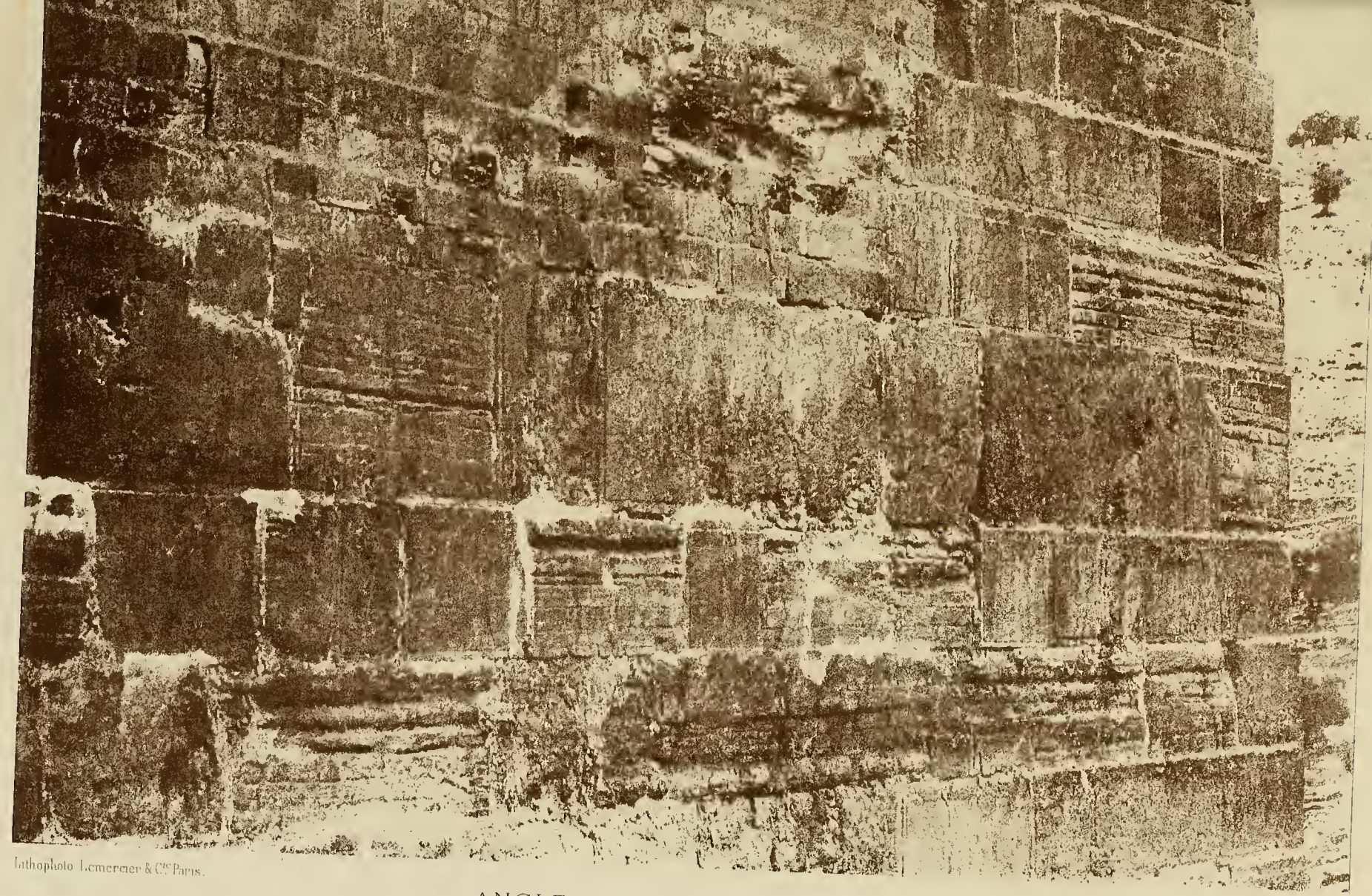

Lithophoto Lemercier & Cie Paris.

ANGLE SUD-EST DU HARAM
Face Sud.

Procédé Poitevin

HARAM-ECH-CHÉRIF.

PL. 3.

Lithophoto. Lemercier & C.ie Paris.

MOULURE JUDAIQUE, EN PLACE, A LA TRIPLE-PORTE

Procédé Poitevin.

Lithophoto Lemercier & Cie Paris.

FOUILLES AU PIED DE LA
Perron d

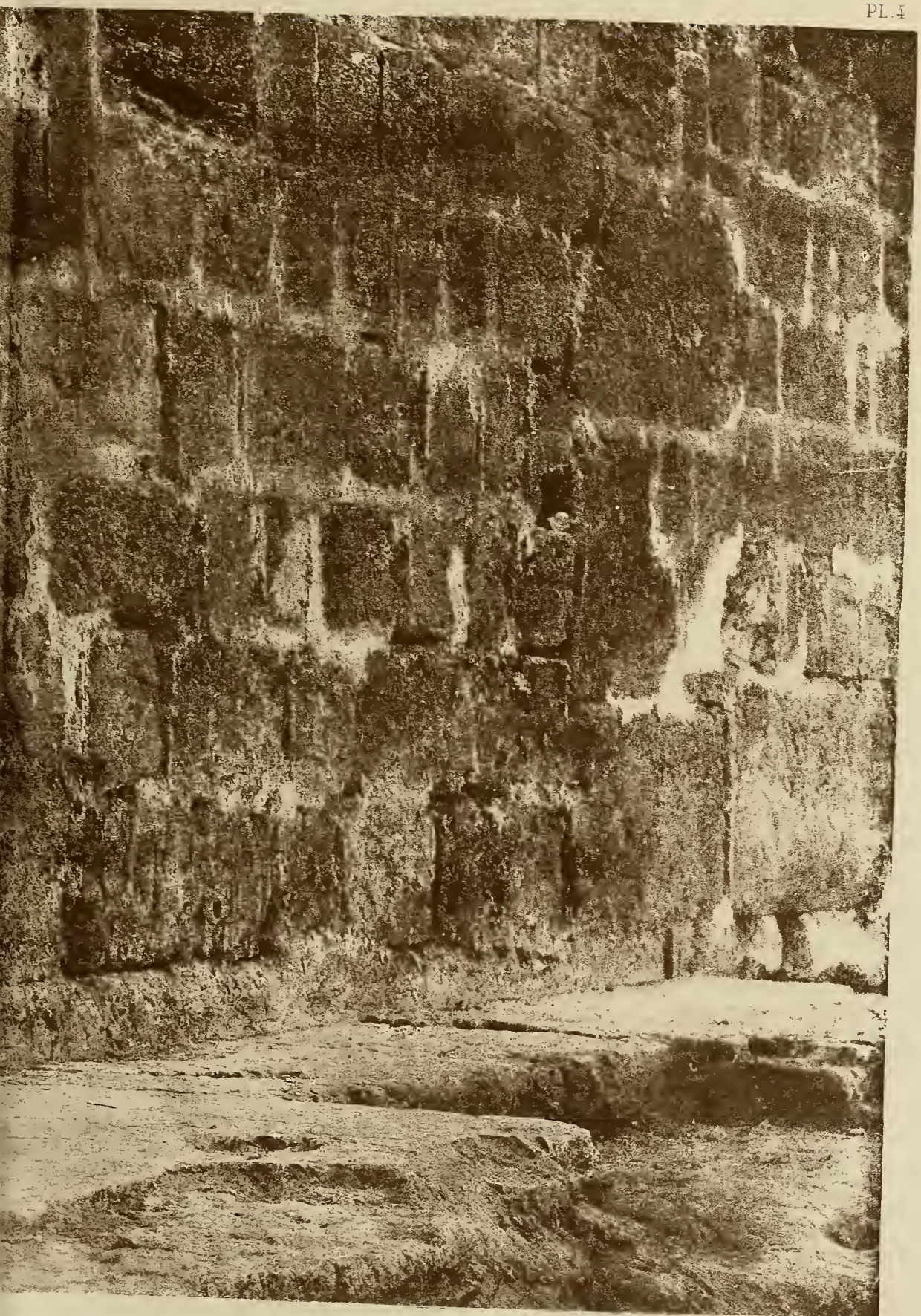

É LA TRIPLE PORTE.
Salomon.

Procédé Poitevin.

Lithophoto Lemercier et Cie Paris.

MUR DE ANAS
Enceinte

ANASSÈS
'Ophel.

Procédé Poitevin

HARAM - E

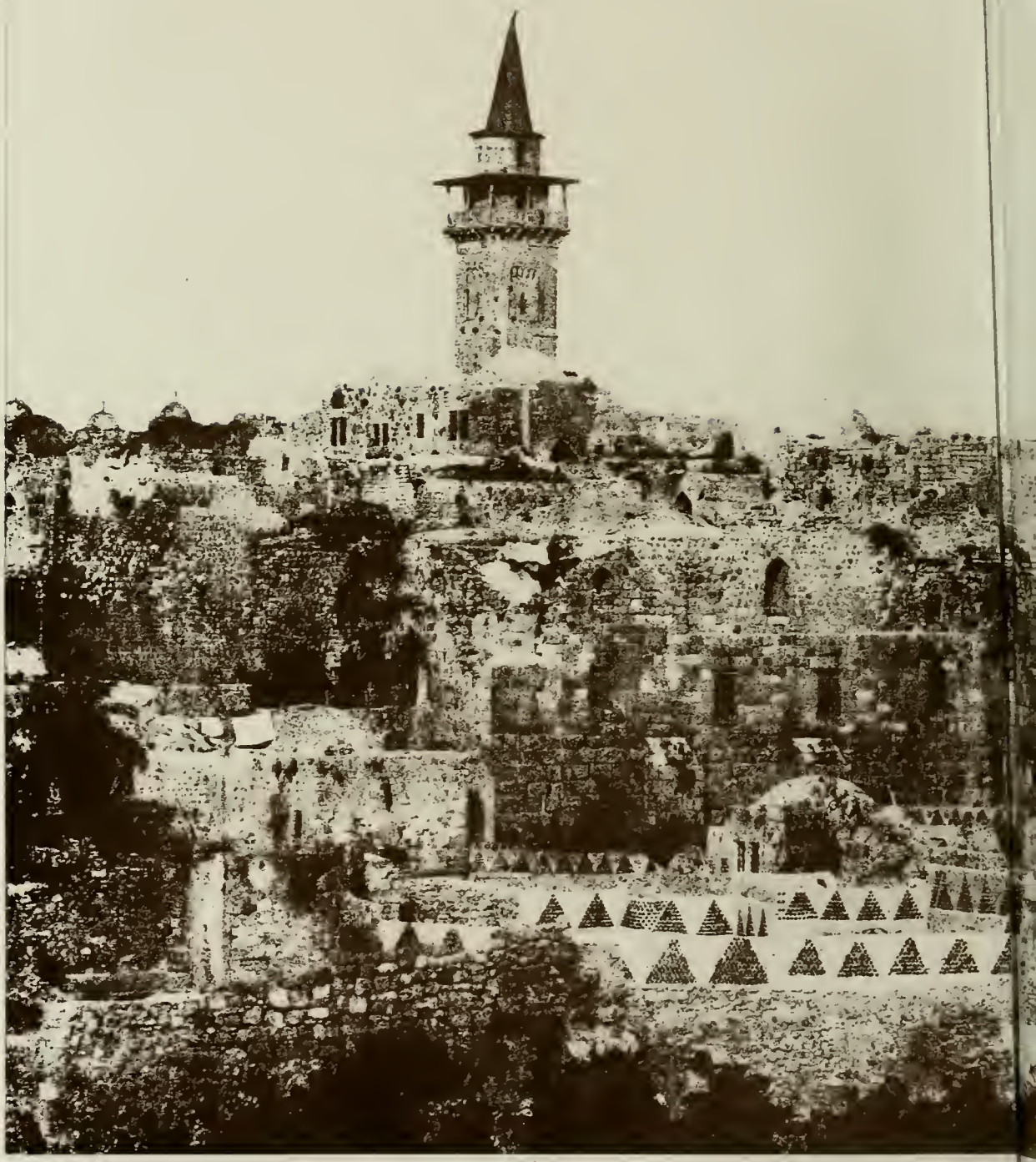

Lithophot. Lemercier et Cie Paris

HEIT-EL-MORHARBY, S

CTUAIRE DES JUIFS.

Procédé Poitev...

HARAM-ECH-CHÉRIF

PL. 7

Lithophoto. Lemercier et Cie Paris

ARCHE RUINÉE DU PONT DU XYSTUS.

Procédé Pinteux

Lithophoto Lemercier & Cie Paris

INTERIEUR DU H
Base de l

AM-ECH-CHÉRIF
our Antonia.

Procédé Poitevin

Lithophoto Lemercier & C^ie^ Paris

PORTE DORÉE, A L'INTÉR

Procédé Poitevin

UR DU HARAM-ECH-CHÉRIF.

Lithophoto Lemercier et Cie Paris

PORTE DORÉE A L'INTÉRI

UR DU HARAM-ECH-CHÉRIF.

Procédé Poitevin.

HARAM ECH-CHÉRIF

PL. II

Lithophoto Lemercier & Cie Paris

PORTE SOUS EL-AKSA

Procédé Poitevin

Route de Salt
Vieux canal
H
K
K
L
L
L
M
N
E
F
I
J
O
D
B
A
C
(Ancien étang)
Vieux canal
Route du Rhin

Gelis del.

AARAQ EL EMIR

Plan dressé par Mr le Capitaine d'Etat Major GELIS

du 7 au 10 Novembre 1863

Voyage d'exploration de Mr de Saulcy

A	*Temple de Molokh.*
B	*Porte monumentale*
C	*Barrage servant d'avenue à la Porte monumentale*
D	*Voie Sacrée*
E	*Couples de blocs taillés percés d'un trou rond*
F	*Bloc taillé*
G	*Grottes artificielles*
H	*Grande terrasse horizontale*
I	*Edicule*
J	*Monument indéterminé*
K	*Ruines d'habitations protégées par une enceinte*
L	*Edifice religieux ?*
M	*Escalier et Guérite taillés dans le roc*
N	*Revêtements maçonnés*
O	*Aqueduc*

Echelle Métrique $\left(\frac{1}{5.000}\right)$

100 50 0 100 200 300

Equidistance de 5 mètres.

Erhard. Sc.

Lithophoto Lemercier et Cie Paris

ROCHERS

Aug Salzmann phot. — Procédé Pottevin

CHERS ET GROTTES.

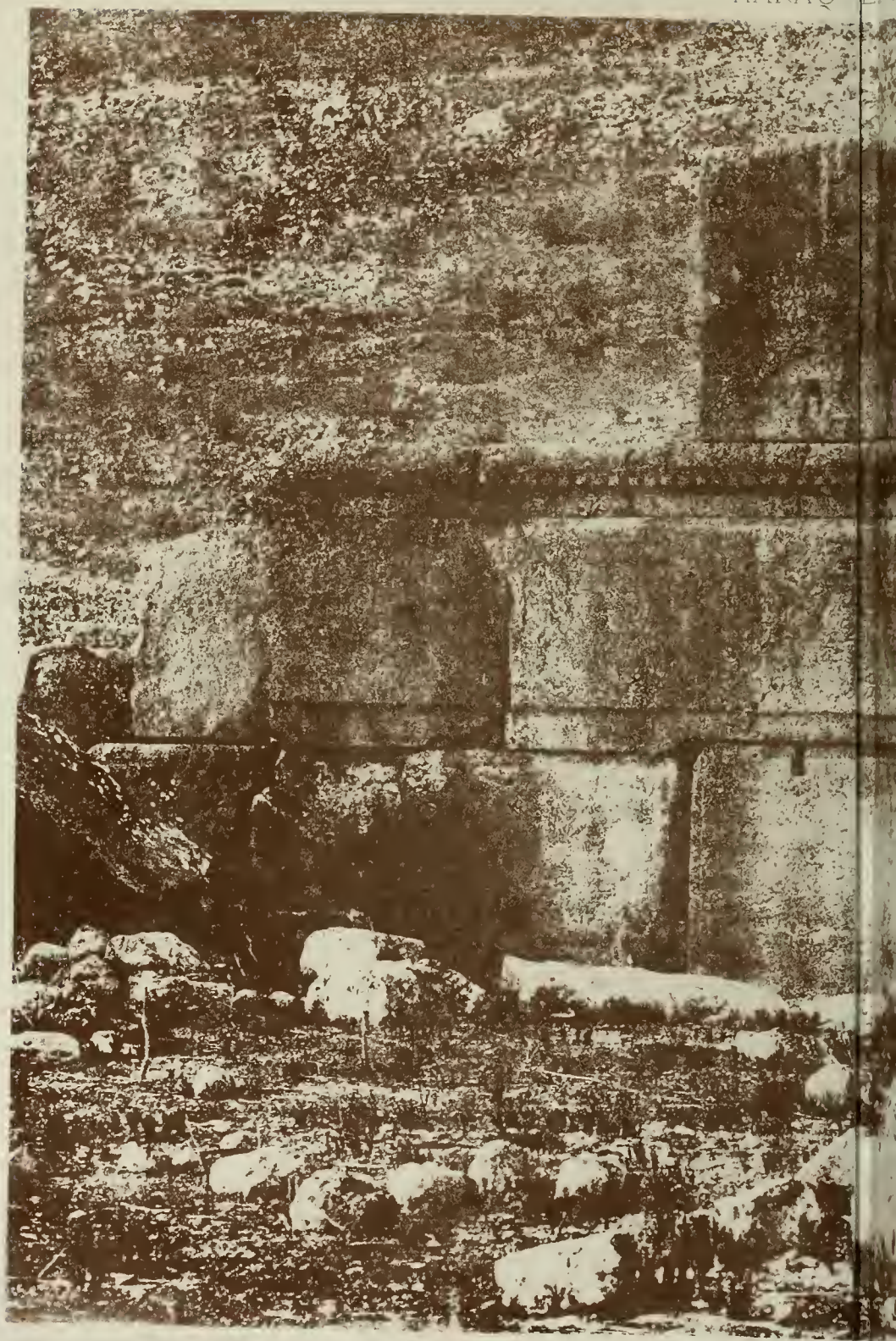

ANGLE NORD-

T DU TEMPLE

AÂRAQ EL EMYR (PLAN DU GRAND TEMPLE)

Fragment de Frise trouvé à l'Intérieur du Temple.

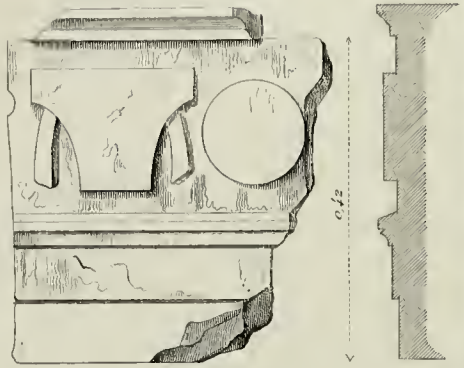

Echelle de 0.02 P.M.

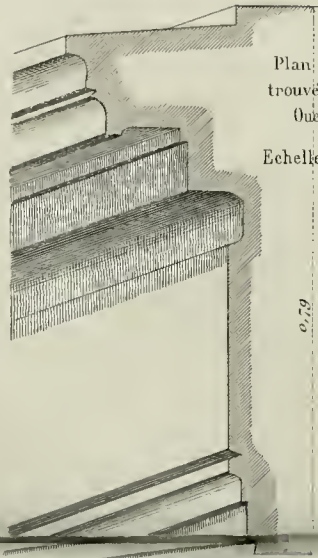

Plan d'une Corniche trouvée sur le flanc Ouest du Temple.

Echelle de 0.10 P.M.

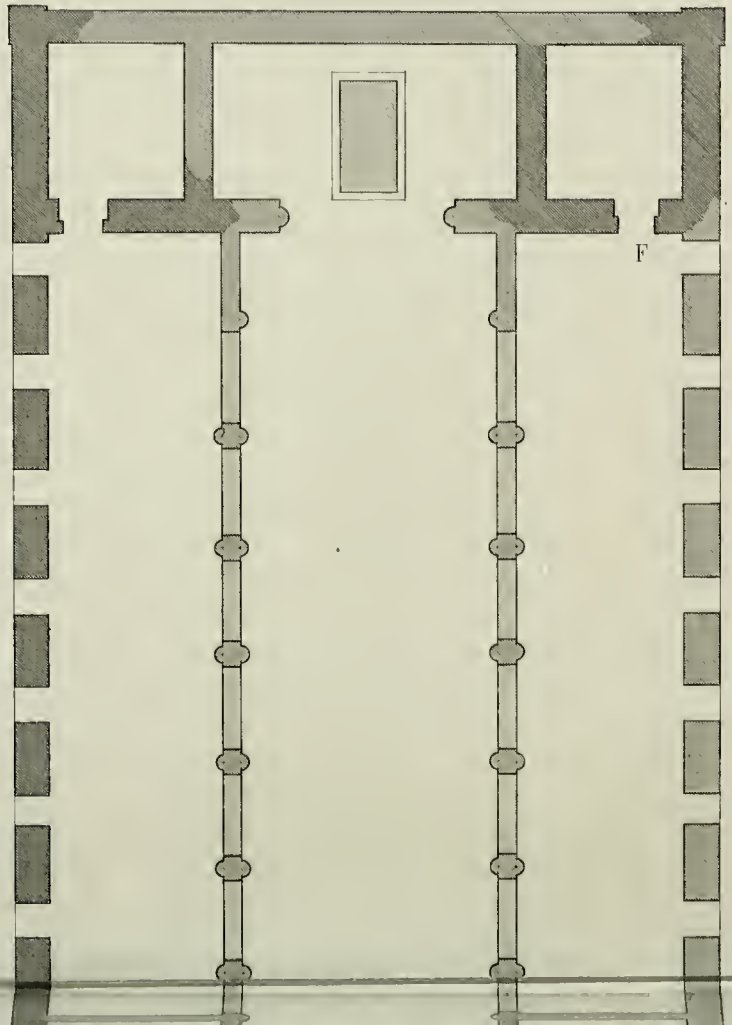

Porte F.

Echelle de 0.02 P.M.

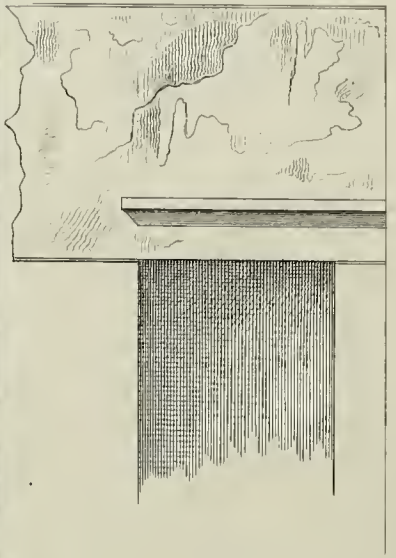

Encastrement des Marches

Coupe G.H.

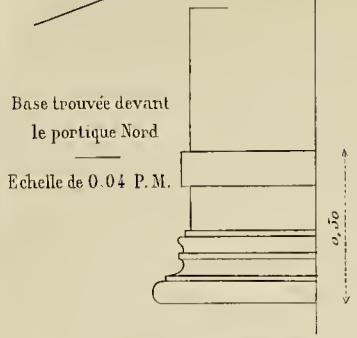

Base trouvée devant
le portique Nord

Echelle de 0.04 P.M.

Détail de la Porte A.

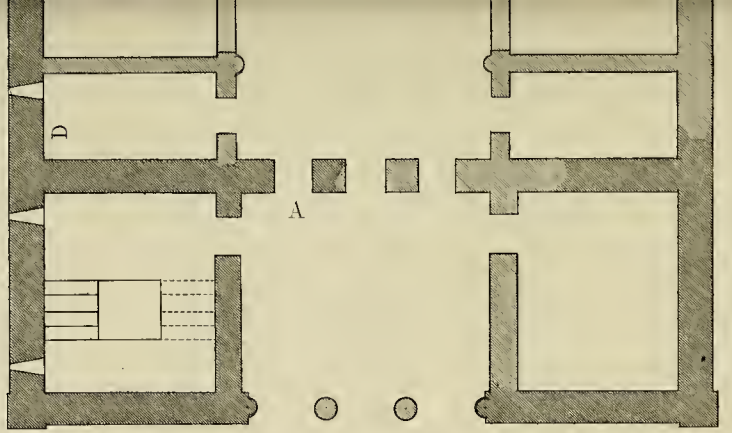

Echelle du Plan 0m005 P.M.

Coupe C.D. faisant voir
l'encastrement des Marches.

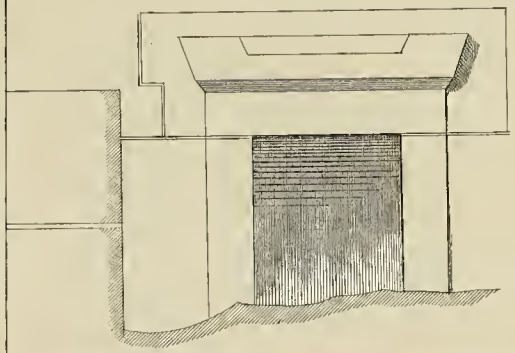

Coupe A.B.

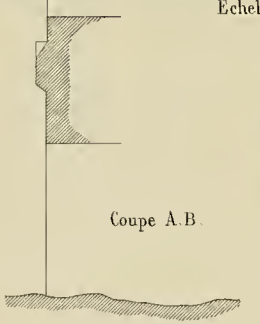

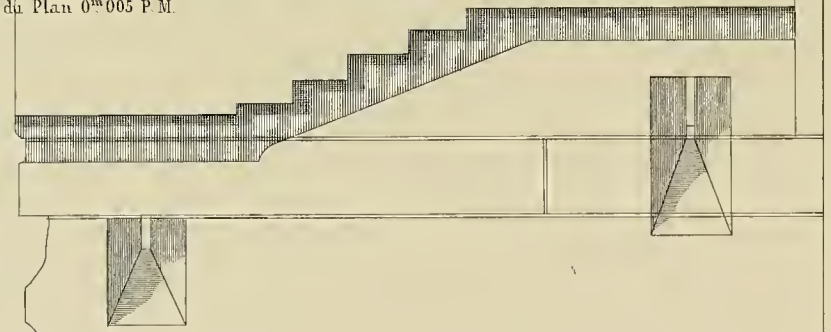

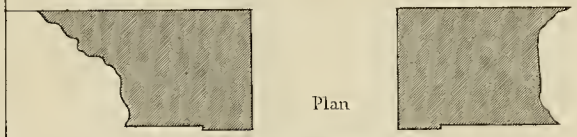

Plan

Echelle de 0.02 P.M.

Echelle de 0.02 P.M.

Gravé par Erhard, d'après les dessins de M. Mauss.

Paris, Imp. Lemercier & Cie, r. de Seine 57.

Mauss del.

PORTE MO

Imp. Lemercier & Cie Paris

Chapiteau trouvé en avant de la Façade Nord.

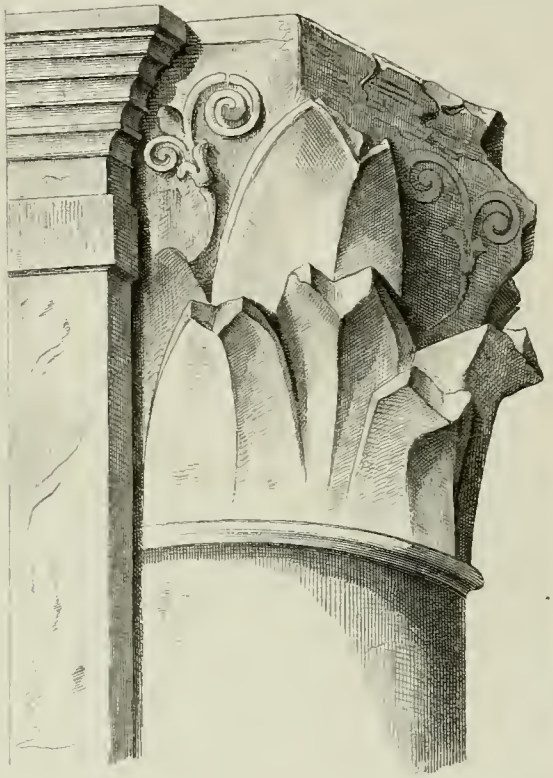

Frise trouvée

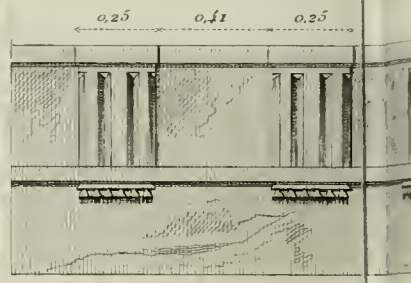

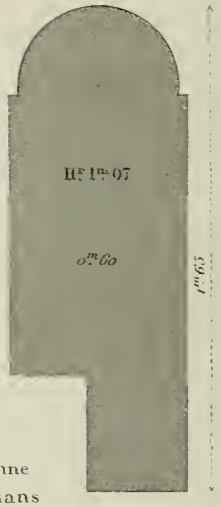

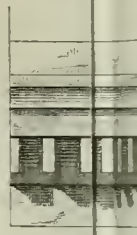

Plan
d'une colonne engagée.

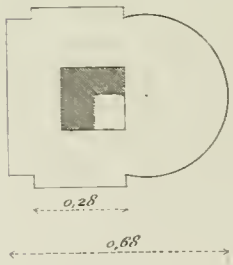

Bloc avec colonne
engagée trouvé dans
l'Intérieur du Temple.

Autre Bloc semblable
Hr 1m22

Hr 1m15

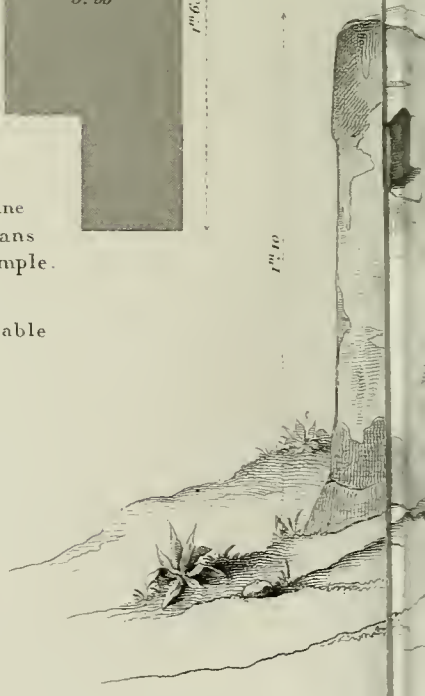

Gravé par Erhard, d'après les dessins de M. Mauss.

avant du portique Nord.

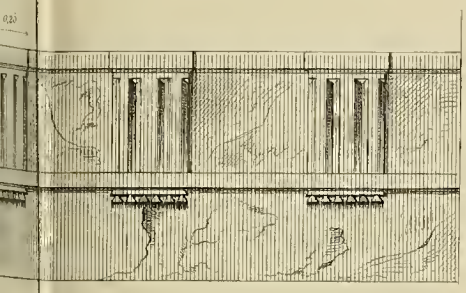

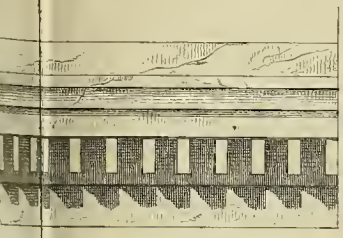

ndeau denticulaire.

Chapiteau trouvé dans l'Intérieur du Temple.

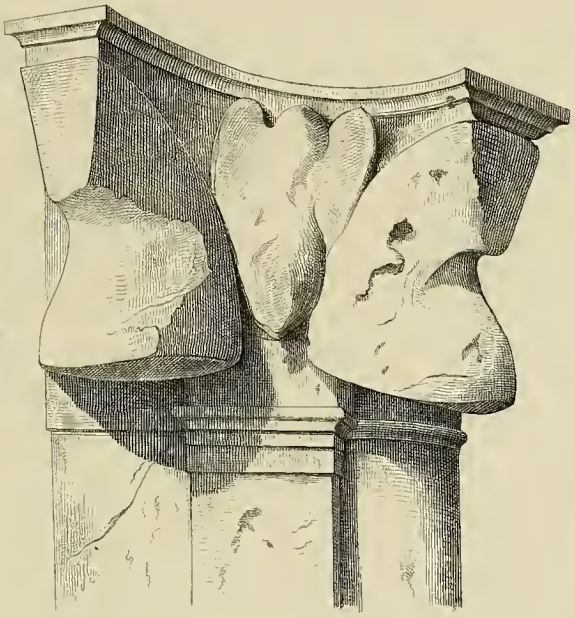

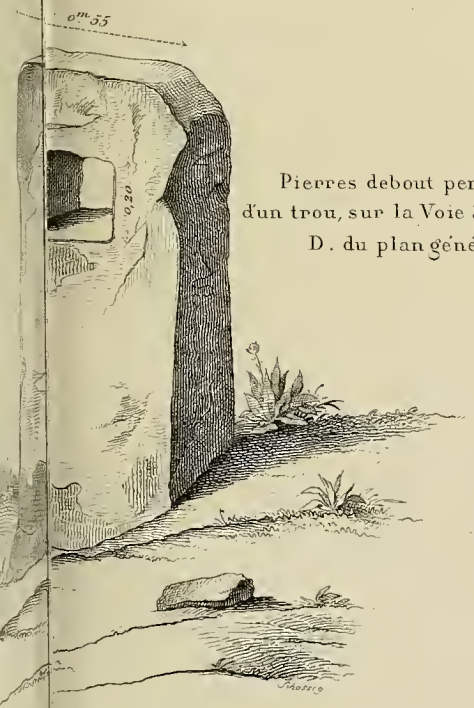

Pierres debout percées
d'un trou, sur la Voie Sacrée
D. du plan général.

Plan
du Chapiteau ci-dessus.

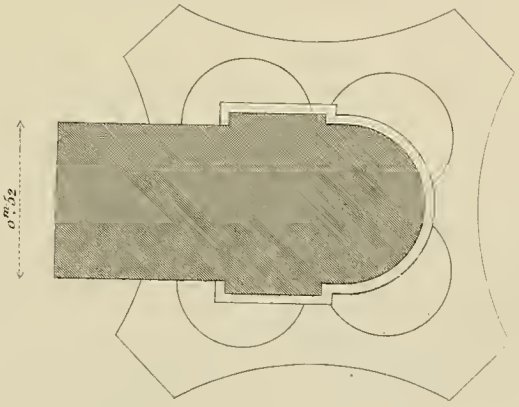

Paris. Imp Lemercier & Cie r. de Seine 57

Coupe suivant A.B. — Echelle de 0.01.

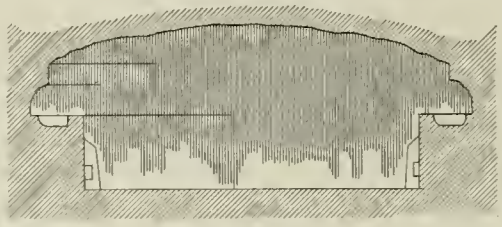

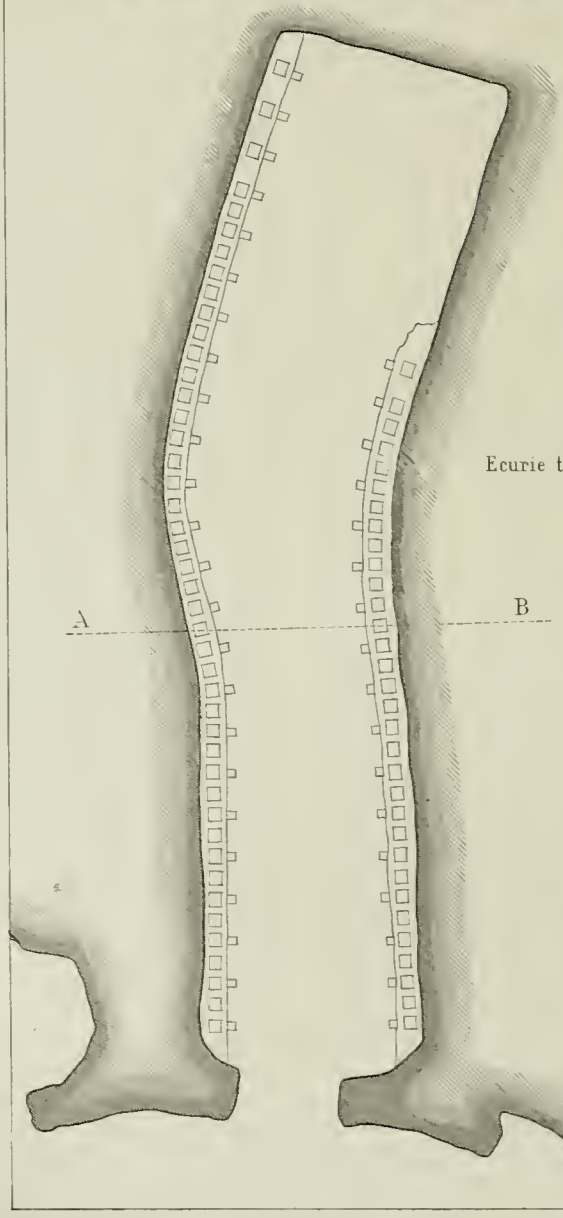

Ecurie taillée dans le Roc.

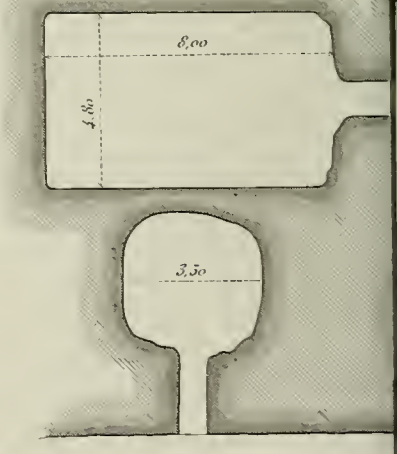

Echelle des

Gravé par Erhard, d'après les dessins de M. Mauss.

Coupe suivant C.D.

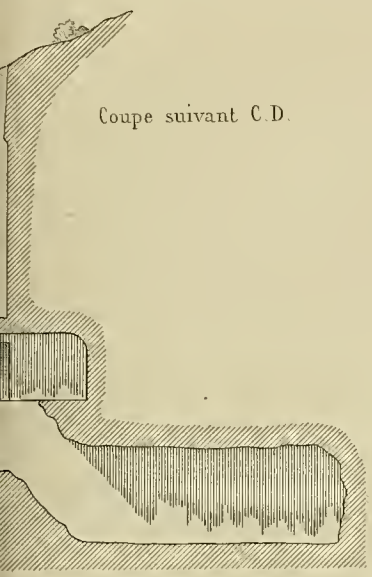

Base Ornée.

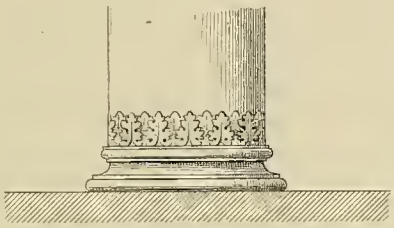

Plans
de Colonnes engagées.

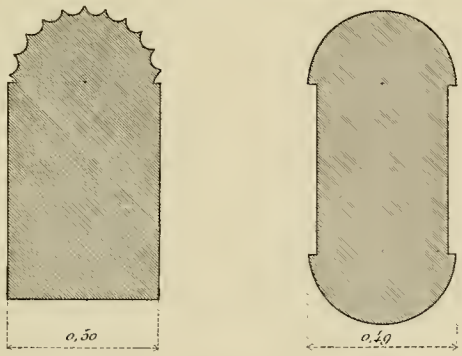

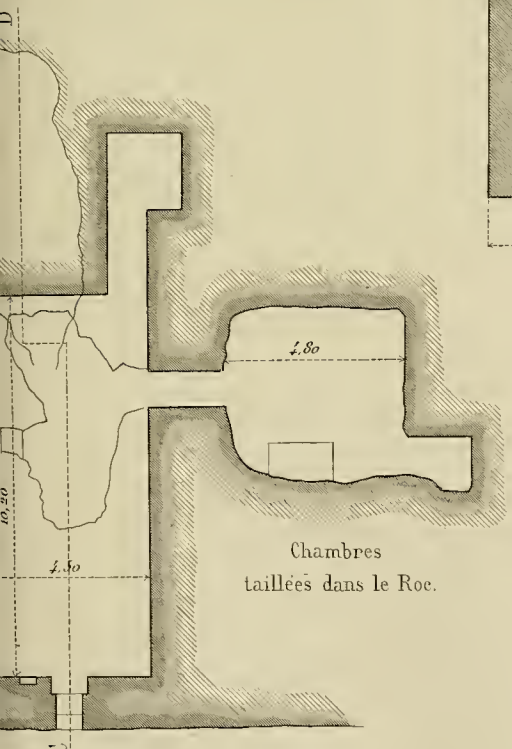

Chambres
taillées dans le Roc.

Diamètre
d'une Colonne renversée
en avant de la Façade Sud.

Echelle des Colonnes 0.04 P.M.

tes 0.005 P.M.

Paris Imp. Lemercier & Cie, r de Seine 57.

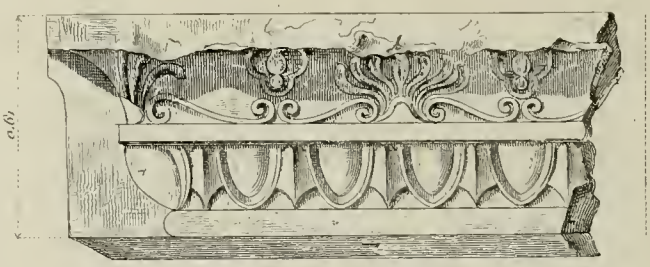

Fragment de Corniche trouvé auprès de la Porte.

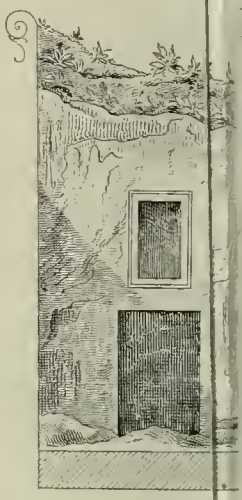

Face Extérieu

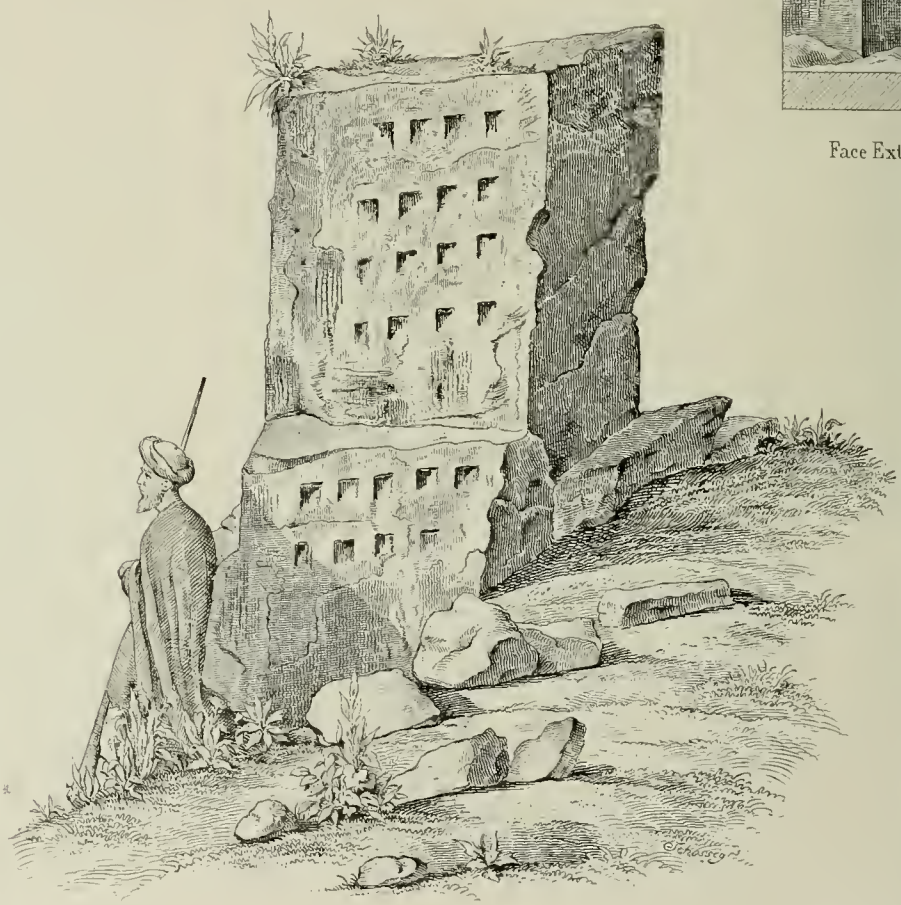

Fragment du Vestibule
d'un Tombeau.

Gravé par Erhard, d'après les dessins de M. Mauss.

Echelle de 0.005 P.M.

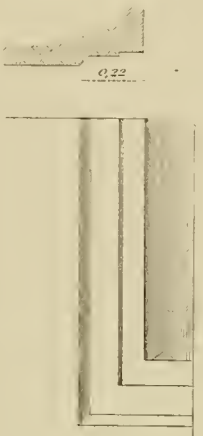

Profil
de la Fenêtre.

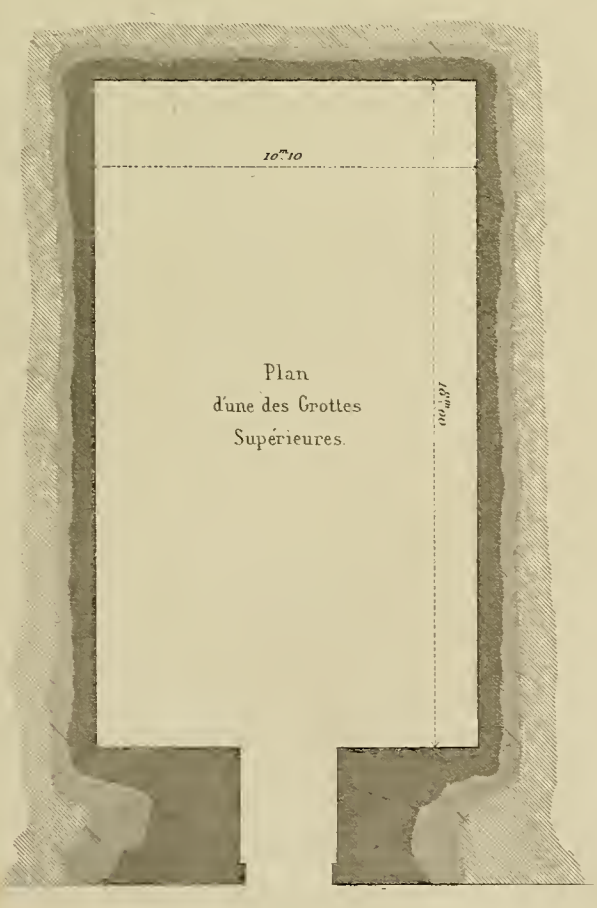

Paris Imp Lemercier & Cie r de Seine 57

7/07
#14163

2-232

0
OREGON
RULE
CO.
1
U.S.A.
2
3
4
5

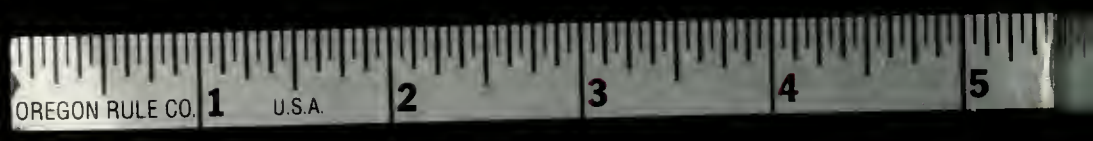
OREGON RULE CO.
1
U.S.A.
2
3
4
5

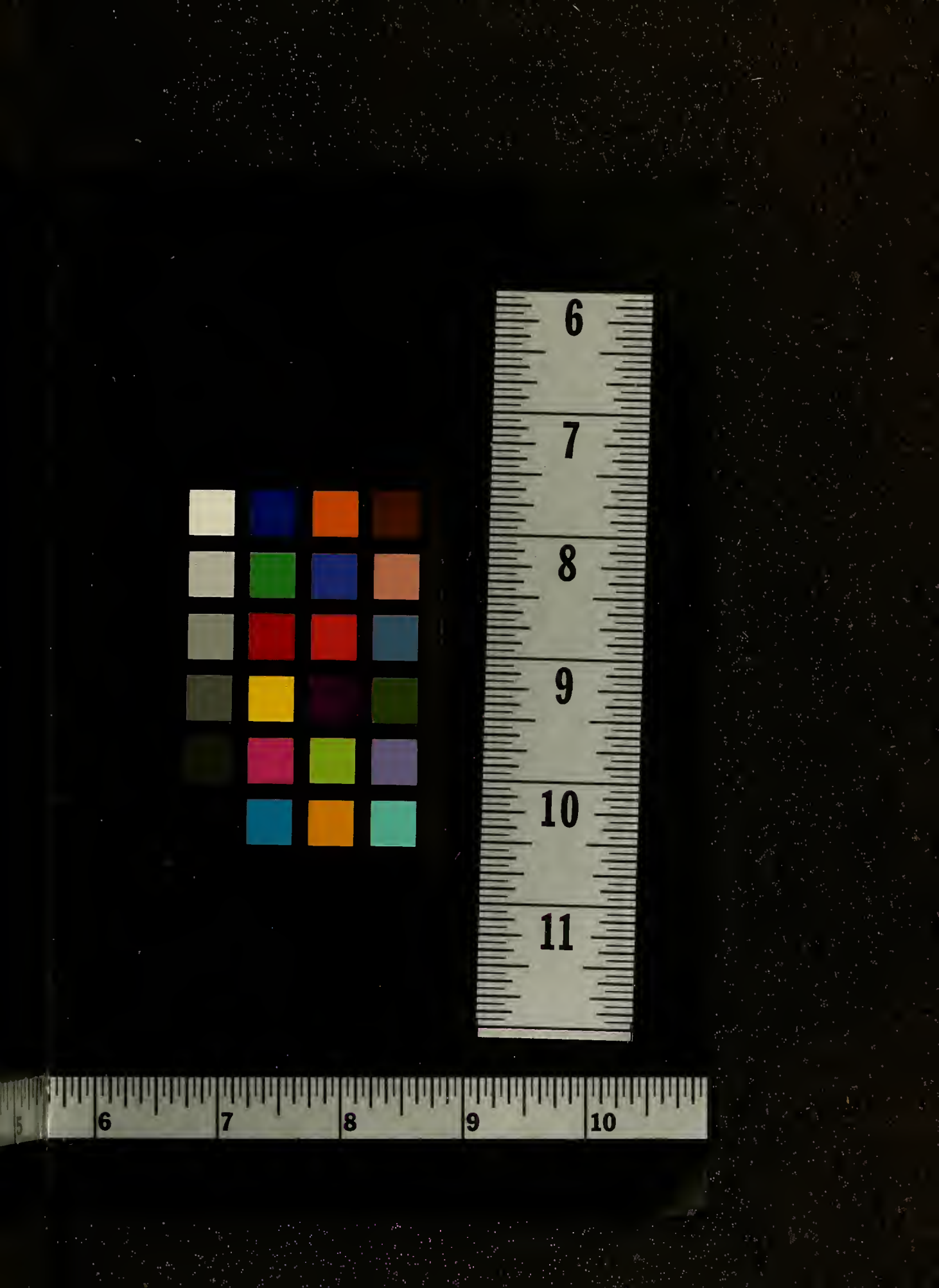
6
7
8
9
10
11
5
6
7
8
9
10